

Université de Montréal

**Dialectique de l'intimité dans l'espace carcéral :  
L'expérience des personnes incarcérées**

par Anaïs Tschanz

École de criminologie  
Faculté des Arts et des Sciences

Thèse présentée  
en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D)  
en criminologie

Août 2018

© Tschanz, 2018

## Résumé

Au sein d'un milieu carcéral se caractérisant par une vie en communauté permanente et faisant face à la surpopulation carcérale et à la double occupation cellulaire, l'intimité des personnes incarcérées s'avère être une problématique importante, mais trop souvent négligée. Par conséquent, cette étude a pour objectif de combler une lacune de la littérature en proposant de comprendre comment l'intimité est vécue dans un environnement qui lui semble à priori hostile. Pour se faire, notre recherche s'émancipe d'une lecture réductrice de ce phénomène complexe, qui a tendance, dans la plupart des travaux empiriques sur le milieu carcéral, à être exploré sous l'angle de la sexualité ou étudié comme une problématique parmi d'autres.

S'inscrivant dans une approche interdisciplinaire, cette étude s'inspire de la sociologie de l'expérience de DUBET et puise dans la richesse conceptuelle de de CERTEAU pour proposer une nouvelle compréhension de l'intimité des personnes incarcérées, qui les replace dans une position active. Cette recherche s'appuie sur une méthodologie qualitative, qui a mené à la construction d'un corpus de 44 entrevues semi-dirigées, réalisées auprès de détenus, hommes et femmes, incarcérés dans cinq prisons provinciales du Québec. L'analyse phénoménologique employée a permis d'accéder au sens que les détenus donnent à leur propre intimité et par conséquent de comprendre leur vécu, en se plaçant de leur point de vue.

Nos résultats révèlent la complexité de l'intimité, particulièrement lorsqu'elle est vécue dans un contexte carcéral. Tout d'abord, cette étude revient sur la perception qu'ont les détenus de leur intimité et souligne les multiples dimensions et acceptions de ce phénomène. Ensuite, elle dévoile en trois temps, à partir d'une approche spatiale du milieu carcéral, l'environnement dans lequel les détenus tentent de reconstruire des moments intimes. Dans un premier temps, elle explore les espaces collectifs du secteur de détention et y interroge la possibilité d'y retrouver une intimité, malgré la vie en communauté qu'ils imposent. Dans un second temps, elle s'intéresse à un espace en particulier de la détention : la cellule. Souvent considérée comme le lieu par excellence de l'intime en prison, notre étude questionne sa qualité de refuge, alors que les intrusions y sont constantes. Dans un troisième temps, elle propose de s'émanciper des murs

de la prison afin de s'intéresser à une intimité qui les dépasse parfois, que ce soit dans les relations avec les proches ou lorsque les détenus sont amenés à sortir de l'enceinte carcérale.

À travers ces développements, nos analyses mettent en lumière la capacité d'action et les marges de manœuvre que déploient les détenus pour (re) construire leur intimité, par la négociation quotidienne de l'espace carcéral et des objets qui le composent. Cependant, elles révèlent également les entraves incessantes à l'intimité, qui se retrouve au cœur d'un jeu constant entre intrusions et tactiques, qui se répondent les unes aux autres.

En dévoilant cette dialectique au centre de laquelle les personnes incarcérées tentent de préserver leur bulle intime, cette thèse envisage la prison comme un environnement flexible, mais qui reste avant tout contraignant. De plus, elle nuance la portée des tactiques mises en œuvre, qui, tout en témoignant de la capacité d'action des détenus, permettent de renforcer l'institution sur certains de ces aspects. Cette approche nous permet, en définitive, d'apporter une réflexion sur l'intimité des personnes incarcérées, sur leur expérience, sur la prison contemporaine ainsi que de proposer une réflexion sur la notion de « carcéral ».

**Mots-clés :** prison, intimité, expérience carcérale, tactique, intrusion, capacité d'action, géographie carcérale, méthodologie qualitative, phénoménologie

## Abstract

In Canada, where prisons are characterized by permanent community life and confronted with overcrowding and double-bunking, prisoner privacy has become a central problem, but is often overlooked. Therefore, this study aims to contribute to widening the scope of the prison literature by examining how privacy is experienced in an environment which is a priori hostile to it. To do so, our study moves away from a reductive view of this complex phenomenon which has a tendency, in most empirical work about prison, to be explored through the angle of sexuality, or studied as an issue among others.

Embedded within a cross-disciplinary approach, this study draws from Dubet's sociology of experience and de Certeau's rich conceptualization, to offer a new understanding of what privacy means to prisoners by giving them back an active role. Rooted within a qualitative methodology, this study comprises 44 semi-directive interviews with male and female prisoners incarcerated in five provincial prisons in Québec. The use of a phenomenological analysis approach allowed us to access the meaning given by prisoners to their own privacy and, consequently, to understand their experience by adopting their point of view.

Our results reveal the complexity of privacy, particularly when experienced in a carceral environment. This study firstly assessed how prisoners perceived their privacy and underlines the multiple dimensions and meanings of this phenomenon. It then unveils in three steps, drawing from a spatial approach of prison, the environment in which prisoners try to recreate intimate moments. First, it explores the collective spaces of the detention ward and questions the possibility of privacy being recreated within them, despite the community life that is enforced. Second, it focuses on a space within prison: the cell. Often considered as the most private space in prison, our study questions its nature as a refuge, considering the constant intrusions that occur within this environment. Finally, our study aims to look beyond prison walls to focus on aspects of privacy that extends farther than the institution, through relationships with loved ones or travelling outside of prison.

Through these developments, our analysis brings into light the agency and strategies that prisoners employ to (re)build their privacy, through daily negotiation of the carceral space and the objects embedded within this space. They also reveal constant obstacles to privacy, which becomes the stake of a permanent battle between intrusions and strategies, which balance each other out.

By unveiling the dialectic at the centre of which prisoners try to maintain their private space, this thesis presents prison as a flexible environment, which remains restrictive. Moreover, it circumscribes the scope of the tactics deployed, which, despite demonstrating the agency of prisoners, induce the strengthening of certain aspects of the institution. In conclusion, this approach enables us to reflect upon the privacy of prisoners, their experience, the contemporary prison, as well as the notion of “carceral.”

**Keywords:** prison, privacy, carceral experience, tactics, intrusion, agency, carceral geography, qualitative methodology, phenomenology.

# Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	iii
Table des matières.....	v
Remerciements .....	x
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : APPRÉHENDER L'INTIMITÉ DANS L'ESPACE CARCÉRAL CONTEMPORAIN, UNE REVUE DE LITTÉRATURE.....</b>	<b>7</b>
<b>1. De l'intimité et de l'intime.....</b>	<b>8</b>
1.1. Les dimensions de l'intimité.....	8
1.2. Les frontières de l'intime .....	12
1.2.1. Une intimité aux frontières protectrices .....	12
1.2.2. Une intimité aux frontières brouillées dans la société actuelle .....	16
1.2.3. Une intimité aux frontières violées : les intrusions dans l'intimité .....	18
<b>2. L'institution carcérale contemporaine.....</b>	<b>19</b>
2.1. Un lieu d'enfermement .....	20
2.2. Une institution créatrice d'une sous-culture carcérale.....	26
2.3. La prison panoptique.....	28
2.4. Une institution disciplinaire .....	30
<b>3. L'expérience carcérale.....</b>	<b>34</b>
3.1. Émotions et sentiments .....	34
3.2. S'adapter pour survivre.....	37
<b>4. L'intimité en milieu carcéral.....</b>	<b>41</b>
4.1. Une perte d'intimité inhérente à la prison.....	41
4.2. Les dimensions de l'intimité en prison .....	42
4.2.1. L'intimité pour soi.....	43
4.2.2. L'intimité avec autrui .....	45
<b>5. Problématique .....</b>	<b>47</b>
<b>CHAPITRE 2 : CONSTRUCTION THÉORIQUE D'UNE COMPRÉHENSION DE L'EXPÉRIENCE D'INCARCÉRATION .....</b>	<b>51</b>
<b>1. Sociologie de l'expérience.....</b>	<b>52</b>
1.1. Construction du concept d'expérience.....	53
1.2. Les logiques de l'action .....	54

<b>2. Théories de la résistance.....</b>	<b>56</b>
2.1. De Certeau et les arts de faire .....	56
2.2. Foucault et la dimension relationnelle des mécanismes du pouvoir.....	60
2.3. Scott et l’art de résister .....	61
<b>3. Pratiques de l’espace carcéral.....</b>	<b>63</b>
3.1. Conceptualisation de l’espace carcéral .....	64
3.2. L’EspaceTemps carcéral.....	67
3.3. Expériences carcérales et tactiques d’appropriation de l’espace .....	68
<b>4. Une approche phénoménologique de l’intimité.....</b>	<b>70</b>
<b>CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE .....</b>	<b>72</b>
<b>1. Étudier l’intimité en prison : un choix méthodologique.....</b>	<b>73</b>
1.1. Phénoménologie et démarche qualitative .....	73
1.2. Donner la parole.....	75
1.3. Explorer l’intime dans l’espace carcéral.....	76
<b>2. Population à l’étude : les personnes incarcérées .....</b>	<b>77</b>
2.1. Le choix de l’échantillon .....	78
2.2. Un échantillonnage soumis au processus de recrutement.....	80
2.3. Portrait de l’échantillon final .....	83
<b>3. Parler de l’intime .....</b>	<b>83</b>
3.1. L’entrevue semi-dirigée .....	84
3.2. Obtenir la confiance des détenus .....	85
3.3. Aborder un sujet sensible.....	87
<b>4. Enquêter en prison.....</b>	<b>89</b>
4.1. Défis structurels .....	89
4.2. Le rôle de chercheur auprès des protagonistes du milieu carcéral.....	94
<b>5. Stratégie d’analyse des données.....</b>	<b>98</b>
5.1. Une analyse phénoménologique .....	99
5.2. Une analyse thématique .....	100
<b>CHAPITRE 4 : UNE APPROCHE PHÉNOMÉNOLOGIQUE DE L’INTIMITÉ EN PRISON .....</b>	<b>102</b>
<b>1. Les dimensions de l’intimité pour les personnes incarcérées.....</b>	<b>103</b>
1.1. Intimité pour soi.....	103
1.2. Intimité relationnelle .....	109
<b>2. La privation d’intimité en prison .....</b>	<b>113</b>
2.1. Un vécu en communauté imposée .....	113

2.2.	Des relations de confiance limitées.....	115
2.3.	Fouille corporelle et intimité violée.....	118
<b>3.</b>	<b>La perception de l'intimité.....</b>	<b>121</b>
3.1.	Une perception qui diffère selon l'intimité de référence .....	122
3.2.	Une perception qui diffère selon la personnalité .....	123
3.2.1.	Les « réservés ».....	123
3.2.2.	Les « sociables » .....	125
3.3.	Une perception qui diffère selon le parcours carcéral .....	128
	<b>Conclusion du chapitre 4.....</b>	<b>130</b>
	<b>CHAPITRE 5 : L'INTIMITÉ DANS L'ESPACE CARCÉRAL COLLECTIF.....</b>	<b>132</b>
<b>1.</b>	<b>Le secteur de détention, un lieu de vie en communauté .....</b>	<b>134</b>
1.1.	Un espace de vie à plusieurs .....	134
1.2.	Un espace de visibilité .....	137
1.3.	Un espace qui fait l'objet d'appropriations.....	140
<b>2.</b>	<b>La salle de bain : un espace commun .....</b>	<b>145</b>
	<b>Conclusion du chapitre 5.....</b>	<b>148</b>
	<b>CHAPITRE 6 : LA CELLULE, UN REFUGE DE L'INTIME? .....</b>	<b>150</b>
<b>1.</b>	<b>Portrait et perceptions de l'espace cellulaire.....</b>	<b>151</b>
1.1.	Configurations.....	151
1.2.	Des représentations ambivalentes .....	152
<b>2.</b>	<b>Un espace paradoxal.....</b>	<b>154</b>
2.1.	La cellule-refuge .....	154
2.2.	Un espace aux murs poreux .....	157
2.3.	Le rôle de la porte, entre protection et visibilité .....	159
<b>3.</b>	<b>Un espace partagé .....</b>	<b>162</b>
3.1.	La cohabitation cellulaire.....	162
3.2.	Les règles de vivre ensemble .....	165
<b>4.</b>	<b>L'appropriation de l'espace cellulaire .....</b>	<b>167</b>
4.1.	Reprendre le contrôle sur la porte.....	168
4.2.	Décorer ou non la cellule .....	169
4.2.1.	Recréer un espace personnel .....	170
4.2.2.	Mettre à distance l'espace cellulaire.....	177
<b>5.</b>	<b>Un espace non-acquis.....</b>	<b>180</b>
	<b>Conclusion du chapitre 6.....</b>	<b>184</b>
	<b>CHAPITRE 7 : L'INTIMITÉ AU-DELÀ DE L'ENCEINTE CARCÉRALE.....</b>	<b>186</b>



<b>1. Entre dedans et dehors : les dispositifs de l'intime.....</b>	<b>187</b>
1.1. Des formes préservées de l'intimité.....	188
1.2. Une intimité limitée par des contraintes spatio-temporelles.....	191
1.2.1. Par l'environnement spatial.....	191
1.2.2. Par l'institution.....	197
1.2.3. Par la distance.....	201
1.3. Des marges de manœuvre restreintes.....	204
<b>2. Au-delà des murs de la prison : une intimité annihilée.....</b>	<b>208</b>
2.1. L'intimité éprouvée : les transferts entre établissements.....	208
2.2. L'intimité exposée : les sorties de l'établissement.....	211
<b>Conclusion du chapitre 7.....</b>	<b>214</b>
<b>CHAPITRE 8 : DISCUSSION : UNE RÉFLEXION SUR L'INTIMITÉ DANS L'ESPACE CARCÉRAL.....</b>	<b>216</b>
<b>1. Les formes de l'intimité en prison.....</b>	<b>217</b>
1.1. Des dimensions persistantes.....	217
1.2. Une question de contrôle.....	219
<b>2. Une intimité au cœur d'un jeu d'intrusions et de tactiques.....</b>	<b>222</b>
2.1. Intrusions.....	223
2.1.1. Formes d'intrusions.....	223
2.1.2. Un sentiment d'intrusion conscient.....	226
2.2. Tactiques.....	227
2.2.1. Tactiques d'invisibilisation.....	228
2.2.2. Tactiques d'appropriation de l'espace.....	229
2.2.3. Tactiques collectives et règles de vivre ensemble.....	232
2.3. Une intimité négociée : entre capacité d'action et renforcement de l'institution.....	233
<b>3. L'espace carcéral sous le prisme de l'intimité.....</b>	<b>239</b>
3.1. Des espaces vécus et transformés.....	239
3.2. L'EspaceTemps carcéral.....	240
3.3. Élargir sa compréhension du « carcéral ».....	241
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>244</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>250</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>i</b>
<b>ANNEXE 1 : AFFICHE DE RECRUTEMENT.....</b>	<b>ii</b>
<b>ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....</b>	<b>iv</b>
<b>ANNEXE 3 : PROFIL DES PARTICIPANTS.....</b>	<b>viii</b>
<b>ANNEXE 4 : MÉMO DE L'INTIMITÉ.....</b>	<b>xii</b>
<b>ANNEXE 5 : TARIFS DU TÉLÉPHONE.....</b>	<b>xiv</b>

*À vous, dont la voix constitue le cœur de cette étude.*

# Remerciements

À bien des égards, l'écriture d'une thèse est un processus solitaire, isolant et introspectif, dans lequel nous sommes tout autant notre pire ennemi que notre meilleur allié. L'épopée que représente un doctorat est marquée par l'ambivalence des sentiments qui la traverse, oscillant perpétuellement entre la satisfaction et le doute, l'accomplissement personnel et la remise en question. Mais, beaucoup plus que l'on ne le croit, le parcours doctoral se réalise dans l'altérité, le doctorant puisant sa force dans ceux qui l'entourent et le soutiennent sans relâche. Les quelques lignes qui suivent se consacrent par conséquent à remercier tous ceux qui ont joué un rôle dans la rédaction de cette thèse et sans qui celle-ci n'aurait probablement jamais pris sa forme finale.

D'une part, merci infiniment aux personnes qui ont accepté de me rencontrer et dont la voix constitue le cœur de cette recherche. Merci de m'avoir fait assez confiance pour me partager votre quotidien et une part de votre intimité. Si j'ai persisté jusqu'au bout, c'est aussi parce que vous étiez continuellement dans un coin de ma tête et qu'il était fondamental pour moi de faire de cette thèse votre tribune.

Mes remerciements les plus sincères s'adressent ensuite à ma directrice de recherche, Marion Vacheret, qui m'a accompagnée tout au long de ce parcours en acceptant de superviser ma thèse de doctorat. C'est une sacrée aventure que nous avons vécu ensemble ces cinq dernières années, durant lesquelles ton écoute attentive, tes réflexions constructives et ton sens des détails n'ont jamais failli. J'ai beaucoup appris à tes côtés, que ce soit sur le plan académique, professionnel ou personnel. Merci de m'avoir soutenue dans les moments de doute et de m'avoir accordé ta confiance, lorsqu'elle me faisait défaut.

J'ai également eu le privilège de côtoyer d'éminents professeurs durant mes années doctorales, dont le soutien constant a représenté une véritable force d'encouragement. Je tiens tout d'abord à remercier ceux que je considère comme mes mentors : Anthony Amicelle, Jean Bérard et Nicolas Sallée, qui, en plus de m'avoir soutenue tout au long de mon parcours, m'ont offert des opportunités professionnelles qui m'ont permis d'évoluer sur le plan académique. Merci

Anthony, de ton écoute, de ta disponibilité et de tes conseils précieux : tu détiens un rôle important dans l'aboutissement de cette thèse. Merci Jean, de tes relectures et de ton énergie contagieuse. Merci Nicolas, pour tout ce que j'ai appris en travaillant à tes côtés. Merci aussi à Samuel Tanner, pour ta positivité et ta prévenance, ainsi qu'à Carlo Morselli, pour tes encouragements à ta façon.

Pendant toutes ces années, je n'aurais eu de cesse de clamer l'importance de la solidarité entre étudiants. J'ai eu la chance de croiser des individus merveilleux tout au long de mon cheminement doctoral. Mon bureau tout d'abord : je n'aurais pu rêver de meilleurs collègues que vous pour partager mon quotidien universitaire. Nos sessions intensives de travail ponctuées de fous rires, discussions sur Harry Potter, visionnement de *talk-show* et autres verres de vin resteront des moments forts de ces deux dernières années.

Ma cohorte de doctorat ensuite, dont la cohésion m'a sans aucun doute aidé à franchir les deux premières années. Un merci tout particulier à Anne-Marie, dont la force de caractère, le courage et la gentillesse forgent mon admiration. Merci pour ta précieuse amitié, sans laquelle je n'aurais sûrement pas tenu ces dernières années. Merci à ceux que j'ai rencontrés et croisés régulièrement dans les couloirs de l'École de criminologie, jamais avares d'un sourire ou d'un mot d'encouragement. Merci à Nicole Pinsonneault, pour ton aide inestimable et ta bonne humeur communicative. Tu occupes une place de choix dans le cœur des étudiants du département. À Axelle, pour ton amitié, tes relectures et tes conseils précieux. Merci d'avoir été à mes côtés dans la dernière ligne droite. À Edwige, pour ton soutien et ton don pour enseigner la vie de ceux qui t'entourent.

C'est aussi grâce à l'École de criminologie que j'ai rencontré ceux que je considère comme ma famille québécoise : Stéphanie et Jean-François (et Henri bien sûr!), merci de votre amitié inconditionnelle et de votre soutien sans faille, merci d'avoir cru en moi quand je n'en avais plus la force, merci de faire partie de ma vie.

Cette thèse n'existerait pas sans ceux que j'ai laissés derrière moi, en France, mais qui malgré la distance, ont été à mes côtés pour chaque étape de mon parcours. Je tiens ainsi à remercier ma belle-famille qui m'a toujours soutenue dans tous mes projets, même s'ils impliquaient

d’emmener leur fils et frère de l’autre côté de l’Atlantique, ainsi que de nombreux Skype manqués. Jean-Michel et Nicole, vos mots d’encouragements, vos paroles réconfortantes et votre confiance ont perpétuellement réchauffé mon cœur engourdi par le froid québécois.

Le mot « remerciement » n’est pas assez fort pour exprimer mes sentiments et ma gratitude à l’égard de ma famille. Papa, merci d’avoir aiguisé mon esprit critique et surtout, de toujours avoir eu les mots et les paroles justes, dans les moments de succès comme dans ceux de doute, en te servant de ton propre cheminement doctoral pour me rassurer. Tu as été un des rares à pouvoir me comprendre et ce fut inestimable pour moi. Tu es mon inspiration. Maman, merci pour tous les sacrifices que tu as faits pour nous et pour ton amour inconditionnel. J’espère que tu es aussi fière de moi que je le suis de toi (et la barre est haute!). Noémie et Mélanie, être loin de vous ces six dernières années a été pour moi l’aspect le plus difficile dans ma décision de poursuivre mes études au Québec. Merci d’être les sœurs et femmes extraordinaires que vous êtes.

Une tendre caresse au passage à Vador et Solana : je pense sincèrement que le chat est le meilleur allié de l’étudiant au doctorat. Sa présence cadence nos journées au rythme de réveils matinaux, câlins au besoin, pauses imposées lorsqu’il se positionne stratégiquement devant l’écran d’ordinateur. Surtout, il nous rappelle constamment qu’il y a autre chose que la thèse dans la vie : lui.

Enfin, je profite de cette tribune pour remercier les travailleurs de l’ombre, ceux qui jouent un rôle primordial dans l’écriture d’une thèse, souvent ingrat : les conjoint.e.s de doctorants. Aucun mot n’est assez puissant pour décrire la reconnaissance que j’éprouve envers mon conjoint, Jean, pour avoir été tour à tour chauffeur, traducteur, relecteur, cuisinier, coach, kiné, psychologue, et bien plus encore, au cours des années passées. Merci d’avoir partagé mes moments d’accomplissements, comme ceux d’anxiété. Mille fois j’ai abandonné, et mille fois tu m’as donné la force de persévérer, par ta patience et ton amour. Tu es mon partenaire, mon meilleur ami, celui qui me permet de continuer à avancer et à réaliser mes rêves. J’ai hâte à l’avenir à tes côtés.

## **Avis de l'auteure**

Nous tenons à souligner l'aide des Services correctionnels du Québec, qui ont rendu cette étude possible en acceptant qu'elle soit réalisée dans l'enceinte de prisons provinciales, ainsi que celle du personnel rencontré au sein des établissements visités, qui ont su nous accommoder de leur mieux afin que la recherche se réalise dans les meilleures conditions possibles.

Les analyses et conclusions présentées dans le cadre de cette thèse reflètent uniquement les propos tenus par les personnes incarcérées rencontrées. Par conséquent, les développements qui suivent ne représentent pas le point de vue des Services correctionnels du Québec et n'engagent que l'auteure.

# **INTRODUCTION**

Qu'est-ce que l'intimité? Bien que la réponse à cette question puisse sembler évidente au premier abord, elle est, après réflexion, plus complexe qu'elle n'y paraît. Avant de nous plonger, ensemble, dans l'intimité des personnes incarcérées, prêtez-vous à l'exercice et prenez un instant pour réfléchir à ce qu'elle signifie ou représente pour vous.

Probablement qu'en laissant errer vos pensées à la recherche de votre perception de ce phénomène, des images, des sons, des odeurs, des bruits, des lieux, des individus, des objets, des gestes, des sentiments ou des instants particuliers qui vous évoquent l'intimité vous sont venus à l'esprit. Si cette question devait être posée à un groupe de personnes, il est possible de supposer qu'un moment de silence précéderait diverses réactions : certains auraient des perceptions similaires de ce phénomène, tandis que d'autres lui attribueraient des significations différentes. Il est aussi probable que plusieurs ne sauraient pas comment décrire leur ressenti à son égard. Ou ne souhaiteraient pas l'exprimer.

Son usage pouvant être retracé dès le XVII<sup>e</sup> siècle (Coudreuse et Simonet-Tenant, 2009), la notion d'intimité s'est progressivement transformée, en parallèle d'une société changeante et de la reconfiguration des relations sociales et des modes d'habiter. L'industrialisation, l'urbanisation, la modernisation, la technologisation, les fluctuations économiques, l'émancipation des femmes, l'évolution des valeurs familiales, la reconfiguration de l'espace domestique, etc. sont autant de facteurs qui auraient contribué à déplacer les frontières de l'intime et à en modifier notre perception (Sennett, 1979; Montémont, 2009). Or, si la littérature semble s'accorder sur une intimité qui se transforme dans l'espace et dans le temps, en fonction des époques, cultures, civilisations et croyances (Ibrahim-Lamrous et Muller, 2005), les points de vue divergent sur la forme que prennent ces bouleversements. On retrouve notamment une opposition entre Giddens (1992) et Baumann (2000) dans leur compréhension de l'intimité moderne, le premier évoquant l'authenticité et la pureté du lien dans les relations, notamment amoureuses, tandis que le second souligne pour sa part une précarisation des relations intimes, fragilisées par la phase de « modernité liquide » qui caractériserait notre ère. Ce premier aperçu de l'intimité dessine les prémices d'un phénomène complexe qui recouvre une multitude d'acceptions, fluctuantes et mouvantes.



Alors, qu'est-ce que l'intimité? En réalité, cette thèse n'a pas pour ambition de répondre à cette question, ni d'apporter une définition de l'intimité, ou encore de se limiter à en identifier les différentes appréciations. Elle ne s'interroge pas sur ce qu'elle est, mais sur comment elle est vécue. Elle souhaite en explorer la complexité en plaçant son étude dans un environnement particulier, qui y est à priori hostile : le milieu carcéral.

L'univers carcéral est un milieu complexe et paradoxal, qui se pérennise tout autant qu'il se transforme, qui reste immuable sur certains de ces aspects, tout en évoluant en parallèle de la société. Berceau de multiples problématiques, persistantes ou émergentes, la prison est à la fois miroir de notre société et monde à part, et par conséquent, objet de discussion aussi bien dans le monde politique que scientifique.

Au Canada, l'Enquêteur correctionnel ainsi que le Protecteur du citoyen, à titre d'ombudsman des services correctionnels, mettent régulièrement en lumière la problématique de la surpopulation carcérale qui traverse les prisons canadiennes<sup>1</sup>. Ce phénomène s'explique par une multitude de facteurs comme la proportion importante de prévenus, une augmentation des renoncements à la libération conditionnelle, des arrestations massives et un durcissement des peines par le gouvernement fédéral. Les rapports publiés mettent par conséquent en lumière les divers effets de la surpopulation sur le milieu carcéral tels que la détérioration des conditions de détention, la promiscuité, les tensions entre détenus et avec le personnel, la multiplication des transferts, les classements non conformes aux profils des détenus, les reports de rendez-vous médicaux et l'épuisement du personnel. Plusieurs stratégies ont alors été mises en place, notamment par le ministère de la Sécurité publique, visant à contrer les effets de la surpopulation. Parmi elles, on retrouve l'ajout de places et la construction de nouveaux centres de détention, mais également le recours à la double, voire à la triple occupation cellulaire.

Les institutions carcérales canadiennes fonctionnent autour d'un régime de détention dit « ouvert » (Vacheret et Tschanz, 2017). Les secteurs prennent ainsi la forme d'unités de vie au sein desquelles les détenus conservent une liberté de mouvement relative. Une fois les cellules

---

<sup>1</sup> Depuis 2002, les rapports annuels du Protecteur du citoyen dénoncent systématiquement la surpopulation des prisons provinciales du Québec.

ouvertes, les personnes incarcérées peuvent ainsi se déplacer à l'intérieur de ces unités de vies, qui donnent accès à une salle commune comprenant un coin cuisine, une salle de bain/buanderie ainsi que des installations sportives, dans certains cas. La gestion de ces unités s'opère à travers une surveillance institutionnelle constante, par l'entremise de caméras de vidéosurveillance ou de la part d'agents correctionnels, dont les bureaux se trouvent à même le secteur (mais en périphérie des unités de vie). Dans certains secteurs, un poste de contrôle aux vitres sans teint assure une visibilité permanente des personnes détenues.

Avant de poursuivre votre lecture, prenez le temps de vous remémorer ce qu'évoque pour vous votre intimité. Désormais, imaginez tenter de la vivre dans un contexte faisant face à la surpopulation et à la promiscuité, une vie en communauté imposée et séparée des proches, un partage de l'espace à coucher et de la toilette, ainsi qu'une surveillance permanente. À priori, cet environnement semble hermétique à la possibilité d'y retrouver toute forme d'intimité. C'est pourtant dans un tel contexte que les détenus sont amenés à vivre, au quotidien et en tout temps.

Cette recherche s'intéresse par conséquent à l'intimité des personnes incarcérées dans un espace qui semble leur dénier toute prétention intime. S'inscrivant dans une sociologie de l'expérience, cette étude propose d'appréhender l'intimité à partir du sens que les individus lui confèrent, afin de sortir de la vision restrictive qu'a tendance à adopter la littérature. En plus de mettre en lumière la complexité et la diversité des perceptions de l'intimité, cette approche permet de restituer les personnes incarcérées dans une position active, à partir de l'étude de leurs marges de manœuvre. À travers ce prisme, cette recherche propose également d'apporter une réflexion sur la prison contemporaine et les dynamiques qui la traversent, autour de questions d'intimité.

Le premier chapitre de cette thèse a pour objectif de situer notre objet d'étude à travers une analyse critique de la littérature. Pour se faire, il dresse un portrait de l'intimité et met en lumière sa complexité, à travers l'identification de ses dimensions. Il en érige ainsi les contours, préalable indispensable à l'étude de ce phénomène dans un contexte spécifique. Car dans un second temps, c'est sur le milieu carcéral que ce chapitre se penche, afin de mettre en lumière le cadre de cette recherche. L'institution d'hier et d'aujourd'hui est décryptée à la lueur de recherches sociologiques, criminologiques ou encore géographiques, afin de mettre en lumière son inertie, ses évolutions, ses paradoxes, ses enjeux et dynamiques internes. Ensuite, ce

chapitre poursuit son exploration de l'institution carcérale en s'intéressant à celles qui sont contraintes d'y vivre : les personnes incarcérées. Il met en lumière une part de leur expérience, entre sentiments destructeurs et stratégies d'adaptation pour y apprendre à (sur) vivre. Enfin, ce chapitre boucle la boucle amorcée en présentant l'état de la littérature sur la question de l'intimité des personnes incarcérées, nous permettant alors de formuler notre problématique de recherche.

Le second chapitre pose le cadre théorique dans lequel s'inscrit cette recherche. Ce dernier se construit à partir de la sociologie de l'expérience de Dubet (1994), dont la perspective nous sert de base théorique à la compréhension de l'expérience carcérale des détenus, quant à leur intimité. Les principaux concepts de cette théorie identifiés nous conduisent dans un second temps à nous pencher plus particulièrement sur un des éléments qui forment l'expérience sociale : la stratégie, que la littérature analyse parfois sous l'angle de la résistance ou de la mise en œuvre de tactiques. Ces réflexions aboutissent sur la proposition d'une conceptualisation de l'espace carcéral, dans lequel prennent place les expériences au cœur de notre étude. Enfin, l'articulation des théories abordées nous conduit à envisager une approche phénoménologique de l'intimité des détenus.

Le troisième chapitre revient en partie sur ce choix d'une approche phénoménologique, puisqu'il présente le cadre méthodologique de cette étude. Dans un premier temps, il a pour objectif d'expliquer et de justifier le devis qualitatif choisi pour mener à bien cette recherche, ainsi que de décrire la population au cœur de l'étude. Dans un second temps, il revient en profondeur sur les modalités relationnelles et organisationnelles qu'implique une recherche en milieu carcéral, sur un sujet sensible, ainsi que sur la place qu'occupe le chercheur sur son terrain d'investigation. Enfin, les stratégies d'analyse des données choisies sont présentées.

Les chapitres 4, 5, 6 et 7 dévoilent les résultats de notre collecte de données.

Le quatrième chapitre propose une approche phénoménologique de l'intimité, en fonction de ce qu'elle représente pour les personnes incarcérées. Il souligne la complexité d'un phénomène multiforme, qui dépend à la fois du contexte dans lequel il est vécu et de la perception que s'en font les individus.

Le cinquième chapitre s'intéresse à l'intimité dans certains espaces collectifs de la détention : le secteur de détention et la salle de bain commune qui se trouvent en son sein. Il se penche sur la possibilité d'y retrouver une intimité, tout en mettant en lumière les dynamiques traversant ces espaces, partagés en tout temps.

Le sixième chapitre dessine une analyse en huis clos d'un espace qui présente des caractéristiques particulières : la cellule. Il s'interroge sur la qualité de « refuge » que l'on peut attribuer à cet espace de la détention, en raison du caractère « privé » qui lui est parfois associé.

Le septième chapitre propose de s'émanciper des murs de la prison et explore l'intimité des personnes incarcérées lorsqu'elle est mise en jeu par des dynamiques qui dépassent l'enceinte de la prison.

Enfin, le huitième chapitre clôt notre réflexion à partir d'une discussion de nos résultats. Il apporte un nouveau regard à la fois sur l'intimité, sur l'expérience carcérale des personnes incarcérées, ainsi que sur la prison contemporaine. Enfin, il suggère aux chercheurs s'intéressant au milieu carcéral d'en élargir leur compréhension, afin de ne pas occulter certains aspects du vécu des détenus.

**CHAPITRE 1 : APPRÉHENDER L'INTIMITÉ DANS  
L'ESPACE CARCÉRAL CONTEMPORAIN, UNE  
REVUE DE LITTÉRATURE**

L'étude de l'intimité en milieu carcéral est marquée d'une double complexité : d'une part, l'intimité est un phénomène aux significations multiples et mouvantes; d'autre part, la prison est un milieu hétéroclite et difficile à saisir. Par conséquent, le chapitre qui suit a pour objectif d'éclaircir l'objet de notre recherche, à partir d'une recension des écrits qui vise à répondre à trois questions spécifiques : qu'est-ce que l'intimité? Qu'est-ce que la prison? Qu'est-ce que l'intimité en prison? La première question nous amène à mobiliser une littérature diversifiée afin de cerner l'intime dans une perspective interdisciplinaire. La seconde nous conduit à nous interroger sur la prison, d'une part en s'intéressant à ses caractéristiques et à leur évolution, d'autre part en considérant l'expérience des détenus en son sein. Enfin, la mise en lumière de la façon dont l'intimité en milieu carcéral est abordée par la littérature nous permet de formuler la problématique de cette thèse.

## 1. De l'intimité et de l'intime

Du latin *intimus*, « *ce qui est le plus en dedans, le fond de.* »<sup>2</sup>, la notion d'intimité et son adjectif « intime », sont depuis longtemps utilisés dans le langage commun. On parle par exemple de « relations intimes », d'« intimité sexuelle », de « journal intime », de « toilette intime », etc. (Montémont, 2009). Pourtant, cette notion est plus complexe qu'il n'y paraît. Traversant les époques, les cultures et croyances, elle varie constamment dans les significations qu'on lui donne, « *à croire qu'il n'existe pas de définition universelle de l'intimité, mais une multitude d'acceptations possibles.* » (Ibrahim-Lamrous et Muller, 2005, p. 8). Concept central de notre étude, il est essentiel d'en dessiner les contours, en évoquant dans un premier temps les dimensions qu'il recoupe, puis en évoquant ses frontières.

### 1.1. Les dimensions de l'intimité

L'inconstance des définitions données à l'intimité est mise en exergue par Montémont (2009). À partir d'une enquête lexicographique, l'auteure retrace les divers sens attribués à l'intimité, depuis sa première apparition dans le dictionnaire en 1606, jusqu'à sa définition actuelle. Le dictionnaire de 1606 lui donnait ainsi la signification suivante : « *Est ce qui est au plus profond*

---

<sup>2</sup> <http://www.cnrtl.fr/etymologie/intime>

*et en l'intérieur* » (Montémont, 2009). L'auteure montre que l'acception de la notion d'intimité a fluctué par la suite, passant par des considérations métaphysiques, psychologiques, ou strictement relationnelles. Les notions d'intimité et d'intime ont ainsi intégré des problématiques et dimensions différentes au fil des siècles, flirtant avec plusieurs disciplines comme la psychologie, la théologie, la philosophie, l'éthique. Au croisement de ces savoirs, il est possible d'identifier trois dimensions principales de l'intimité : une dimension personnelle, une dimension corporelle et une dimension relationnelle.

### *Individuelle*

La notion d'intimité intègre une idée d'intériorisation du sujet et de sa conscience. De nos jours, la première signification de l'intimité est la suivante : « *Caractère de ce qui est intime, profond, intérieur* », l'intime étant ce « *qui est au plus profond de quelqu'un, de quelque chose, qui constitue l'essence de quelque chose et reste généralement caché, secret* ». <sup>3</sup> Pour Coudreuse et Simonet-Tenant (2009), l'intimité renvoie à la dimension la plus intérieure et la moins communicable de l'expérience humaine. L'intimité personnelle est par conséquent introspective et psychologique.

D'un point de vue psychosociologique, ce phénomène s'appréhende comme un désir de se soustraire au regard intrusif et scrutateur de l'autre (Ibrahim-Lamrous et Muller, 2005) et s'exprime par le repli sur soi, le besoin de solitude (Meder-Klein, 2005). On parle alors de « *moi intime* » (Ricot, 2010). Concept psychanalytique élaboré par Freud (Laplanche et Pontalis, 1967), le Moi est, avec le Ça et le Surmoi, une des instances constituant la personnalité. Traduction du « *Ich* » allemand de Freud, le « *Moi* » se caractérise ainsi par l'emploi du « *Je* », repris sous la forme de l'« *ego* » et de ses dérivés du « *self* » dans la littérature anglo-saxonne. Il se construit à partir des expériences vécues et représente le pôle défensif de la personnalité : il met en jeu une série de mécanismes de défense face à la perception d'un affect angoissant (Laplanche et Pontalis, 1967). L'intimité est alors liée avec les affects et ressentis du sujet : « *est intime ce que je ressens comme tel.* » (Montémont, 2009).

---

<sup>3</sup> <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/intimit%C3%A9/43921?q=intimit%C3%A9#43844>

### *Corporelle*

L'intimité se vit à travers le sentiment d'appartenance de son propre corps (Potel, 2008). Elle est alors fixée à lui, le corps représentant une « *zone de possession de soi* » (Meder-Klein, 2005), en tant que lieu d'expression de l'individualité. Le corps est aussi en lui-même un bien intime, matérialisant la partie la plus visible de l'intimité (Laé, 2003). Il représente alors la frontière entre la vie intérieure de l'individu, son intimité introspective, et ses relations.

L'intimité ne s'arrête pas au corps physique et visible, mais se prolonge à travers son extension, à ce qui l'entoure directement et à ce qui se retrouve dans l'espace personnel de l'individu, c'est-à-dire aux objets intimes comme le linge, les objets personnels auxquels chaque individu est attaché et qui ont une valeur affective ou une charge émotionnelle (Meder-Klein, 2005).

### *Relationnelle*

Dans la littérature récente s'intéressant à ce phénomène, l'intimité est plus particulièrement discutée sous l'angle de la sexualité, les chercheurs constatant alors une « *sexualisation contemporaine de l'intime* » (Coudreuse et Simonet-Tenant, 2009). En effet, des ouvrages présentant une importance considérable dans l'étude de l'intimité contemporaine l'abordent principalement sous l'angle des relations sexuelles ou de l'intimité conjugale (Giddens, 1992; Kaufmann, 1993; Jamieson, 1998; Bozon, 2001; De Singly, 2003, 2005; Daoust, 2005), contribuant, de fait, à restreindre la compréhension de ce phénomène. Comme le soulignent Bawin et Dandurand (2003, p. 5) « *dans ce contexte, le sexe devient l'apogée de l'intimité et l'intimité presque impossible sans le sexe.* ». De plus en plus, les notions d'intimité et de sexualité se confondent, l'une pouvant remplacer l'autre, comme terme équivalent.

Or, la littérature relationnelle ne peut se résumer à une dimension sexuelle. Selon Simmel (1996), l'intimité est une forme pure de socialisation. Il consacre cette dimension relationnelle de l'intime, en opérant une distinction entre l'intimité au cœur de l'amitié et celle relative à l'amour. Alors que l'amitié permettrait de conserver une forme d'autonomie, sans nécessairement dévoiler l'entièreté de son intime, l'amour détruirait la dernière part secrète de l'individu, à travers l'érotisation du lien.



L'intimité se déploie donc dans l'intersubjectivité et comporte une dimension dialogique, qui découle directement de sa dimension introspective : les relations intimes sont celles qui connectent des individus par un lien profond et étroit (Ricot, 2010) et peuvent s'exprimer dans les relations familiales ou conjugales (De Singly, 2003, 2005; Rouag-Djenidi, 2005). Dans cette perspective, la famille et le couple deviennent des lieux privilégiés de l'expression de la subjectivité des individus, et par conséquent, de leur intimité.

L'intimité trouve tout son sens dans son partage, encore faut-il qu'elle le soit intentionnellement avec autrui et accueillie avec respect (Meder-Klein, 2005; Durif-Varembont, 2009). C'est dans le choix de ce partage, prélude au dévoilement volontaire d'une partie de son intimité, que celle-ci se matérialise pleinement. Ainsi, selon Thalineau (2002, p. 42) :

*« La possibilité d'avoir quelques biens ou quelques comportements ou quelques idées que l'on partage avec qui bon nous semble, non parce qu'ils sont honteux, mais parce qu'ils ont pour nous une valeur, constitue notre intimité comme propriété. ».*

Dévoiler son intimité implique par conséquent une relation de confiance, préalable indispensable afin de livrer une part de soi (Meder-Klein, 2005).

En conclusion, on peut déduire des développements précédents une intimité duale, qui s'exprime pour soi ou avec autrui. Les dimensions identifiées sont ainsi étroitement liées les unes aux autres, la composante introspective de l'intime n'existant pas sans son penchant relationnel : selon Ricot (2010, p. 135), « *le moi intime n'est tel que parce qu'il puise sa consistance dans la vie relationnelle.* » Pour Simmel (1996), la sphère intime d'un individu est fondamentalement reliée au secret, qui constitue, selon lui, la base de toute relation sociale. Ainsi, l'intériorité de l'intime peut être extériorisée dans un espace limité et sélectionné par l'individu (Montémont, 2009). Il se dessine alors autour de lui un périmètre au sein duquel l'intime pourra s'exprimer et se partager, ce que Goffman, dans son ouvrage « *La mise en scène de la vie quotidienne* » (1973) qualifie d'« *espace personnel* ».

L'identification des dimensions de l'intime dresse par conséquent les contours d'un phénomène pluriel, qui peut prendre différentes formes. L'intimité est ainsi un sentiment, un ressenti, une perception, un besoin, une quête et peut se matérialiser dans le partage, des échanges, des gestes, des objets, des espaces ou à travers le corps. Elle est un phénomène paradoxal, qui prend source à la fois dans le retrait social et dans l'ouverture à autrui.

## 1.2. Les frontières de l'intime

En créant un espace délimité et préservé, à l'abri de l'intrusion d'autrui, l'intimité détient une fonction protectrice. Elle implique l'existence d'une frontière faisant office de limite entre deux mondes, l'un étant visible de tous et l'autre ne pouvant être pénétré sans l'accord préalable de l'individu (Thalineau, 2002). Pour Durif-Varembont (2009, p. 60), l'intimité « *nécessite l'existence d'une frontière, d'une ligne de séparation entre ce qui est montré et caché, voilable et dévoilable, visible, dicible, audible ou non* ». Or, cette limite entre soi et autrui peut être troublée : l'intimité peut s'exposer à autrui, volontairement ou à l'insu de l'individu.

### 1.2.1. Une intimité aux frontières protectrices

La littérature met en lumière une intimité qui se construit dans un objectif de protection du soi des intrusions externes. Souvent restreinte aux espaces privés, l'intimité peut s'en émanciper et se retrouver dans des territoires et espaces publics, tant que la distance sociale entre individus est respectée et la bulle d'intimité préservée.

#### *L'intimité comme construction sociale*

Certains auteurs envisagent l'intimité comme une construction sociale, changeante en fonction de l'évolution des normes sociales et qui découle d'une conception publique des rapports entre individus, forme d'étiquette pouvant être apposée sur des comportements, des pensées, des relations ou encore des possessions (Thalineau, 2002; Laé, 2003; Serfaty-Garzon, 2003a, 2003b; Foessel, 2008; Durif-Varembont, 2009). Selon Durif-Varembont (2009, p. 57), l'intimité « *se construit comme un espace intérieur mettant en jeu le registre du secret vis-à-vis d'autrui, mais aussi de soi-même, en rapport avec des normes sociales qui évoluent* ». En tant que construit social, l'intimité peut varier dans ses représentations d'un individu à l'autre, ce qui signifie qu'il

n'existe pas de pratiques intimes par essence, mais des acceptions propres à chacun (Thalineau, 2002; Meder-Klein, 2005). De fait, le sentiment d'intimité dépend de la possibilité de contrôler l'environnement dans lequel il se déploie (Thalineau, 2002). Ainsi, un individu qui partage une conversation privée avec quelqu'un à qui il choisit de dévoiler une part de son intimité peut décider de le faire en présence d'autrui, s'il n'est pas gêné par leur proximité, ou de s'isoler, s'il la ressent comme une intrusion.

Dans sa construction, l'intimité serait étroitement liée à l'identité. D'une part, semblablement à l'identité, l'intimité se construirait dans l'interaction entre l'individu et la société, le premier intégrant les aspects objectifs et subjectifs de la seconde comme des réalités (Costalat-Founeau, 1997). D'autre part, l'identité constitue un préalable indispensable et indissociable à l'intimité (Erikson, 1963). Ainsi, pour Ibrahim-Lamrous et Muller (2005, p. 39), « *l'acquisition de la faculté d'intimité suppose la résolution de la quête d'identité* » ainsi que l'intégration du regard de l'autre, laissant penser qu'un individu doit avoir pris contact avec sa propre identité pour pouvoir s'ouvrir à autrui et partager volontairement son soi intime. Indissociables, mais opposées, l'identité et l'intimité pourraient alors être envisagées comme les deux versants constituant l'individu, l'identité intervenant comme une ressource dans la présentation de soi et un moyen de valoriser l'image de soi, tandis que l'intimité possède une nature discrète et cachée, compromise lorsqu'elle est révélée à l'insu de l'individu.

#### *De la dichotomie entre sphère privée et sphère publique*

L'approche dichotomique entre ce qui relève du public et ce qui est strictement privé, correspond principalement à un besoin de diviser l'univers social afin de mieux le comprendre (Weintraub, 1997). La distinction public/privé, qui ne se définit que par son opposition, correspond respectivement à ce qui est caché ou intériorisé versus ce qui est ouvert, révélé ou accessible; à ce qui est individuel versus ce qui est collectif (Weintraub, 1997).

Cependant, alors que l'intimité a tendance à être restreinte à la sphère privée (Durif-Varembont, 2009), elle peut aussi se partager collectivement et donc se déplacer dans la sphère publique (Meder-Klein, 2005). Ainsi, Bernard (1997) évoque un sentiment d'intimité associé au chez-soi qui peut se retrouver dans des espaces publics, tels que le quartier ou la ville.

Enfin, alors qu'intimité et vie privée se confondent parfois, les deux notions se distinguent l'une de l'autre : la vie privée est considérée comme une notion politique et juridique, tandis que l'intime serait une activité sociale, dont l'acteur principal en aurait le contrôle (Bawin et Dandurand, 2003).

### *Territoires du moi, territoires de l'intime*

Goffman, dans le tome 2 de son ouvrage « *La mise en scène de la vie quotidienne* » (1973), dresse une typologie des différents territoires du moi pouvant être revendiqués par un ayant-droit, c'est-à-dire par un individu ayant un droit de possession, d'usage, de libre-disposition ou de contrôle du bien.

Selon Goffman, ces territoires varient en fonction de leur organisation. On retrouve ainsi « *les territoires fixes* », « *les territoires situationnels* » et « *les réserves égocentriques* », gravitant autour de l'ayant droit et vouées à être revendiquées à long terme.

À partir de cette base organisationnelle, Goffman identifie huit types de territoires :

- 1- « *L'espace personnel* », défini comme l'espace entourant un individu et au sein duquel toute pénétration sera vécue comme un empiètement à l'origine d'une manifestation de déplaisir.
- 2- « *La place* », espace auquel l'individu peut avoir droit temporairement, qui prend souvent la forme d'un « *bien rare* » : une chaise confortable ou une cabine téléphonique, par exemple.
- 3- « *L'espace utile* », situé autour de l'individu et auquel il a droit en raison de besoins matériels évidents : il s'agit par exemple du visiteur d'une galerie qui s'arrête devant un tableau et qui peut espérer que personne ne passe dans son champ de vision.
- 4- « *Le tour* », ordre par lequel le bien est reçu, qui fonctionne selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».
- 5- « *L'enveloppe* », constituée par le corps et ce qui l'entoure, la peau et les vêtements.
- 6- « *Le territoire de la possession* », objets rattachés au moi et se trouvant autour du corps de l'individu, tels que les effets personnels.
- 7- « *Les réserves d'information* », faits relatifs à l'individu et dont il peut contrôler l'accès

8- « *Les domaines réservés de la conversation* », territoire qui correspond au droit de l'individu de pouvoir choisir qui peut lui adresser la parole et à quel moment.

S'inspirant des territoires identifiés par Goffman, certains auteurs parlent de « *territoire de l'intime* » pour signifier la pluralité de ses dimensions (Laé et Proth, 2002; Meder-Klein, 2005). Le territoire de l'intime comme « *enveloppe de soi* » (Durif-Varembont, 2009) permet de créer un espace délimité au sein duquel l'individu peut librement disposer de soi dans les rapports sociaux (Laé et Proth, 2002). Il représente une forme de barrière distanciatrice entre le moi et autrui, dont le but est d'éviter les intrusions externes non désirées (Durif-Varembont, 2009). Pour Hortonéda (2010, p. 73), ces territoires peuvent prendre la forme d'espaces réservés, qui naissent de l'expérience et de la créativité des individus.

Le territoire de l'intime par excellence serait le chez-soi, considéré comme lieu d'expression de l'intimité (Serfaty-Garzon, 2003a). Il peut se matérialiser dans le logement, qui devient véritablement chez soi lorsqu'il est habité, grâce à la mise en œuvre de mécanismes d'appropriations à travers lesquels il est possible de construire un univers intime, pour soi (Bernard, 1993; Serfaty-Garzon, 2003b). Lorsqu'il est habité, les différents seuils du logement (murs, portes, fenêtres) constituent des frontières qui permettent de séparer le dedans, comme territoire intime du soi et le dehors, qui représente alors le territoire des autres. L'enveloppe du logement protège ainsi des intrusions externes l'intimité familiale et personnelle du chez-soi, en bloquant les bruits, odeurs ou encore intrusions visuelles (Bernard, 1993; Kaufmann, 1996; Serfaty-Garzon, 2003a). Pour Kaufman (1996), la porte représente particulièrement cette délimitation qui d'une part, constitue l'intimité du chez-soi lorsqu'elle est fermée et d'autre part, matérialise l'entrée dans le domaine intime de l'individu, sur laquelle il a le contrôle.

Cependant, le chez-soi n'est pas juste circonscrit au logement, puisqu'il peut s'exprimer dans le sentiment. Ainsi, pour Bernard (1993), « *l'intimité, c'est aussi se sentir chez soi* ». De ce fait, l'intimité du chez-soi peut se retrouver dans tout espace dans lequel elle sera ressentie, quelle que soit sa nature.

### *La bulle d'intimité*

En 1963, le sociologue Edward T. Hall introduit la notion de proxémie, désignant l'étude des distances sociales en fonction de celle, métrique, qui sépare les individus. La fonction de cette distance interindividuelle est double : elle est celle qui protège lorsqu'elle est instaurée et maintenue, mais aussi celle vectrice d'intrusions, lorsqu'elle est franchie à l'insu de l'individu. L'auteur identifie ainsi quatre types de distance interindividuelle: la distance intime (moins de 40 cm), la distance personnelle (de 45 à 125 cm), la distance sociale (de 120 à 360 cm) et la distance publique (au-delà de 360 cm).

En l'occurrence, les deux premières distances identifiées nous intéressent particulièrement.

La distance intime est celle des relations amoureuses et implique une proximité importante des corps. Elle se mesure à travers le déploiement des sens. Ainsi, la vision de l'autre, la perception de son odeur et de sa chaleur, le son de sa voix sont autant d'indicateurs d'une forme de promiscuité.

La distance personnelle, qui correspond à l'espace normal maintenu entre deux ou plusieurs personnes, agit selon Hall (1966) comme une bulle invisible et protectrice entourant l'individu. C'est donc au sein de cette bulle que se trouve la sphère d'intimité qui en constitue le noyau, atteignable lorsqu'une certaine proximité des corps est franchie. L'incursion dans l'intimité d'une personne, que cela soit avec son accord ou non, nécessite par conséquent de franchir cet « *espace personnel* », identifié par Goffman (1973) comme un territoire du moi.

#### 1.2.2. Une intimité aux frontières brouillées dans la société actuelle

D'une société traditionnelle, puisant ses valeurs dans la coutume et la tradition et fondée sur une morale collective, nous sommes passés à une société au sein de laquelle les individus peuvent construire leur identité à partir de leurs propres choix (Giddens, 1992). Cette remise en cause des repères traditionnels entraîne des changements dans la façon dont les individus construisent leur identité, et par conséquent, leur intimité.

L'intimité de la société actuelle correspond à un intime qui s'expose de plus en plus dans la sphère publique, notamment à travers les médias sociaux (Coudreuse et Simonet-Tenant, 2009;

Tisseron, 2011), les télérealités (Mehl, 1994) ou encore les nouvelles technologies de l'information et les biotechnologies (Lafontaine, 2003). Internet et les émissions qui touchent à la vie privée entraînent la redéfinition des frontières entre espace public/espace privé et la pénétration de nouveaux enjeux au sein de la scène publique, comme par exemple l'exhibition du relationnel. Mehl (1994), évoque alors un double mouvement de publicisation du privé et de privatisation du public. Selon cet auteur, ces mutations troublent la définition de l'intimité, qui n'est plus identifiable à des lieux privés, secrets ou protégés du regard d'autrui. Il affirme que « *plus personne aujourd'hui ne parvient à s'entendre sur le sens, les limites, les frontières de l'intime* » (Mehl, 1994, p. 104).

Pour Lafontaine (2003), on assiste à une collectivisation de l'espace intime à travers les réseaux de communication. Elle évoque un « *renversement cybernétique* » de la notion d'intériorité, qui perd aujourd'hui de son sens, ce qui conduit l'espace intime entourant l'individu à perdre sa définition première et sa consistance symbolique. Elle affirme ainsi que « *l'individu contemporain, davantage technologisé et collectivisé, fait donc face à un réaménagement de ses territoires privés.* » (Lafontaine, 2003, p. 210). Les limites de l'intimité s'en trouvent déplacées, notamment à travers le remplacement du journal intime traditionnel par les blogs, puis les réseaux sociaux, qui font alors office de nouveaux supports aux états d'âme (Durif-Varembont, 2009).

Ce désir d'exposer son intimité sur la scène publique a été identifié comme « *extimité* », « *processus par lequel des fragments du soi intime sont proposés au regard d'autrui afin d'être validés* » (Tisseron, 2011, p. 84), à travers lequel le sujet espère trouver un intime hors de lui, chez l'autre (Coudreuse et Simonet-Tenant, 2009). Pour Tisseron (2011, p. 84), les sujets « *seraient devenus des acteurs de la construction de leur propre prison spéculaire et panoptique* ».

### 1.2.3. Une intimité aux frontières violées : les intrusions dans l'intimité

Du latin *intrusio*, signifiant « *occupation par la force* », l'intrusion se définit comme l'« *action de s'introduire illégitimement dans une charge, une fonction, une dignité.* ».<sup>4</sup>

Pour les psychanalystes, nous subissons nos premières intrusions dès l'enfance. C'est « le complexe d'intrusion », identifié par Lacan (1938), qui complète les complexes familiaux avec le sevrage et l'Œdipe. Ce complexe, que l'on peut traduire par la jalousie infantile, naît chez l'enfant qui voit sa famille s'agrandir d'un petit frère ou d'une petite sœur. S'ébauche alors la reconnaissance d'un intrus, un rival, un « autre ». Ce complexe d'intrusion signe la constitution de l'identité et de l'unité du corps (Lacan, 1938).

Selon Goffman (1973), l'intrusion correspond au « *cas évident où un individu pénètre dans un territoire sans en avoir le droit, ou bien contamine une réserve de toute autre façon. [...] Agir en intrus est donc une façon d'empiéter.* ». Le sociologue identifie six modes de violation qui permettent de pénétrer le territoire d'un individu à son insu.

- 1- « *La position écologique du corps par rapport au territoire revendiqué* », catégorie s'inspirant du système des castes en Inde, où la proximité possible se marque par la distance sociale mesurable entre les castes.
- 2- « *Le corps* » qui peut souiller le territoire de l'autre, notamment par le toucher, l'exemple typique de cette violation étant l'agression sexuelle.
- 3- « *Les regards indiscrets* » qui s'insinuent, constituent une importante violation du territoire d'un individu. Goffman précise ainsi que « *l'intrusion qu'ils représentent peut se commettre de très loin, dans de multiples directions, à de très nombreuses occasions, et des ajustements constants et délicats sont nécessaires pour les discipliner* ».
- 4- « *Les interférences sonores* », c'est-à-dire les bruits qui s'imposent.
- 5- « *Les adresses verbales* ». Goffman donne une suite d'exemples pour illustrer ce type d'intrusion : les « inférieurs » qui haussent la voix, les racoleurs de rue, l'individu qui s'impose dans une conversation.

---

<sup>4</sup> <http://www.cnrtl.fr/definition/Intrusion>



- 6- « *Les excréments corporels* » : ils correspondent aux excréments ou tâches qui contaminent par contact direct, les odeurs ou encore la chaleur du corps.

Goffman (1973) identifie de surcroît trois offenses territoriales, classification qui lui permet d'aborder les auteurs potentiels des violations de territoires. Il affirme ainsi que « *les agents et les auteurs principaux de cette sorte de violation de frontière sont les individus eux-mêmes et ce qui s'identifie intimement à eux* ». Pour lui, le prototype de l'offense territoriale correspond à l'empiètement d'un individu, qui agit en intrus, sur un territoire revendiqué par un autre. Le deuxième type d'offense se réalise lorsque l'individu se livre à une violation contre lui-même : Goffman parle d'autoviolation, dans le cas où l'individu souille lui-même sa réserve. Enfin, le sociologue aborde le renfermement, qui correspond à l'effort de l'individu de tenir les autres à une distance injustifiée à leurs yeux : c'est le cas par exemple lorsque l'individu refuse de divulguer des faits privés à une autorité légitime.

## **2. L'institution carcérale contemporaine**

Notre recherche s'intéresse à l'intimité dans un contexte spécifique : le milieu carcéral. En privant de liberté ses occupants, l'institution carcérale les contraint à cohabiter dans un espace limité, à l'origine de nombreuses privations et au sein duquel une surveillance permanente règne. Cinq concepts fondateurs ont été élaborés, rendant compte des caractéristiques de la prison : l'institution totale, telle qu'abordée par Goffman (1968), les « *pains of imprisonment* »<sup>5</sup>, mis en lumière par Sykes (1958), la sous-culture carcérale développée par Sykes et Messinger (1960), le panoptique conceptualisé par Bentham et repris par Foucault (1975), ce dernier ayant aussi abordé le caractère disciplinaire de la prison. Cette partie s'attache à mettre en lumière les différents regards sociologiques posés sur l'institution carcérale, ainsi que leurs évolutions jusqu'à aujourd'hui.

---

<sup>5</sup> Expression utilisée par Sykes dans son ouvrage *The Society of Captives* (1958), qui pourrait se traduire par « douleurs de l'incarcération ».

## 2.1. Un lieu d'enfermement

Par sa nature même, la prison a pour vocation d'enfermer et de détenir des individus en son sein. Au fil des évolutions de l'institution carcérale, plusieurs chercheurs se sont questionnés sur cet univers et ses dynamiques intrinsèques, mettant notamment en lumière un espace marqué par un caractère totalitaire et traversé par de nombreuses privations.

### *Une institution totale*

C'est dans ses « *Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus* »<sup>6</sup>, consacrées par son ouvrage « *Asiles* », que le sociologue Erving Goffman nous présente le concept d'« institution totale » qu'il définit de la façon suivante :

*« Lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. »* (Goffman, 1968, p. 41).

Ce concept peut se transposer à différents types d'organismes sociaux<sup>7</sup> – tels que des prisons, des hôpitaux, des monastères – qui présentent des caractéristiques communes : ce sont des univers enveloppants et clos, isolés de l'extérieur, qui soumettent à un rapport de pouvoir unique et à un système d'organisation bureaucratique l'ensemble des reclus qui y vivent.

L'institution totale présente plusieurs caractéristiques décrites par Goffman (1968). Tout d'abord, un fossé se creuse entre les dirigeants et les dirigés, entre le personnel de surveillance et les reclus. Le principe selon lequel l'autre est l'ennemi prédomine et tend à créer un climat hostile qui limite les contacts entre ces protagonistes.

Les institutions totales se caractérisent de surcroît par le recours à des techniques de mortification dépersonnalisant le détenu, telles que l'isolement, le rituel d'admission, la

---

<sup>6</sup> Sous-titre de « *Asiles* ».

<sup>7</sup> « *Les organismes sociaux – appelés communément institutions – sont des lieux [...] où une activité particulière se poursuit régulièrement.* » Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1: La présentation de soi.* Paris: Minuit, p.45

privation de biens matériels, la perte d'autonomie, la promiscuité, la dégradation de l'image de soi (Goffman, 1968). Ces techniques de mortification accroissent alors le fossé entre l'administration et la population carcérale et renforcent la situation de domination dans laquelle sont placées les personnes détenues. Le reclus doit en outre s'initier au « système de privilèges » régnant au sein de l'institution. Goffman (1968) identifie trois éléments principaux constitutifs de ce système de négociation permanente entre l'institution et les reclus : le règlement de l'établissement, qui régit la vie quotidienne des détenus, mais dont l'application est incertaine; les récompenses et privilèges accordés par le personnel de la prison qui se substituent aux droits et en échange desquels les reclus devront se montrer coopératifs; les punitions, menaces pesant constamment sur les détenus et dont l'incertitude de la sanction les incite à maintenir leur collaboration.

Goffman (1968) considère enfin qu'il n'est pas possible de préserver certains domaines intimes au sein des institutions totales, tant elles sont contaminées par des influences étrangères. Il précise ainsi que « *la frontière maintenue par l'homme entre son être et ce qui l'entoure est abolie et les secteurs de la vie personnelle sont profanés.* » (Goffman, 1968, p. 66).

### *Un monde de privations*

La prison est un univers traversé de restrictions et de privations. En franchir la porte et se voir apposer l'étiquette de « détenu » sont synonyme de la perte de certaines prérogatives qui appartiennent à tout citoyen.

Les privations engendrées par la mise sous écrou ont été répertoriées par Sykes (1958), qui les décrit comme de véritables « *pains of imprisonment* ». Dès le franchissement des portes de la prison, le nouveau détenu est immédiatement confronté à la perte de liberté, raison d'être de la détention. Celle-ci prend une double dimension : le détenu est privé de sa liberté de mouvement, étant confiné au sein de l'institution, mais il est également isolé de ses proches. Dans les minutes qui suivent son entrée, la personne incarcérée subit une seconde privation en se voyant retirer ses effets personnels, phénomène que Sykes (1958) décrit comme la perte de biens et de services. Pour cet auteur, l'abandon contraint de ses propres possessions matérielles, atteint directement la personnalité du détenu. Au cours de son incarcération, l'individu doit de surcroît

faire face à la privation d'hétérosexualité, conséquence d'un milieu unigenré au sein duquel ne cohabitent que des personnes de même sexe et qui impose une vie monacale. Pour Sykes (1958), la privation de relations sexuelles avec une personne du sexe opposé fait naître de la frustration chez les détenus et met en jeu leur masculinité<sup>8</sup> ainsi que leur identité. L'entrée en prison s'accompagne en outre d'une perte d'autonomie : la personne détenue est désormais soumise à une discipline stricte et se retrouve dans une position de dominée face au personnel et à la direction de l'établissement. Enfin, la dernière privation identifiée par Sykes est la perte de sécurité, la prison étant une source perpétuelle de violence, où crainte et méfiance cohabitent.

### *Des concepts persistants?*

Qu'on parle de « *prison en changement* » (Lhuillier et Veil, 2000) ou d' « *univers en transformation* » (Vacheret et Lemire, 2007), la prison d'aujourd'hui a connu certaines évolutions organisationnelles et structurelles. Ce constat conduit un pan de la littérature à nuancer, voire à remettre en question, les concepts fondateurs évoqués.

C'est le cas notamment du concept d'institution totale, qui avait par ailleurs été proposé par Goffman comme une notion évolutive et non figée, « *un concept opératoire* » (Rostaing, 2001), ouvrant le sujet à discussion. Les changements de la prison ont ainsi conduit de nombreux auteurs à se questionner sur la pertinence de parler d'institution pénitentiaire totale, de nos jours (Stastny et Tyrnauer, 1982; Seyler, 1985; Farrington, 1992; McCorkle, Miethe et Drass, 1995).

Le premier changement de l'institution carcérale s'observe en son sein : des normes juridiques ont pénétré les murs épais des prisons occidentales, par la consécration de droits fondamentaux aux personnes incarcérées (De Schutter et Kaminski, 2002). Au Canada, le discours concernant les droits des détenus prend son essor dans les années 70, grâce à la mobilisation de groupes sociaux et d'universitaires (Lemire, 1991). À cette époque, Landreville (1976) identifie les principaux droits de la personne incarcérée à consacrer : les droits à la vie et à la sécurité de la personne; à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi; à la liberté de parole et à la liberté

---

<sup>8</sup> Précisons que l'étude de Sykes porte sur les institutions carcérales pour hommes, dans les années 1950 et se base sur une approche traditionnelle et essentialiste de la masculinité, selon laquelle l'emprisonnement dans un univers d'hommes entraîne un sentiment d'émasculation chez les détenus.

de presse; à l'interdiction d'être soumis à des peines ou à des traitements cruels et inusités; à une audition impartiale de sa cause; à la présomption d'innocence. Alors qu'aux États-Unis cette lutte prend une connotation révolutionnaire en s'exprimant principalement par des émeutes visant la revendication de droits politiques et légaux, elle passe, au Canada, par le recours aux tribunaux comme moyen, pour les détenus, de faire valoir leurs droits (Landreville, 1976). Une véritable « ère d'activisme judiciaire » (Lemondé, 1991) s'amorce, dans laquelle les détenus mènent une lutte directe pour la reconnaissance de l'exercice de leurs droits et portent devant les tribunaux les problématiques découlant des conditions et règles de détention, telles que la discipline, la discrimination ou encore la fouille.

Le second changement de l'institution carcérale s'observe dans ses relations avec l'extérieur. La prison s'est ouverte à l'extérieur, troquant son caractère secret propre aux institutions totales (Goffman, 1968) pour une plus grande visibilité : les portes massives de l'institution carcérale se sont ouvertes aux visiteurs, bénévoles et médias. Au Canada, des organismes de contrôle et des groupes de pression tels que l'enquêteur correctionnel, les tribunaux, le protecteur du citoyen au provincial, l'Office des Droits des Détenu(e)s et les comités consultatifs de citoyens, peuvent désormais pénétrer à l'intérieur des murs de la prison (Vacheret, 2004). Parallèlement, les personnes incarcérées voient leurs possibilités de sortir – quelques heures, quelques jours – se multiplier.

Ces deux changements ont eu plusieurs conséquences entre les murs, entraînant l'amélioration des conditions matérielles de détention, l'encadrement des relations entre surveillants et détenus ou encore la possibilité de conserver, dans une certaine mesure, sa vie familiale, conduisant plusieurs auteurs à se questionner sur le processus de normalisation d'une institution carcérale qui semble progressivement se rapprocher de l'extérieur (Jacobs, 1980; Seyler, 1985; Lemire, 1991; Crouch, 1995; Rostaing, 1997, 2009; Vacheret, 2004).

D'une part, l'instauration de droits similaires à ceux que n'importe quel citoyen peut revendiquer, entraîne la réduction des privations décrites par Sykes (1958) : le détenu accède aux produits de la société de consommation, notamment grâce à l'évolution de la cantine qui permet de se procurer biens périssables et objets d'usage courant (Seyler, 1985). Les personnes incarcérées peuvent posséder télévision et radio au sein de leur cellule et ne se voient plus

imposer une tenue et une coupe de cheveux règlementaires (Vacheret et Lemire, 2007). La mise en place de visites familiales privées permet en outre aux détenus de retrouver leur famille, dans un objectif de maintien des relations avec l'extérieur (Vacheret, 2005). Enfin, différents programmes d'éducation, de réhabilitation et de rapprochement avec l'extérieur, comme avec l'instauration de visites ou de permissions de sortir, sont mis en place (Vacheret, 2004).

D'autre part, le fossé entre gardiens et gardés, tel que décrit par Goffman (1968), s'est affaibli, modifiant leur relation jusqu'alors conflictuelle (Rostaing, 2001). Les surveillants ont en effet fait face à de nombreux changements (Crouch, 1995). Non seulement, de nouveaux acteurs de la vie carcérale interviennent désormais auprès des détenus, ce qui contribue à nuancer les relations uniquement bilatérales et duales entre détenus et personnel de surveillance. Mais encore, les surveillants se voient attribuer une nouvelle mission possédant une dimension sociale, celle de venir en aide aux détenus, ce qui contribue à rendre leur rôle complexe et ambigu (Crouch, 1995). Vacheret (2002) parle d'atomisation des relations pour décrire les rapports entre détenus et surveillants, entre échange et hostilité, entre proximité et distanciation.

De surcroît, l'omnipotence du directeur a pris fin grâce au mouvement de proclamation de droits du détenu qui a permis l'émergence d'une nouvelle génération d'administrateurs, mieux formée et plus bureaucratique (Jacobs, 1980). Le directeur ne possède plus un pouvoir absolu et arbitraire sur les personnes incarcérées (Vacheret et Lemire, 2007).

L'ouverture de l'institution carcérale et la reconnaissance de droits aux personnes incarcérées auraient alors conduit à un « *effritement* » de l'institution totale (Vacheret et Lemire, 2007). Pour plusieurs auteurs, l'évolution du milieu carcéral rendrait ainsi caduque la pertinence du concept d'institution totale de nos jours. La qualifiant de « *not-so-total institution* », Farrington (1992) parle de l'institution totale comme d'un mythe carcéral, en réalité perméable à l'extérieur. Chauvenet, Orlic et Benguigui (1994) évoquent pour leur part une « *détotalitarisation* » de la prison, tandis que Seyler (1985) parle d'un « *affaïssement de la clôture* » entre la société et la prison, conséquence de la remise en question du caractère cloisonné de l'institution carcérale. La prison se rapprocherait des normes de la société en même temps qu'elle voit les spécificités qui la caractérisent diminuer (Lemire, 1991).

Un pan de la littérature conserve cependant son attachement au concept d'institution totale et prolonge l'analyse de Goffman. Pour ces auteurs (Combessie, 2000; Chantraine, 2006; Vacheret, 2006; Schliehe, 2016), la prison présente toujours certaines caractéristiques fondamentales de l'institution totale. Combessie (2000) considère par exemple que l'allongement des durées de détention contribue à renforcer la coupure entre la personne incarcérée et le monde extérieur. Plusieurs auteurs soulignent en outre la persistance du cadre coercitif de l'institution carcérale, qui conserverait sa nature d'espace disciplinaire producteur de rapports de domination. Pour Chantraine (2006, p. 286), « *la prison reste le miroir de la liberté moderne et des assujettissements qui s'effectuent en son nom* ». La prison impliquerait ainsi une relation de pouvoir effective entre des détenus placés en situation de dépendance et une administration qui a pour but premier de gérer cette population. Dans une étude sur le pouvoir et la domination en établissement pénitentiaire, Vacheret (2006, p. 292) soutient ainsi que :

*« Responsabilisation, prise en main personnelle, opportunités de changement sont devenues les concepts clés du système correctionnel fédéral canadien. Dans ce cadre, les propos des personnes que nous avons rencontrées sont particulièrement éclairants sur la domination à laquelle elles se sentent soumises. En effet, elles estiment faire l'objet d'un contrôle bureaucratique basé sur une lecture extrêmement pointilleuse de leurs faits et gestes. »*

Exiger une responsabilisation des personnes incarcérées sans leur donner les outils de le faire, rendrait la « *pain of imprisonment* » qu'est la perte d'autonomie encore plus destructive, en les confrontant à leur privation de pouvoir, à l'érosion de leur identité, ainsi qu'à leur infantilisation, qui engendraient alors des épreuves additionnelles (Haney, 2002; Warr, 2016).

Les personnes incarcérées se verraient alors constamment rappeler leur place de dominés, en position d'infériorité face à l'institution dominante. Par exemple, les programmes et activités destinés à faciliter le temps passé en détention s'inscriraient en réalité dans une logique carcérale sécuritaire, rappelant sans cesse à la personne incarcérée son étiquette de détenu (Combessie, 2000).

Rostaing (2001) a une approche plus nuancée. L'ouverture vers l'extérieur, la reconnaissance de droits aux détenus ainsi que la réduction du fossé entre gardiens et gardés, contrebalancés

par la dimension sécuritaire très présente, une organisation rigoureuse et une surveillance constante, la vie en collectivité dans la promiscuité ainsi que les atteintes à l'identité de la personne incarcérée, conduisent l'auteure à parler d'institution contraignante, sans toutefois qu'elle ne remette en cause la notion d'institution totale. Milhaud (2017, p. 37), s'éloigne aussi de l'approche goffmanienne de la prison, affirmant qu'elle est « *une institution totale et décloisonnée, un espace clos et poreux, un lieu d'exclusion et de réaffiliation* ». Le discours de Warr (2016), ancien détenu, semble également aller dans ce sens, lui qui souligne que pour le détenu, ce sont les micro-intrusions dans son quotidien qui renforcent le carcan carcéral, plus que les mesures de contrôle inhérentes à la prison.

## **2.2. Une institution créatrice d'une sous-culture carcérale**

Une situation similaire, un univers défavorable, une étiquette de « détenu », autant de facteurs communs favorables à l'émergence de relations sociales entre personnes incarcérées. Subies sans distinction par tous, Sykes et Messinger (1960) constatent que les privations inhérentes à la prison entraînent une cohésion entre les personnes incarcérées, face à l'ennemi incarné en la personne du surveillant. Cette solidarité permettant de limiter, ou tout au moins d'atténuer l'effet des privations sur la vie quotidienne des détenus, Sykes et Messinger (1960) ont alors développé l'idée selon laquelle on trouve une véritable « sous-culture carcérale » en prison.

Ces auteurs parlent ainsi d'un « code de valeurs des détenus » pour décrire les ententes informelles existantes entre les personnes incarcérées, dont la violation entraînerait automatiquement une sanction. Cinq éléments composent ce code verbal :

- 1- Le détenu doit faire preuve de loyauté envers ses pairs et ne peut les trahir sous aucun prétexte auprès de l'institution. Les personnes incarcérées doivent donner l'image d'un groupe unifié face au personnel de surveillance, considéré comme l'ennemi absolu.
- 2- Le reclus doit savoir garder son sang-froid et ne pas importuner les autres détenus.
- 3- Il ne doit en aucun cas essayer de prendre l'avantage sur ses codétenus par l'exploitation et le vol. Il doit s'engager à respecter la parole donnée et à honorer ses dettes.
- 4- Il ne doit en aucun cas se lier avec le personnel carcéral et doit le traiter avec méfiance et suspicion.



- 5- Il se doit d'être fort et courageux, de préserver son intégrité face aux multiples privations et de tenir tête à l'adversité en cas de conflit : « *ne soit pas faible* », « *soit dur* », « *soit un homme* ». <sup>9</sup>

La préservation, voire le renforcement de l'identité masculine dans les prisons pour hommes, serait encore aujourd'hui considérée comme une nécessité afin de répondre aux attentes des codétenus et d'être intégrée au sein de la « culture dominante » en prison, celle des plus forts (Newton, 1994; Jewkes, 2005). Certaines études recourent ainsi au concept de « masculinité hégémonique », s'inspirant des théories de la masculinité, elles-mêmes issues des théories du genre, pour décrire la place de la virilité dans cet environnement d'hypermasculinité (Newton, 1994; Sabo, 2001; Jewkes, 2005; Karp, 2010; Cesaroni et Alvi, 2010; Ricciardelli, 2015). Pour Jewkes (2005), la « masculinité hégémonique » en prison serait fortement liée à la violence qui permettrait d'asseoir une réputation de dur et de créer une façade conforme à celle attendue de l'idéal hégémonique.

Cependant, l'existence d'une sous-culture carcérale et la persistance d'un code de valeurs liant l'ensemble de la population carcérale font aussi l'objet de discussions, constatant aujourd'hui un affaiblissement de la solidarité et de la cohésion entre détenus, telles que décrites par Sykes et Messinger en 1960 (Cooley, 1992; Crewe, 2005; Chauvenet, Rostaing et Orlic, 2008).

Crewe (2005), lors d'une étude au sein d'une prison anglaise de sécurité moyenne, constate un déclin de l'importance et de l'intensité du système de valeurs partagé au sein de la population carcérale, ainsi que du front commun qui s'érigait auparavant face au personnel de surveillance. La cohésion entre détenus s'est affaiblie pour être remplacée par des comportements individuels qu'ils adopteront afin d'assurer leur propre sécurité (Chauvenet et al., 2008, Ricciardelli, 2014).

L'affaiblissement du code de valeurs original en détention ne signifie pas pour autant que ces règles ont totalement déserté le milieu carcéral. On y trouverait désormais des règles informelles de contrainte sociale, favorisant tant la cohésion sociale entre détenus que leur division (Cooley, 1992). Ricciardelli (2014) dégage cinq règles du code de détenus que l'on retrouve, selon

---

<sup>9</sup> Dans le texte original: « *don't weaken* », « *be tough* », « *be a man* » (Sykes et Messinger, 1960)

l'auteure, dans les prisons fédérales canadiennes: 1- « *ne dénonce jamais un codétenu' et ne sympathise pas avec le personnel* », 2- « *soit fiable (pas loyal)* », 3- « *suit les règles quotidiennes ou assume les conséquences* », 4- « *je te ne regarde pas, tu ne me regardes pas et n'en parles pas* », 5- « *soit courageux ou au moins, agit comme un dur* »<sup>10</sup>. Pour Ricciardelli (2014), le troisième point de ce code, qui impose aux détenus de suivre les règles informelles et quotidiennes érigées entre les murs, fonctionne sur la notion de respect, notamment de l'espace personnel et de l'intimité des personnes incarcérées.

### 2.3. La prison panoptique

L'institution carcérale se caractérise aussi par une surveillance constante des détenus, qui est assurée par divers moyens. À la fin du XVIIIe siècle, le philosophe anglais Bentham imaginait une architecture permettant d'assurer une surveillance effective de la population recluse : celle du panoptique. Bien qu'aucune prison fidèle aux caractéristiques du panoptique n'ait été construite du vivant de Bentham, certains modèles s'en sont pourtant largement inspirés, a posteriori, que ce soit dans leur architecture ou dans leurs modalités de surveillance (Johnston, 2000).

#### *Le panoptique de Bentham*

Le principe du panoptique repose sur une architecture carcérale basée sur une tour centrale circulaire, de laquelle il est possible d'observer chaque mouvement des sujets, constamment visibles et individualisés. Bentham précise ainsi, dans son ouvrage de 1791, que « *cette maison de pénitence sera appelée panoptique, pour exprimer d'un seul mot son avantage essentiel, la faculté de voir d'un coup d'œil tout ce qui s'y passe.* » (Bentham, 1977, p. 7-8). Foucault (1975) en fera la pièce centrale de sa théorie de la surveillance et de la discipline. Pour lui, le panoptique est un instrument de pouvoir, permettant aux observateurs de tout voir et tout contrôler : « *surveillance permanente, exhaustive, omniprésente, capable de tout rendre visible, mais à la*

---

<sup>10</sup> Traduction libre du code suivant: 1- « *'never rat on a con' and don't get friendly with the staff* », 2- « *be dependable (not loyal)* », 3- « *follow daily behavior rules or else* », 4- « *I won't see you, don't see me, and shut up already* », 5- « *be fearless or at least act tough* » (Ricciardelli, 2014).

*condition de se rendre elle-même invisible.* » (Foucault, 1975, p. 215). Le panoptique crée une observation asymétrique, situation dans laquelle un dominant virtuel surveille un dominé qui ne peut réciproquement voir. L'ingéniosité de ce dispositif réside alors dans la transparence totale qu'il engendre d'un côté, qui touche même les individus à l'origine de la surveillance, et l'opacité absolue qu'il crée du côté des surveillés. Foucault (1975, p. 230) considère le panoptique comme la figure architecturale du dispositif disciplinaire, qu'il décrit de la façon suivante :

*« Espace clos, découpé, surveillé en tous ses points, où les individus sont insérés en une place fixe, où les moindres mouvements sont contrôlés, où tous les événements sont enregistrés, où un travail interrompu d'écriture relie le centre et la périphérie, où le pouvoir s'exerce sans partage, selon une figure hiérarchique continue, où chaque individu est constamment repéré, examiné. ».*

Pour Foucault (1975, p. 233), la visibilité conséquente au panoptique est un piège, sa disposition architecturale faisant en sorte que *« la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action. »*. L'important est alors que l'individu se sente observé en permanence, sans que cela soit effectivement le cas, incertitude qui garantirait le maintien du contrôle au sein du bâtiment.

Deux principes fondamentaux se retrouvent donc derrière l'idée du panoptique de Bentham, indissociables au sein de son projet : une architecture spécifique d'une part, une surveillance permanente d'autre part.

### *Le panoptique moderne*

Deux degrés de surveillance se retrouvent dans les établissements carcéraux. Un premier niveau résulte notamment de l'architecture de l'établissement et des dispositifs électroniques : on parle de sécurité passive (Snacken, 2005) ou de surveillance à distance (Sallée et Chantraine, 2014). Un deuxième niveau est la conséquence des interactions et de la qualité des relations entre le personnel et le détenu : on parle de sécurité dynamique (Snacken, 2005) ou de surveillance rapprochée (Sallée et Chantraine, 2014).

Les établissements modernes de détention tendraient cependant à affaiblir le niveau de surveillance et de sécurité dynamique, pour privilégier un degré de surveillance plus statique, passant par l'intégration croissante de dispositifs technologiques (Johnston, 2000; Hancock et Jewkes, 2011; Sallée et Chantraine, 2014), visant le contrôle des détenus (Johnson, 2005). Le panoptique de Bentham serait aujourd'hui remplacé par une prison visant la neutralisation et l'isolement plus que la surveillance (Milhaud, 2017), entièrement automatisée et conçue pour réduire les contacts des détenus entre eux et avec l'extérieur (Bauman, 2000).

Hancock et Jewkes (2011) constatent ainsi que, dans les années '90, les institutions carcérales ont commencé à être construites selon des impératifs d'efficacité et de sécurité. Ils remarquent en effet que de nombreuses prisons se sont dotées de moyens technologiques permettant de contrôler à la fois les détenus, le personnel de l'établissement et les visiteurs. Ces technologies ayant pénétré la prison prennent la forme de caméras de vidéosurveillance, d'équipements biométriques, de détecteurs ioniques et d'appareils de radioscopie permettant d'identifier automatiquement les objets inhabituels et de contrôler les mouvements atypiques des détenus et des visiteurs (Farrington, 1992; Snacken, 2005; Vacheret, 2006; Hancock et Jewkes, 2011; Sallée et Chantraine, 2014 ). Elles permettent d'assurer une surveillance aussi bien à l'intérieur de l'établissement, que lors des entrées et sorties (Vacheret, 2005).

#### **2.4. Une institution disciplinaire**

Dans son ouvrage « *Surveiller et punir* » (1975), Foucault propose une analyse historique de la prison et des mécanismes de la domination qui y règnent. Les théories et concepts qui parsèment son argumentation sont toujours mobilisés par la littérature pour analyser l'institution carcérale et notamment les effets de son caractère disciplinaire.

##### *Discipline, corps docile et surveillance par le haut*

Le philosophe français fait du corps l'objet et la cible du pouvoir, rendu docile par la soumission et la manipulation. L'exercice de ce pouvoir sur le corps requiert une contrainte et une coercition ininterrompues et constantes. Foucault appelle alors « disciplines » ces méthodes qui

assujettissent le corps et ses forces, tout en le rendant plus obéissant et utile. Il décrit le processus de domination menant à la discipline du corps de la façon suivante :

*« Le corps humain entre dans une machinerie de pouvoir qui le fouille, le désarticule et le recompose. Une « anatomie politique », qui est aussi bien une « mécanique du pouvoir », est en train de naître; elle définit comment on peut avoir prise sur le corps des autres, non pas simplement pour qu'ils fassent ce qu'on désire, mais pour qu'ils opèrent comme on veut, avec des techniques, selon la rapidité et l'efficacité qu'on détermine. La discipline fabrique ainsi des corps soumis et exercés, des corps « dociles ». » (Foucault, 1975, p. 162).*

Le corps docile tel que décrit par Foucault est par conséquent celui qui est assujéti à travers des procédés disciplinaires et dont la capacité d'action est réduite par des mécanismes de domination.

La discipline des corps s'exerce à travers ce que Foucault nomme une « microphysique du pouvoir » (Foucault, 1975, p. 163), faite de ruses, d'aménagements subtils et de techniques minutieuses et infimes, circonscrites dans le temps et dans l'espace dans lequel les individus sont répartis et qui permettent la gestion des actions individuelles. L'encadrement spatial du corps implique alors une nouvelle économie de la visibilité, qui prend la forme du Panopticon, comparé à un véritable « œil du pouvoir ». Dans l'œuvre du philosophe, le panoptique transcende son enveloppe architecturale pour permettre une lecture des rapports de pouvoir en général. Il est, pour Foucault, un instrument et un lieu de pouvoir, à la fois visible et invisible, et dont l'omniprésence permet une surveillance permanente et exhaustive, créatrice de savoir.

Pour Foucault, la discipline et l'espace dans lequel elle s'exerce sont fortement liés. L'auteur identifie ainsi plusieurs techniques mises en œuvre par le pouvoir disciplinaire pour répartir les individus dans l'espace. Tout d'abord, la discipline exige « la clôture » d'un lieu hétérogène qui se retrouve alors séparé des autres. Elle opère ensuite à la répartition des individus en ce lieu, à partir d'un principe de « quadrillage » : « à chaque individu, sa place; et en chaque emplacement, un individu », précise Foucault (1975, p. 168). Cette technique permet ainsi de savoir à tout moment où se situent les individus au sein de l'espace disciplinaire et de pouvoir observer, contrôler et surveiller chacun de leurs mouvements afin de régulariser et sanctionner les conduites et comportements inadéquats. Ce quadrillage se réalise en grande partie grâce à la

structure architecturale du lieu de discipline. Foucault prend ainsi comme exemple la division cellulaire des couvents, qui favorise la solitude du corps et de l'âme, ainsi que la discipline. La discipline définit des « places » individuelles et des « rangs » hiérarchiques, qui permettent alors d'organiser et de fabriquer des espaces complexes. Pour Foucault (1975, p. 173),

*« Ce sont des espaces qui assurent la fixation et permettent la circulation; ils découpent des segments individuels et établissent des liaisons opératoires; ils marquent des places et indiquent des valeurs; ils garantissent l'obéissance des individus, mais aussi une meilleure économie du temps et des gestes. »*

La spatialité du dispositif disciplinaire prend alors une place importante dans la réflexion de Foucault, pour qui l'espace d'incarcération est en lui-même producteur de corps docile.

#### *De la discipline à la gestion des détenus*

Pour certains auteurs, la discipline décrite par Foucault ne serait aujourd'hui plus entièrement pertinente dans la description des processus à l'œuvre en milieu carcéral : un décalage s'observerait entre le caractère disciplinaire de l'institution pénitentiaire tel qu'envisagé par Foucault et la réalité de la prison contemporaine (Alford, 2000). Dans un article fondamental, Feeley et Simon (1992) soutiennent que les politiques et pratiques pénales ne visent plus tant la disciplinarisation des corps et la transformation des individus, mais plutôt la gestion efficace de la population carcérale, qui se réalise à travers l'identification et la classification des détenus en fonction du risque qu'ils représentent pour la société. Ces auteurs parlent alors de l'émergence d'une nouvelle pénologie (« *new penology* ») orientée vers le calcul des risques de récidive et basée sur une logique de neutralisation. La dimension disciplinaire de la prison décrite par Foucault serait désormais remplacée par un établissement carcéral à vocation sécuritaire, servant à isoler et écarter un individu indésirable de la société (Chantraine, 2004 a; Reynaert, 2004; Chantraine et Bérard, 2007; Rostaing, 2009; Moran et Jewkes, 2015; Milhaud, 2017).

Les transformations qui ont traversé les politiques pénales et pénitentiaires ne remplaceraient cependant pas les anciennes pratiques disciplinaires visant docilité et sécurité, mais viendraient s'ajouter à elles (Carlen, 2005). Dans son ouvrage « *Par-delà les murs* », s'intéressant aux trajectoires sociales des personnes incarcérées, Chantraine (2004b) reconnaît également que la

prison conserve les caractéristiques d'un espace de garde et de châtiment, auxquelles vient s'ajouter une logique sécuritaire. Il parle ainsi de prison « post-disciplinaire », considérant que le projet disciplinaire élaboré par Foucault n'est pas dépassé, mais que sa portée est désormais limitée par les évolutions du milieu carcéral. Pour le sociologue français :

*« Loin d'être ordonné autour d'un unique principe disciplinaire et loin également d'un exercice d'une violence physique libérée de toute contrainte, l'impératif sécuritaire impose à l'administration pénitentiaire et à ses agents une gestion pragmatique de la vie quotidienne : au jour le jour, elle négocie, réprime, privilégie, instrumentalise, opprime, sanctionne, et récompense les détenus, afin de minimiser le désordre en détention. »* (Chantraine, 2006, p. 283).

De surcroît, certains géographes ont pris une distance avec l'analyse foucauldienne de l'espace. Ainsi, Dirsuweit (1999), ou encore van Hoven et Sibley (2008), soutiennent que l'espace disciplinaire de la prison ne conduit pas nécessairement à une régulation des corps reclus, mais qu'au contraire, les personnes incarcérées ont la capacité de déployer des marges de manœuvre qui leur permettent de produire leurs propres espaces au sein de la détention, jouant avec l'architecture de la prison.

#### Encadré : les institutions carcérales au Canada

Divisé en cinq régions et treize provinces ou territoires, le Canada présente une structure pénitentiaire bicéphale. La responsabilité en matière de système correctionnel est ainsi répartie entre les gouvernements fédéraux et provinciaux. Le Service correctionnel du Canada prend en charge les délinquants qui purgent une peine de deux ans et plus, alors que le gouvernement provincial s'occupe des délinquants condamnés à des peines de moins de deux ans, ainsi que des prévenus.

Le Service correctionnel du Canada comprend 43 établissements, dont cinq pour femmes et quatre pavillons de ressourcement pour autochtones, pour une population qui était en 2016/2017 de 14 425 personnes. Les pénitenciers fédéraux se classent en trois niveaux de sécurité : les établissements à sécurité maximale, les établissements à sécurité moyenne et les établissements à sécurité minimale. Il existe également des établissements à sécurité multiple : c'est le cas des établissements pour femmes ainsi que des centres régionaux de traitement (Vacheret et Tschanz, 2017). Plus la côte sécuritaire du pénitencier est élevée, plus le degré de contrôle et de surveillance est important (Mounaud et Vacheret, 2008).

Dans la province canadienne du Québec, 18 établissements de détention accueillent les prévenus et condamnés pris en charge par le gouvernement provincial. Au cours de l'année 2014-2015, le ministère de la Sécurité publique du Québec a enregistré 43 834 admissions au sein des établissements de détention québécois<sup>11</sup>. La population moyenne quotidienne présente au sein des prisons provinciales du Québec en 2016-2017 était de 2 287 prévenus et de 2 781,3 condamnés, pour une capacité carcérale totale de 5017 places.<sup>12</sup> Ces 18 établissements de détention se répartissent sur l'ensemble du territoire québécois et peuvent accueillir en « nombre de places réelles » de 6 détenus, pour le plus petit établissement, à 1402 pour le plus important.

Les établissements sont composés de plusieurs secteurs de détention qui varient dans leur composition, prenant en compte le niveau de sécurité que requiert l'individu, son statut de prévenu ou de détenu, l'infraction commise, le nombre de personnes incarcérées au sein du secteur, etc. Selon les établissements, il est ainsi possible de retrouver des secteurs réservés aux prévenus, des secteurs pour détenus condamnés en attente de classement sécuritaire, des secteurs de population régulière, des secteurs psychiatriques et médicaux, des secteurs de protection administrative, des secteurs pour détenus « récalcitrants », des secteurs pour membres de gangs de rue, entre autres.

### **3. L'expérience carcérale**

La partie précédente nous a permis de dresser le portrait de l'institution carcérale contemporaine. Nous nous intéressons désormais à ceux qui y vivent, et principalement à l'expérience des personnes qui y sont détenues, en tant qu'elles constituent le cœur de notre recherche. L'expérience carcérale peut s'analyser comme la manière de vivre une situation particulière, mais également d'y réagir (Rostaing, 2006). Étudier l'expérience des détenus revient alors à se pencher sur leur vécu, ainsi que sur les possibilités qu'ils ont de s'adapter à une situation difficile et contraignante.

#### **3.1. Émotions et sentiments**

---

<sup>11</sup><https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/statistiques-annuelles/2014-2015.html>

<sup>12</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=3510015401&pickMembers%5B0%5D=1.6>



En prison, les personnes incarcérées subissent perte de liberté, solitude, isolement du monde extérieur, autant de dimensions qui ont une influence directe sur leur vécu et sur leur ressenti. Certains sentiments et émotions envahissant la personne détenue ont été identifiés dans la littérature, tels que l'incertitude, la colère, la frustration, l'humiliation, la perte de contrôle, l'impuissance ou encore la peur.

### *Incertain*

L'entrée en prison s'accompagne d'un fort sentiment d'incertitude, qui est à l'origine de l'émergence d'une série d'émotions négatives chez le détenu, telles que la peur, l'anxiété, la frustration, la colère, la confusion, le stress, la solitude, la dépression et la fébrilité (Harvey, 2005). Plusieurs sources d'incertitude pour la personne incarcérée ont été identifiées. La prison en est tout d'abord la principale cause : le détenu y pénétrant ne sait ni ce qui l'attend, ni comment elle fonctionne. En second lieu, la personne incarcérée ressent une forme d'incertitude quant à sa famille et ses proches : réagiront-ils négativement à son incarcération? Que pensent-ils de lui? Maintiendront-ils des liens avec lui? Enfin, les détenus sont emplies de doutes quant à leur futur proche et leur avenir en dehors des murs, lorsqu'ils sortiront de prison. Pour le prévenu, le sentiment de confusion est renforcé par la possibilité d'une condamnation à venir (Chantraine, 2004b; Crewe, 2011).

Mais l'incertitude n'est pas exclusive de l'entrée en détention. Elle se poursuit tout au long de la période d'incarcération, le détenu étant soumis constamment à une surveillance et un contrôle qui peuvent avoir des conséquences sur le déroulement de son séjour en prison (Vacheret, 2005). En effet, en cas de non-respect des règles, il fait face à l'incertitude d'être sanctionné, ce qui le place dans une situation de dépendance vis-à-vis des recommandations et observations institutionnelles dont il fait l'objet et sur lesquelles il n'a aucun contrôle (Vacheret, 2006). Les informations recueillies sans qu'il en soit avisé peuvent être utilisées à son détriment lors de demandes de transfert ou d'audiences de libération conditionnelle, ce qui rend son avenir imprévisible (Vacheret, 2005).

### *Colère, frustration et humiliation*

Le milieu carcéral tend en outre à faire émerger un fort sentiment de colère chez les personnes incarcérées, qui génère frustration, tensions et conflits (Irwin et Owen, 2005; Snacken, 2005). Leur colère et leur frustration résultent notamment des règles restrictives qui parcourent la prison, ainsi que de l'arbitraire et de l'inconstance avec lesquels elles sont appliquées. Ces sentiments peuvent également découler de l'humiliation que ressentent les détenus qui considéreraient être constamment traités avec hostilité, mépris et indignité (Irwin et Owen, 2005). C'est notamment le cas lorsqu'ils sont soumis à une fouille intégrale lors de leur entrée en prison, leur corps faisant l'objet d'une réification (Marchetti, 2001). Selon Irwin et Owen (2005), la population carcérale se sent économiquement exploitée par l'institution pénitentiaire, notamment par les règles régissant le fonctionnement de la cantine et des appels téléphoniques, ce qui renforce leur sentiment de colère et les conduit à entretenir une certaine rancœur envers le système carcéral.

Les objets contre lesquels la colère peut alors être dirigée sont nombreux en prison : haine contre l'avocat, la justice, la famille, la société, la prison, les surveillants, haine contre soi-même (Marchetti, 2001), pouvant conduire à l'automutilation (Frigon, 2001).

### *Perte de contrôle et impuissance*

Le sentiment de perte de contrôle sur leur propre vie que peuvent ressentir les détenus découlerait directement des privations inhérentes à la prison décrites par Sykes (1958). Les détenus auraient alors la sensation de ne plus avoir de contrôle sur leur situation immédiate (Harvey, 2005). Goodstein, Shotland et MacKenzie (1984) identifient trois aspects du contrôle personnel que la prison tend à réduire : la possibilité pour l'individu d'avoir une influence sur l'environnement; la possibilité de faire des choix et la prédictibilité de son avenir. Selon Chauvenet (2006), ces sentiments de perte de contrôle et d'impuissance découlent directement de la situation de dépendance vis-à-vis de l'institution et du personnel de surveillance dans laquelle se trouve le détenu. Le système de surveillance intime et omniprésent dépossède les détenus de leur autonomie et de leur indépendance, mettant à l'épreuve leur autocontrôle (Chantraine, 2004a).

Gendron (2010), dans son étude auprès d'hommes incarcérés pour la première fois, identifie deux types de sentiment d'impuissance que pourraient expérimenter les détenus : une impuissance au sein de l'institution carcérale et une impuissance face au monde extérieur. L'incarcération aurait alors pour conséquence la perte du pouvoir d'agir des détenus, ces derniers ne pouvant plus exercer de contrôle sur leur avenir, leur vie en détention étant complètement organisée et routinisée par l'institution carcérale (Irwin et Owen, 2005).

### *Sentiment de peur*

Selon la littérature, la peur est l'émotion dominante de l'expérience carcérale. Elle débute avant même de pénétrer au sein de l'institution et s'intensifie tout au long de la détention (Chauvenet, 2006; Gendron, 2010; Harvey, 2012).

Edgar, O'Donnell et Martin (2003) identifient trois raisons principales de l'émergence d'un sentiment de peur au sein de la population carcérale : la peur du danger, la peur de l'intimidation et la peur de l'exploitation. Ce sentiment de peur amènerait les personnes incarcérées à craindre pour leur sécurité (Harvey, 2005; Jewkes, 2005; Crewe, Warr, Bennett et Smith, 2014).

### 3.2. S'adapter pour survivre

Les personnes détenues ne sont cependant pas impuissantes face aux différents sentiments et émotions qui les submergent lors de leur détention. Ainsi, la littérature a mis en lumière plusieurs formes d'ajustements qui témoignent d'un processus d'adaptation à l'institution.

### *Prisonnérification*

Pénétrant dans un univers possédant ses règles formelles et informelles propres, les personnes incarcérées sont contraintes de s'adapter afin d'intégrer le système carcéral. Clemmer (1940) identifie ce phénomène par lequel le détenu est assimilé par l'institution comme celui de la prisonnérification. Il le définit comme le fait d'« *intégrer à des degrés plus ou moins importants les traditions, les mœurs, les us et coutumes, ainsi que la culture générale de la prison* »<sup>13</sup>. Selon

---

<sup>13</sup> Traduction libre de: « *taking on in greater or lesser degree of the folk-ways, mores, customs and general culture of the penitentiary* » (Clemmer, 1940)

Clemmer (1940), cette adaptation au mode de fonctionnement de l'institution est universelle et concerne l'ensemble de la population carcérale, composée d'individus différents, mais se retrouvant dans une situation semblable. Cette forme d'adaptation n'en serait pas moins différente selon les individus en présence. Ainsi, selon Clemmer (1940), le degré de prisonnérification des détenus varie en fonction de certaines conditions individuelles, comme la longueur de la sentence, l'absence de socialisation antérieure, un isolement accru par la coupure de liens avec l'extérieur.

### *Adaptations primaires et secondaires*

Dans son analyse de l'institution totale, Goffman (1968) soutient que les reclus doivent s'ajuster face au système de privilèges et aux techniques de mortification à l'œuvre dans les institutions totalitaires. Il identifie deux types d'adaptations auxquels les reclus peuvent recourir. D'une part les adaptations primaires, qui résultent des techniques de mortification et qui supposent une conformité parfaite aux règles de l'institution. D'autre part, les adaptations secondaires, « *refuges pour la personnalité* », qui consistent à « *obtenir des satisfactions interdites ou bien des satisfactions autorisées par des moyens défendus* » (p. 98-99) et permettent au reclus de s'éloigner du rôle qui lui est assigné par l'institution.

Les formes d'adaptations identifiées par la littérature peuvent être regroupées en trois grandes catégories : résister, se conformer et être absent.

### *Résister*

Certains détenus choisissent de refuser d'entrer dans le moule de la prison et d'adhérer aux règles de l'institution : ils rejettent totalement ou contestent le système (Vacheret, 2005). La littérature parle alors de résistance (MacKenzie, Goodstein et Blouin, 1987; Hattem, 1991; Bosworth, 1999; Bosworth et Carrabine, 2001; Chantraine, 2004b; Crewe, 2007; Ugelvik, 2014). Soumis à une surveillance et un contrôle permanents qui réduisent leurs actions, les personnes incarcérées doivent apprendre à (sur) vivre dans un contexte qui ne leur est pas favorable. Il s'agit pour elles « *d'être reconnues comme sujets, et de la manière dont elles parviennent (ou non) à donner un sens au temps passé en prison, à rehausser l'image invalidante qui leur est envoyée et à se réapproprier un certain contrôle sur leur vie et à*

*combattre les injustices et les abus de pouvoir.* » (Hattem, 1991, p. 147). Résister, ce n'est pas subir la détention passivement, c'est s'engager activement dans la réappropriation du contrôle de sa vie, en identifiant les moyens d'y parvenir et en se construisant soi-même comme acteur (Hattem, 1991).

Pour Chantraine (2004b), « *les résistances sont multiformes, imprévisibles et symptomatiques de l'hétérogénéité des rapports de force en détention* » (p. 185). Elles sont la conséquence de la réponse des détenus à l'ordre imposé par l'institution, la mise en œuvre d'actes de résistance leur permettant de dicter à leur tour leur loi aux surveillants.

D'une part, la résistance peut s'exprimer par l'engagement actif des détenus dans la réappropriation du contrôle de leur vie et par l'identification des moyens permettant d'y parvenir (MacKenzie et al., 1987; Hattem, 1991; Welzer-Lang, Mathieu et Faure, 1996; Chantraine, 2004a; Crewe, 2007; Noali, 2012). La résistance comme stratégie d'adaptation à l'institution carcérale et à ses contraintes consiste alors à refuser d'adhérer aux règles de l'institution en contestant ou en rejetant totalement le système. Goodstein (1979) évoque le « *détenu rebelle*<sup>14</sup> » qui a une attitude négative envers l'institution et qui rejette ses règles, préférant se rattacher à la sous-culture des détenus et à des normes de solidarité. L'adaptation-résistance peut par conséquent constituer un moyen pour les personnes incarcérées de reprendre le contrôle sur leur identité ou de se doter d'une identité plus valorisante que celle attribuée par l'institution. Elle peut alors s'exprimer par l'intermédiaire du corps (Frigon, 2012), comme résistance à la pratique de la fouille (Wahidin, 2002) ou à travers sa « refématisation » (Moran, Pallot et Piacentini, 2009), par la préservation de la masculinité et de la virilité à travers le sport (Jewkes, 2005), par la possibilité d'avoir des relations sexuelles (Bosworth, 2003) ou encore par la pratique religieuse (Rostaing, de Galembert et Béraud, 2014).

D'autre part, les actions de résistances peuvent s'exprimer par des actes individuels, comme des dégradations de cellules, des plans d'évasion, le port d'un t-shirt au message provocateur (Crewe, 2007) ou des actes collectifs, tels que trainer dans les coursives lors de mouvements, faire la grève de la faim, appeler continuellement les surveillants, les agresser verbalement ou

---

<sup>14</sup> Traduction de « *rebellious inmate* » (Goodstein, 1979).

physiquement, se mutiner et générer des émeutes (Chauvenet et al., 1994). Ces comportements subversifs peuvent aussi être discrets et microbiens, consistant par exemple en ce que Crewe (2016) appelle des « *blagues de coulisse*<sup>15</sup> » ou encore l'utilisation d'un langage commun. Ces « micro-résistances » se basent notamment sur des formes de créativité, usant et transformant le corps ou l'espace carcéral afin de manifester sa résistance envers les restrictions et politiques de l'incarcération, ainsi que de reprendre le contrôle de son identité (Rubin, 2015, 2017a). Ainsi, alors que la résistance en prison s'exerce à partir d'une position subordonnée, elle est un outil de reprise de pouvoir et de renforcement de son individualité (Ugelvik, 2014).

Enfin, les résistances peuvent simplement découler des relations affectives et de la complicité entre détenus qui naissent en prison et qui aident à « tenir bon », notamment face aux atteintes à la personnalité et à l'intimité que les personnes incarcérées subissent (Noali, 2012).

### *Se conformer*

Les personnes incarcérées peuvent aussi choisir de se conformer aux règles de la prison (Goodstein, 1979; Hattem, 1991; Chantraine, 2004a, 2004b; Crewe, 2007; Rubin, 2017a). Ce conformisme peut passer par la négociation avec l'institution : dans ce cas, les détenus acceptent le modèle carcéral, par exemple en suivant les programmes, dans l'espoir de pouvoir bénéficier d'avantages et sortir plus rapidement (Vacheret, 2005). Pour Hattem (1991), se conformer c'est « *se prévaloir de ce que la situation a à offrir* ». Le conformisme à l'institution aurait pour effets la consolidation du contrôle social (Chantraine, 2004a).

Plusieurs types d'adaptation-conformité ont alors été analysés dans la littérature et se retrouvent sous différentes formes au sein de la population incarcérée. Il peut s'agir du détenu qui voit l'incarcération comme une opportunité de s'amender et de se reconstruire moralement ou de celui qui perçoit la prison comme possédant le monopole du pouvoir et qui ne voit pas d'intérêt à résister. Cette forme d'adaptation s'exprime aussi à travers le détenu qui se conforme aux règles de la prison, sans être directement motivés par les discours institutionnels ou chez celui

---

<sup>15</sup> Traduction de « *backstage jokes* » (Crewe, 2016).

dont l'adhésion aux règles de l'institution sert en réalité de couverture à des objectifs opposés et à une résistance cachée (Goodstein, 1979; Crewe, 2007).

### *Être absent*

Lhuillier et Lemiszewska (2001) évoquent un troisième type d'adaptation : l'apathie carcérale, processus psychologique qui consiste pour le détenu à tenter de se dérober à la surveillance et à la contrainte du milieu en s'effaçant le plus possible, dans l'optique d'anesthésier toute sensation ou émotion. Cette forme « *d'absentéisme psychique* » (Chantraine, 2004a, 2004b), réaction individuelle à l'incarcération, peut prendre plusieurs formes, comme la dépression et le repli sur soi. Elle peut résulter de la consommation de substances psychoactives et de drogue ou simplement d'un isolement du détenu. Vacheret (2006) parle « *d'isolement protecteur* », solitude délibérée dont le but est d'exécuter sa peine le plus tranquillement possible. Pour Noali (2012), l'apathie résulte du sentiment d'impuissance découlant de la situation particulièrement difficile dans laquelle se retrouve le détenu, qui demande un effort intense pour la surmonter.

## **4. L'intimité en milieu carcéral**

Milieu de surveillance, de promiscuité et de privations, la prison semble présenter un environnement peu propice à l'intimité. Pour Noali (2012), l'institution carcérale s'apparente à un « *corps tentaculaire s'insinuant dans les moindres recoins de l'intimité* », menace permanente contre laquelle le détenu cherche à se prémunir.

### **4.1. Une perte d'intimité inhérente à la prison**

Soumise aux contraintes de l'institution, la question de la préservation de l'intimité se pose. Dans « *The Society of Captives* », Sykes (1958), fait de la perte d'intimité en prison, une « *pain of imprisonment* », en tant qu'elle constitue une privation de biens et de services, qui, selon lui, dépasse des considérations simplement matérielles:

*« Il [le prisonnier] veut (ou a besoin, si vous voulez) non seulement que l'on réponde à ses soi-disant besoins vitaux, mais il veut également les commodités: des cigarettes, de l'alcool et des calories, de la nourriture non seulement intéressante, mais aussi en quantité suffisante, des vêtements personnels et*

*adéquats, des meubles individuels pour ses quartiers de résidence en plus d'un abri, de l'intimité et de l'espace. »<sup>16</sup>.*

Schwartz (1972) a été l'un des premiers à s'intéresser plus spécifiquement à la sphère intime des personnes incarcérées. Dans un article dans lequel il érige la privation d'intimité en « *prérequis fonctionnel* <sup>17</sup> » de la prison, l'auteur distingue deux formes d'intrusions dans la sphère intime des détenus : celles qui sont « programmées » et celles qui sont « coïncidentes ». Tandis que les premières sont explicites et planifiées par l'institution, notamment à travers le déploiement de techniques de surveillance, les secondes dépendent de l'organisation sociale de la prison et de l'impératif d'enfermement.

Schwartz identifie trois formes de privation de l'intimité qui en découle. D'une part, l'exposition forcée qui est particulièrement marquante lorsqu'elle implique le corps, l'exposant à une potentielle exploitation, aussi bien physique que visuelle. D'autre part, l'observation contrainte, qui découle d'une vie en communauté imposée, obligeant les uns à être spectateurs de l'exposition et de la privation d'intimité des autres. Enfin, il évoque les violations de l'intimité relationnelle, qui interviennent notamment au parloir, espace qui contribuerait à détruire les relations sociales selon Schwartz. Pour cet auteur, les détenus auraient deux façons de réagir face à la privation d'intimité en prison : soit en s'habituant à ce manque, soit en cherchant perpétuellement à le combler, érigeant l'absence d'intimité en l'un des aspects les plus difficiles de leur expérience d'incarcération.

## **4.2. Les dimensions de l'intimité en prison**

Dans la lignée des travaux de Schwartz (1972), la littérature met en lumière des institutions carcérales modernes contraires aux attentes d'intimité que le détenu peut avoir, aussi bien pour soi que dans son partage avec autrui. L'intimité serait alors en milieu carcéral une ressource qui

---

<sup>16</sup> Traduction libre de « *He [the prisoner] wants – or needs, if you will – not just the so-called necessities of life but also the amenities: cigarettes and liquor as well as calories, interesting foods as well as sheer bulk, individual clothing as well as adequate clothing, individual furnishings for his living quarters as well as shelter, privacy as well as space. »* (Sykes, 1958, p. 288).

<sup>17</sup> L'auteur parle de « *functional prerequisite* » (Schwartz, 1972).



tend à disparaître, tout en étant de plus en plus désirée (Irwin et Owen, 2005). Certains travaux empiriques abordent pour autant certains aspects de sa préservation entre les murs.

#### 4.2.1. L'intimité pour soi

##### *Dimension individuelle*

Dans la littérature, la recherche d'isolement et le retrait des autres qui caractérisent la dimension individuelle de l'intimité, telle que délimitée précédemment, sont principalement abordés sous un angle spatial, lorsque cette dimension est questionnée en milieu carcéral. Les recherches sur l'institution carcérale évoquent ainsi un milieu partitionné en différents sous-ensembles (Bony, 2015a), marqués par leur caractère « privé » ou « public », qu'ils soient individuels ou collectifs, protecteurs ou facilitant les intrusions.

Les lieux « publics » (Vacheret, 2002; Ugelvik, 2014), comme la cour de promenade, les couloirs, la cafétéria et la salle commune, espaces de vie collectifs soumis à une surveillance constante des autorités, se particularisent ainsi par leur constante visibilité et le fait que tout ce qui y est dit ou réalisé sera vu ou entendu.

Les lieux que l'on peut qualifier de « privés » en tant qu'ils sont attribués à un ou plusieurs individus, comme la cellule, sont normalement évités par les autres individus (Vacheret, 2002; Ugelvik, 2014). L'espace cellulaire est ainsi perçu par certains auteurs, comme l'incarnation spatiale de l'intimité (Gaillard, 2009), permettant éventuellement au détenu de reconstruire un espace personnel, protecteur (Noali, 2012).

Toutefois, le caractère particulier de l'institution carcérale, dont les grands aspects ont été évoqués plus haut – institution totale et panoptique, dans laquelle les individus sont soumis à une promiscuité étroite et forcée – amène plusieurs à questionner le maintien des territoires du moi tels que décrits par Goffman (1973) en son sein. L'incarcération aurait ainsi pour conséquence une « *intimité violée* » (Cardon, 2002) et « *exhibée* » (Laé et Proth, 2002) par le regard scrutateur et permanent de l'institution. Marchetti (2001) évoque « *l'œil du Big Brother pénitentiaire* » qui, selon l'auteure, peut tout voir, à tout moment et dans n'importe quelle situation, y compris les plus intimes.

Les frontières de l'intime se trouvent par conséquent être brouillées en prison : la séparation entre la sphère privée et la sphère publique est moins nette, tant les lieux dans lesquels évolue le détenu sont indifférenciés (Lhuilier et Lemiszewska, 2001; Bessin et Lechien, 2002). Ces discussions sur la nature privée ou publique des espaces de détention ont conduit certains géographes à se pencher sur la question du vécu de l'intime en prison. C'est notamment le cas de Milhaud et Moran (2013), qui s'interrogent sur l'expérience des espaces privés et publics de la prison, à partir d'une comparaison entre des établissements de détention russes et français. Les auteurs montrent que l'intimité peut se reconstruire indépendamment de la nature des espaces carcéraux, mettant en lumière des chevauchements entre public et privé.

Dans une étude sur l'expression des émotions en prison, Crewe et al. (2013) soulignent pour leur part qu'une approche se basant sur une division de l'espace carcéral en fonction des domaines privés et publics, risque d'en négliger la complexité. Sortant de l'opposition privé/public, Noali (2009) propose une nouvelle vision dichotomique de la spatialité de la détention, distinguant les « espaces de disparition », au sein desquels il est possible d'être soi-même, des « espaces d'apparition », qui entraînent « la transparence à l'autre ».

### *Dimension corporelle*

Le corps emprisonné est un corps en position de dépendance économique, symbolique et institutionnelle, contraint de subir les privations et impératifs du milieu carcéral (Baillette, 1997). Pour Frigon (2007), c'est aussi un corps « *emblématique sur lequel on lit les expériences de vie des personnes incarcérées.* ». C'est enfin un corps soumis à des contacts physiques constants directement liés à la mission de contrôle et de surveillance de l'institution.

Quatre types de fouilles peuvent ainsi être menées sur les détenus : la fouille discrète, la fouille par palpation, la fouille à nu et l'examen des cavités corporelles. Alors que la fouille discrète se réalise uniquement par des dispositifs techniques, la fouille par palpation et l'examen des cavités corporelles nécessitent un contact direct entre le personnel de surveillance et la personne incarcérée. La fouille à nu n'implique pas, en général, de contact physique entre le corps du fouillé et celui de l'examineur. Cependant, un contact visuel se crée, ayant pour objet la nudité du corps, alors exposé au regard étranger s'insinuant dans les recoins les plus intimes du corps

humain. Dans son essai sur la condition sociale des reclus en institution totale, Goffman (1968) analyse la fouille comme une technique de mortification, opérée lors de la cérémonie d'admission en détention, ayant pour fonction de profaner la personnalité de l'individu y étant soumis et de le dépouiller de son identité. La fouille, matérialisation d'une domination intime exercée par l'institution sur le détenu, serait vécue par ce dernier comme une perte d'intimité, qui affecterait son identité et aurait pour conséquence un sentiment de mépris et d'humiliation (Welzer-Lang, Mathieu et Faure, 1997; Frigon, 2007, 2012; Noali, 2009; Fassin, 2015).

#### 4.2.2. L'intimité avec autrui

##### *Intimité, sexualité et relations amoureuses*

De la même façon qu'une sexualisation de l'intime s'observe dans la société, l'intimité en milieu carcéral est principalement abordée sous l'angle de la sexualité. En témoigne notamment un extrait de l'ouvrage de Joël (2017, p. 15) portant sur la sexualité en prison de femmes, dans lequel l'auteure joue sur la confusion entre intimité et sexualité, précisant : « *j'indiquai que je menai une recherche sur l'intime, terme suffisamment vague pour m'autoriser à aborder le sujet sans que l'on m'accuse d'avoir dissimulé mon véritable objet* ».

Explicitement interdite ou officieusement tolérée, la sexualité en prison oscille entre pur fantasme et pratique informelle. En effet, les pratiques sexuelles ne sont pas totalement exclues du milieu carcéral : elles y subsistent, formellement ou non (Ricordeau, 2004; Gaillard, 2009; Lancelevée, 2011; Gibson et Hensley, 2013). Bien que l'homosexualité soit encore peu tolérée en détention en raison de la persistance d'une conception stéréotypée et stigmatisante de la sexualité (Jewkes, 2002; Ricordeau, 2004; Lancelevée, 2011; François, 2016), les relations homosexuelles seraient plus tolérées au sein de la population féminine, restant dans le domaine du privé et de l'intime (Welzer-Lang et al., 1996; Bosworth, 2003; Irwin et Owen, 2005; Ricordeau, 2004, 2009).

Au-delà de l'aspect purement sexuel, l'homosexualité peut en outre témoigner de la naissance de véritables relations amoureuses en détention (Ricordeau, 2004). Les relations amicales, de complicité et de solidarité qui parviennent à se créer entre détenus, relèvent aussi du domaine de l'intime (Noali, 2012). Ainsi, bien que les détenus rencontrés par Crewe (2014) nient avoir

formé des relations de proximité amicale en prison, le chercheur affirme que les dynamiques observées témoignent de la création d'une forme d'intimité. Il prend pour exemple les pratiques quotidiennes qui naissent entre détenus, comme par exemple s'accueillir le matin avec une tasse de thé ou se souhaiter bonne nuit le soir. Crewe (2014) observe de surcroît que ces relations amicales apparaissent plutôt entre petits groupes, de deux ou plus, ainsi qu'entre détenus partageant la même cellule.

### *Intimité et liens avec les proches*

Trouvant leur origine dans la dimension relationnelle de l'intimité, les relations familiales et conjugales parviennent tant bien que mal à survivre à l'incarcération d'un des conjoints ou d'un des membres de la famille (Kotarba, 1979; Cardon, 2002; Touraut, 2013). Comme le résume si bien l'expression de Gaillard (2009, p. 216), « *avoir parler, c'est avoir quelqu'un* ». Au parler, les détenus et leurs visiteurs tentent ainsi de s'aménager un espace au sein duquel ils pourront essayer de préserver une intimité relative. Dans son ethnographie d'un parler d'une prison américaine, Kotarba (1979) décrit la reconstruction d'un espace personnel entre le détenu et ses proches comme un prérequis à l'intimité des conversations. Pour l'auteur, les deux interlocuteurs s'assurent que personne ne soit trop proche d'eux et que leur discussion ne puisse être saisie ou encore perturbée par les bruits alentour. Le parler est de surcroît considéré comme un lieu au sein duquel il est possible de combler le manque de sexualité réciproque du détenu et de son conjoint visiteur (Cardon, 2002; Ricordeau, 2012).

Tenant de s'aménager un espace personnel afin d'essayer de préserver une intimité relative, le détenu et ses visiteurs sont pourtant soumis à une surveillance constante (Rambourg, 2009), Ricordeau (2012) allant même jusqu'à parler de « *parloir panoptique* », hors du contrôle de ses protagonistes. Dans un article récent, Moran et Disney (2018) s'interrogent sur l'intimité au sein du parler. Ils mettent en avant les obstacles à la reconstruction d'un lien intime, tels que le bruit et la proximité des corps et soulignent le peu de marge de manœuvre dont disposent les détenus pour dépasser ces contraintes. Le parler est alors un espace paradoxal, au sein duquel un échange relevant du domaine du privé pénètre dans la sphère publique et visible. Il est un espace d'apparition contraint, au sein duquel est exposé non seulement le détenu, mais également sa vie familiale et affective (Noali, 2009).

## 5. Problématique

Décrite comme une institution totale par Goffman en 1968, la prison fait depuis l'objet de nombreuses discussions autour de sa nature. D'une part, un pan de la littérature tend à se détacher du concept goffmanien : l'évolution de la prison, notamment à travers le développement d'un modèle de primauté du droit et l'ouverture à l'extérieur ne justifieraient plus de qualifier la prison d'institution totale (Farrington, 1992; Chauvenet et al., 1994). D'autre part, plusieurs auteurs restent attachés à ce concept, constatant que certaines caractéristiques énoncées par Goffman (1968) persistent, comme la prégnance du cadre contraignant de la prison, entraînant déresponsabilisation et dégradation de l'image de soi (Combessie, 2000; Rostaing, 2009). Leur position est renforcée par le contexte carcéral actuel et la modernisation de la prison, vecteurs de promiscuité, de renforcement de la politique sécuritaire et de surveillance accrue.

La personne incarcérée se retrouve donc dans un univers paradoxal surpeuplé, qui se voudrait plus humain alors que l'homme est progressivement remplacé par de nouvelles technologies de surveillance et de contrôle, qui font office de panoptique moderne. Or, le contexte au sein duquel pénètre le détenu lors de son incarcération a des conséquences directes sur son expérience carcérale. Face à l'hostilité du milieu carcéral et aux émotions et sentiments qui les submergent, de peur, d'incertitude ou de perte de contrôle (Goodstein et al., 1984; Edgar et al. 2003; Harvey, 2005; Vacheret, 2005; Chauvenet, 2006), les personnes incarcérées doivent s'adapter pour survivre (Vacheret et Lemire, 2007).

Malgré des formes d'adaptations diverses aux contraintes de l'incarcération, la littérature met en lumière une intimité difficile à préserver en prison (Rostaing, 2009) et faisant face à de nombreuses intrusions. Deux écueils majeurs se retrouvent dans ce portrait de l'intimité fait par la recherche sur le milieu carcéral.

D'une part, l'étude de l'intimité en prison, en tant qu'objet à part entière, est généralement négligée par le postulat de son absence et est par conséquent appréhendée principalement sous l'angle de la surpopulation et de ses conséquences. L'intimité étant alors questionnée comme un enjeu de l'incarcération parmi d'autres, sa singularité est mise de côté (Sibley et Van Hoven,

2009; Bony, 2015a; Moran et Jewkes, 2015; Milhaud, 2017). Cette approche restreinte traverse les disciplines : alors que la criminologie a tendance à occulter le pouvoir d'action des détenus pour se concentrer sur les modalités de contrôle mises en œuvre par l'institution, la géographie se focalise pour sa part sur des considérations spatiales entourant la dichotomie privé/public. Comme le regrette Moran (2015), bien que la littérature s'attache progressivement à reconnaître l'importance de la spatialité des prisons, peu d'attention est portée sur la géographie émotive ou affective des expériences en milieu carcéral.

D'autre part, similairement aux recherches s'intéressant à ce phénomène au sein de la société et à sa théorisation, on constate une « *sexualisation contemporaine de l'intime* » (Coudreuse et Simonet-Tenant, 2009) lorsqu'il est étudié dans le contexte du milieu carcéral. En effet, son étude a tendance à être circonscrite à ses dimensions relationnelles et sexuelles, privilégiant l'angle de la privation d'hétérosexualité et de l'homosexualité entre les murs (Welzer-Lang et al., 1996; Ricordeau, 2004, 2009; Gaillard, 2009; Ricordeau et Milhaud, 2012; François, 2016; Joël, 2017), ou encore des relations familiales et des parloirs intimes (Cardon, 2002; Vacheret, 2005; Lancelevée, 2011; Ricordeau, 2012; Touraut, 2014).

Or, cette approche semble restrictive au vu de la complexité de l'intime et de ses multiples dimensions. En écartant ses aspects corporel et introspectif en faveur d'une focalisation sur sa qualité relationnelle, le risque est de restreindre la compréhension de l'intimité et de produire une étude lacunaire. En effet, plusieurs recherches qui retracent l'évolution de la notion d'intimité soulignent qu'elle est désormais assimilée aux relations familiales, conjugales et sexuelles (Bawin et Dandurand, 2003). Or, si tout ce qui relève de la famille ou de la sexualité est intime, cela ne signifie pas nécessairement que l'intimité se restreint à ces aspects. Face à ce paradoxe créé par la littérature, reconnaissant d'une part la multiplicité de l'intimité et restreignant son champ d'études d'autre part, le sens qui est donné par les individus à leur propre intimité est négligé. Afin de mettre en évidence l'hétérogénéité des significations de l'intime et de donner la possibilité aux individus d'en poser eux-mêmes les contours, cette étude envisage l'intimité de la façon la plus large possible, comme délimitation d'un espace de soi. Cette posture implique en outre de sortir de la dichotomie privé/public qui subsiste et restreint l'étude

de l'intime, spécifiquement dans un contexte carcéral au sein duquel les lieux sont particulièrement indifférenciés (Lhuillier et Lemiszewska, 2001; Bessin et Lechien, 2002).

Se distancier de l'opposition entre privé et public ne signifie pas pour autant dénier toute spatialité à l'expression de l'intime. Au contraire, la littérature met en avant une intimité indissociable de l'environnement au sein duquel elle est construite et vécue (Thalineau, 2002). Comprendre la signification donnée par les détenus aux espaces d'incarcération afin d'étudier leur intimité en milieu carcéral apparaît alors comme incontournable. Cette étude propose par conséquent d'adopter le « tournant spatial » que prend ces dernières années la criminologie (Kindynis, 2014), afin d'une part, de proposer une approche différente des expériences d'incarcération et d'autre part, de choisir une entrée spatiale comme « *fil directeur pour saisir les contradictions de la prison* » (Milhaud, 2017), sans pour autant se perdre dans son hétérogénéité. L'architecture et la distribution spatiale de l'institution carcérale étant encore très peu abordées par la criminologie et la sociologie de la prison, cette recherche s'inspire de la géographie carcérale, qui apporte pour sa part un regard particulier sur la spatialité de la détention.

En associant concepts sociologiques, criminologiques et géographiques, et à partir d'une approche phénoménologique, cette étude vise à comprendre l'expérience d'incarcération des détenus à partir de l'étude de leur intimité, telle qu'ils la définissent. Étudier et comprendre l'expérience de la personne incarcérée « *permet de rendre compte de la complexité du monde carcéral, de ses acteurs, de leurs actions et interactions* » (Rostaing, 2006) et d'accéder à son vécu, ses perceptions et adaptations au milieu (Dubet, 1994). L'étude de l'intimité au sein de l'espace carcéral, interrogeant des problématiques aussi diverses que les stratégies mises en place par les détenus, les technologies de surveillance et de contrôle, l'organisation architecturale de la prison, la surpopulation carcérale, les relations interpersonnelles, peut de surcroît s'appréhender comme une lunette à travers laquelle étudier la prison contemporaine.

#### Objectifs de l'étude :

- Objectif principal : Comprendre l'expérience de l'intimité des détenus dans l'espace carcéral.

- Objectifs spécifiques :
  - 1- Comprendre le sens donné à leur intimité par les détenus;
  - 2- Mettre en lumière le vécu en termes d'intimité des personnes incarcérées, à partir d'une lecture spatiale de la prison;
  - 3- Dans une démarche conceptuelle, proposer une réflexion sur la prison contemporaine, ainsi que sur l'espace carcéral.



**CHAPITRE 2 : CONSTRUCTION THÉORIQUE D'UNE  
COMPRÉHENSION DE L'EXPÉRIENCE  
D'INCARCÉRATION**

La partie qui suit retrace le cheminement théorique suivi afin d'éclairer certains des questionnements soulevés dans notre problématique de thèse. Nous nous sommes ainsi demandée comment la construction du cadre théorique de notre étude pourrait nous aider à répondre à notre question de recherche et aux objectifs associés. En d'autres termes, son élaboration doit pouvoir nous permettre d'aborder la question de l'intimité dans sa globalité, en replaçant le détenu dans une position active et en mettant en lumière les formes de contraintes subies dans un environnement particulier, tout en partant de l'expérience d'incarcération de la personne détenue. Pour cela, notre approche théorique prend pour point de départ la théorie de l'expérience sociale élaborée par Dubet (1994), dont l'approfondissement nous mènera à nous intéresser à certaines théories de la domination et de la résistance, qui appliquées au milieu carcéral nous conduiront à dégager quelques idées et notions pertinentes, principalement empruntées à de Certeau (1990). Le fil d'Ariane tissé autour des concepts abordés nous permet alors d'envisager une approche particulière de l'intimité qui nous guide vers l'élaboration de nouvelles hypothèses de recherche et qui nous aide à conceptualiser notre étude ainsi qu'à construire notre méthodologie de recherche.

## **1. Sociologie de l'expérience**

Inspirée de la sociologie compréhensive de Weber et de la sociologie de l'action de Touraine, la sociologie de l'expérience sociale développée par Dubet (1994) permet de comprendre l'expérience, c'est-à-dire les conduites et pratiques sociales d'individus considérés comme acteurs de leur propre vie dans un contexte social donné, ni totalement libres de leurs choix, ni totalement déterminés. Notre étude cherchant la compréhension d'une expérience sociale particulière, le champ théorique construit par Dubet nous est apparu être un point de départ pertinent dans l'élaboration de notre propre cadre théorique. La sociologie de l'expérience de Dubet cherche à dépasser le fossé entre la vision d'un être totalement passif et celle d'un individu entièrement libre, en reconnaissant à la fois que l'acteur construit le système et qu'il est réciproquement construit par lui : « *cette sociologie compréhensive exige le double refus de la stratégie du soupçon et de la naïveté, de l'image d'un acteur totalement aveugle ou totalement clairvoyant.* » (Dubet, 1994, p. 98).

## 1.1. Construction du concept d'expérience

Marquant son éloignement de la sociologie classique, au sein de laquelle le système et l'acteur sont étudiés de façon homogène, Dubet (1994) se base sur la diversité des formes de l'agir extraites des multiples théories de l'action (de Goffman, Schütz, Berger et Luckman, entre autres), pour construire la notion d'expérience sociale qui désigne « *les conduites individuelles et collectives, dominées par l'hétérogénéité de leurs principes constitutifs, et par l'activité des individus qui doivent construire le sens de leurs pratiques au sein même de cette hétérogénéité.* » (Dubet, 1994, p. 15). Par cette définition, le sociologue français sous-entend que l'hétérogénéité de l'action sociale, due aux valeurs hétéroclites présentes dans la société contemporaine, ne permet plus à l'individu de se construire une identité unique, acceptée par tous. Au contraire, l'acteur doit lui-même donner un sens à sa réalité à partir de la légitimation de ses pratiques.

Dubet (1994) attribue deux significations, qu'il qualifie de contradictoires, à la notion d'expérience. Elle est d'une part une activité émotionnelle, dans le sens où l'expérience est une manière d'éprouver et d'être envahi de sentiments. Elle est d'autre part une activité cognitive, comme manière de construire le réel et surtout de le vérifier, par l'expérimentation.

La sociologie de l'expérience sociale vise alors la compréhension de la façon dont les acteurs du monde social construisent leur réalité, approche qui rappelle l'ouvrage de Berger et Luckmann (1986) dans lequel les auteurs soutiennent que la vie quotidienne est construite, la réalité étant le résultat de l'interprétation du monde par l'individu, autant qu'elle se présente à lui en tant que tel. Élèves de Schütz, Berger et Luckmann (1986) s'inspirent de la tradition phénoménologique tout au long de leur ouvrage. De la même façon, Dubet (1994) préconise de suivre les postulats d'une sociologie phénoménologique afin de comprendre l'interprétation des acteurs de leur propre réalité. Pour le sociologue, l'intérêt porté à l'expérience des individus permet de mettre en lumière le sens qu'ils accordent à leur réalité et dont ils sont les seuls à pouvoir parler.

## 1.2. Les logiques de l'action

Dubet (1994) donne la définition suivante de l'expérience comme objet sociologique : « *la sociologie de l'expérience sociale vise à définir l'expérience comme une combinaison de logiques d'action, logiques qui lient l'acteur à chacune des dimensions d'un système* » (p. 105). Les logiques d'action identifiées par l'auteur sont celles de l'intégration, de la stratégie et de la subjectivation. Selon l'auteur, elles sont autonomes les unes par rapport aux autres et c'est leur articulation qui est à l'origine de l'expérience sociale.

### *Intégration*

Pour Dubet (1994), « *dans la logique de l'intégration, l'acteur se définit par ses appartenances, vise à les maintenir ou à les renforcer au sein d'une société considérée alors comme un système d'intégration* » (p. 111). Cette logique d'action renvoie à l'identité intégratrice, construite à partir de l'intériorisation des rôles qui sont attribués par autrui. Dans la logique de l'intégration, l'individu se définit à travers son identification, ses appartenances et l'assignation d'une identité par le reste de la société. Dans cette perspective, l'acteur n'est donc pas totalement maître de sa construction identitaire et ne peut échapper à un certain déterminisme social. Parallèlement, l'intégration sociale est le fruit de la différenciation avec l'autre. Pour le sociologue, c'est la reconnaissance de cette différence entre l'individu et l'autre qui permet de maintenir et de renforcer l'identité intégratrice. À travers cette logique d'action, l'acteur adopte un point de vue sur la société, les autres, et sur lui-même. L'intégration sociale est donc vue par Dubet (1994) comme un processus de construction de la réalité, entre objectivité et subjectivité.

### *Stratégie*

La logique de la stratégie est décrite par Dubet (1994), comme celle à travers laquelle « *l'acteur essaie de réaliser la conception qu'il se fait de ses intérêts, dans une société conçue alors 'comme' un marché* » (p. 111). La stratégie comme logique d'action fait référence à l'identité ressource, qui se définit en fonction du statut et de son acquisition par l'acteur. L'auteur emprunte le vocabulaire de l'économie et du marché pour expliquer l'action stratégique, qui correspond aux moyens mis en œuvre pour saisir une opportunité et parvenir aux fins voulues, en utilisant l'identité comme une ressource. Ainsi, pour Dubet (1994, p. 120), « *la stratégie*

*implique une rationalité instrumentale, un utilitarisme de l'action elle-même visant à accorder les moyens aux finalités poursuivies dans les opportunités ouvertes par la situation.* ». Dans cette logique d'action, la nature des objectifs poursuivis relève de l'utilité et se définit en fonction du rapport de compétition et de concurrence dans laquelle ils placent l'acteur avec autrui. L'action stratégique vise le succès de l'acteur et comporte à ce titre une forte dimension de pouvoir, qui s'exprime à travers la capacité d'influencer autrui exercée afin d'acquérir ou de conserver une position dominante dans les rapports de compétition.

### *Subjectivation*

Enfin, la subjectivation sociale est la logique d'action permettant à l'acteur de se représenter *« comme un sujet critique confronté à une société définie comme un système de production et de domination. »* (Dubet, 1994, p. 111). Résultat de la tension entre intégration et stratégie, cette logique de l'action est celle de l'identité du sujet, qui peut se construire de manière autonome, mais sans être totalement détaché du contexte culturel dans lequel il se trouve. Vécue comme un *« inachèvement, comme une passion impossible et désirée permettant de se percevoir comme l'auteur de sa propre vie, ne serait-ce que dans la souffrance créée par l'impossibilité de réaliser pleinement ce projet »* (Dubet, 1994, p. 128), la subjectivation correspond en réalité à une volonté chimérique de devenir le sujet de sa vie et de s'émanciper des contraintes extérieures.

#### 1.1. Une expérience contraignante

Dubet (1994) apporte une précision importante concernant l'articulation des logiques d'action identifiées. Le sociologue français souligne en effet que bien que leur combinaison soit réalisée par les individus, l'expérience sociale ainsi formée ne relève pas pour autant de la subjectivité. Pour Dubet (1994, p. 136), *« l'acteur construit une expérience lui appartenant, à partir de logiques de l'action qui ne lui appartiennent pas et qui lui sont données par les diverses dimensions du système. »* Selon lui, les logiques de l'action composantes de l'expérience ne sont pas propres à l'acteur, mais lui sont données ou imposées à travers une culture, des rapports sociaux et des contraintes de situation ou de domination.

C'est notamment le cas en prison, analysée par certains auteurs sous l'angle d'une institution productrice d'expériences contraignantes (Rostaing, 1997, 2006; Chantraine, 2004b). En définissant l'expérience comme « *la manière de comprendre, d'interpréter, d'agir et de réagir à une situation sociale particulière* », Rostaing (2006, p. 39) dégage ainsi une triple expérience carcérale, véritable épreuve qui se caractérise par une prise en charge institutionnelle enveloppante, une remise en cause identitaire et une atteinte à la dignité des personnes incarcérées. Cependant, loin de considérer les détenus comme des individus passifs face à ces expériences engendrées par la prison, l'auteure reconnaît une capacité d'action aux détenus placés dans une situation contraignante. Reprenant la nuance apportée par Dubet (1994), elle affirme que « *considérer leurs possibilités d'actions [des détenus] ne signifie pas qu'on sous-estime les contraintes du système. Leur reconnaître une marge d'autonomie ne signifie pas qu'ils soient totalement maîtres du jeu.* » (Rostaing, 1997, p. 14). L'enjeu de l'étude de l'expérience carcérale est donc double, puisqu'elle permet d'une part de décrire les contraintes de l'incarcération et d'autre part de donner un rôle d'acteur au détenu face à ces contraintes.

## **2. Théories de la résistance**

Le concept d'expérience sociale de Dubet (1994) permet de considérer les individus comme des acteurs de leur quotidien, et non plus seulement comme des êtres au sein d'une masse indifférenciée et homogène. Cette partie se concentre sur la capacité d'action, individuelle et collective, autour de trois approches particulières qui seront développées dans les lignes qui suivent : les arts de faire de de Certeau, le contre-pouvoir de Foucault et la résistance de Scott.

### **2.1. De Certeau et les arts de faire**

Philosophe et historien français, Michel de Certeau a marqué les sciences humaines de sa plume particulièrement lyrique et prolifère. S'attachant à lier le quotidien, l'homme ordinaire et les arts, ses ouvrages offrent une véritable analyse de la modernité à travers l'étude de l'écriture, du langage, du récit, du corps, de l'expérience, du « dire » et du « faire », de la religion et de l'histoire. Un de ses héritages les plus importants réside au cœur de son ouvrage « *L'invention*

*du quotidien* » (1990) dont l'argument central repose sur une réflexion sur la société moderne de consommation.

### *L'homme ordinaire*

Les réflexions de de Certeau sur l'homme ordinaire et son pouvoir d'action dans la société de consommation se centrent autour de la thèse selon laquelle les consommateurs possèdent un rôle actif quant aux opérations pouvant naître de l'usage des produits proposés par le marché des biens.

À partir de l'étude du rapport de force entre producteurs et consommateurs, de Certeau (1990) remet ainsi en cause l'idée selon laquelle les opérations des usagers sont vouées à la passivité et à la docilité, soutenant alors que les individus auxquels la société de consommation a assigné un rôle ont la possibilité de se soustraire à cette conformité imposée et de la déjouer par des arts de faire et une créativité quotidienne. Il affirme que :

*« S'il est vrai que partout s'étend et se précise le quadrillage de la « surveillance », il est d'autant plus urgent de déceler comment une société entière ne s'y réduit pas [...]. Il s'agit de distinguer les opérations quasi microbiennes qui prolifèrent à l'intérieur des structures technocratiques et en détournent le fonctionnement par une multitude de « tactiques » articulées sur les « détails » du quotidien [...]. Ces procédures et ruses de consommateurs composent, à la limite, le réseau d'une antidiscipline. » (de Certeau, 1990, p. XL).*

De Certeau considère que la portée disciplinaire et le contrôle social sont surestimés face aux petites résistances issues de pratiques quotidiennes alors négligées. Or, pour l'auteur, les usagers possèdent une marge de manœuvre qui se caractérise par la ruse et la clandestinité, face aux dispositifs de la production, centralisés, bruyants et détenteurs du pouvoir. Pour illustrer sa pensée, de Certeau revient sur l'histoire de la colonisation espagnole auprès des ethnies indiennes, rapportant comment les Indiens, malgré leur soumission aux colonisateurs, parvenaient à détourner les pratiques ou représentations qui leur étaient imposées en conformité avec leurs propres coutumes : *« ils métaphorisaient l'ordre dominant : ils le faisaient fonctionner sur un autre registre. »* (de Certeau, 1990, p. 54). Pour l'auteur, ce même processus se retrouve dans nos sociétés modernes, dans lesquelles les lois et cultures imposées peuvent

être manipulées par leurs pratiquants, l'homme ordinaire ayant alors la possibilité de se soustraire à la conformité prescrite.

À partir de son analyse des usages quotidiens et de l'opposition entre producteurs et consommateurs, de Certeau (1990) identifie deux manières de faire, qu'il appelle « *logiques de l'action* » (p. XLVIII) : les stratégies, appartenant aux « forts » détenteurs du pouvoir par la domination et les tactiques, pouvant être mise en œuvre par les « faibles »<sup>18</sup>, détenteurs d'un pouvoir à travers cette capacité de résistance.

### *De l'opposition entre stratèges et tacticiens*

Les rapports de domination et les deux entités les composant – les dominants et les dominés – sont au cœur de l'ouvrage de de Certeau. L'auteur distingue les stratégies, qui ont la possibilité de produire, quadriller et imposer des types d'opérations, de leurs utilisation, manipulation et détournement qui relèvent du pouvoir d'action tactique.

De Certeau décrit la stratégie comme « *le calcul des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir est isolable d'un 'environnement'.* » (de Certeau, 1990, p. XLVI). Le concept de stratégie implique donc l'existence d'un sujet de vouloir et de pouvoir, en possession d'un lieu propre d'où il sera apte à gérer des cibles extérieures. Le « propre », lieu approprié par la personne détenant le pouvoir, est « *une victoire du lieu sur le temps* » (de Certeau, 1990, p. 60). Il permet une maîtrise des lieux par la vue et rend visibles les forces étrangères, dont la mise à nu les transforme en objet de contrôle. Cette « *pratique panoptique* » (de Certeau, 1990, p. 60) permet de rendre les espaces visibles et d'acquérir un savoir, qui a alors pour préalable le pouvoir. Le modèle stratégique typique dans les propos de de Certeau est celui des institutions dominantes.

Face à ces stratégies, de Certeau (1990) évoque les tactiques, attributs des dominés et véritable concept phare de son ouvrage. Tandis que les stratégies se caractérisent par le pouvoir, les

---

<sup>18</sup> Terme utilisé par de Certeau, qui précise néanmoins que « faible » n'est pas synonyme de passivité ou de docilité dans son développement.



tactiques, au contraire, se déterminent par l'absence même de tout pouvoir. De Certeau montre ainsi que les pratiques quotidiennes prennent un tout autre sens lorsqu'elles sont réalisées dans un contexte de domination par un individu en position de faiblesse. Elles peuvent alors s'analyser comme de véritables actes de résistance, ayant pour objectif de détourner le fonctionnement de structures enveloppantes.

De Certeau définit la tactique comme :

*« Un calcul qui ne peut pas compter sur un propre, ni donc sur une frontière qui distingue l'autre comme une totalité visible. La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre [...]. Du fait de son non-lieu, la tactique dépend du temps, vigilante à y « saisir au vol » des possibilités de profit. »* (de Certeau, 1990, p. XLVI).

Apanage des personnes dépourvues de pouvoir, la tactique, microbienne, mouvante et temporelle, leur permet donc de tirer avantage des forces étrangères qui les entourent afin de tenter de s'émanciper de la situation de domination dans laquelle ils se trouvent et de faire vaciller, le temps d'un instant, l'ordre établi par le puissant. Dans un espace contrôlé par le stratège ennemi, il est difficile pour le tacticien de s'émanciper de la visibilité constante dont il est l'objet. Il doit alors jouer avec le terrain imposé, en se saisissant des occasions que donnent les failles dans la surveillance du puissant.

La tactique peut ainsi prendre différentes formes et s'exprimer par le jeu, la ruse ou encore le braconnage. Elle peut en outre se matérialiser par des pratiques quotidiennes, telles qu'habiter, circuler, parler, lire, faire le marché ou la cuisine. Pour de Certeau (1990), les individus peuvent de surcroît mettre en place des « pratiques de l'espace », afin de répondre aux appareils producteurs d'un espace disciplinaire. Ces pratiques sont décrites comme « *des procédures – multiformes, résistantes, rusées et têtues – qui échappent à la discipline sans être pour autant hors du champ où elle s'exerce.* » (de Certeau, 1990, p. 146).

Proposant une analogie entre le langage et le système spatial urbain, entre l'acte de parler et la pratique de l'espace, l'auteur évoque les « *énonciations piétonnières* » (p. 148). Pour de Certeau (1990), l'acte de marcher a ainsi une triple fonction « énonciative » : d'une part, le piéton s'approprie l'espace, de la même façon que le locuteur s'approprie la langue; d'autre part, l'acte

de marcher est une réalisation spatiale du lieu, quand l'acte de parole est le résultat de la sonorité de la langue; enfin, le déplacement d'un individu implique des relations entre des positions différentes, reliées grâce aux mouvements de la marche, tandis que l'acte de parler est allocution et discussion avec l'autre.

Pour de Certeau la tactique correspond à l'art de « *faire des coups* » (p. 62), ruse à l'aveugle qui s'introduit par surprise dans un ordre établi. De Certeau compare en outre ces arts de faire aux techniques développées par les poissons ou par certains végétaux, comme les simulations, tours et coups qu'ils sont capables d'exécuter et qui leur permettent de s'adapter à leur environnement ainsi que d'assurer leur survie au fil du temps. Dans ce sens, les tactiques semblent pouvoir parfaitement décrire les manières de faire des personnes incarcérées, exécutées afin de s'adapter et de survivre au sein d'un lieu contraignant, la prison, placée sous le contrôle de l'institution toute puissante.

## **2.2. Foucault et la dimension relationnelle des mécanismes du pouvoir**

L'empreinte laissée par Michel Foucault sur les sciences humaines et la pensée épistémologique est indéniable. L'envergure et la portée des travaux du philosophe français, et notamment de son fameux ouvrage, « *Surveiller et Punir* » (1975), s'expliquent par la richesse conceptuelle qui en émerge : les notions de discipline, de panoptisme, de docilité des corps et de gouvernementalité transcendent le temps, l'espace et les évolutions qui les traversent, pour décrire avec justesse des phénomènes de société, des décennies après leur élaboration. Il y érige une théorie du pouvoir qui transcende les murs épais de cette institution et qui met en lumière le caractère punitif de la société contemporaine.

Cependant, les travaux de Foucault ne se réduisent pas à une analyse déterministe des individus, soumis au regard panoptique et rendus dociles par les processus de domination à l'œuvre. Une approche en terme relationnel du pouvoir émerge en effet progressivement de son discours :

*« Quand j'ai commencé à m'intéresser de façon plus explicite au pouvoir, ce n'était pas du tout pour faire du pouvoir quelque chose comme une substance, comme un fluide plus ou moins maléfique qui se répandait dans le corps social, avec la question de savoir s'il vient d'en haut ou d'en bas. J'ai simplement voulu*

*ouvrir une question générale qui est : 'Que sont les relations de pouvoirs ?' »*  
(Foucault, 1994, p. 750-751).

Poursuivant ainsi son analyse des mécanismes de domination, Foucault reconnaît une dimension relationnelle au pouvoir qui est, selon lui, « *une manière d'agir sur un ou des sujets agissants, et ce tant qu'ils agissent ou qu'ils sont susceptibles d'agir* » (Foucault, 1984, p. 313). Par cette approche, il réduit le fossé qu'il semblait créer dans « *Surveiller et Punir* » (1975) entre des puissants détenant le pouvoir, opposés à des faibles nécessairement soumis et dociles.

Dans son ouvrage « *La volonté de savoir* », premier tome de l'« *Histoire de la sexualité* », Foucault va jusqu'à reconnaître que les réseaux de pouvoir ont pour composante permanente une résistance venant d'en bas. Il affirme ainsi que « *là où il y a pouvoir, il y a résistance.* » (Foucault, 1976, p. 125). Ou plutôt *des* résistances que Foucault décrit comme étant « *possibles, nécessaires, improbables, spontanées, sauvages, solitaires, concertées, rampantes, violentes, irréconciliables, promptes à la transaction, intéressées, ou sacrificielles* » (p. 126). Le philosophe français poursuit son raisonnement en soutenant que la résistance n'intervient pas uniquement comme réponse à une situation de domination et qu'elle ne forme pas le versant passif de la relation de pouvoir.

De plus, répondant aux critiques lui reprochant que son étude microphysique du pouvoir ne laisse aucune marge de manœuvre aux individus soumis à la discipline, le philosophe français précise qu'il ne fait pas du pouvoir un attribut exclusif des puissants. Ainsi, la gouvernementalité, qu'il décrit comme une « *conduite des conduites* », ne consiste pas seulement à rendre les corps gouvernables en imposant des conduites, mais renvoie également à la possibilité qu'à la population de participer activement à sa propre gouvernance. Elle met alors à l'œuvre des processus de subjectivation qui peuvent entraîner des formes de résistances, que Foucault nomme « *contre-conduites* ».

### **2.3. Scott et l'art de résister**

Dans son ouvrage « *La domination et les arts de la résistance* » (2008), Scott montre que des tactiques de résistance, clandestines et dissimulées, peuvent émerger de situations de domination

dans lesquelles on ne soupçonnait pas leur existence, comme l'esclavage ou la vassalité, afin de permettre à des dominés de s'opposer et de tenter de s'émanciper de la contrainte dominante. Ces pratiques discrètes s'observent dans ce qu'il nomme le « texte caché », zone d'échanges intimes permettant l'émergence d'un discours et de pratiques à l'abri du regard des puissants et qu'il distingue du « texte public », correspondant à la relation d'apparence et à l'interaction visible entre le dominant et le dominé. Au cours de la « performance publique », l'acte joué par le dominé est le plus souvent fallacieux, régi par la dissimulation, le jeu ou encore la prudence et la crainte. Le texte public est également un espace de performance des dominants, à travers laquelle ils tenteront de maintenir le respect, grâce à la mise en œuvre de leurs propres pratiques de résistance. Scott relève de surcroît que l'intensité de la performance publique est proportionnelle au pouvoir détenu par le dominant. Il précise ainsi :

*« Plus la disparité est grande entre le pouvoir du dominant et celui du subordonné, et plus ce pouvoir est exercé de manière arbitraire, plus le texte public joué par le subordonné aura un caractère stéréotypé et ritualisé. En d'autres termes, plus le pouvoir est menaçant, plus le masque se fait épais. »*  
(Scott, 2008, p. 17).

Ce rôle adopté et joué par les plus faibles se conforme le plus souvent aux attentes des puissants. Par conséquent, Scott rejette l'hypothèse qui consisterait à étudier exclusivement le texte public pour comprendre les expériences de domination, analyse qui conduirait alors à percevoir les subordonnés comme des groupes consentants à la domination subie. C'est afin d'envisager la domination dans toute sa complexité que Scott élabore le concept de texte caché qui représente l'espace à l'intérieur duquel les individus assujettis peuvent, face à un auditoire, protester anonymement et clandestinement sans avoir à se révolter ouvertement.

En effet, pour Scott (2008, p. 144), les résistances interviennent comme réponse aux dispositifs dominateurs et à leur déploiement de techniques d'assujettissement. Selon l'auteur :

*« Si la logique d'un schème de domination consiste en la surveillance et en l'atomisation complète des dominés, elle doit se heurter à une résistance réciproque venue d'en bas. Partout, les dominés comprennent implicitement que si la logique de la domination devait l'emporter, ils seraient réduits à la condition d'une guerre hobbesienne de tous contre tous. »*

Ainsi, distinguant plusieurs formes de discours subalternes, le chercheur américain s'attache particulièrement à décrire et analyser l'infrapolitique des groupes dominés, désignant « *une grande variabilité de formes discrètes de résistance qui n'osent pas dire leur nom* » (Scott, 2008, p. 33). Ces résistances souterraines, déguisées et discrètes prennent des formes différentes selon le type de domination subie, et peuvent être assorties d'une manifestation publique, déclarée et bruyante : pétitions, boycotts, grèves, ports de vêtements, paroles à l'encontre de l'idéologie dominante. Les résistances infrapolitiques sont quotidiennes et consistent en des actes de braconnage, de désertion et d'évasion ou s'expriment sous une forme directe par des résistants déguisés et anonymes.

### **3. Pratiques de l'espace carcéral**

Qu'elle soit décrite comme une institution totalitaire, disciplinaire, gouvernementaliste ou contraignante, la prison reste à ce jour un espace au sein duquel une forme de domination s'exerce, à travers des moyens à la fois persistants et nouveaux. Loin de considérer comme inusité le débat sur les caractéristiques du milieu carcéral, nous pensons qu'il peut être intéressant de l'aborder sous un angle particulier. À la suite des théories évoquées précédemment, ainsi qu'en s'inspirant des préceptes de Chantraine (2000), nous considérons que l'étude des pratiques microbiennes et quotidiennes de résistance en milieu carcéral comme réponses à la situation de domination vécue, peut permettre de mettre en exergue les contraintes inhérentes à l'incarcération :

*« On cherche non plus dans un premier temps ce que fait la prison au détenu, mais ce que le détenu fait de la prison. La nature de contrainte carcérale sera alors ce que le détenu n'arrive pas à mettre en œuvre. »* (Chantraine, 2000, p. 307).

Nous envisageons alors l'étude des marges de manœuvre des personnes incarcérées à travers les théories de la résistance évoquées précédemment qui, appliquées à l'étude de l'espace carcéral, semblent pouvoir apporter un regard particulier sur les mécanismes à l'œuvre en son sein ainsi que sur l'expérience des personnes détenues. Pour cela, il nous semble primordial de circonscrire au préalable ce que recouvre la notion d'« espace carcéral ».

### 3.1. Conceptualisation de l'espace carcéral

Dans les recherches de criminologie et de sociologie de la prison, l'espace carcéral est plus souvent abordé comme une simple structure, un décor, comme expression générique et synonyme permettant de désigner le milieu carcéral. Bien que soit généralement reconnue l'importance de l'influence de l'espace sur l'expérience carcérale des détenus (Medlicott, 1999), l'étude de la spatialité de l'incarcération dans toute sa complexité reste marginalisée. C'est alors la géographie carcérale qui nous permet de donner de la substance à un espace qui en est trop souvent dénué.

Sous-discipline de la géographie humaine, la géographie carcérale s'intéresse à la distribution géographique des lieux d'enfermement, à la nature et à l'architecture des espaces carcéraux ainsi qu'aux pratiques d'incarcération. Champ de recherche émergent et relativement récent, les géographes ont commencé à s'intéresser aux espaces carcéraux à la fin des années 90, à travers une approche géographique des prisons (Dirsuweit, 1999; Lamarre, 2001). Philo (2001), est l'un des premiers à parler des « géographies carcérales », qu'il décrit comme sous-catégorie d'une géographie de la sécurité mettant l'accent sur les espaces ayant pour fonction d'enfermer des populations considérées comme problématiques.

#### *Qu'est-ce que le « carcéral » ?*

Dans un article récent, Moran, Turner et Schliehe (2017) précisent les contours du concept de « carcéral », notamment à travers une analyse étymologique. Ainsi, « carcéral » vient du latin *carceralis* qui trouve son origine dans le terme de *carcer*, désignant l'antique prison de Rome, la *Carcer Tullanium*. À priori, le carcéral serait alors synonyme de prison. Cependant, la géographie carcérale s'émancipe de cette approche restreinte pour le désigner comme une construction sociale, dépassant des questions strictement spatiales. Pour Moran (2015, p.87), le carcéral s'exporte au-delà de l'enceinte de la prison. Il est, selon l'auteure :

*« Plus que les espaces dans lesquels les individus sont confinés - le « carcéral » est plutôt une construction sociale et psychologique, pertinente tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des espaces carcéraux »<sup>19</sup> (Moran, 2015).*

Ainsi appréhendé, le concept de « carcéral », analysé comme une construction sociale, s'émancipe d'une notion figée restreinte au monde des prisons. S'inspirant notamment des réflexions de Foucault (1975), la géographie carcérale propose d'élargir la compréhension du « carcéral » au-delà du carcan pénitentiaire. En effet, à la fin de son ouvrage *« Surveiller et Punir »* (1975), Michel Foucault évoque l'idée d'un « *continuum carcéral* » et de méthodes punitives circulatoires qui étendent les techniques disciplinaires pénales à l'ensemble du corps social, formant ce qu'il nomme « *l'archipel carcéral* ». Selon le philosophe français, cette extension s'observe jusque dans les « *encadrements diffus et légers* » (Foucault, 1975, p. 309) et par conséquent dans de nombreuses institutions autres que la prison, telles que les écoles, orphelinats, hôpitaux, bataillons de discipline, etc. Dès lors, la géographie carcérale propose d'aborder un « carcéral » qui n'est plus l'apanage de la prison.

#### *Une vision élargie de l'étude des prisons*

Dans le cadre de l'étude des établissements de détention, la géographie carcérale propose de dépasser une approche statique de la prison, qu'ont tendance à favoriser la criminologie et la sociologie carcérale (Moran, 2012; Mincke et Lemonne, 2014). Dans cette perspective, la prison ne se résume pas aux enjeux qui se déroulent exclusivement entre ses murs. En effet, la géographie carcérale suggère d'appréhender l'enfermement comme le résultat de dynamiques à la fois internes et externes. Baer et Ravneberg (2008) proposent d'étudier l'incarcération comme un entre-deux, qui se distingue de la société extérieure, mais qui y est malgré tout connectée. Pour eux, bien que l'intérieur de la prison soit délimité par des frontières physiques, qui se matérialisent grâce aux barbelés, portes et murs, il n'est pas hermétique à l'extérieur. Cette idée est reprise par Turner (2016), qui se penche dans un ouvrage récent sur la frontière dedans/dehors des établissements de détention, mettant en lumière la complexité des

---

<sup>19</sup> Traduction libre de « *Something more than merely the spaces in which individuals are confined – rather, the 'carceral' is a social and psychological construction of relevance both within and outside of carceral spaces.* » (Moran, 2015, p. 87)

interactions symboliques et matérielles entre ces deux mondes et rejetant une binarité trop restrictive. L'auteure montre en effet que la frontière qui sépare la prison de l'extérieur en est tout autant une qui connecte, notamment à travers des flux de personnes, de pratiques ou d'objets. On retrouve cette idée de porosité des prisons avec la notion de circuit carcéral, développée par Gill, Conlon, Moran et Burridge (2016) afin de désigner les différentes formes de connexions qui s'établissent entre la prison et le reste de la société. Cette approche témoigne de deux autres intérêts centraux de la géographie carcérale.

Le premier concerne l'emplacement géographique des prisons, leur localisation étant alors souvent discutée en lien avec des politiques d'isolement et d'invisibilisation des prisons ou sous l'angle des distances, des discontinuités et des continuités qu'elle crée avec l'extérieur (Martin et Mitchelson, 2009; Bony, 2015b; Moran, 2015; Milhaud, 2017).

Le second réfère à l'étude des mobilités qui entourent ou traversent la prison. En effet, la géographie carcérale tente de dépasser l'association traditionnelle entre incarcération et immobilité. Selon Martin et Mitchelson (2008), « *les usages contemporains de l'emprisonnement sont caractérisés par (les) tensions entre une immobilité apparente et un mouvement contraint* ». <sup>20</sup> Cela signifie que l'incarcération implique des formes de mobilités, qu'elles s'opèrent à l'intérieur (Turner et Peters, 2016) ou en dehors des murs. C'est par exemple le cas des transferts, qui sont le résultat d'un mouvement imposé aux détenus entre deux établissements de détention. Motivés pour des raisons de sécurité, de coût, de désengorgement des prisons, de gestion de la population ou comme une forme de punition, les transferts sont perçus par certains auteurs comme des mobilités contraintes, gouvernementales ou disciplinaires, qui s'inscrivent alors comme modalités de la peine d'incarcération (Svensson et Svensson, 2006; Gill, 2009, 2013; Moran, Piacentini et Pallot, 2012; Follis, 2015; Gill et al., 2016; Armstrong, 2018).

---

<sup>20</sup> Traduction libre de « *contemporary practices of imprisonment are characterized by [the] tensions between apparent fixity and forced mobility.* » (Martin et Mitchelson, 2008, p. 461)



### 3.2. L'EspaceTemps carcéral

La notion d'EspaceTemps<sup>21</sup> carcéral, élaborée par la géographe Moran (2012) vient enrichir celle « d'espace carcéral ». À l'origine de la réflexion de l'auteure et de l'élaboration du concept d'EspaceTemps, on trouve un double constat. D'une part, Moran (2012) met en avant la focalisation réalisée par les criminologues et sociologues de la prison sur la question du temps en milieu carcéral, son expérience et son contrôle, au détriment de l'espace, dont l'étude est marginalisée. Au contraire, l'auteure montre que la géographie carcérale aurait tendance à étudier un espace carcéral atemporel, au sein duquel la variabilité des temporalités serait ignorée. Moran (2012) se fonde sur les travaux de Massey (1994) pour soutenir qu'un dualisme entre espace et temps génère des limitations inutiles à la théorisation de l'espace. Pour l'éviter et parvenir à une étude conjointe du temps et de l'espace permettant une approche dynamique, et non statique, de l'incarcération, l'auteure recommande aux géographes de s'inspirer de la criminologie et de la sociologie de la prison. Moran (2012) soutient ainsi que l'étude de l'EspaceTemps carcéral permettrait de comprendre le sens donné par les détenus à leur incarcération, à partir de leur perception de l'espace au sein duquel ils évoluent.

Bien que présentant un intérêt certain, le concept d'EspaceTemps est défini par Moran de façon assez minimaliste comme « une compréhension de l'espace et du temps qui les voit comme analytiquement inséparable l'un de l'autre »<sup>22</sup>. De plus, au fil de l'article de Moran (2012), on observe un certain glissement de ses propos. L'auteure semble en effet progressivement centrer son intérêt sur l'étude du temporel, allant même jusqu'à évoquer une « focalisation sur le temps dans l'espace carcéral »<sup>23</sup>, expression donnant l'impression d'un remplacement de l'idée d'une fusion par celle d'un simple emboîtement, faisant de l'« EspaceTemps » un « Temps-dans-l'espace » et l'espace carcéral, un simple décor.

C'est une nouvelle fois l'ouvrage de de Certeau (1990) et sa richesse conceptuelle qui nous permettent d'étoffer à la fois la notion d'espace carcéral et de façon encore plus intéressante,

---

<sup>21</sup> L'auteure parle de "*TimeSpace*".

<sup>22</sup> Traduction libre de « *an understanding of space and time which sees them as analytically inseparable from each other* » (Moran, 2012, p. 305).

<sup>23</sup> Traduction libre de « *a focus on time in carceral space* » (Moran, 2012, p. 308)

celle d'EspaceTemps de Moran (2012). De Certeau (1990) pose une distinction entre espace et lieu. Alors qu'il décrit le lieu comme un simple endroit fixe au sein duquel les éléments sont placés selon un ordre établi, l'espace est au contraire animé par un ensemble de mouvements, de vitesse et de directions qui le traversent : « *est espace l'effet produit par les opérations qui l'orientent, le circonstancient, le temporalisent et l'amènent à fonctionner en unité polyvalente de programmes conflictuels ou de proximités contractuelles* » (p. 173). Le lieu devient espace lorsqu'il est pratiqué.

### **3.3. Expériences carcérales et tactiques d'appropriation de l'espace**

Bien que la géographie carcérale exporte son analyse en dehors des murs de la prison, l'étude de sa matérialité reste centrale, notamment afin de saisir les expériences et enjeux en son sein. Pour les géographes, l'étude de la spatialité de la prison ne se réduit pas à une analyse structurelle. Plus qu'une surface, l'espace carcéral est dans leurs recherches un lieu animé et vivant, théâtre actif de la vie quotidienne, au sein duquel des relations sociales se créent et se défont. Il est un espace générateur d'émotions et de sentiments, affectant les actes et comportements des personnes incarcérées (Moran, 2015).

Cette discipline propose notamment de recourir aux concepts de de Certeau qui permettent d'étudier « l'autonomie, la capacité d'action, les tactiques, la subversion ou les résistances de ceux confinés dans l'espace carcéral »<sup>24</sup> (Moran, 2015). Une analyse de l'espace carcéral s'inspirant des écrits de de Certeau permet en effet de mettre en lumière la créativité que déploient les personnes incarcérées pour jouer avec la spatialité de la prison, à travers la mise en œuvre de pratiques et de tactiques d'appropriation de l'espace. Jewkes (2013) reconnaît ainsi la possibilité pour les détenus, en position de faiblesse, de recréer et de s'approprier temporairement un espace au sein d'un lieu qui ne leur appartient pas:

---

<sup>24</sup> Traduction libre de « *the autonomy, agency, tactics, subversion or resistance of those confined within carceral space.* » (Moran, 2015, p. 28).

*« Les institutions telles que les prisons et les centres de détention constituent clairement un des endroits où les puissants érigent et mettent en œuvre leur pouvoir, mais où les faibles créent leurs propres espaces dans ces lieux; ils se les approprient temporairement, en les occupant et en s'y déplaçant <sup>25</sup> ».*

En mettant en relief la capacité d'action des détenus ainsi que les tactiques qu'ils adoptent dans le but de territorialiser et s'approprier l'espace au sein duquel ils sont contraints de vivre, les géographes se distancient des théories de Foucault (1975) et de la docilité des corps : les détenus sont placés dans une posture active et ont la possibilité de reprendre le contrôle sur leur vie, même au sein d'une institution contraignante.

Les marges de manœuvre dont disposent les détenus entre les murs peuvent alors prendre différentes formes et leur permettre notamment de produire leurs propres espaces à l'intérieur de la prison (Van Hoven et Sibley, 2008; Sibley et Van Hoven, 2009). Par exemple, à partir d'une cartographie d'une prison d'Afrique du Sud, Dirsuweit (1999) souligne la résistance des personnes incarcérées à travers la création d'espaces publics et privés permettant l'expression de son identité. À partir de l'étude spatiale de la détention, il est alors possible de dessiner les contours d'une géographie émotionnelle de la prison, qui correspond aux « zones dans lesquelles certains sentiments et démonstrations émotionnels sont plus ou moins possibles à vivre et à exhiber<sup>26</sup> » (Crewe et al., 2014). De la même façon, la configuration de l'établissement de détention aurait une influence sur les expériences de détention, permettant aux détenus de mobiliser les différents espaces qui forment la prison, notamment afin de préserver leur intimité (Van Hoven et Sibley, 2008; Moran et Jewkes, 2015; Milhaud, 2017). Ces tactiques d'appropriation de l'espace peuvent alors prendre la forme de tactiques de récupération, de personnalisation, de production, de matérialisation, d'imagination ou encore de territorialisation

---

<sup>25</sup> Traduction libre de « *Institutions such as prisons and detention centres clearly constitute one of the places where the powerful construct and exercise their power, but the weak create their own spaces within those places; making them temporarily their own as they occupy and move through them.* » (Jewkes, 2013, p. 218)

<sup>26</sup> Traduction libre de « *zones in which certain kinds of emotional feelings and displays are more or less possible to experience and exhibit* » (Crewe et al., 2014, p. 2).

de l'espace (Dirsuweit, 1999; Lamarre, 2001; Baer, 2005; Sibley et Van Hoven, 2009; Van Hoven et Sibley, 2008).

#### **4. Une approche phénoménologique de l'intimité**

En reprenant et liant entre eux les concepts élaborés par de Certeau évoqués jusqu'alors, on comprend que la transformation d'un lieu en espace est permise par sa pratique, pratique de l'espace qui peut consister en son appropriation par la mise en place de tactiques particulières. Les tactiques, mouvements temporels permettant de saisir des possibilités de profit, représentent dans ce sens les opérations qui animent l'espace. Temporalités jouant avec une spatialité qui compte, les tactiques d'appropriation de l'espace semblent correspondre au concept manquant dans la notion d'EspaceTemps, permettant d'une part de lui donner de la substance en créant un lien réciproque entre espace et temps et d'autre part de pouvoir envisager son opérationnalisation. Transposer la définition de l'espace proposée par de Certeau (1990) à l'étude de la prison permet alors d'enrichir et d'approfondir l'approche de l'espace carcéral.

Envisager l'étude de l'expérience d'incarcération à travers le prisme des pratiques de résistance et des tactiques d'appropriation de l'espace permet par conséquent de donner du sens à la spatialité de l'incarcération. En reprenant la métaphore du marcheur créateur d'espace imaginée par de Certeau et en la transposant au concept d'EspaceTemps carcéral élaboré par Moran, nous proposons une analyse dynamique de l'espace carcéral, dont l'étude est trop souvent restreinte à celle d'une structure figée.

De plus, aborder les tactiques de résistance mises en œuvre par les personnes incarcérées à travers le prisme conceptuel de de Certeau nous permet de prendre un angle d'approche différent de celui des stratégies d'adaptation traditionnellement adopté. Cette perspective peut alors enrichir les réflexions sur les pratiques microbiennes et quotidiennes initiées par les personnes détenues afin de s'émanciper de la situation de domination dans laquelle elles se retrouvent. De surcroît, elle peut permettre de discerner un réseau discret de résistance en milieu carcéral, correspondant à l'infrapolitique des groupes subalternes repérée par Scott. L'étude des tactiques de résistance peut en outre conduire à la mise en lumière de la capacité d'action des personnes détenues, dont la mise en œuvre leur permet de retrouver un certain contrôle sur leur

incarcération, notamment à travers la production d'espaces et l'aménagement de lieux d'intimité.

Enfin, les tactiques de résistance intervenant comme une réponse à une situation de domination, leur étude peut permettre d'éclairer les contraintes auxquelles les détenus sont soumis ainsi que les intrusions qu'ils subissent dans leur intimité, à partir de leurs propres expériences.

Suivant les recommandations de Dubet (1994) et de de Certeau (1990) dans la manière d'étudier les expériences des individus et résultant de notre volonté de nous écarter d'une tendance à la sexualisation de l'intime, nous adopterons une approche phénoménologique de l'intimité des personnes incarcérées.

Husserl (1964) décrit la phénoménologie comme une « science des phénomènes » visant l'étude des structures de la conscience. Elle s'intéresse à la façon dont est perçu ou vécu un phénomène à partir de ce qui est immanent à la conscience ainsi qu'à la relation intime entre sujet et objet. Pour Husserl (1964), la lecture d'un objet est toujours empreinte d'une intentionnalité émise par la conscience qui vise cet objet particulier, alors dévoilé par la connaissance du sujet. Cependant, le phénomène tel qu'il est perçu par un individu va apparaître différemment aux yeux d'une autre personne. C'est la phénoménologie qui peut alors permettre de distinguer les actes de conscience qui décrivent les expériences vécues. Une approche phénoménologique de l'intimité favorise alors la révélation de la diversité des sens attribués à ce phénomène par les personnes incarcérées. Elle nous permet également de lier les tactiques d'appropriation de l'espace carcéral à l'intimité des détenus et de considérer : 1- que les personnes incarcérées adoptent des pratiques de l'espace particulières à partir du sens qu'elles donnent à leur intimité et 2- que les tactiques d'appropriation de l'espace carcéral permettent aux détenus de (re) construire et de préserver leur intimité. Les tactiques d'appropriation de l'espace forment alors le lien entre l'intimité et l'espace au sein duquel elle se construit. En d'autres termes, une approche phénoménologique de l'intimité nous permettra de mettre en exergue les tactiques d'appropriation de l'espace mises en œuvre par les détenus, l'articulation de ces concepts permettant réciproquement d'identifier les pratiques quotidiennes et microbiennes à l'origine d'une possible reconstruction d'un espace de soi en milieu carcéral.

# **CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE**

Ce chapitre vise à expliciter la méthodologie adoptée dans le cadre de cette étude, dont le choix dépend directement des objectifs de la thèse et de son cadre théorique. Pour ce faire, nous reviendrons sur les choix méthodologiques réalisés préalablement à toute enquête de terrain, sur les modalités de la recherche en prison, ainsi que sur l'organisation du terrain, en passant par la négociation de son identité de chercheure. L'intimité étant un sujet sensible qui exige une approche particulière, nous aborderons les différents aspects de la relation d'enquête qui lie chercheur et participants, à travers l'établissement d'un rapport de confiance.

## **1. Étudier l'intimité en prison : un choix méthodologique**

En cherchant à comprendre l'expérience des détenus à travers le sens qu'ils donnent à leur intimité, il nous paraissait essentiel de leur donner la parole à partir d'une approche phénoménologique et qualitative, laquelle permet d'appréhender le sens de ce concept à travers leurs propres perceptions et représentations.

### **1.1. Phénoménologie et démarche qualitative**

Imaginée comme un courant philosophique à son origine, la phénoménologie s'est étendue à plusieurs disciplines et a vu ses formes d'expression varier au fil des ans. Position épistémologique, cadre théorique ou encore stratégie d'analyse, la phénoménologie s'est de surcroît fait une place de choix dans les sciences humaines en tant que méthodologie de recherche. Cette méthode tente ainsi de saisir les phénomènes tels qu'ils sont vécus, l'essence dont ils sont porteurs et les significations qui leur sont attribuées (Giorgi, 1997; Mucchielli, 2009).

Adopter une attitude phénoménologique rend alors possible l'exploration du « *sens manifeste des discours, elle privilégie le vécu, la perception des acteurs et leur expérience* » (Groulx, 1998, p. 35) et permet par conséquent d'accéder à l'essence pure des phénomènes étudiés. Dans cette perspective, le phénomène se définit comme « *la présence de cela même qui est donné exactement comme cela est donné ou ressenti* » (Giorgi, 1997, p. 344). Cela signifie qu'une approche phénoménologique permet d'accéder aux représentations subjectives d'acteurs sociaux, telles qu'elles se présentent à leur conscience. La conscience est dans ce cadre la source

unique à travers laquelle il est possible d'atteindre une connaissance du phénomène, impliquant par conséquent une mise à distance avec toute autre préconception de l'objet étudié. Cette opération de réduction phénoménologique, ou *Épochè*, consiste à mettre entre parenthèses les savoirs à priori acquis afin d'accéder au phénomène tel qu'il est perçu et transmis, sans préjugés (Moustakas, 1994; Giorgi, 1997).

L'approche phénoménologique privilégie ainsi une démarche compréhensive, laquelle part du postulat que les individus participent activement à la construction de leur réalité et qu'ils sont par conséquent les plus aptes à transmettre le sens de leurs actions et expériences (Denzin et Lincoln, 1994).

Construire une recherche autour de l'expérience d'individus à partir d'une approche phénoménologique a une implication sur le choix des outils méthodologiques. Ceux-ci doivent permettre de rendre compte des expériences des acteurs le plus fidèlement possible et de restituer le sens qu'ils donnent à leur vécu, en fonction de leur réalité. La méthode phénoménologique est traditionnellement associée à la recherche qualitative, tant il semble en effet difficile « *d'appliquer la logique des nombres aux phénomènes du langage ordinaire* » (Giorgi, 1997, p. 342). La méthodologie qualitative propose pour sa part « *une manière normale, spontanée, naturelle, quasi instinctive d'approcher le monde, de l'interroger et de le comprendre* » (Paillé, 2007, p. 409), l'érigant alors en instrument de choix d'une approche phénoménologique.

En effet, les méthodes qualitatives s'intéressent à des expériences, vécus, sentiments, représentations et perceptions. Instrument permettant de donner la parole aux individus et privilégiant leur subjectivité (Mucchielli, 2009), la recherche qualitative est une « *science qui envisage les réalités sociales sous l'angle des acteurs sociaux* » (Poupart et Lalonde, 1998, p. 83). À travers la flexibilité qu'elles proposent, les méthodes qualitatives sont particulièrement préconisées afin d'étudier des phénomènes sociaux dont les contours sont mouvants et constamment en évolution (Deslauriers, 1991). Par conséquent, elles permettent de mettre en lumière une diversité de significations qui peuvent être attribuées à un même phénomène, lequel est construit et vécu différemment en fonction des expériences de chacun. Paillé (2007) décrit la recherche qualitative comme une « *méthodologie de la proximité* » qui permet d'appréhender



le sens donné à des expériences, le contexte dans lequel elles prennent place, ainsi que « *le vécu des personnes dans leur monde intime, social ou culturel* » (p. 432).

Ainsi, c'est dans la richesse, l'hétérogénéité et la complexité des points de vue ou situations de vie que les méthodes qualitatives permettent de saisir l'essence d'un phénomène. Elles favorisent en outre un contact privilégié avec le milieu étudié, en offrant la possibilité de s'imprégner de l'univers enquêté et de réaliser une recherche empirique de terrain (Paillé, 2007). La recherche qualitative permet en effet de réaliser un véritable travail de terrain, en proposant une gamme d'outils méthodologiques inspirés de la démarche ethnographique, tels que l'observation et l'entretien, qui permettent de recueillir des informations concernant un phénomène, sur le lieu même de sa manifestation (Chapoulie, 2000).

## **1.2. Donner la parole**

Considérée comme une étape concrète de la méthode phénoménologique scientifique en sciences humaines (Giorgi, 1997), la collecte de données verbales permet d'accéder aux représentations sociales et perceptions, à travers les échanges qu'elle initie. Ainsi, Poupart (1997, p. 175) soutient que :

*« L'entretien serait ainsi indispensable, non seulement comme méthode pour appréhender l'expérience des autres, mais également comme outil permettant d'éclairer leurs conduites dans la mesure où ces conduites ne peuvent s'interpréter qu'en considération de la perspective même des acteurs, c'est-à-dire du sens qu'eux-mêmes confèrent à leurs actions. ».*

Déceler le sens que donnent les individus à leur situation est fondamental à la compréhension de leurs expériences. L'entretien s'impose alors comme instrument privilégié d'une enquête de type phénoménologique (Moustakas, 1994), permettant de saisir la réalité à laquelle l'acteur social est confronté, tout en lui donnant un droit à la parole et en le restituant dans une posture active.

Car l'entretien prend la forme d'une conversation, d'un échange entre deux protagonistes : le chercheur et le participant à la recherche (Brinkmann, 2013). Fondé sur l'empathie de l'intervieweur et utilisé pour le recueil de données relatives à la subjectivité des acteurs

rencontrés (Mucchielli, 2009), l'entretien en profondeur est la méthode la plus appropriée afin de faire émerger un contenu socio-affectif profond (Michelat, 1975). Il permet en outre de donner sens aux silences, hésitations, sourires, tremblements de la voix, rires et pleurs, autant d'indices sur les émotions et le ressenti des personnes rencontrées. En plus de permettre l'exploration en profondeur des multiples facettes de l'expérience des individus rencontrés, l'entretien est propice à l'étude du contexte de vie et du milieu de l'individu (Poupart, 1997).

### **1.3. Explorer l'intime dans l'espace carcéral**

Appliquée au milieu carcéral, la méthodologie qualitative est privilégiée pour saisir le pouvoir d'action des détenus dans la construction de leur réalité et afin d'accéder à leur subjectivité, par une approche dynamique et compréhensive. La sociologie de l'expérience carcérale favorise ainsi la recherche qualitative en recourant aux méthodes de l'observation et de l'entretien (Rostaing, 2006).

La réalisation d'entrevues auprès d'une population détenue permet ainsi de donner la parole à des individus qui l'ont trop peu. Les entretiens favorisent en effet l'expression du vécu des personnes incarcérées et permettent de révéler des dynamiques et expériences propres à un milieu social qui demeure relativement secret et opaque (Pogrebin, 2015). Permettant de comprendre un phénomène en lien avec l'environnement dans lequel il est construit et vécu, l'entretien est en outre préconisé dans les études s'intéressant aux espaces carcéraux. (Chantraine, Scheer et Milhaud, 2012; Moran, 2013a; Scheer, 2014a; Milhaud, 2017).

De surcroît, les études antérieures portant sur l'intimité ou la sexualité des détenus préconisent le recours à une méthodologie qualitative afin d'accéder à des expériences intimes et personnelles, relevant de la sphère privée (Ricordeau, 2004, 2009, 2012; Gaillard, 2009; Rambourg, 2009; Lancelevée, 2011; Ricordeau et Milhaud, 2012; Touraut, 2013; Joël, 2017).

En octroyant la parole aux détenus, l'entrevue leur donne ainsi la possibilité d'exprimer les significations qu'ils attribuent à leur propre intimité et permet d'accéder aux tactiques qu'ils mettent en place pour pouvoir la reconstruire et la vivre au sein du milieu carcéral. Cet outil méthodologique nous aidera ainsi à répondre à notre question de recherche, nous permettant

d'accéder à l'expérience du détenu et au sens qu'il accorde à sa propre intimité, à travers son univers symbolique et ses perceptions. De plus, l'entrevue est la méthode la plus pertinente afin d'accéder à un sujet aussi sensible et subjectif que celui de l'intimité. Elle permet d'instaurer une atmosphère de confiance et de confiance (Brinkmann, 2013), nécessaire pour extérioriser une problématique qui, par essence, se définit par son caractère intérieur et secret.

L'approche choisie nous semble également indiquée afin de nous permettre de dépasser les contours flous d'un concept mal défini en proposant une phénoménologie de l'intimité (Register et Henley, 1992), du point de vue des personnes incarcérées. C'est en mettant de côté les connaissances et préconceptions que nous possédons sur le phénomène étudié ainsi qu'en nous focalisant sur les expériences telles que rapportées par les sujets, qu'il sera possible de mettre en lumière des significations peu connues ou insoupçonnées de l'intime.

Enfin, afin de contextualiser l'environnement dans lequel le phénomène est étudié, de cartographier mentalement l'espace de la détention ainsi que de relier cette connaissance aux propos des personnes rencontrées, nous avons recouru à des observations informelles qui nous ont permis en outre de nous faire une idée de la spatialité de la prison. Sans faire l'objet d'un processus analytique, cette « observation diffuse » (Chapoulie, 2000) permet une familiarisation avec le milieu investigué et une meilleure compréhension des enjeux qui s'y jouent. Ainsi, ont été consignés dans un journal de terrain les échanges réalisés avec les protagonistes des lieux, les comportements perçus ou encore la description du terrain, notamment à travers des croquis des espaces de la détention, qui nous ont permis plus tard de mieux appréhender la spatialité au cœur de notre recherche.

## **2. Population à l'étude : les personnes incarcérées**

Dans le cadre de cette étude, nous adoptons un point de vue unique, celui de personnes qui étaient incarcérées au moment de notre recherche. Ce dernier aspect nous paraît important afin de saisir un vécu présent, et non passé, des émotions et des sentiments sur le vif, au sein d'un cadre spatio-temporel précis. Notre recherche portant sur l'intimité des détenus au sein de l'espace carcéral, notre échantillon comprend une population carcérale diversifiée.

## 2.1. Le choix de l'échantillon

Pires (1997) décrit le procédé d'échantillonnage comme l'opération visant la constitution du corpus empirique d'une recherche. Elle consiste par conséquent à sélectionner certains membres d'une population choisie en fonction de l'intérêt particulier qu'elle présente pour l'étude envisagée. Notre recherche vise un échantillon varié, dans le but d'accéder à une diversité d'expériences vécues.

L'objet de notre recherche nous oriente vers un échantillonnage par homogénéisation, puisque notre étude s'intéresse à une catégorie de la population formant « *un groupe restreint et homogène d'individus* » (Pires, 1997, p. 65) : les personnes incarcérées. Les critères sur lesquels le choix des participants est basé, ont été déterminés selon un principe de diversification interne, qui permet une étude en profondeur d'une catégorie d'individus ciblée ainsi que d'accéder à une vision d'ensemble du phénomène étudié (Pires, 1997). La recherche qualitative ne cherchant pas à atteindre une représentativité quantitative, Laperrière (1997) recommande l'élaboration d'un échantillonnage « *systématique et extensif* » afin d'accroître la validité de la recherche. Notre objectif était alors d'avoir un échantillon illustratif de la population carcérale et par conséquent varié quant aux parcours d'incarcération. En effet, l'hétérogénéité de l'échantillon favorise l'accès à une connaissance plus étendue et complète. La diversification de notre échantillon se retrouve par conséquent dans la variation des situations personnelles des détenus qui le composent.

D'une part, nous avons rencontré à la fois des hommes et des femmes incarcérés afin de dresser un portrait global de l'expérience intime de l'incarcération. Il nous paraissait en effet important de prendre en compte les différentes représentations sociales de l'intimité, qui peuvent varier en fonction du sexe de la personne (Ricordeau, 2004).

D'autre part, nous avons rencontré des personnes de tous âges. En effet, les variations au niveau de l'âge sont représentatives de stades de vie différents, ainsi que de situations familiales et conjugales diversifiées.

Ensuite, nous avons rencontré des détenus ayant différentes expériences de l'incarcération afin d'explorer si elles pouvaient avoir une influence sur leur appréhension de l'intime en prison. Ce

critère implique d'échanger avec des individus ayant vécu des incarcérations préalables, ainsi que des personnes à différentes phases d'incarcération. La durée de la peine a été prise en compte comme variable.

De surcroît, nous avons demandé à rencontrer des prévenus et des détenus, sans prise en considération de la raison de leur présence. Cette diversification nous a permis de saisir les différentes pratiques de l'espace en prison (Milhaud, 2017) ainsi que la variété des significations données à la fois à l'incarcération et à l'intimité.

Enfin, nous avons fait le choix de rencontrer des détenus francophones, afin nous centrer sur la notion d'intimité telle que comprise dans la langue française<sup>27</sup>.

Afin de saisir des expériences variées, une stratégie de sélection des établissements de détention enquêtés a été mise en œuvre.

D'une part, nous avons choisi de rencontrer des personnes incarcérées dans cinq établissements de détention provinciaux, qui présentent plusieurs caractéristiques pertinentes dans le cadre de notre étude. Nous souhaitons notamment enquêter au sein de prisons variées quant à leur localisation, leur ancienneté ou encore leur configuration. Afin d'accéder à des expériences d'incarcération différentes, nous nous sommes rendue dans des prisons provinciales anciennes et modernes (selon leur date de construction), aux architectures distinctes et recourant de façon plus ou moins avancée aux technologies de surveillance.

D'autre part, un second critère de sélection a été mis en œuvre à l'intérieur des établissements de détention, afin de tâcher de rencontrer des individus incarcérés dans des secteurs aux niveaux de sécurité différents. La diversité présentée par ces secteurs de détention, dont les niveaux de sécurité et de surveillance, la taille et la population accueillie varient, implique des expériences carcérales différentes. Au sein de ces secteurs, nous souhaitons également rencontrer des personnes partageant leur cellule ou seules, lorsque cela était possible. En définitive, nous avons

---

<sup>27</sup> En effet, l'acception francophone du concept d'intimité correspond à deux notions anglaises : celle de *privacy* et celle d'*intimacy*, la première désignant la possibilité qu'ont les individus de se retirer des autres ou de conserver certains domaines secrets, tandis que la seconde est relative aux relations sociales intimes (Bernard, 1993).

rencontré des personnes incarcérées dans trois types de secteurs, que nous distinguons en fonction de leur taille :

- 1) Les secteurs de petite taille, accueillant entre 13 et 23 détenus.
- 2) Les secteurs de taille moyenne, accueillant de 40 à 44 détenus.
- 3) Les grands secteurs, pouvant accueillir jusqu'à 197 détenus.

## **2.2. Un échantillonnage soumis au processus de recrutement**

Dans chaque établissement visité, une personne ressource a été désignée par les services correctionnels, afin de nous accompagner durant la réalisation de la recherche. Occupant une place de premier plan auprès de la population incarcérée, elle assiste le chercheur tout au long de sa collecte de données et l'aide dans l'organisation du recrutement et des entrevues. Dans le cas de cette étude, les personnes ressources rencontrées étaient agents de probation, chefs d'unité, ou encore conseiller du directeur. Lors du premier échange avec les personnes ressources, en personne ou par téléphone, la recherche était présentée et les critères de sélection précisés, à savoir que nous souhaitions avoir un échantillon varié et rencontrer des personnes de tous âges, provenant des différents niveaux de sécurité et aux sentences diverses, sans considération de la nature du crime commis. Ces informations en main, les personnes ressources ont procédé au recrutement des participants à la recherche. Trois stratégies de recrutement ont été mises en œuvre, sur proposition de la chercheuse ou à l'initiative des personnes ressources :

- 1) Le recrutement par affichage. Ce processus de recrutement est celui qui a été majoritairement employé. Il consiste à placer une affiche sur les murs des secteurs de détention, visible par tous. Rédigée par la chercheuse, l'affiche (Annexe 1) indiquait l'objet de la recherche, les modalités des entrevues et invitait les personnes intéressées à contacter, par mémo, la personne ressource pour faire part de leur intérêt. L'avantage de ce type de recrutement est que les participants volontaires n'ont pas d'autre influence que les informations indiquées sur l'affiche. Cependant, l'affiche peut rapidement être arrachée ou retirée des secteurs dans lesquels elle a été placée et couper net le recrutement, ce qui s'est produit à quelques reprises.

- 2) Le recrutement ciblé. À travers ce type de recrutement, la personne ressource communique la possibilité de participer à une recherche aux personnes qu'elle pense pouvoir être intéressées ou qu'elle se fait recommander par d'autres membres du personnel comme les conseillers en milieu carcéral, les agents de probation ou le personnel de surveillance. Bien qu'il présente l'avantage de permettre d'obtenir rapidement une liste de participants, ce type de recrutement exclut l'intervention du chercheur dans le processus et peut par conséquent être orienté en fonction de la perception que le personnel a de certains détenus ou encore par l'interprétation qu'ils se font du sujet de la recherche.
- 3) Le recrutement direct. Ce type de recrutement est intervenu uniquement lorsque les deux premières stratégies employées n'ont pas permis de constituer un échantillon suffisant. Il permettait à la chercheuse, accompagnée d'un membre du personnel, de présenter sa recherche en personne aux détenus, soit durant des cours, soit en se rendant directement dans les secteurs. Ce processus de recrutement présente l'avantage de pouvoir exposer la recherche avec ses propres mots, sans passer par une tierce personne. Cependant, la présence constante d'un membre du personnel durant ce type de recrutement peut avoir un double impact, soit en renforçant la méfiance de potentiels participants qui pourraient alors associer le chercheur à l'établissement, soit au contraire en favorisant le recrutement de détenus cherchant à satisfaire l'accompagnateur, tel que mentionné par une chef d'unité : *« ce sont seulement les détenus dont je m'occupe des dossiers qui se sont portés volontaires, ma présence a dû aider! »*.

Selon le type de recrutement réalisé, nous avons par conséquent rencontré des détenus qui étaient soit ciblés et recrutés directement par le personnel, soit qui se portaient d'eux-mêmes volontaires.

Les détenus « ciblés » le sont principalement à travers la représentation que le personnel se fait d'eux ainsi qu'en fonction de l'intérêt perçu qu'ils pourraient représenter pour la recherche. Dans notre cas, ils correspondaient aux détenus considérés « conformes » par le personnel, c'est-à-dire ceux qui se comportent bien en détention, qui participent aux programmes et qui composent le comité de détenus, ce qui témoigne le plus souvent de leur ancienneté dans le secteur. Sont également ciblés les détenus « cultivés », ceux perçus par le personnel comme

intelligents et réfléchis. Leur façon de s'exprimer et leur loquacité les rendent aptes à répondre à une enquête scientifique, selon la perception des personnes ressources. Enfin, les « expérimentés », institutionnalisés depuis leur jeunesse et ayant une grande expérience du système pénal sont identifiés comme pouvant présenter un intérêt particulier pour la recherche.

Les détenus « volontaires » ont fait part de leur intérêt à participer à la recherche, à travers le recrutement par affiche ou le recrutement direct. Au cours de la rencontre, nombreux abordèrent la raison de leur participation, la plupart souhaitant aider pour la recherche et s'assurant, à la fin de l'entrevue, d'avoir pu éclairer sur la situation entre les murs. Notre rencontre représentait également pour eux l'occasion trop rare de s'ouvrir à quelqu'un d'extérieur et de parler de soi. Certains détenus rencontrés commencèrent d'ailleurs l'entrevue en déplorant la rareté, voire l'absence, de soutien psychologique en détention. Pour d'autres, la rencontre était un moyen de casser une routine quotidienne et immuable, de passer le temps dans un milieu où il s'écoule trop lentement et de sortir du secteur de détention. Enfin, le genre du chercheur peut avoir une influence sur le recrutement auprès de la population masculine. Alors que certains le firent comprendre de façon subtile, en confiant être heureux de voir une femme, autre que les membres du personnel, d'autres avouèrent directement avoir fait la démarche de nous rencontrer principalement pour être en présence féminine, l'un s'exclamant à la fin de l'entrevue que notre rencontre avait « *fait sa semaine* ».

Quel que soit le type de recrutement réalisé, certains profils de détenus ont été exclus de la recherche par la personne ressource, pour différentes raisons indépendantes de notre volonté, pouvant alors représenter une limite à notre recherche. Ainsi, les détenus considérés comme « dangereux » par l'institution, c'est-à-dire provenant de secteurs de détention à sécurité maximale ou affiliés à un gang de rue, n'étaient pas sollicités pour participer à la recherche et leurs candidatures étaient triées et rejetées. Il est également arrivé que la personne ressource rejette la candidature de détenus jugés « inintéressants » ou encore de potentiels « dragueurs ».

La forme que prend le recrutement peut donc représenter une limite à l'échantillonnage, en ayant une influence sur sa constitution, selon la personne qui le réalise et qui l'encadre. Le corpus final constitué peut par conséquent être moins hétérogène que souhaité, notamment du fait de l'exclusion de certains profils.



### **2.3. Portrait de l'échantillon final**

Le recrutement réalisé nous a permis de rencontrer 44 détenus : 29 hommes et 15 femmes incarcérés dans cinq prisons provinciales du Québec (Annexe 3).

- Âge : parmi les détenus rencontrés, 18 étaient âgés de 20 à 35 ans, 17 de 36 à 50 ans et 9 de 51 à 65 ans, pour une moyenne d'âge de 37 ans.
- Situation familiale : 23 des détenus rencontrés étaient célibataires. Parmi eux, 13 avaient des enfants et 10 n'en avaient pas. 21 étaient en couple, dont 14 avec enfants et 7 sans enfants.
- Statut : 31 personnes rencontrées étaient condamnées, tandis que 13 étaient placées en détention provisoire.
- Expérience d'incarcération : parmi les détenus rencontrés, 20 vivaient leur première incarcération dans le système provincial, tandis que 24 avaient déjà purgé une peine au provincial. 4 avaient des antécédents de détention dans le système fédéral : pour 2 d'entre eux, il s'agissait de leur première expérience du système provincial.
- Durée de l'incarcération actuelle : 20 des détenus rencontrés étaient incarcérés depuis moins de 5 mois, 14 entre 5 mois et un an et 10 depuis plus d'un an, pour une moyenne de temps de 10 mois passés en prison, pour la sentence actuelle.
- Type d'occupation cellulaire : La majorité des individus rencontrés (30) dormaient dans des cellules en occupation double. 10 disposaient de leur propre cellule : 3 d'entre eux avaient cependant la possibilité d'accueillir des détenus sur un matelas, sur le sol de leur cellule. 3 étaient en occupation triple avec un matelas au sol et 1 logeait dans un dortoir commun, pouvant accueillir 9 détenus.

### **3. Parler de l'intime**

Afin de comprendre les expériences d'intimité des personnes incarcérées, il nous paraissait essentiel d'accéder à leurs propres représentations et perceptions, à travers un partage volontaire, qui peut alors naître dans le cadre d'une conversation.

### 3.1. L'entrevue semi-dirigée

L'entrevue semi-dirigée présente un intérêt particulier du fait de la flexibilité que présente cet outil méthodologique ainsi que l'exploration de phénomènes complexes qu'il favorise (Frigon, 2010). Prenant la forme d'une conversation, cet instrument de collecte de données est néanmoins plus qu'une discussion quotidienne : il se fonde sur une structure et une rigueur méthodologique qui en font une interaction productrice de savoirs (Brinkmann, 2013).

Débutant par une question large et ouverte, l'entretien semi-dirigé permet de laisser l'interlocuteur exprimer librement et abondamment son point de vue (Giorgi, 1997) afin de faciliter la production d'informations (Michelat, 1975), tout en le guidant, le moins souvent possible, vers certains thèmes que le chercheur souhaite aborder, à l'aide de relances et de reformulations (Duchesne, 2000). L'entrevue semi-dirigée présente par conséquent un double avantage, en tant qu'elle permet à l'intervieweur de conduire l'entrevue vers les thèmes qui l'intéresse tout en laissant une latitude à l'interviewé dans la direction que prennent ses propos, afin qu'il puisse élaborer sur ses propres expériences (Brinkmann, 2013).

Dans l'optique de respecter une approche phénoménologique de l'expérience des participants, ces relances sont orientées vers l'expression de ressentis, d'émotions, de sentiments, de sensations ou encore de pensées et d'opinions. Cette approche de l'entrevue permet, dans une optique phénoménologique, d'obtenir « *une description concrète et détaillée de l'expérience et des actes du sujet, qui soit aussi fidèle que possible à ce qui est arrivé tel qu'il l'a vécu* » (Giorgi, 1997, p. 353).

Afin de respecter à la fois la tendance semi-directive des entretiens et l'approche phénoménologique, la grille d'entrevue employée était volontairement sommaire, afin qu'elle prenne le rôle d'un guide de l'entrevue (Moustakas, 1994). De cette façon, la priorité était donnée aux thèmes directement abordés par les participants. En effet, l'importance de laisser la personne rencontrée définir et poser les contours du phénomène étudié dont il est acteur à part entière, selon ses propres représentations, nous impose une discipline d'entrevue stricte, durant laquelle il est primordial de mettre de côté la signification attribuée à ce phénomène par le chercheur. La mise à distance des connaissances acquises sur le phénomène en question est ainsi

essentielle afin qu'elles ne teintent pas l'entrevue de préconceptions et de biais. Le phénomène est alors uniquement perçu à travers l'expérience concrète telle qu'elle est vécue et racontée (Moustakas, 1994).

Sans nécessairement introduire de nouvelles thématiques, les relances formulées permettaient l'approfondissement de certains sous-thèmes prédéfinis en lien avec les objectifs spécifiques élaborés. En l'occurrence, elles visaient à mieux comprendre les relations interpersonnelles, l'architecture carcérale, les dispositifs de surveillance ainsi que les espaces carcéraux (cellule, parloir, réfectoire, etc.). Lorsque la saturation empirique (Pires, 1997) était obtenue pour certaines thématiques, les relances nous permettaient en outre de nous focaliser sur des thèmes peu exploités.

### **3.2. Obtenir la confiance des détenus**

D'une façon générale, la réalisation d'une entrevue nécessite de gagner la confiance de la personne interviewée afin d'entrer en relation avec elle (Poupart, 1997). Elle est en effet nécessaire afin d'initier une discussion autour de thématiques relevant du privé.

C'est une fois que la relation de confiance est initiée que le chercheur devient un interlocuteur privilégié, récepteur de propos normalement non exprimés (Bidart, 1997). Il prend alors le rôle d'un confident, comme l'exprimait Duval (1998, p. 22), dans son ethnologie de la vie de marin : *« Je devenais souvent un confident, en ce sens que je restais pour eux le marin d'un voyage, à la différence des marins véritables, c'est-à-dire permanents, auxquels on ne doit pas s'exposer en parlant inconsidérément »*. Cet aspect est également exacerbé en milieu carcéral, là où les personnes de confiance et les occasions de confiance sont rares, allant même jusqu'à être associées à une manifestation de faiblesse. La rencontre avec le chercheur devient alors une tribune propice au dévoilement de soi et à l'expression d'expériences et d'émotions pouvant, pour une fois, être partagées (Jewkes et Wright, 2016). Les entrevues peuvent ainsi représenter une échappatoire pour les personnes rencontrées, s'émancipant d'une discussion les ramenant à un présent difficile pour aborder l'extérieur, des expériences passées ou des projets futurs.

Établir une relation de confiance passe nécessairement par une forme de transparence ainsi qu'une communication détaillée des informations et éléments de compréhension nécessaires concernant la recherche. L'entrevue constituant dans la plupart des cas la première rencontre entre le participant et le chercheur, la formulation d'une consigne de prise de contact permet ainsi de détendre une atmosphère pouvant être tendue dans un milieu qui se méfie des personnes venues de l'extérieur (Patenaude, 2004). Elle a également pour objectif d'initier la relation de confiance recherchée, en dissipant les inquiétudes que peuvent avoir les participants envers une recherche scientifique et les risques qu'elle pouvait impliquer pour eux. Il est ainsi fondamental de souligner la neutralité du chercheur et son indépendance vis-à-vis du Service correctionnel, afin de clarifier son statut et d'éviter que les détenus rencontrés limitent leur participation qu'ils pourraient estimer biaisée (Patenaude, 2004).

La formulation de la consigne de prise de contact était alors particulièrement importante afin d'apaiser les réticences perçues chez quelques participants :

*« Bonjour Monsieur/Madame et merci de m'accorder un peu de votre temps pour cet entretien. Je m'appelle Anaïs et je suis étudiante à l'Université de Montréal. Je m'intéresse au vécu des personnes incarcérées et plus particulièrement à leur intimité, de façon large, pour ma thèse de doctorat. C'est pour discuter de ça avec vous que je vous rencontre aujourd'hui. Je n'ai pas de questions précises à vous poser, je veux surtout écouter ce que vous avez à me dire parce que votre parole constitue le cœur de ma recherche. »*

Les points évoqués dans cette prise de contact étaient ensuite repris à la lecture et à l'explication du formulaire de consentement au participant, afin de s'assurer de sa compréhension totale, préalablement à sa signature (Annexe 2).

Un certain temps était notamment consacré à la confidentialité et l'anonymat des participants, tels que garantis par la Loi canadienne des droits de la personne, ainsi que sur l'obligation du chercheur de divulguer certaines informations lorsqu'elles peuvent permettre de prévenir un acte de violence physique ou sexuel ou lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire qu'une personne est en danger imminent. Cette partie souleva certains questionnements chez les participants qui demandèrent des précisions sur ce qui pouvait être dévoilé, s'assurant notamment que cela ne concernait pas les situations passées. Dans un seul cas, une personne

nous fit savoir qu'elle se sentait en danger et, après avoir longuement discuté de la situation ensemble, nous demanda elle-même de la porter à la connaissance d'un agent qu'elle jugeait de confiance. Grâce à cette intervention, la situation fut prise en charge et résolue.

Afin de suspendre tout sentiment de jugement de notre part, il était précisé aux participants que nous ne connaissions pas la raison de leur incarcération et que nous ne souhaitions pas en savoir la cause, sauf s'ils souhaitaient eux-mêmes nous en parler. Cette stratégie qui facilite la construction de la relation de confiance (Ricordeau, 2004) sembla en rassurer certains, qui se sentirent libres d'aborder – ou non – la raison de leur détention au cours de l'entrevue.

Enfin, avant d'obtenir leur consentement à l'enregistrement de l'entrevue, il était indiqué aux participants qu'ils étaient libres de l'interrompre à tout moment. Bien qu'aucune personne rencontrée n'ait exprimé le souhait que l'entrevue ne soit pas enregistrée, certaines réticences se sont fait ressentir, comme l'illustre cet extrait du carnet de terrain :

« *Mardi 12 juillet.*

*Monsieur X arrive pour l'entrevue et semble interrogatif : il me questionne alors sur la raison de sa présence, qu'il ne connaissait pas. Craignant avoir affaire à la police, le rappel de ma recherche semble le soulager, même s'il reste assez nerveux. Lors de l'explication du formulaire de consentement, je dois prendre le temps de le rassurer, notamment concernant l'enregistreur envers lequel il semble à première vue plutôt réticent, affirmant que « ça peut servir à d'autres choses ce truc-là ! » ».*

Cependant, certains participants ont souhaité suspendre l'enregistrement au cours de l'entrevue, pour discuter « hors micro » quelques instants. L'interruption du dictaphone semblait en effet les rassurer et délier les langues. Cette constatation nous amena à utiliser cette stratégie lorsque nous percevions une gêne manifeste des participants à l'égard de l'enregistreur : en l'arrêtant de nous-même, cela permit à certaines personnes de se détendre et d'aborder des thèmes plus sensibles qu'ils n'avaient pas évoqués face à la lueur rouge du dictaphone.

### **3.3. Aborder un sujet sensible**

L'établissement d'une relation de confiance est d'autant plus important lorsque le sujet abordé est sensible, comme l'est celui de l'intimité. Ainsi, les auteurs s'étant intéressés à l'intimité en

milieu carcéral mettent en garde le lecteur et futur chercheur quant aux difficultés d'ordre méthodologique et à la posture délicate qu'implique un travail sur un tel sujet (Ricordeau, 2004; Joël, 2017). Discuter de l'intime nécessite une approche particulière, afin de ne pas devenir l'intrus pénétrant la sphère intime de la personne rencontrée. Pour Durif-Varembont (2009, p. 71), il est ainsi nécessaire de « *protéger la pudeur du patient par sa parole et sa présence respectueuse, en maintenant les conditions transférentielles d'un dévoilement qui ne soit pas un arrachage des voiles de l'intimité en respectant ses défenses* ». Pour cela, il est essentiel que la personne rencontrée fasse le choix de partager son intimité avec son interlocuteur et d'éviter de susciter de la gêne et de la méfiance chez cette dernière.

Or, ce sont ces sentiments que suscita la première consigne de départ élaborée, qui débutait abruptement l'entrevue, par une question relative à l'intimité : « *Pouvez-vous me parler de comment vous vivez votre intimité ici [en prison] ?* ». L'inconfort manifesté par les premières personnes rencontrées face à une demande intrusive formulée par un chercheur étranger nous a conduit à reformuler l'amorce des entrevues. Afin de créer une atmosphère de confiance et d'éviter de créer un malaise entre les deux protagonistes de la rencontre, la nouvelle consigne de départ, tout en rappelant le thème principal de la recherche, invitait les participants à s'exprimer de façon générale sur leur vie en détention, comme préconisé par Deslauriers (1991) : « *Comme je vous l'expliquais, je travaille sur l'expérience d'incarcération et plus particulièrement je m'intéresse à l'intimité des personnes incarcérées. Pour commencer, pourriez-vous me parler de votre vie en prison, de comment ça se passe pour vous ici ?* ». Ainsi formulée, elle aida certains à se détendre en abordant des situations de leur quotidien, tandis que d'autres, plus à l'aise, débutèrent directement l'entrevue en discutant de leur intimité en prison. Ce premier volet de l'entretien permit en général d'aborder des thèmes ouvrant naturellement la discussion sur des dimensions de l'intime. Lorsque l'atmosphère semblait être plus propice au partage et dans les cas où la thématique de l'intimité n'avait pas encore été lancée, une deuxième question, correspondant à la première consigne de départ envisagée, était posée : « *Pouvez-vous me parler de votre intimité ici ?* »

En définitive, ce sont les réflexions sur le rapport au corps, et particulièrement la thématique de la fouille corporelle, que les détenus rencontrés ont eu le plus de difficulté à aborder. Le malaise

qu'implique ce sujet se manifestait directement, le participant éludant la question, ou indirectement, par le recours à l'humour et au rire, qui permettent de se distancier de l'acte formulé et du sentiment de honte qui y est associé (Joël, 2017).

De surcroît, alors que nous nous attendions à une certaine résistance de la part des hommes, anticipant qu'ils se montreraient plus réservés sur des thématiques très personnelles (Ricordeau, 2004; Lancelevée, 2011), c'est avec les femmes que la relation de confiance fut plus longue à élaborer. Celles-ci se montraient en effet plus réservées et méfiantes au premier abord. Cependant, une fois les barrières de résistance franchies et la relation de confiance établie autant avec les participants hommes que femmes, il était possible de noter le passage d'une forme de distance à la création d'un espace de confiance.

#### **4. Enquêter en prison**

Cette recherche ayant pour objectif de replacer les personnes incarcérées dans une posture active, notamment en s'intéressant aux tactiques qu'elles peuvent déployer, nous souhaitons également nous situer en tant qu'acteur de notre terrain de recherche. En effet, lorsqu'il pénètre au sein du milieu carcéral, le chercheur doit composer avec de nombreuses contraintes, face auxquelles il n'est pas impuissant.

Préconisée par la littérature sur le milieu carcéral (Liebling, 1999; Philipps et Earle, 2010; Jewkes, 2011, 2014; Crewe, 2014; Rowe, 2014), une approche réflexive peut permettre de mettre en lumière la complexité du terrain étudié et les stratégies pouvant y être mises en œuvre. Ainsi, en l'absence d'une véritable ethnographie, l'analyse de sa propre expérience de terrain en tant que chercheur est productrice de savoirs qui complètent les entrevues réalisées (Pogrebin, 2015). Cette approche permet en outre de prendre conscience des difficultés méthodologiques rencontrées et d'en proposer des pistes de contournement (Cliquennois, 2006).

##### **4.1. Défis structurels**

Deux défis rencontrés par le chercheur qui souhaite enquêter au sein du milieu carcéral sont dus à la nature même de la prison.

D'une part, l'accès au terrain, étape charnière à la réalisation de toute enquête, est décrit par Patenaude (2004) comme le plus grand challenge auquel font face les chercheurs voulant explorer la prison à l'aide d'une méthodologie qualitative. Plusieurs chercheurs mettent ainsi en garde contre l'opacité de la prison et les barrières qui en découlent afin d'y accéder que ce soit au Canada ou dans d'autres pays occidentaux (Simon, 2000; Rhodes, 2001; Wacquant, 2002; Patenaude, 2004; Piché, 2012; Sloan, Earle et Drake, 2015; Jewkes et Wright, 2016). Pour ces auteurs, il est nécessaire de dépasser l'herméticité de la prison afin d'accéder à un milieu qui semble conserver, sur certains aspects, son caractère clos et opaque.

Pour Piché (2012), le chercheur doit souvent, face à ces obstacles, faire des concessions et mettre en place des stratégies de négociation, afin de se voir autoriser l'accès au terrain en empruntant le chemin qui opposera le moins de résistance. Comme le souligne Patenaude (2004), l'acceptation du projet de recherche pouvant dépendre de l'intérêt perçu par les services correctionnels, une des principales stratégies de négociation à mettre en place consiste à insister sur la contribution à la mission des services correctionnels que peut apporter l'étude envisagée, tout en veillant à préserver l'indépendance du chercheur. Il ne s'agit pas de reformuler et de modifier sa recherche pour satisfaire l'institution, mais de montrer que les objectifs du chercheur peuvent rejoindre ceux des services correctionnels en apportant des réponses à des questions qu'ils se posent (Sloan et Wright, 2015).

Cependant, la demande d'accès au terrain ne dépend pas uniquement des différents organismes habilitants. Elle est également ancrée dans le statut d'étudiant chercheur et les considérations temporelles et financières qui y sont associées. Ainsi, dans notre cas et en l'absence de financement, notre accès au terrain était limité, notamment pour les établissements situés à une certaine distance de notre ville de résidence, Montréal. En déployant diverses stratégies impliquant la collaboration d'amis, des logements improbables et de nombreux trajets à vélos, l'impact financier a pu être limité, sans pouvoir nous permettre de visiter plus d'établissements situés en région, regrettable tant l'éloignement géographique ressort comme une importante problématique en lien avec l'intimité.

D'autre part, des contraintes internes à la prison peuvent avoir des conséquences sur l'organisation des entrevues. Ainsi, une des tâches la plus difficile, mais à la fois la plus cruciale



dans la négociation du terrain est celle de l'organisation des entrevues et de ses modalités, pour laquelle le chercheur fait face à d'importantes contraintes spatio-temporelles. En effet, alors qu'il est suggéré aux chercheurs d'instaurer une ambiance de confiance dans un cadre favorable à l'entretien, notamment en choisissant un lieu et un moment propices à sa réalisation (Poupart, 1997), ces conseils sont difficilement conciliables avec une recherche en milieu contraignant. Confronté à la réalité du terrain, le projet de recherche est parfois malmené et souvent modulé, dans un univers où le chercheur doit s'adapter à son environnement et à l'organisation interne.

Dans le cadre de notre recherche, la première de ses contraintes a concerné les locaux dans lesquels ont été réalisés les entretiens.

Dans deux prisons visitées, ce sont les bureaux des agents correctionnels et de probation qui ont servi de lieux de rencontres. Ces locaux se trouvent au contact même des unités de vie, desquels ils sont séparés par des grilles ou des portes. Dans une de ces prisons, la principale difficulté rencontrée avec ces espaces d'entrevue était la visibilité réciproque qu'impliquait la nécessité de se placer devant les portes vitrées, afin d'être perceptibles à tout moment par les agents pour des raisons de sécurité. Cette configuration dans laquelle la fenêtre du bureau donnait sur un couloir parfois fréquenté et bruyant permettait à la fois aux membres du personnel et détenus circulant d'apercevoir le déroulement de l'entrevue et au participant rencontré d'entendre ou de voir les différents mouvements, ce qui pouvait contribuer à le déstabiliser ou le déconcentrer. Cependant, il a parfois été possible de réduire la visibilité intrusive que certains locaux permettaient. Par exemple, nous avons pu, dans certains cas, abaisser partiellement les stores sur les fenêtres des portes afin d'obstruer le plus possible la vue sur l'intérieur de la pièce. A parfois également été prise l'initiative de modifier l'aménagement de la salle, en déplaçant par exemple la chaise de l'interviewé, afin que celui-ci ne fasse plus face à la porte.

D'autres intrusions sont survenues au cours des entrevues, du fait de l'entrée impromptue d'agents dans les locaux. Ce fut notamment le cas dans les bureaux dans lesquels se trouvent les imprimantes/copieuses ou qui servent de stockage des dossiers, auxquels les agents doivent parfois avoir nécessairement accès. Alors que certains agents prévenaient avant d'entrer, d'autres ne s'en formalisaient pas, soutenant que « *c'est aussi notre bureau ici* », comme l'un d'entre eux le fit remarquer. Bien que la confidentialité des entrevues ne fût pas mise en cause

– la conversation étant interrompue et l’enregistreur arrêté lorsqu’un agent pénétrait dans la salle  
– ces allées et venues avaient tendance à casser le rythme de la rencontre ainsi que notre concentration et celle du participant.

Les parloirs ont constitué le cas de figure le plus contraignant. L’un des parloirs, servant de parloir-contact, était situé dans une pièce au centre de laquelle deux chaises se faisaient face autour d’une table. Disposant de deux larges vitres sur deux de ses murs, la salle exposait une nouvelle fois le déroulement de l’entrevue aux regards externes inquisiteurs. Le second parloir, sorte de cabine destinée aux avocats ou aux familles lorsque les contacts ne sont pas autorisés, imposait une séparation physique par l’entremise d’une vitre, entre le côté réservé aux détenus et celui du chercheur. Assurant un contexte d’entrevue confidentiel, ce type de local fut cependant à l’origine de plusieurs difficultés. D’une part, bien qu’étant un parloir fermé entouré de murs hermétiques, les deux portes vitrées – l’une côté visiteur, l’autre côté détenu – posaient une nouvelle fois un problème de visibilité. D’autre part, l’épaisseur de la vitre séparatrice ainsi que l’écho raisonnant de la pièce transformaient la conversation en véritable défi. Un exercice de contorsion était par ailleurs nécessaire afin de permettre une discussion audible. Cette configuration contraignait de surcroît à élever la voix, face au risque de ne pas être entendue. Enfin, le dispositif de séparation créateur d’une distance physique entre l’intervieweuse et le participant ne facilitait pas l’établissement d’un lien de confiance.

La seconde contrainte était d’ordre temporel, le chercheur devant composer avec des horaires d’entrevues qui lui sont imposés en fonction du rythme de la détention. Ainsi, les périodes de repas ou de dénombrement sont exclues des créneaux alloués au chercheur qui sont alors limités et parfois entrecoupés de longues périodes d’attente, comme en témoigne cet extrait de carnet de terrain :

**« Vendredi 29 avril.**

*Je m’installe dans le bureau à 8h30 et le premier participant arrive à 8h45. L’entrevue dure jusqu’à 9h45, mais il ne me reste plus assez de temps pour faire une seconde interview, puisque tous les détenus doivent rejoindre les secteurs à 10h30... En attendant d’aller dîner avec les enseignants à 11h30, je patiente... [...] On me demande d’essayer de faire deux entrevues dans l’après-midi alors que je n’ai que trois heures de temps*

*alloué et sachant qu'il faut y retrancher le temps nécessaire pour faire venir un détenu (environ 10 à 15 minutes entre chaque rencontre). Le timing est serré...*

Ainsi, les entrevues variaient de 30 minutes à 1h30, pour une durée moyenne d'une heure, temps d'enregistrement que nous tentions de ne pas dépasser afin de respecter les horaires qui nous étaient alloués.

S'adapter à l'organisation de la détention implique aussi de prendre en compte l'emploi du temps des personnes incarcérées rencontrées. Ainsi, la convocation des participants à l'entrevue pouvait les interrompre dans la réalisation d'une activité (cours, lecture, sport, etc.) ou dans leur temps de repos. De plus, à de nombreuses reprises, les détenus appelés ne connaissaient ni la raison de leur déplacement ni l'interlocuteur auquel ils allaient faire face. Alors que certains s'attendaient à rencontrer la chercheuse, d'autres espéraient avoir le rendez-vous tant attendu avec la personne responsable de leur dossier (conseiller en milieu carcéral, agent de probation ou agent d'intervention), tandis que d'autres encore craignaient d'avoir affaire à la police. Découvrant qu'ils avaient été appelés pour nous rencontrer, certains semblaient parfois contrariés de rater une activité ou ne manifestaient plus d'intérêt à prendre part à la recherche, même si aucun ne déclara formellement vouloir retirer leur participation :

**« Lundi 11 juillet.**

*Une dame se présente sans connaître la raison de sa convocation. Je lui rappelle l'objet de la recherche et lui précise la rencontrer car elle s'est portée volontaire pour y participer. Face à sa fatigue et son manque d'intérêt manifestent, je lui propose de la revoir plus tard dans la semaine. Un rendez-vous est fixé pour le mercredi.*

**Mercredi 13 juillet.**

*Tel que prévu lundi, la dame est convoquée à l'heure dont nous avons convenu. Elle ne semble pas plus enthousiaste à prendre part à l'entrevue. Je lui précise alors qu'elle n'a aucune obligation à me rencontrer et qu'elle peut réintégrer son secteur à tout moment. Elle m'indique alors ne plus vouloir participer à la recherche. L'entrevue est annulée. »*

Face à ces contraintes temporelles, il était par conséquent nécessaire de développer des stratégies de gestion du temps, afin d'optimiser les rencontres et leur organisation, sans pour autant

négliger l'établissement d'un lien de confiance. Il peut par exemple être nécessaire de réajuster les horaires de l'entrevue ou sa durée, en s'adaptant constamment aux contraintes temporelles qui se présentent (Janesick, 2000).

#### **4.2. Le rôle de chercheur auprès des protagonistes du milieu carcéral**

Le milieu carcéral est un terrain marqué par l'antagonisme fort qui existe entre ses acteurs et plus particulièrement entre les agents correctionnels et les détenus. Dans ce contexte particulier, le chercheur doit habilement éviter les soupçons de parti pris avec le groupe adverse, qui pourraient compliquer la recherche, à la fois dans son déroulement et dans la collecte d'informations (Bizeul, 1998; Patenaude, 2004). Une phase « *d'apprivoisement réciproque* » (Jaccoud et Mayer, 1997, p. 227) et un travail de présentation de soi ainsi que de la recherche sont alors essentiels, afin d'asseoir sa crédibilité de chercheure et d'instaurer un climat de confiance.

*Avec les membres du personnel : négocier son intégration et son identité*

Bien que cette recherche ne prétende pas faire une ethnographie du milieu carcéral, nous n'avons pas pour autant l'intention de réaliser un passage fugace dans les prisons visitées impliquant une cueillette de données effectuée dans un objectif d'efficacité et de rapidité. Afin de contextualiser les entrevues réalisées, notre volonté était alors de nous immerger autant que possible dans le milieu en nous intégrant auprès des personnels rencontrés, afin d'enrichir notre connaissance de la prison et de ses dynamiques internes.

Cette intégration est primordiale à réaliser auprès de la personne ressource, qui est un protagoniste clé de la recherche, à la fois guide sur le terrain et source principale de réponses aux questionnements du chercheur. Elle est l'interlocuteur privilégié avec qui il est nécessaire de négocier son rôle de chercheure, car la personne ressource est bien souvent celle qui présentera la recherche aux autres membres du personnel ainsi qu'aux détenus.

Il peut néanmoins être difficile de se positionner lorsque le jeune âge évoque plus le stagiaire (Joël, 2017) que le chercheur, statut aux contours par ailleurs flous et pouvant être associé à une image prétentieuse, comme nous le fera remarquer un enseignant d'une prison visitée – avec qui

les contacts furent toutefois très bons – expliquant ne pas réellement apprécier le « type » chercheur : « *vous autres on ne vous voit pas normalement, vous longez les murs* ». De plus, il est particulièrement difficile de se défaire de l'étiquette de visiteur attribuée lorsque le travail de terrain n'implique pas une présence prolongée dans le milieu étudié. Par conséquent, se fondre dans le paysage carcéral est peu envisageable, tant la présence d'un badge autour du cou, le relief du magnétophone dans la poche du jean et le carnet de terrain à la main, constituent des rappels de notre statut d'étranger, voire plus explicitement d'enquêteur.

Malgré cela, le chercheur n'est pas impuissant face aux hésitations entourant son statut et peut mettre en place des stratégies afin de négocier son identité entre les murs.

Ainsi, dans l'optique de réduire la distance initiale entre le visiteur de l'extérieur et les acteurs internes, la première stratégie mise en œuvre consiste à se servir de ses expériences passées (Duval, 1998). Une précédente étude de terrain menée dans un établissement correctionnel français, au contact des détenus et des professionnels du milieu fermé pendant près d'un an, nous avait permis de nous familiariser au monde particulier qu'est la prison et aux codes qui y sont associés. Grâce à cette première immersion, nous avons pu prendre connaissance du vocabulaire propre au milieu carcéral, comprendre le fonctionnement général d'un établissement de détention et éviter le « *choc carcéral* » (Lhuilier et Lemiszewska, 2001; Sloan et Wright, 2015) que peut ressentir un chercheur qui pénètre pour la première fois à l'intérieur des murs d'une prison.

Deuxièmement, et afin d'éviter d'accroître le fossé entre le chercheur et les professionnels du milieu, il peut être préférable de se présenter sous l'identité d'« *étudiante chercheuse* », qui, tout en conservant la crédibilité associée à la recherche scientifique, permet de s'attribuer un rôle plus générique et accessible, auquel se rattachent des qualités d'ouverture d'esprit et de modestie qui favorisent des relations de confiance, d'aide et d'assistance (Bizeul, 1998; Cliquennois, 2006). Dans le cas présent, la curiosité et la naïveté déployée volontairement par la chercheuse favorisaient la bienveillance et la volonté d'aider dont a fait preuve la majorité des professionnels et des détenus rencontrés.

Enfin, l'intégration est également facilitée lorsque le chercheur peut passer du temps avec les protagonistes du milieu fermé. En l'occurrence, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de partager nos repas avec des membres du personnel (conseiller en milieu carcéral, enseignant, agent correctionnel), dans la cafétéria de la prison. En plus de nous permettre de partager une partie de leur quotidien, ces moments ont été l'occasion d'échanges sur la recherche, les membres du personnel se prenant au jeu de donner leur point de vue sur la question de l'intimité en prison, propos riches en renseignements.

*Avec les détenus : de la méfiance à la confiance*

Pour Patenaude (2004), les personnes incarcérées développent une certaine méfiance envers le chercheur et sa recherche, due à la sensation qu'ils ont de ne pas en contrôler les tenants et aboutissants. Cette défiance est alors renforcée par la perception d'un chercheur « espion » (Hammersley, 2015), dont la recherche est réalisée au profit des services correctionnels, ce que le port d'un badge au nom de l'établissement ne réfute pas. Obtenir la confiance des personnes incarcérées requiert par conséquent un travail de présentation de soi afin de se défaire d'une certaine distance sociale (Rowe, 2014; Davies, 2015; Liebling, Arnold et Straub, 2015). Le chercheur n'ayant que très peu la possibilité d'échanger avec les détenus en dehors de moments dédiés, il se réalise par conséquent au cours de l'entrevue. Ce travail est essentiel d'une part, afin d'établir un lien de confiance et d'autre part afin que le rôle perçu par les participants soit véhiculé de façon positive auprès de leurs codétenus, à la suite de la rencontre.

Sur notre terrain de recherche, la clarification du statut de chercheuse est apparue particulièrement essentielle, notamment après avoir été confrontés à plusieurs reprises à une certaine forme de scepticisme de la part de détenus croisés. Ce fut le cas d'un détenu qui, nous interrogeant sur les raisons de notre présence, nous rétorqua « *on n'est pas des cobayes, on est des êtres humains* » à l'évocation de la recherche. Pour d'autres, cette défiance découle de mauvaises expériences avec le milieu de la recherche. Ainsi, une détenue manifestant une méfiance marquée au début de l'entrevue expliqua avoir eu l'impression, à la suite d'une discussion avec un chercheur, que ses propos avaient été repris et appropriés par ce dernier d'une manière déviant de sa propre interprétation.

Le recours à l'empathie fut dans notre cas la clé afin que les personnes rencontrées nous laissent pénétrer dans leur bulle intime, en contournant les résistances de méfiance et de distance mises en place. Pour Liebling (2001), l'empathie, c'est-à-dire la capacité de ressentir, de s'identifier et de s'impliquer, est ainsi un travail essentiel du chercheur.

Alors que dans un premier temps, telle une jeune chercheuse inexpérimentée poursuivant un idéal de rigueur méthodologique, nous tentions constamment de réorienter l'entrevue sur le sujet qui nous intéressait – l'intimité entre les murs de la prison – nous avons rapidement réalisé deux choses. D'une part, nous ne pouvions pas exiger des participants qu'ils nous parlent d'intimité sans leur laisser la place de nous partager une part de celle-ci, même si elle n'était pas circonscrite aux espaces carcéraux. Se positionner comme confident, implique dès lors de laisser s'exprimer la personne rencontrée, afin de ne pas briser la relation de confiance établie et d'éviter de donner l'image d'un chercheur utilitariste, cherchant frénétiquement à remplir sa grille d'entrevue au détriment de l'individu placé en face de lui.

D'autre part, envisager l'intimité comme une construction sociale implique qu'elle se façonne notamment en fonction du vécu. Ainsi, de nombreuses expériences passées ou de projections dans le futur permettent de mieux saisir la perception et l'appréhension de l'intimité en prison des personnes rencontrées. L'entrevue a alors plus d'une fois dévié du formalisme imposé par la grille d'entretien. Car demander à l'autre de dévoiler une part intime de lui-même implique également de s'ouvrir à ce partage, ce qui fragilise par conséquent la distance sociale perçue entre le chercheur et ses participants. Ont alors émergé de nos entrevues des questions personnelles posées par les individus rencontrés, les concernant eux ou le chercheur. Nous avons été ainsi interrogée sur les motivations nous poussant à faire de la recherche en prison, sur notre situation conjugale ; notre avis a été sollicité, sur des sujets politiques, juridiques ou d'actualité. Un détenu rencontré nous a même demandé conseil sur ses futures relations amoureuses : comment pouvait-il rencontrer une femme avec qui faire sa vie à sa sortie ? Devait-il être honnête avec elle et lui avouer son passage en prison ?

Parler de l'intime en milieu carcéral implique également le récit d'expériences passées délicates, particulièrement de la part des femmes rencontrées, plus à même de partager une certaine vulnérabilité une fois le sentiment de méfiance dépassé. Les larmes et pleurs ont ainsi

couramment parsemé la plupart des entrevues réalisées avec des détenues, à l'évocation de souvenirs douloureux. Face à la détresse de certains, à l'évocation de violences et viols vécus, de récits d'une enfance difficile ou de tentatives de suicide répétées, de sentiments rageurs d'injustice ou encore de deuils impossibles à vivre et de familles déchirées par la séparation, force est de reconnaître que la gestion de nos propres émotions était en jeu.

Alors qu'il peut être ardu de rentrer en prison, il est parfois encore plus difficile d'en sortir, principalement à cause de l'intensité qui caractérise la recherche en milieu carcéral, qui est avant tout un environnement humain (Jewkes et Wright, 2016). Cette intensité peut être positive (Jewkes, 2011), la recherche en prison étant source d'apprentissages, d'échanges, d'écoute et de rencontres mémorables. Il est alors difficile de faire le deuil d'une enquête aussi passionnante et englobante à la fois. Elle est également émotionnelle, tant les personnes rencontrées peuvent avoir un impact sur le chercheur (Sloan et Wright, 2015). Partager l'intimité d'un individu, c'est établir un rapport d'altérité, dont le contexte exige qu'il se défasse aussi rapidement qu'il se construit, une fois les portes de la prison franchies pour la dernière fois. Il faudra cependant quelque temps au chercheur pour prendre du recul sur son expérience de terrain et sur ce qu'il a entendu, vu et ressenti.

## **5. Stratégie d'analyse des données**

Le processus d'analyse des données a débuté dès les premiers entretiens, à la fin desquels nous notions scrupuleusement les premières thématiques qui commençaient à se détacher et à être récurrentes d'une rencontre à une autre. Ensuite, afin de procéder à une analyse exhaustive des données recueillies, les entrevues ont fait l'objet d'une retranscription systématique et intégrale. Au cours de la rédaction des verbatims, nos premières intuitions d'analyse étaient notées en marge de la retranscription. Au vu de l'envergure des données recueillies, nous avons utilisé le logiciel d'analyse qualitative NVivo 11, qui présente l'avantage d'être un soutien à l'analyse, en aidant au codage des unités de sens ainsi qu'en facilitant la classification et la lecture des données. Le processus d'analyse a par la suite été double.



## 5.1. Une analyse phénoménologique

Dans un premier temps, une analyse phénoménologique des entrevues a été réalisée, afin de dégager les significations que les personnes rencontrées donnent à leur intimité. S'appuyant sur « *une description quasi-naïve d'un phénomène quotidien, raconté du point de vue de celui qui le vit* » (Mucchielli, 2009, p. 161), l'analyse phénoménologique paraît la plus pertinente afin de délimiter les contours d'un phénomène complexe et dont la compréhension est généralement restreinte. Plusieurs étapes ont été respectées. La première consiste à relire chaque entrevue, afin de distinguer les significations de l'intimité de ses manifestations ainsi que d'avoir un aperçu global des unités de sens lui étant attribuées. Cette étape nécessite l'adoption d'une attitude de réduction phénoménologique. Comme évoqué précédemment, ce procédé permet de mettre à distance les conceptions de l'intimité telles que perçues par la littérature, afin de laisser la place à l'émergence de significations potentiellement inattendues, car propres à chacun. Ensuite, des « mémos de l'intimité » ont été réalisés pour chaque personne rencontrée, à partir d'une analyse verticale des entrevues (Annexe 4). Conformément à la méthode phénoménologique, ces mémos sont de nature purement descriptive, ce type d'analyse impliquant que le chercheur s'efface devant la parole recueillie et les significations dont elle est porteuse. Ainsi, ces descriptions « *sont celles que d'autres ont faites dans une perspective d'attitude naturelle* » (Giorgi, 1997, p. 351). Cette description phénoménologique de l'intimité permet alors de dégager l'essence de ce phénomène, tel qu'il est « *éprouvé au niveau de la réalité humaine vécue immédiatement dans la conscience* » (Mucchielli, 2009, p. 47). Des énoncés phénoménologiques ont ainsi été élaborés à partir d'extraits d'entrevues et d'une reformulation du discours recueilli, de façon à cerner l'essence du phénomène abordé, tout en respectant la perspective de l'acteur. Cette technique a permis de dégager le sens donné par chaque individu rencontré à son intimité en prison. Une lecture transversale des énoncés rédigés nous a alors permis d'identifier plusieurs dimensions récurrentes de l'intime, qui sont présentées dans le premier chapitre d'analyse.

## 5.2. Une analyse thématique

Dans un second temps, une analyse thématique des données a été réalisée. Elle vise à repérer les thèmes pertinents et récurrents dans les verbatims d'entrevues, au regard des objectifs de la recherche, du cadre théorique et en l'occurrence, des différentes dimensions de l'intimité en milieu carcéral mises en lumière. La stratégie d'analyse choisie nous a conduit vers une lecture spatiale de nos données, afin de comprendre comment, dans chaque espace de la détention, l'intimité était vécue et perçue. Cette approche nous permettait d'avoir un cadre d'analyse, sans que la lecture des verbatims d'entrevue ne soit teintée de nos préconceptions théoriques. Notre analyse ne s'est par ailleurs pas limitée à ces considérations spatiales et restait ouverte à l'exploration de pistes émergentes. De ce fait, le processus employé laissait une place importante à une analyse inductive. Méthode reconnue pour sa flexibilité (Braun et Clarke, 2006), l'analyse thématique n'impose pas moins une certaine rigueur méthodologique. Le respect de plusieurs étapes est ainsi essentiel à la thématisation des données colligées.

Première étape, une lecture minutieuse et approfondie des verbatims d'entrevue afin de s'imprégner de son contenu. Cette lecture active des données permet de réaliser un repérage préliminaire des thèmes les plus saillants, du fait de leur récurrence ou de l'intérêt qu'ils représentent dans le cadre de la recherche (Braun et Clarke, 2006).

Seconde étape, une analyse verticale des verbatims. Nous avons choisi de procéder à une thématisation en continue qui consiste à identifier des thèmes au fur et à mesure de la lecture des verbatims, thèmes qui sont par la suite hiérarchisés et découpés en sous-thèmes. Ce type de thématisation implique que la carte thématique<sup>28</sup> élaborée ne soit parachevée qu'à la fin de l'analyse du corpus (Paillé et Mucchielli, 2012). Ainsi, la thématisation est achevée lorsque chaque extrait pertinent des verbatims est associé à un thème. Cette démarche nous semblait la plus adéquate dans notre cas, puisque nous nous attendions à voir émerger des thèmes différents en fonction des établissements de détention, en raison de leur architecture ou encore de leur

---

<sup>28</sup> Paillé et Mucchielli (2012) parle eux d'arbre thématique. Nous préférons l'emploi du terme « carte thématique », (« *thematic map* » pour Braun et Clarke, 2006) qui ne se restreint pas à des liens hiérarchiques entre thèmes et sous-thèmes, mais qui nous semble, à notre sens, plus flexible et plus à même de révéler des relations entre thématisations.

localisation. Ce fut notamment le cas des données recueillies dans la prison située en région, qui nous permet d'isoler la thématique des transferts, alors peu évoquée dans les autres établissements.

Troisième étape, une analyse transversale des données, qui a consisté en une lecture horizontale des thèmes identifiés, classés sous la forme de nœuds dans le logiciel NVivo. Alors que la phase d'analyse précédente favorisait une lecture singulière des entrevues, cette étape permet de les mettre en relation. L'objectif de cet examen était ainsi de faire ressortir des points de convergences et de divergences dans les discours des répondants. Cette seconde forme d'analyse nous a permis de compléter notre thématisation en fusionnant, divisant ou déplaçant certains thèmes et sous-thèmes jusqu'à valider définitivement notre carte thématique. La validité des thèmes est alors atteinte lorsqu'ils sont cohérents quant à leur contenu et distincts les uns des autres.

Quatrième et dernière étape, une synthèse thématique a été réalisée pour chaque thème et sous-thème identifiés. Elle permet la mise en exergue des grandes tendances qui ressortent de nos analyses ainsi que de souligner les oppositions, récurrences et recoupements dans les paroles des répondants. Cette étape est celle qui consiste à « faire parler » les thèmes à partir d'un examen discursif des extraits d'entrevue (Paillé et Mucchielli, 2012). Ainsi, pour chaque thématisation, les citations les plus éloquentes et pertinentes ont été sélectionnées afin d'illustrer nos développements.

Contrairement aux énoncés phénoménologiques à vocation descriptive, ces synthèses thématiques ont pour finalité de donner un sens aux extraits d'entrevue en les discutant et en les contextualisant à travers la production d'un contenu analytique. Bien que certains participants soient plus représentés que d'autres dans le corpus de cette thèse en raison de la richesse de leurs propos, tous les détenus rencontrés s'expriment à travers les résultats de notre recherche.

**CHAPITRE 4 : UNE APPROCHE  
PHÉNOMÉNOLOGIQUE DE L'INTIMITÉ EN PRISON**

Ce chapitre est le résultat d'une analyse phénoménologique réalisée afin de poser les contours de l'intimité des détenus, selon le sens qu'ils lui attribuent. Comme expliqué dans les chapitres précédents, l'approche phénoménologique choisie permet d'apporter un nouveau regard sur l'intimité en prison, du point de vue des personnes incarcérées. Ce chapitre a par conséquent pour objectif d'identifier les formes qu'elle prend en prison, ainsi que la façon dont elle s'y construit, sans que notre analyse soit teintée de préconceptions entourant ce concept, ouvrant ainsi la voie à l'émergence de significations potentiellement inattendues. L'intimité, ses dimensions, sa privation et sa perception en prison sont ici abordées afin de dessiner les contours des manifestations de ce phénomène rencontrées, qui seront développées en détail dans les chapitres suivants.

## **1. Les dimensions de l'intimité pour les personnes incarcérées**

Cette partie a pour vocation d'identifier les formes que l'intimité peut prendre en prison, à partir du sens qui lui est donné par les personnes incarcérées. Les propos des individus rencontrés nous conduisent à considérer une intimité duale, d'une part se recherchant pour soi et d'autre part s'exprimant dans les relations interpersonnelles.

### **1.1. Intimité pour soi**

Nous appelons intimité pour soi celle qui se joue au niveau du « moi intime » de l'individu, au contraire de celle qui se déroule dans les interactions (De Singly, 2003; 2005; Ricot, 2010).

#### *Se retirer*

Souvenons-nous que l'intimité se conçoit par certains auteurs (Ibrahim-Lamrous et Muller , 2005; Meder-Klein, 2005; Montémont, 2009) à travers son caractère secret et privé et implique par conséquent un retrait du corps social. C'est cette caractéristique de l'intime qui est principalement ressortie des propos des détenus rencontrés, l'intimité s'y appréhendant autour des notions d'isolement et de solitude.

Pour eux, l'intimité se vit à travers la possibilité de se retrouver seul : « *c'est ton intimité. Moi j'aime ça être seul des fois.* » (Gaël, 23 ans); de se recueillir seul : « *l'intimité ici, c'est quand*

*des fois tu veux te recueillir seul* » (Jean-François, 28 ans); de s'isoler des autres : « *moi, intimité, dans ma tête c'est tout de suite isolement et je me renferme sur moi-même* » (Gilles, 26 ans). Cette intimité s'associe à la recherche de quiétude : « *avoir justement de l'intimité, être capable de se retrouver tout seul puis faire le point tout seul, sans être dérangé, être capable au moins de dormir seul aussi, d'avoir la paix* » (Louis, 30 ans). En ce sens, l'intimité se vit dans l'isolement d'autrui.

Les personnes rencontrées déclinent ce sentiment d'intimité en temporalités, repérables à travers l'emploi de locutions dans lesquelles il prend la forme de substantif ou d'adjectif. Les détenus recherchent ainsi des « temps » ou des « moments » d'intimité, correspondant également dans leurs propos à des « *moments de répit* », « *moments de paix* », ou encore « *moments privés* ». Stéphane (42 ans) explique l'importance de ces instants particuliers, lesquels lui permettent de s'émanciper de l'effervescence de la vie en communauté pendant un certain laps de temps :

*« La première chose c'est de trouver des petits moments, pour soi, tout seul, parce qu'on n'est pas tout seul dans la cellule. Tu sais, l'aire de vie commune, le secteur, on est tous là... [...] Pour avoir des petits moments, moi je fais des mots croisés pour me détendre un peu, dans le journal. C'est ma petite façon de m'évader parce qu'on est toujours 24h/24 ensemble hein! »* (Stéphane, 42 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 12 semaines, secteur de petite taille).

L'intimité s'appréhende alors par certains à travers le fait « d'avoir du temps pour soi », comme l'exprime Benjamin (35 ans) : « *T'as du temps, quand ton coloc est en dehors de ta cellule, t'as du temps pour toi dans ta cellule si tu veux.* ».

Elle se retrouve aussi à travers la distanciation physique entre soi et les autres et se matérialise à travers ce que les personnes rencontrées appellent leur « bulle ». Dans leurs propos, la bulle représente cette zone abstraite délimitée autour de l'individu et de son intimité et dont l'envergure varie d'une personne à l'autre en fonction de la distance jugée suffisante. C'est ainsi qu'Annick se lève de sa chaise durant l'entrevue pour signifier, en écartant les bras, ce qu'elle appelle « sa bulle » :

*« Ma bulle dans la vie en général elle est assez grande. C'est minimum un bras tout autour de moi. Puis même, il y a des personnes qu'il faut qu'elles soient très,*

*très loin de moi. »* (Annick, 37 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois, secteur de moyenne taille).

Cocon protecteur aux contours imperceptibles, la bulle peut entourer la personne en tout temps, comme c'est le cas d'Annick, ou encore se retrouver de manière ponctuelle, en y accédant à travers plusieurs pratiques ou activités, telles que le sommeil et les rêves, les pensées, le sport, l'écoute de la musique, l'écriture ou encore le dessin. Par exemple, Christian explique comment il se retrouve dans cette sphère particulière d'intimité, grâce à l'entraînement physique notamment:

*« Ton intimité, c'est comme quand je suis bien dans ma bulle. Je marche tout le temps, je m'entraîne, je suis quelqu'un qui rentre dans sa bulle. J'aime bien ça être tout seul dans ma bulle et penser. »* (Christian, 34 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 9 mois, secteur de moyenne taille).

Pour sa part, Samantha confie être dans sa bulle lorsqu'elle est dans sa cellule ou dans son cours d'art-thérapie :

*« Je fais de l'art-thérapie. Ça j'aime beaucoup. Tu fais tout ce que tu veux. C'est comme de l'art plastique dans le fond. C'est une heure par semaine, ça fait du bien d'aller là! Moi j'aime créer, je m'évade! C'est la seule place où je peux être dans ma bulle. »* (Samantha, 38 ans, primo-incarcération, détenue depuis 4 mois, secteur de petite taille).

Les détenus indiquent alors se réfugier dans leur bulle d'intimité, au sein de laquelle ils peuvent parfois « s'évader », selon l'expression employée par Stéphane (42 ans), au symbolisme fort dans ce lieu de privation de liberté. Javier, qui recommande de ne pas rester de façon permanente au sein de cette bulle afin de ne pas tomber dans le repli sur soi, reconnaît qu'elle favorise la réflexion et la méditation :

*« Pendant les moments seuls, je médite beaucoup. Je pense beaucoup à ma personne. Qu'est-ce que j'ai fait de ma journée, qu'est-ce qui est bon, qu'est-ce qui n'est pas bon. Je cherche toujours à cheminer sur ma personne et à ma façon d'être avec les autres également. Parce que je pense pas juste à moi, je pense aussi aux autres. »* (Javier, 35 ans, primo-incarcération, prévenu depuis 38 mois, secteur de moyenne taille).

Associée à l'isolement physique et au retrait des autres, cette acception de l'intime se caractérise par le désir de se soustraire de la présence d'autrui. Cette intimité solitaire et introvertie prend par conséquent la forme d'un refuge, d'une protection, d'une coupure avec le monde aussi bien temporelle que spatiale, qui favorise alors la réflexion et le recentrage sur soi.

### *Vivre ses émotions*

Parallèlement à cette perception d'une intimité « refuge », les personnes rencontrées ont évoqué une intimité qui se joue au niveau des émotions. Indiquant que l'incarcération génère de nombreux sentiments et émotions, tels que de la tristesse, de la peine, de la colère, de la frustration ou encore de la culpabilité et de la honte, les interviewés ont associé l'expression de ces affects à une dimension intime et plus particulièrement au désir de vivre leurs émotions dans l'intimité. En ce sens, bien que cette dimension soit peu abordée par la littérature elle est celle qui se rapproche le plus du sens étymologique de la notion d'intime, à savoir « *ce qui est le plus en dedans* ».

Ainsi, plusieurs ont raconté se confier à d'autres détenus du secteur ou à leur colocataire de cellule, comme c'est le cas de Joël (56 ans), qui raconte se réunir dans les cellules de son « *entourage* » pour parler de ce qu'ils ressentent, ou encore de Julien (38 ans) qui explique que parler aux autres peut remonter le moral. Claudette, quant à elle, indique se confier à certaines personnes :

*« On a des filles avec qui on est plus proches que d'autres, puis on peut se confier. Moi j'en ai une qui se raconte beaucoup à moi, puis si moi j'ai des émotions je sais qu'elle je peux... elle va me comprendre un peu plus peut être que d'autres. Ouais, on a toujours des points de repère entre nous. »* (Claudette, 56 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).

Le milieu carcéral étant un environnement éprouvant, certains détenus rencontrés ont confié ressentir le besoin d'exprimer la tristesse ou la frustration que l'incarcération peut engendrer. C'est notamment le cas de Fabien, dont les propos évoquent un décuplement des émotions à l'intérieur des murs, qu'il a de la difficulté à vivre et évacuer dans l'intimité :

*« Je pense qu'ici, tous les sentiments qu'on vit sont amplifiés. Puis je pense qu'on est plus sensibles. Moi je suis pas une personne qui pleure, je pense que je reste*



*assez froid d'habitude avec mes émotions. Et puis ici, juste de recevoir une lettre, quelqu'un qui me dit qu'il m'aime, ben ça me touche... Pourtant, ma conjointe elle me dit qu'elle m'aime à l'extérieur. Puis ici, elle me l'écrit et ça me touche. Des fois les yeux viennent pleins d'eau... Je pense qu'ici tout le monde a ses moments... j'allais dire de faiblesse, peut-être pas, c'est pas des moments de faiblesse, mais les émotions ressortent plus facilement. » (Fabien, 37 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).*

Intimité et émotions sont alors liées. L'intimité est en effet un préalable à l'expression des sentiments au sein d'une sphère privée, expérience qui est en elle-même de nature foncièrement intime, en tant qu'elle correspond à un dévoilement et une extériorisation de soi.

### *Poser des gestes de nature sexuelle*

Comme discuté dans la revue de littérature, les études sur l'intimité ont tendance à la sexualiser au détriment de ses autres dimensions (Welzer-Lang et al., 1996; Ricordeau, 2004, 2009; Gaillard, 2009; Ricordeau et Milhaud, 2012; François, 2016; Joël, 2017). Si les entrevues réalisées nous ont confortée dans l'idée que l'intimité ne se restreint pas nécessairement à la sexualité, cette problématique est toutefois ressortie des propos des personnes rencontrées, principalement de sexe masculin et en couple. Deux liens entre sexualité et intimité ressortent ainsi des entrevues réalisées.

D'une part, bien que cela reste marginal, certains détenus ont directement abordé la question de l'intimité en termes de sexualité, de pratiques masturbatoires ou de rapports sexuels entre détenus, comme c'est le cas de François (51 ans) : « *Mais y a pas d'intimité spécifique là... on jouera pas avec mon corps, puis je jouerai pas avec mon corps ici.* ».

De son côté, Antoine raconte la discussion qu'il a eue avec un autre participant à notre recherche, qui témoigne de son assimilation de la masturbation à l'intimité:

*« Il m'a dit qu'il était venu en consultation pour le 'truc d'intimité'. Fait que je lui dis :*

- Et puis comment ça s'est passé, quelles questions?*
- L'intimité, qu'est-ce qui se passe...*
- T'a-t-elle parlé de quand tu te branlais? » (Antoine, 39 ans, primo-incarcération, détenu depuis 31 mois, secteur de moyenne taille).*

Enfin, bien que se fut relativement exceptionnel, certains participants associant intimité et sexualité et supposant par conséquent que nous souhaitions les amener à parler de relations sexuelles en prison, adoptèrent une posture défensive, comme ce fut le cas de Julien, à l'évocation du terme « intimité » :

*« L'intimité, l'intimité... tu veux dire comme proche avec les gens? Si ça s'en va où je pense que ça s'en va, moi j'ai pas... non, mais, je suis pas intime avec personne ici! [...] Mais il y a pas une vraie intimité... y a pas de... ben, peut-être qu'il y en a, pour d'autres gars... Y a pas personne ici, je pense, qui est prêt à virer de bord. En tout cas c'est pas mon cas. J'ai ma femme dehors puis j'ai pas... non. »* (Julien, 38 ans, antécédents d'incarcération au provincial, détenu depuis 2 mois, secteur de grande taille).

Cependant, dans la plupart des propos recueillis, intimité et sexualité ne sont pas abordées comme des termes interchangeable, mais plutôt comme des concepts complémentaires. En effet, plus que d'être un synonyme à la sexualité, l'intimité est érigée en préalable aux pratiques masturbatoires.

*« L'intimité elle est dure à avoir ici. Y en a qui sont plus portés à se masturber que d'autres, ils sont plus souvent aux toilettes. Fait qu'ils mettent de quoi devant leur porte, fait qu'ils sont pognés en train de se branler... moi je me branle jamais fait que... moi je fais tout le temps des 'wet dream'. Tu sais, dans ton rêve tu viens, puis tu viens pour de vrai, moi je fais plus ça... pour la sexualité là-dessus, t'as pas bien d'intimité ».* (Christian, 34 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 9 mois, secteur de moyenne taille).

Ainsi, c'est à travers la recherche de moments intimes et retirés des autres que la sexualité pourra éventuellement être vécue. L'intimité sexuelle est ici circonscrite au sein de l'intimité pour soi, et non relationnelle. Elle est donc une pratique solitaire, qui cherche par conséquent à se réaliser loin du regard d'autrui.

*Posséder des objets à soi, réaliser des gestes du quotidien*

L'intimité telle que perçue par les personnes rencontrées peut aussi se vivre au quotidien, à travers la réalisation de gestes de la vie courante ou la mobilisation d'objets domestiques.

D'une part, l'intimité pour soi peut se percevoir à travers un sentiment de propriété : nous est intime ce qui nous appartient. Pour Goffman (1973), les effets personnels font en effet partie du « territoire de la possession » et sont à ce titre temporairement revendicables, pouvant servir de marqueurs de l'espace personnel.

C'est ainsi que dans les propos des détenus rencontrés, une dimension matérielle de l'intimité est ressortie, bien que de façon subsidiaire. Ces objets prennent la forme de tous documents relevant du domaine privé ou confidentiel, tels que des papiers administratifs ou des lettres, mais aussi de photos affichées aux murs des cellules, de vêtements ou encore d'accessoires de toilette : « *la cantine qu'on fait, notre linge, c'est un peu de l'intimité aussi, c'est nos papiers, nos affaires...* » (François, 51 ans). Du côté des femmes, les produits d'hygiène ou de beauté apparaissent en outre comme des effets investis de représentations particulières : « *t'as ton petit maquillage, ton shampoing, tes affaires là, tes petits tubes* » (Leïla, 27 ans). Claudette (56 ans) explique que le linge d'autrui ne doit pas être touché lorsqu'il se trouve dans la laveuse, affirmant que « *ça fait partie de l'intimité de la fille de faire soi-même* ».

En ce sens, ces divers objets matérialisent l'intimité des personnes incarcérées en tant qu'ils constituent une extension de soi et un prolongement direct du corps, agissant alors comme une délimitation de leur bulle intime.

De plus, le discours des personnes incarcérées révèle la nature intime de certains gestes du quotidien. C'est le cas de toutes les actions qui dévoilent le corps et ses parties intimes et que nous préférons réaliser à l'abri des regards, comme l'entretien corporel, l'utilisation des toilettes ou encore le fait de se changer, de se doucher, de se raser. Ainsi, pour Lise (54 ans), « *l'intimité, c'est aller à la toilette, se déshabiller* ». L'intimité se retrouve même dans le visionnage de la télévision, comme l'ont exprimé certains détenus : « *L'intimité ça peut aller loin, ça peut aller dans tes émissions de TV préférées!* » (Stéphane, 42 ans).

## **1.2. Intimité relationnelle**

L'intimité ne se vit pas uniquement en marge des autres, mais peut également être partagée. C'est d'ailleurs la dimension relationnelle de l'intime qui est la plus discutée dans la littérature,

principalement lorsqu'elle se réalise dans les sphères familiales et conjugales (Bozon, 2001; De Singly, 2003, 2005). Lorsqu'elle se dévoile à autrui, l'expression de l'intime est double : elle se retrouve dans la nature du lien qui se crée entre individus d'une part et dans le contenu des échanges d'autre part.

### *Le lien intime*

Il ressort des propos des personnes rencontrées une intimité qui se joue dans le lien singulier et privilégié qui se crée entre les individus et qui qualifie par conséquent la nature de cette relation particulière. Chez les participants, la dimension relationnelle de l'intimité s'est restreinte à deux groupes d'individus : l'un à l'extérieur de la prison, à savoir les proches, et l'autre se trouvant entre les murs : les autres détenus du secteur.

Ainsi, les relations directement qualifiées d'« intimes » dans les propos des personnes rencontrées sont principalement celles qui s'opèrent entre le détenu et ses proches, à travers le maintien du lien familial. Elles prennent alors forme dans les conversations, téléphoniques ou épistolaires, et se retrouvent lors des visites au parloir, pouvant permettre de retrouver « *ton intimité avec ta famille* », comme le précise Louis (30 ans). Nathan (22 ans) explique ainsi que « *l'intimité c'est quand tu vois tes parents ou ta famille qui viennent te voir* ». Dans ce contexte, il est parfois envisageable de retrouver un sentiment d'intimité, notamment à travers le contact corporel et la possibilité de se toucher, de se serrer dans les bras, comme en témoignent les propos de Gilles :

*« Tu sais, mon père, il m'a jamais vraiment dit qu'il m'aimait. Puis la première visite qu'il y a eu, il me prend dans ses bras, puis il me serre. Il a jamais fait ça de sa vie, j'étais full content. J'étais là 'wow c'est quoi ça!'. Là j'en ai senti de l'intimité. »* (Gilles, 26 ans, antécédents d'incarcération au provincial, détenu depuis 5 mois, secteur de grande taille).

Entre les murs, un lien particulier se crée aussi entre détenus amenés à cohabiter. Les dynamiques interpersonnelles qui apparaissent peuvent alors déboucher sur un sentiment d'intimité, lorsque naît une relation de proximité qui favorise le rire et les confidences :

*« Avec le temps on crée des liens, fait que là on peut rire quand ça devient un peu plus intime. Donc on peut avoir du fun, y a moins de gêne dans ce qu'on dit.*

*Ça devient un peu comme un ami. » (Greg, 24 ans, antécédents d’incarcérations au provincial, prévenu depuis 3 semaines, secteur de moyenne taille).*

Des intérêts et parcours communs peuvent constituer une source d’affiliation et d’identification entre détenus :

*« Mes choses personnelles, j’ai deux personnes à qui j’en parle plus. On s’entend mieux, on est de la même génération. On a un vécu pareil un peu, les chantiers de construction, on a travaillé sur des jobs semblables. Puis là on se parle beaucoup des anciennes choses. » (François, 51 ans, antécédents d’incarcérations au provincial, détenu depuis 11 mois, secteur de petite taille).*

Du côté des femmes, plusieurs détenues rencontrées ont évoqué le lien particulier tissé avec une unique autre personne, qui fait alors office de confidente, mettant en lumière le caractère dyadique de certaines relations amicales :

*« J’ai remarqué que les filles se trouvent toujours une alliée. C’est important. Une confidente, comme on pourrait dire, quelqu’un qui te comprend. Qui va t’écouter. Une oreille, une écoute, c’est important. Il faut que tu sois à l’écoute aussi, c’est l’écoute qui est importante. J’ai remarqué qu’on retrouvait quelqu’un à qui parler, avoir de l’écoute, ouais. » (Lise, 54 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).*

*« J’ai une amie plus proche à qui je peux me confier. Y en a tout le temps une à peu près. Comme là, présentement, j’en ai une à qui je peux parler plus. » (Danielle, 45 ans, primo-incarcération, détenue depuis 5 mois, secteur de petite taille).*

L’intimité relationnelle peut en outre émerger de la création d’un lien de confiance particulier, par exemple suite au partage d’affaires personnelles dans un objectif d’entraide ou encore à travers un contact privilégié, comme dans le cas d’un tatouage :

*« Quand je fais un tattoo, je sais pas pourquoi, mais on dirait que c’est comme intime. Parce que t’es en train de tatouer une personne... c’est pas que j’aime toucher les hommes, je m’en calisse ça change rien pour moi! Mais t’es là, puis la personne te fait confiance. » (Gilles, 26 ans, antécédents d’incarcération au provincial, détenu depuis 5 mois, secteur de grande taille).*

### *Conversations intimes*

L'intimité est affaire de confiance, préalable nécessaire pour livrer une part de soi (Meder-Klein, 2005). Son partage s'exporte alors dans la sphère des conversations.

Dans les propos des personnes rencontrées, l'intime est souvent adjectif et se décline notamment dans des expressions relevant du domaine de la conversation, telles que « *parler de choses intimes* » ou « *conter des affaires intimes* », par voie orale ou épistolaire. Pour elles, la nature intime de ces conversations s'exprime alors à travers leur caractère confidentiel, par exemple dans le type d'informations transmises à l'avocat par téléphone, dans les discussions relevant du domaine de la vie privée avec la famille ou encore dans les conversations érotiques échangées entre conjoints. Ainsi, pour Sabrina (20 ans) « *intimité et confidentialité, c'est lié* ». On retrouve par conséquent une dimension dialogique de l'intimité, qui lie les individus par la parole, comme l'exprime Sabrina qui évoque « *l'intimité de parler* ».

Les conversations intimes sont alors celles que l'individu à l'origine du dialogue qualifie comme telles. L'espace de discussion ainsi formé fait apparaître une zone privilégiée, de confiance, dans laquelle une personne se livre volontairement à un interlocuteur, choisi en fonction du lien établi entre eux, et auquel elle partage des informations personnelles ou des émotions. Ainsi, pour Sennett (1979, p. 13) l'intimité désigne « *la chaleur, la confiance, l'expression ouverte des sentiments* ». S'opère alors un double niveau d'intimité dans les conversations, à la fois dans la nature même de la discussion, ainsi que dans le contenu du dialogue, permettant la complicité amicale et l'échange privé :

*« L'intimité elle est plus banale ici qu'à l'extérieur des murs. On va parler un peu de n'importe quoi, on va rire de ce qu'on fait. Y a toujours une petite complicité qui s'installe entre les détenus. On connaît plus certains détenus que d'autres. Y en a que ça fait quatre fois que je vois rentrer ici. Eux autres ils me connaissent, moi je les connais. Fait qu'ils vont me conter des affaires de l'extérieur qui sont très intimes des fois. Puis je vais leur conter des petites affaires des fois, des anecdotes... Ça c'est des affaires intimes que j'avais pas contées, mais que je leur ai contées. »* (François, 51 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 11 mois, secteur de petite taille).

## 2. La privation d'intimité en prison

Les propos des détenus rencontrés mettent en lumière une intimité se vivant dans un univers à part, qui diffère de celui dans lequel elle évolue habituellement. Invités à parler de leur intimité en prison, c'est en évoquant son absence que réagirent la majorité des personnes rencontrées :

*« L'intimité tu n'en as plus. Quand tu rentres en prison, l'intimité, faut que tu mettes ça de côté »* (Philippe, 49 ans, antécédent d'incarcération au fédéral, détenu depuis 15 mois, secteur de petite taille).

Face à la prédominance de cette expression récurrente et uniforme – « *l'intimité, on n'en a pas* » – nous avons choisi de l'analyser dans la suite des développements à travers une perception « en négatif » de l'intime, dans le sens où le discours des détenus en présente une perspective inversée : dans le contexte carcéral, l'intimité s'appréhende à travers son absence plutôt qu'à partir de ce qui la constitue.

### 2.1. Un vécu en communauté imposée

Au Québec, les prisons fonctionnent sur un régime carcéral dit ouvert, comme évoqué dans le premier chapitre, ainsi que sur la base d'une vie en communauté, qui implique que les détenus partagent un même espace commun, durant la journée.

Les secteurs de détention s'organisent alors principalement comme des « microsociétés », comme les qualifient certains détenus rencontrés. Ils en possèdent en effet certains attributs, leur fonctionnement étant soumis à un système de régulation. Ainsi, les personnes incarcérées encadrent la vie en communauté par ce que Fabien (37 ans) qualifie de « *règles de base de vie en société* », communes aux différentes prisons. Ces règles se fondent sur un principe de respect entre détenus et ont principalement pour fonction de préserver l'hygiène du secteur et de ceux qui y vivent – se laver une fois par jour; nettoyer la douche ou la table après utilisation – ainsi que de garantir l'intimité et la tranquillité de chacun – ne pas envahir l'espace d'autrui, ne pas tirer la chasse d'eau durant la nuit; respecter une forme de couvre-feu à certaines heures afin d'éviter le bruit.

La vie collective dans un espace restreint implique inévitablement deux phénomènes qui découlent l'un de l'autre et qui sont apparus de façon récurrente dans les propos des personnes rencontrées.

D'une part, les personnes incarcérées peuvent éprouver de la difficulté à s'isoler d'autrui, en raison de l'omniprésence d'autres détenus dans le secteur, comme exprimé par Damien (25 ans) : « *Y en a pas d'intimité ici. Y a pas bien d'intimité, t'es tout le temps avec du monde* ». Ce sentiment d'une intimité impossible en raison d'une vie en collectivité permanente est particulièrement ressorti de propos de détenus incarcérés depuis plus d'un an et de ceux âgés de plus de 50 ans, ces derniers expliquant éprouver une certaine difficulté à devoir vivre avec des personnes beaucoup plus jeunes qu'eux. Au contraire, peu de détenus de moins de 30 ans ont soulevé la cohabitation comme obstacle à leur intimité.

D'autre part, les détenus ne peuvent garantir une certaine distance entre eux, du fait de la concentration d'une population dans un seul espace, aussi bien dans la salle de bain, qu'au téléphone ou allongé sur le lit dans la cellule. Cette proximité des corps est elle-même créatrice d'un sentiment de trop grande promiscuité qui peut avoir un impact négatif sur l'intimité, comme l'exprime Dave (30 ans) : « *l'intimité y en a pas vraiment, comme je te dis, moi pour l'instant je suis tout le temps à côté d'un gars* ». Cette proximité physique est propice à l'explosion de la bulle d'intimité, notamment mise à mal lorsqu'un individu en touche un autre sans son consentement :

*« Y a trop de monde dans ma bulle. Y en a qui vont me parler, puis qui vont me toucher comme ça. Mais ça, j'ai bien de la misère avec ça. Y a à peu près juste mes enfants puis mon copain qui peuvent me toucher, sans me le demander. »*  
(Annick, 37 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois, secteur de moyenne taille).

Similairement au rapport à la vie en communauté, ce sont les détenus âgés d'une cinquantaine d'années, ainsi que ceux incarcérés depuis près d'un an ou plus, qui expriment leur sentiment de ne pas avoir d'intimité à soi, en raison de la trop grande proximité physique dans le secteur.

Alors qu'il ne trouve sens que dans le côtoiement et le partage de l'espace (Meder-Klein, 2005), le besoin d'intimité est dans ce contexte soumis à une telle omniprésence, constante et



incontrôlable, qu'il puisse parfois sembler inassouissable, créant par conséquent le sentiment exprimé de ne pas avoir d'intimité :

*« L'intimité c'est touchy. Il faut s'arrêter puis il faut dire 'coudonc', on est en société, on est dans une communauté, une petite communauté de filles, on vit ensemble, pendant une période de temps [...] C'est vivre en société, en petite communauté qui est le plus difficile. L'intimité, ta chasteté puis tout ça, tu l'oublies, tu la mets de côté. »* (Lise, 54 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).

Cette vie en communauté imposée a pour conséquence l'exposition d'activités de la vie quotidienne au regard ou à la présence des autres. Armand par exemple, érige le rasage en geste intime, qu'il regrette de ne pouvoir faire sans risquer d'être vu :

*« Pendant qu'on se rase, les gens viennent regarder par-dessus notre épaule, ils se regardent dans le miroir... C'est quand même assez gênant, c'est une adaptation. Au début j'essayais de me raser dans des moments plus tranquilles dans la journée, mais des fois l'horaire du temps fait en sorte qu'on n'a pas le temps nécessairement d'y aller quand c'est tranquille. Fait qu'il faut y aller quand c'est dans le feu de l'action. Là on se rase et l'autre il vient, l'autre il se rase la tête à côté, on jase... C'est quand même un petit peu gênant. Peut-être que je peux pas me raser avec mon intimité ».* (Armand, 39 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 15 mois, secteur de grande taille).

De son côté, Sam (30 ans) déplore ne pas pouvoir s'entraîner sans séparateur visuel tandis que Claudette (56 ans) regrette de ne pouvoir manger sans être observée : *« l'intimité, ça peut être banal comme on mange notre repas puis la fille d'à côté elle regarde ce que tu fais, comment tu le fais, puis tu vas te sentir peut-être un peu plus gênée »*.

## **2.2. Des relations de confiance limitées**

Au sein du secteur, les rapports sociaux entre détenus se structurent sur la base de cette communauté imposée, mouvante au gré des entrées, transferts et libérations, courants dans les établissements de courtes peines.

Dans les propos des personnes rencontrées, les relations sociales semblent se caractériser par une méfiance latente qui prédomine parfois sur l'émergence de liens d'amitié :

*« On fait confiance à personne. On n'a pas d'amis, on n'est pas ici pour ça. On est ici pour être... on se ressource sur nous. C'est sûr qu'on parle à quelques personnes. Mais non... moi, mon but à moi, c'est de travailler sur moi-même. »* (Catherine, 36 ans, primo-incarcération, prévenue depuis 3 mois, secteur de petite taille).

Ce manque de confiance entre individus leur donne le sentiment de ne pas pouvoir partager d'informations personnelles, afin de ne pas prendre le risque de les voir utiliser à leur détriment :

*« Faut pas trop raconter ta vie privée, tes faiblesses puis tes forces, pour pas que certaines personnes malsaines puissent avoir accès à tes informations, puis jouer avec toi. Il y a beaucoup de manipulateurs en prison. Il peut arriver plein de choses. Ils peuvent profiter du monde, ils peuvent les utiliser, ils peuvent jouer avec eux. On discute, mais on parle pas trop de notre vie privée. »* (Greg, 24 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 3 semaines, secteur de moyenne taille).

En effet, pour les personnes rencontrées, exprimer ses émotions peut être interprété comme un signe de faiblesse, inconciliable avec l'image du « vrai » homme, celui qui ne montre pas ses sentiments, comme le précise Thierry (40 ans). Ainsi, les détenus évitent de livrer une part de soi aux autres, dans un environnement où cela pourrait apparaître comme une faiblesse. Philippe (49 ans), qui se décrit lui-même comme quelqu'un de « très institutionnalisé », explique ne pas pouvoir se confier, ni vivre ses émotions, pour ne pas passer pour une personne faible :

*« Pour moi l'être humain ça a des émotions, ça a des sentiments. Tu peux pas exprimer ça à l'intérieur des murs. C'est très, très, très rare que tu puisses exprimer ça à quelqu'un. Faut vraiment que t'aies confiance en la personne pour montrer tes faiblesses. Tu peux pas te confier à un gars que tu connais pas, je veux dire... même si ça fait un mois, même si ça fait six mois qu'il est dans ma cellule, je me confierai jamais à un gars comme ça. Je peux pas me confier, je peux pas pleurer, je peux pas vivre mes émotions... parce qu'en prison tu vas passer pour un faible. Tu vas passer pour une personne qui fait pas partie de leur gang, tu fais pas partie du monde criminel, t'es trop faible. Parce que t'as la loi carcérale, mais t'as aussi la loi des détenus. Fait que faut que tu te montres dur, ferme, puis non négociable. Quand ça fonctionne de même, ben le monde te craint. Puis plus t'as une forte personnalité, plus le monde vont te craindre. »* (Philippe, 49 ans, antécédent d'incarcération au fédéral, détenu depuis 15 mois, secteur de petite taille).

Évoquant une « *loi des détenus* » à laquelle il faut se conformer en affichant une forte personnalité, les propos de Philippe rappellent le code de détenu identifié par Sykes et Messinger (1960) et la règle de « *maintenance of self* », selon laquelle le détenu se doit d'être fort et courageux. En effet, selon les personnes rencontrées, la démonstration de force s'associe à une plus grande sécurité, tandis qu'un comportement perçu comme exprimant une certaine vulnérabilité induit l'inverse, comme en témoignent les propos d'Étienne :

*« On est dans un milieu dur. Automatiquement, plus on a des gros bras en prison, plus on est en sécurité. Si tu commences à montrer que t'es faible, tu vas te faire accuser. Ça c'est sûr. C'est comme à l'école. Tu vas te faire taxer. C'est sûr. Ah non il faut jamais, jamais, jamais montrer ses émotions à qui que ce soit, oser en parler. On évite même de se faire des amis, parce que quand on se fait des amis, automatiquement on se confie. [...] Mais non, on peut pas parler de ça à un autre. C'est un milieu qui est trop dur, faut pas que tu passes pour un tendre ou sinon... c'est pas bien vu. Non. »* (Étienne, 51 ans, primo-incarcération, prévenu depuis 17 mois, secteur de petite taille).

Les femmes que nous avons rencontrées tentent également de ne pas exposer une certaine fragilité, que ce soit auprès des détenus ou des agents. C'est notamment le cas de Catherine (36 ans) et de Leïla (27 ans), qui expliquent s'être forgé une carapace en prison. Alice (41 ans) confie pour sa part ne pas oser pleurer devant les autres, par crainte d'être considérée comme quelqu'un de faible, même si elle, en contrepartie, n'associe pas nécessairement l'expression de ses émotions à la fragilité et la vulnérabilité :

*« D'un côté j'ose pas pleurer, parce qu'il faut pas pleurer. Parce que ça fait qu'on est faibles. Ça montre aux gens qu'on est faibles, mais on n'est pas faibles coudonc! On a des sentiments quand on pleure. »* (Alice, 41 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenue depuis 1 semaine, secteur de petite taille).

Ainsi, les personnes incarcérées adoptent une façade de circonstance et évitent de s'ouvrir émotionnellement aux autres, ce qui leur permet à la fois de camoufler leurs vulnérabilités et de se soustraire à de potentielles violences de la part de leurs pairs. Cette manifestation de l'intimité est alors doublement entravée en prison, aussi bien pour les hommes que pour les femmes : d'une part à cause de l'impossibilité d'exprimer ses sentiments en se confiant à autrui; d'autre

part à cause de la difficulté de s'isoler et par conséquent de vivre ses émotions à l'abri du regard des autres :

*Ça veut dire que lorsqu'on vit quelque chose qui nous déplaît, c'est dur de le vivre en intimité. [...] C'est ça qui est le pire. C'est essayer de vivre ses émotions, souvent des émotions qui font que t'as pas l'air d'un homme. C'est surtout la tristesse, pleurer, c'est difficile, il faut pas trop que ça t'arrive souvent » (Fabien, 37 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).*

Se couper de ses affects serait alors un phénomène prégnant en prison, qui n'est « *pas la place pour pleurer* » selon Greg (24 ans).

### **2.3. Fouille corporelle et intimité violée**

Comme nous l'avons évoqué dans le premier chapitre, le corps matérialise les contours de la bulle intime d'un individu, évoquant ainsi « l'enveloppe » corporelle identifiée par Goffman comme territoire du moi. Or, en milieu carcéral, le corps des détenus est mis à l'épreuve par la pratique de la fouille corporelle, légitimée pour des raisons de sécurité.

En prison, les fouilles, qu'elles soient corporelles ou cellulaires, font partie intégrante du dispositif de sécurité de l'établissement, étant notamment un des instruments principaux de la lutte contre le trafic entre les murs (Tschanz, 2016). Le discours des personnes rencontrées met en lumière une fouille à nu qui prend la forme d'une pratique routinière, véritable rituel d'entrée et de sortie de l'établissement. Réalisée à l'arrivée en détention, elle s'insère dans le processus mortifiant de la cérémonie d'admission telle que décrite par Goffman (1968). Elle est inévitable à chaque sortie de la prison, à la Cour ou à l'hôpital par exemple. Elle peut également être menée à la fin de certaines activités en prison, notamment lorsque les détenus sont amenés à travailler avec des instruments considérés comme dangereux, par exemple en cuisine, ou encore survenir après les visites aux parloirs, surtout quand elles impliquent un contact avec le visiteur :

*« Exemple, comme là, vu qu'on est en salle d'interrogatoire ici, ils t'emmènent dans le secteur, ils te fouillent à nu, c'est plaisant ! » (Michel, 49 ans, antécédents d'incarcérations au provincial et au fédéral, détenu depuis 11 mois 1/2, secteur de petite taille).*

*« On te déshabille, les fouilles de routine, à chaque fois que tu rentres, dès que tu sors de la prison, il faut que tu sois fouillée. Ça me met mal à l'aise. C'est des fouilles systématiques. »* (Sabrina, 20 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenue depuis 1 mois 1/2, secteur de petite taille).

Mettant l'accent sur l'exposition de leur corps nu durant la fouille, plusieurs détenus rencontrés nous ont expliqué le processus ritualisé de cette pratique, parfois en mimant la chorégraphie bien rodée à travers laquelle ils doivent passer afin que chaque recoin du corps soit soumis au regard de celui qui la réalise :

*« Ils nous font faire des mouvements bizarres. Tu sais habituellement, tu fais ta fouille, il faut que tu mettes les mains dans les airs, tu lèves un pied, l'autre pied. Puis maintenant, ça fait une couple de fois qu'ils le demandent : 'faîtes un squat', 'lève ta poche'. What the fuck lève ta poche, ils sont fous! »* (Dave, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 1 mois, secteur de petite taille).

*« Ils t'enlèvent ton linge, c'est 'lève tes seins avec tes deux mains', après c'est 'touche un pied, touche ton autre pied, baisse par en avant, écarte tes fesses, deux squats'. Puis là t'es tout nu. Faut que tu imagines tout nu, puis après 'joue dans tes cheveux' ou ils jouent eux-mêmes dans tes cheveux. Ou ils peuvent ajouter 'ouvre la bouche, lève la langue, baisse la langue'. »* (Laura, 31 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de moyenne taille).

Ce rituel bien établi laisse les personnes incarcérées avec un sentiment d'humiliation, de colère, de gêne et d'atteinte à leur pudeur *« d'avoir à se montrer comme ça »* (Annick, 37 ans), face à l'obligation d'exposer leurs *« parties intimes »* (Sabrina, 20 ans). C'est en effet la visibilité de l'enveloppe corporelle associée au caractère contraignant de cette pratique qui affecte particulièrement l'intimité des détenus. Louis (30 ans) pose ainsi des mots durs sur son ressenti qui témoignent de la violence de cette pratique :

*« C'est une violation de l'intimité, comme on pourrait appeler. Ils violent carrément ton intimité. [...] Ouais en gros c'est un viol. C'est un viol psychologique. Carrément. C'est juste pour te déstabiliser, c'est pour te casser. »* (Louis, 30 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 1 an et 6 mois, secteur de petite taille).

Ces sentiments sont exacerbés dans le cas des femmes rencontrées. Certaines ont ainsi confié avoir subi des violences physiques ou sexuelles dans leur passé, les fouilles agissant alors comme de nouvelles intrusions dans leur réserve corporelle. D'autres ont expliqué qu'une mise à nue déjà contraignante peut en plus les obliger à dévoiler leur hygiène intime, par exemple durant leur cycle menstruel, entraînant un double niveau d'intrusion, comme l'explique Sabrina (20 ans) :

*« Les fouilles aussi, justement quand on dit l'intimité, justement des choses que tu veux pas qu'elles soient vues... Ben les filles quand elles sont dans leur période, c'est parce que ça c'est l'intimité puis c'est gênant, tu sais, de te baisser puis d'avoir une fouille avec une serviette sanitaire. »* (Sabrina, 20 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenue depuis 1 mois 1/2, secteur de petite taille).

Physiquement éprouvantes, elles sont en outre difficilement vécues par les personnes détenues les plus âgées, dans la cinquantaine, hommes ou femmes, comme c'est le cas pour Lise, âgée de 54 ans :

*« C'est une chose à laquelle on n'est pas habituées. C'est pas agréable. Puis quand ils doutent que tu pourrais transporter quoi que ce soit, ils te font faire la grenouille. Ils te font faire comme un squat, tu sais quand on fait des squats? Ils te font faire des squats, 'tousse, saute' pour le stock ou quelque chose ... »* (Lise, 54 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).

Contrairement aux plus jeunes qui disent s'habituer à cette pratique, la durée de la sentence ne semble pas avoir d'influence sur la perception de la fouille des personnes plus âgées. Par exemple, Michel, âgé de 49 ans et détenu depuis plus de onze mois, explique toujours se sentir comme un animal lorsqu'il est soumis à une fouille corporelle.

La fouille se joue de surcroît dans l'interaction entre la personne examinée et la personne examinatrice et par conséquent, le ressenti des détenus par rapport à cette pratique dépend directement du comportement des agents lorsqu'ils la réalisent :

*« C'est pas si pire là. Quand ils sont pas baveux. C'est sûr que quand l'agent correctionnel il est pas baveux c'est correct, mais quand il est baveux, ça rend plus agressif. [...] T'as du personnel qui sont corrects, qui sont courtois, qui sont respectueux. T'en as d'autres c'est le jour et la nuit. Y en a d'autres qui n'ont*

*aucun respect. Ça n'a aucun sens » (Jérôme, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 14 mois, secteur de petite taille).*

Ainsi, le caractère envahissant de la fouille corporelle semble moindre, bien que persistant, lorsque l'agent qui l'effectue adopte une attitude respectueuse envers la personne fouillée, ce qui contribue à réduire le choc émotionnel qui peut accompagner l'examen du corps nu.

*« À date moi j'ai pas vécu de trauma. Ça me traumatise pas. Les agents sont respectueux... [...] ils y vont pas avec un mauvais sentiment de « hey regarde la fille là, regarde je la fouille ». Puis c'est pas comme dans un film, c'est vraiment la réalité. Bon puis c'est ça, on se baisse puis c'est fini. J'ai pas vécu de fouille à nu désobligeante à date. Au contraire, elles sont très respectueuses les agentes. » (Claudette, 56 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).*

Inversement, le sentiment de violation est renforcé quand se rajoutent à la mise à nu, la multiplicité des regards procédant à l'examen visuel des parties intimes du corps ainsi que les commentaires parfois désobligeants de certains agents :

*« La fouille à nu c'est fatigant. C'est très fatigant. Peut-être que quand je vais partir d'ici [le parler où nous nous rencontrons] je vais être obligé de passer à la fouille à nu. Pourtant on se passe absolument rien. C'est abaissant, c'est humiliant carrément. Moi je suis déjà passé à la fouille à nu, ils se sont mis à 12 pour me regarder, en faisant des plaisanteries, déplacées. » (Étienne, 51 ans, primo-incarcération, prévenu depuis 17 mois, secteur de petite taille).*

Dans ces cas-là, la fouille est qualifiée par quelques détenus rencontrés de pratique inhumaine, dégradante et humiliante.

### **3. La perception de l'intimité**

Au sein de ce contexte, le sentiment de ne pas avoir d'intimité en prison exprimé par les détenus rencontrés dépend du sens général qu'ils lui attribuent et qu'ils importent de l'extérieur. L'intimité n'est pas un objet fixe, mais construit, modulable et adaptable, comme en témoigne Adriana (36 ans), qui affirme *« l'intimité moi, je la fais »*. *« Espace à géométrie variable »* (Durif-Varembont, 2009, p. 58) aux limites floues et changeantes en fonction de l'évolution des normes sociales, l'intimité qu'elle soit celle de référence ou celle telle qu'elle est perçue entre

les murs, se construit, évolue et se transforme au grès d'expériences personnelles et relationnelles.

### 3.1. Une perception qui diffère selon l'intimité de référence

Le rapport qu'entretiennent les personnes incarcérées avec l'intimité en prison, trouve sa source principale dans ce que nous qualifions d' « intimité de référence » : celle qu'ils ont l'habitude de vivre et de connaître à l'extérieur. Ainsi, dans les propos des détenus rencontrés, l'évocation de leur sphère intime entre les murs initie fréquemment des analogies avec celle du dehors, que ce soit pour comparer les pratiques sexuelles, l'utilisation de la douche ou les produits d'hygiène utilisés et plus globalement les dynamiques interpersonnelles ainsi que la possibilité ou non de se soustraire de la présence d'autrui :

*« T'as pas d'intimité dans le fond... c'est complètement différent qu'à l'extérieur! À l'extérieur, c'est pas difficile, tu t'en vas te cacher, tu parles au téléphone quelque chose comme ça. Là tout le monde est au courant des problèmes de tout le monde. »* (Jean-François, 28 ans, primo-incarcération, détenu depuis 8 mois, secteur de petite taille).

*« Si à l'extérieur tu veux pas voir la face de quelqu'un, tu peux t'en aller. Mais là tu vis quasiment 24/24h avec cette personne-là »* (Samantha, 38 ans, primo-incarcération, détenue depuis 4 mois, secteur de petite taille).

Le « chez-soi » de l'extérieur matérialise plus particulièrement cette « intimité de référence », en tant qu'il correspond au lieu privilégié de l'intime (Serfaty-Garzon, 2003b). C'est ainsi que certains gestes intimes du quotidien, sont plus difficiles à poser qu'à l'extérieur, dans le contexte carcéral de proximité constante :

*« C'est sûr qu'à la maison, on peut se brosser les dents plus allégrement, on peut y aller plus approfondi, on peut regarder mieux, on peut se regarder les dents, on peut plus s'examiner le physique. Tandis que quand on est avec les gens on les brosse vite, on prend pas le temps d'être aussi soigné qu'on le serait à la maison. »* (Armand, 39 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 15 mois, secteur de grande taille).



Cette référence à l'extérieur se réalise aussi bien de la part de personnes détenues depuis peu de temps ou qui n'ont pas d'antécédent d'incarcération, que de la part d'individus étant incarcérés depuis un certain temps. C'est notamment le cas de Joël qui, incarcéré depuis 21 mois, n'est pas retourné à son domicile depuis longtemps, précisant néanmoins :

*« C'est pas facile de ne pas être dans tes affaires chez toi. Moi j'ai ma maison, j'ai mes choses à moi puis je me débrouille tout seul quand je suis avec ma fille. Je faisais le lavage, la vaisselle, les chaudrons, je faisais la cuisine. C'est des affaires que j'aime faire. Mais là ici tu peux pas rien faire. »* (Joël, 56 ans, antécédent au fédéral, prévenu depuis 21 mois, secteur de moyenne taille).

### **3.2. Une perception qui diffère selon la personnalité**

Par ailleurs, les propos des personnes rencontrées ont mis en lumière une perception de l'intimité qui dépend de leur personnalité, qu'ils se considèrent comme plutôt réservés ou plutôt sociables, ainsi que des diverses expériences qui ont contribué à la forger.

#### **3.2.1. Les « réservés »**

Certains détenus rencontrés ont évoqué un rapport à l'intimité difficile entre les murs, en raison de leur caractère plutôt réservé, solitaire ou indépendant, qui est en l'occurrence constamment confronté au regard et à la présence des autres. Dans cette configuration, l'exposition de soi est vécue comme une véritable épreuve. On perçoit par exemple, dans les propos d'Étienne qui se décrit comme quelqu'un d'indépendant, la contrainte que représente pour lui une vie en communauté imposée :

*« Moi je suis une personne renfermée sur moi-même. J'aime pas m'exposer au monde. Même te parler présentement c'est un effort que je fais, parce que normalement je serai tranquille dans mon coin. Toujours la crainte de faire quelque chose ou de dire quelque chose qui pourrait nous rapporter des reproches. Essayer de faire le moins de vagues possible. Je me resserre sur moi-même. Je me rétracte au maximum. J'essaie de me ramasser en cellule, je m'assieds à table, je me mets à dessiner, je me mets à écrire, je me mets à lire. C'est pas facile. Moi, même dans l'atelier chez moi je travaillais seul. J'ai pas 50 amis. J'en ai 1-2. Je sortais pas beaucoup de chez moi non plus. »* (Étienne, 51 ans, primo-incarcération, prévenu depuis 17 mois, secteur de petite taille).

Cette exposition de soi est vécue de façon particulièrement contraignante lorsqu'elle implique une visibilité du corps, particulièrement par les personnes se considérant pudiques. Ainsi Armand (39 ans), qui met en parallèle le fait d'avoir peu fréquenté les vestiaires de salles de sport à sa pudeur, explique sa réticence à s'exposer dans les douches :

*« Au début c'était plus gênant. J'y allais dans les journées où s'était plus tranquille, mais avec le temps on s'habitue puis ça devient un peu comme dans une salle d'entraînement, une salle de sport, où les gens font le football. Moi j'ai jamais été au hockey fait que j'ai pas beaucoup baigné dans cette atmosphère-là, j'ai toujours été très prude, fait que le côté prude, de devoir le mettre de côté... »* (Armand, 39 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 15 mois, secteur de grande taille).

Particulièrement chez les femmes rencontrées, le sens qu'elles attribuent à leur intimité peut découler d'un passé de violences sexuelles ou conjugales, qui renforcent ce sentiment de pudeur. Alors qu'à l'extérieur leur rapport à leur sphère intime est déjà modulé par ces expériences, ce dernier est amplifié à l'intérieur, tandis qu'il est difficile d'échapper au regard d'autrui et à la proximité physique :

*« Des câlins, des colleuses, j'ai de la misère avec ça, de n'importe qui. [...] J'ai eu des attouchements moi quand j'étais petite, c'est peut-être par rapport à ça. Puis j'ai eu un conjoint qui était violent avec moi. Il a déjà essayé de m'étrangler lui, fait que même avec mon copain après, j'ai de la misère à me faire juste toucher le cou. »* (Annick, 37 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois, secteur de moyenne taille).

Enfin, on voit naître en prison des variations dans les modes de socialisation selon le caractère plus ou moins réservé des individus, comme exprimé par Adriana :

*« Ça dépend de chaque personne, je dirais. Par exemple moi je suis une personne qui fonctionne très bien quand je suis toute seule, je fais mes choses. Par moment où j'ai besoin d'être accompagnée ou que j'ai besoin de poser une question à quelqu'un, je vais les voir. Mais en temps normal, je suis pas mal solitaire dans mes choses, j'aime ça avoir mon espace, avoir mes choses »* (Adriana, 36 ans, primo-incarcération, prévenue depuis 2 ans, secteur de petite taille).

### 3.2.2. Les « sociables »

Plusieurs personnes rencontrées ont évoqué un rapport à l'intimité moins difficile que d'autres, se référant notamment à leur caractère sociable. Pour certains d'entre eux, cette sociabilité s'est développée à travers des expériences passées de vécu en groupe. Par conséquent, leur rapport à l'intimité en milieu carcéral s'ancre dans divers vécus qui leur ont appris assez tôt à vivre et évoluer auprès de plusieurs personnes.

#### *La pratique de sports collectifs*

Dans le discours de certains détenus rencontrés, leur représentation de l'intimité découle directement du rapport qu'ils entretiennent avec leur propre corps, perception modulée au fil de leurs expériences sportives. Ainsi, les personnes rencontrées expliquent que la pratique de sports collectifs et le partage de vestiaires contribuent à réduire la gêne liée à l'exposition de leur corps lors des fouilles ou dans la douche :

*« Moi j'ai pas de misère, j'ai joué au hockey toute ma vie, fait que de prendre ma douche ça me fait pas grand-chose. Je me doute qu'il y en a peut-être qui sont plus gênés, ça doit peut-être les fatiguer un peu. Mais moi ça me fatigue pas vraiment. »* (Gaël, 23 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 6 semaines, secteur de moyenne taille).

La pratique de sport a aussi une influence sur leur perception de la cohabitation avec d'autres individus, ainsi que sur leur rapport à l'exposition de leur corps lors des fouilles ou dans les douches :

*« Moi je suis quand même sociable, je suis quelqu'un qui aime être avec le monde. Mais y a du monde qui sont plus renfermés et qui aiment plus être dans leur bulle justement. Tu sais, l'hiver je joue au hockey, l'été je joue au hockey, puis je joue à la balle l'été fait que je suis tout le temps... c'est pour ça que c'est pas pire pour moi d'être en groupe, je suis habitué d'être en équipe, je suis habitué, je suis toujours avec des gangs, fait que j'ai pas de misère à m'adapter. »* (Laurent, 36 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 4 mois 1/2, secteur de petite taille).

### *Expériences professionnelles*

Plusieurs détenus ont également évoqué avoir développé une forme de sociabilité qui leur permet de tolérer plus facilement la vie en communauté, selon leurs propres mots.

Pour certains, le sens attribué à l'intimité a été façonné par leurs expériences professionnelles. C'est notamment le cas de Stéphane (42 ans), qui compare l'intimité en prison au temps passé avec des confrères sur des chantiers, dans le domaine de la construction. Claudette voit la cohabitation en prison d'un œil positif, étant satisfaite de retrouver une vie en communauté après des années de retrait solitaire de la société :

*« Je suis une fille qui aime les gens, en partant. De vivre avec autant de filles, il n'y a pas de problème de solitude! Malgré que moi, dans ma vie de tous les jours, je reste dans une maison de campagne retirée du village, je suis presque dans le bois. C'est très différent de ce que je vis normalement, une vie de société. Le côté société je l'ai connu dans mon cadre de travail, j'ai eu à côtoyer les gens. Depuis l'âge de 52 ans je suis retirée du marché du travail, pour cause santé. Fait que là, j'ai vraiment une vie chez moi, je suis à la maison. Je suis plus retirée. Dans les dernières années avant mon arrestation, j'étais plus chez moi avec mon potager, mes animaux, les tâches... Là, le côté société me manquait un petit peu. C'est pour ça que l'incarcération présentement m'apparaît quand même pas difficile à vivre, parce que justement, je suis pas toute seule » (Claudette, 56 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).*

Dans le cas de Gilles (26 ans) c'est son passé de prostitué et de danseur qui fait qu'il n'a désormais plus de difficulté à montrer son corps nu, que ce soit en se déshabillant pour prendre la douche ou pendant les fouilles qui le nécessitent.

### *Expériences institutionnelles*

Finalement, pour plusieurs, ces expériences de vécu en groupe sont institutionnelles. Ainsi, certains détenus ont fait référence à leur(s) expérience(s) au sein de diverses institutions pour expliquer leur rapport à l'intimité entre les murs :

*« Je suis quelqu'un de sociable, je suis pas quelqu'un d'immature qui va commencer à crier puis agacer du monde. J'ai pas peur des gens. Mais, quelqu'un qui aime ça avoir son petit chez eux, sa petite autonomie, lui il doit trouver ça dur. [...] Moi ça va. Mais moi c'est un petit peu spécial, j'ai fait les*

*cadets de l'armée de 12 à 18 ans donc je suis quelqu'un qui a été habitué. »*  
(Benjamin, 35 ans, primo-incarcération, détenu depuis 4 semaines, secteur de petite taille).

Carl (65 ans), de son côté, raconte comment ses passages successifs dans un pensionnat puis dans une école de réforme l'ont amené à s'adapter à une vie à plusieurs, similaire à celle à laquelle il fait face en prison :

*« La cohabitation est plus grande en fin de compte on doit être beaucoup plus large d'esprit, avoir une plus grande tolérance. Quoique moi en général je m'adapte assez bien. J'ai commencé très jeune, j'avais 8 ans quand j'ai commencé à faire du pensionnat. À un moment donné, j'étais dans un pensionnat avec des dortoirs de 120, fait que l'intimité j'ai appris à vivre avec quand même... je suis assez sociable, j'ai pas de problème de ce côté-là. [...] J'ai fait du pensionnat chez les bonnes sœurs et à un moment donné on m'a placé dans une école de réforme à Québec. Quand je suis rentré là-bas, j'ai trouvé ça assez rock and roll, oui, mais j'ai dû m'adapter. Et quand je suis rentré ici, j'étais dans la cellule, je voyais pas le monde, je faisais juste les entendre. Entendre l'un crier des noms à l'autre! J'ai eu le même feeling, c'était une retrouvaille quand je suis rentré, puis que j'avais 8 ans à Québec. Je suis parti de là j'avais 12 ans. Puis honnêtement, entre 8 et 12 ans, c'était le même état d'esprit que j'ai connu ici. »*  
(Carl, 65 ans, antécédent d'incarcération au provincial, prévenu depuis 9 mois, secteur de petite taille).

Dans les deux cas, qu'ils soient sociables ou plus réservés, les individus importent de l'extérieur leur manière d'évoluer dans la société. Pour certains, la cohabitation permanente est ainsi plus difficile lorsque leur mode de vie extérieur était solitaire, tandis qu'inversement, le degré d'adaptation est moindre lorsque la personne est habituée à vivre en groupe. Cependant, bien que l'on pourrait percevoir la sociabilité comme un avantage instaurant une gêne moindre face à la cohabitation, elle complique parfois la recherche d'isolement, comme l'exprime Greg :

*« C'est sûr que s'il y a du monde qui sont plus réservés, qui ne parlent vraiment à personne, eux ont plus de chance d'avoir de l'intimité, s'ils s'enferment dans leur cellule. Sauf que moi malheureusement je suis plus sociable. Fait que y a tout le temps des va-et-vient, du monde qui vient me parler... c'est assez rare que t'es tout seul. »*  
(Greg, 24 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 3 semaines, secteur de moyenne taille).

### 3.3. Une perception qui diffère selon le parcours carcéral

Enfin, est ressortie des propos des personnes rencontrées, une perception de l'intimité modulée par des expériences d'incarcérations qui participent à sa (re) définition. En effet, les participants ont souvent réalisé des parallèles entre les différentes intimités rencontrées dans leurs parcours de détention. Ces expériences peuvent être le fruit d'incarcérations antérieures ou s'être formées au cours d'une même peine d'emprisonnement.

D'une part, lorsque les détenus ont connu des incarcérations passées, le rapport qu'ils entretiennent avec leur intimité évolue en fonction de ces expériences. C'est notamment le cas de ceux qui ont été incarcérés dans des établissements fédéraux avant de transiter dans des prisons provinciales. Sur les 44 détenus rencontrés, 6 hommes sont passés par le système fédéral, deux d'entre eux vivant leur première expérience provinciale, comme c'est le cas de Philippe (49 ans) qui exprime tout au long de l'entrevue la difficulté qu'il a à retrouver de l'intimité en prison, en comparaison de son expérience fédérale:

*« Avec l'expérience que j'ai de prison, parce que j'ai quand même 30 ans de pénitencier de fait, c'est la première fois que je viens au provincial, je déteste la prison provinciale. [...] moi dans mon cas j'ai 30 ans de vie fédérale. C'est complètement différent. Les bases sont pareilles, mais les mentalités sont différentes. Ça joue beaucoup plus rough au fédéral qu'au provincial. Parce que c'est 2 ans moins 1 jour au provincial, tandis qu'au fédéral c'est 2 ans et plus. Fait que ça fait une grosse différence. Au fédéral, t'as plus d'intimité aussi. Parce que t'as une cellule seule au fédéral. » (Philippe, 49 ans, antécédent d'incarcération au fédéral, détenu depuis 15 mois, secteur de petite taille).*

Cette distinction opérée entre l'encellulement individuel dans les pénitenciers et l'occupation double généralement de mise au sein des prisons provinciales revient fréquemment dans les propos des personnes ayant exécuté une peine fédérale. Car à la différence des individus n'ayant jamais possédé leur propre cellule, les détenus passés par le fédéral ont potentiellement un point de comparaison, la difficulté résidant alors dans la transition d'un espace permettant de s'isoler à une cohabitation imposée.

Le rapport à l'intime peut de surcroît découler d'une forme d'habitude, pour les détenus qui ont vécu des incarcérations provinciales répétées. Alors que parmi les hommes rencontrés,

seulement 7 sur 29 connaissaient la prison pour la première fois, ce phénomène est inverse chez les femmes interviewées, puisque seulement 4 d'entre elles ont purgé une peine antérieure dans le système provincial. Dave, qui considère ne pas avoir d'intimité en prison, partage son ressenti à ce sujet :

*« Ça devient tannant... mais c'est ça, justement, un moment donné tu lâches ça, t'arrêtes parce que tu sais que ça va pas changer. Ça fait plusieurs fois que je vais en prison puis ça a toujours été comme ça. Puis je pense pas que ça change, c'est pas parti pour être comme ça. [...] Je suis habitué tu sais, ça fait quand même 10 ans que je fais de la prison, je sais comment ça marche, je sais c'est quoi la game ici. Fait que moi, j'ai pas de problème »* (Dave, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 1 mois, secteur de petite taille).

Cette notion d'habitude ressort en outre des récits de personnes dont l'intimité s'est modulée au fil des prisons assignées pour une même sentence, dans le cas de transferts par exemple. Les propos des personnes rencontrées témoignent alors d'une perception de l'intimité qui change et se transforme en fonction des passages dans plusieurs établissements de détention. Ainsi, certaines prisons favoriseraient plus l'intime que d'autres, comme exprimé par Jérôme (30 ans) : *« C'est sûr que t'as des prisons où t'as plus d'intimité que d'autres »*. Dans certaines entrevues, les détenus réalisent alors une distinction entre les établissements qui permettent l'intimité de ceux qui la restreignent, en raison de la configuration ou encore de la taille des secteurs :

*« Y en a pas beaucoup d'intimité, quoi que, c'est beaucoup mieux à X, parce qu'en fin de compte on vit deux par deux en cellule. Tandis que si tu t'en vas dans un milieu comme Y ou Z, on est souvent en dortoir. Tu vas avoir 15 individus, même 20 individus ensemble, dans le même dortoir, des lits les uns à côté des autres... Là l'intimité non, oups! »* (Carl, 65 ans, antécédent d'incarcération au provincial, prévenu depuis 9 mois, secteur de petite taille).

Bien que limitée à un nombre restreint d'établissements, la comparaison est également présente dans les propos des femmes rencontrées, notamment de celles étant passées par une prison qui a récemment fermé ses portes. Adriana, qui a vécu le déménagement de cet établissement, explique son ressenti à ce sujet, qui teinte son approche de l'intimité :

*« Je dirais qu'à X c'était plus comme une maison, plus comme un hébergement pour femmes, je le voyais comme ça. Je dirais qu'ici c'est beaucoup plus détention. Quand on voit les secteurs, c'est vraiment prison. On ne sent plus le*

*côté comme à X que c'était une maison pour femmes, c'est vraiment différent. »*  
(Adriana, 36 ans, primo-incarcération, prévenue depuis 2 ans, secteur de petite taille).

L'intimité présente par conséquent un caractère mouvant et construit. Sa perception par les personnes incarcérées se construit en effet sur des expériences qui se positionnent sur plusieurs axes spatio-temporels et qui ne se restreignent pas au vécu dans une prison visitée, à un temps donné.

## **Conclusion du chapitre 4**

Ce chapitre nous permet de dresser le portrait d'une intimité complexe et multiforme, à laquelle s'associent différentes significations selon les individus. On retrouve alors deux grandes dimensions de l'intimité en prison, similaires à celles identifiées par la littérature : une intimité pour soi, individuelle, tournée vers l'intériorité de la personne et une intimité relationnelle, qui s'exprime dans le partage avec autrui. Cependant, les personnes rencontrées ont surtout abordé l'intimité en prison sous l'angle de son absence. Il ressort ainsi de leurs propos un contexte carcéral qui prive d'intimité, à cause de la vie en communauté qu'il impose, ainsi que de l'impossibilité de se confier à autrui et de vivre ses émotions en raison de la vulnérabilité qui y est associée. Enfin, le corps subit la promiscuité des autres et la réserve corporelle est soumise à des intrusions, notamment institutionnelles.

Le vécu et les perceptions des détenus quant à leur intimité sont propres à chacun et différent en fonction de ce qu'elle signifie pour eux et de la façon dont leur représentation de ce phénomène s'est construite. Ainsi, le rapport à l'intimité en prison n'est pas le même selon la conception que les individus s'en font en dehors des murs, ainsi que selon leur individualité et le rapport qu'ils entretiennent aux autres, qui se forment dans les expériences de vie, notamment carcérales.

En définitive, ce qui ressort de ce chapitre c'est une intimité dont les frontières sont mouvantes et qui se transforme en fonction des dimensions qui lui sont attribuées, des expériences d'un passé lointain ou proche, ainsi que de l'espace dans lequel elle est mise-en-œuvre. Mais surtout,



il met en lumière une sphère intime qui s'appréhende nécessairement en fonction du contexte dans lequel elle est vécue. Car en dehors des murs, ce qui constitue notre intimité et permet de la retrouver – à savoir s'isoler, se cacher, se confier, avoir des relations familiales ou des rapports sexuels, avoir des conversations intimes ou vivre ses émotions – semble presque aller de soi, n'étant pas soumis aux contraintes d'un environnement qui implique au contraire visibilité, promiscuité et circulation des informations. Or, ces éléments, inhérents au milieu carcéral, sont par essence antagonistes à toute prétention intime. Pourtant, la préservation d'une intimité en prison n'est pas totalement absente du discours des personnes rencontrées, qui, comme l'aborde le chapitre qui suit, parviennent tant bien que mal à conserver une part de leur intimité en mobilisant un espace carcéral qui y est par essence hostile.

# **CHAPITRE 5 : L'INTIMITÉ DANS L'ESPACE CARCÉRAL COLLECTIF**

Le chapitre précédent nous a permis de dessiner les contours d'une intimité qui concerne de nombreux aspects de l'expérience carcérale et dont la perception est modelée à la fois par des éléments externes à la prison et par l'univers particulier dans lequel elle est vécue (Thalineau, 2002). Il en ressort ainsi des dynamiques individuelles et relationnelles qui sont indissociables du contexte dans lequel elles émergent, selon qu'il favorise ou non l'émergence d'une bulle intime. En effet, la prison n'est pas un univers homogène, mais est au contraire constituée d'une pluralité d'espaces au sein desquels les enjeux, expériences et pratiques sociales diffèrent (Moran, 2015).

Alors que la partie précédente nous a permis d'accéder aux représentations que se font les détenus de leur intimité en prison, les chapitres qui suivent en proposent une approche géographique et spatiale. Ainsi, questionner l'intimité des détenus dans les espaces carcéraux nous permet d'identifier les zones dans lesquelles elle peut se vivre, les obstacles à sa perception ou encore les marges de manœuvre que déploient les détenus pour la mettre en œuvre.

Dans un premier temps, le chapitre qui suit s'interroge sur la façon dont l'intimité est vécue dans certains espaces collectifs de la prison. Pour rappel, la littérature qualifie de lieux « publics » les espaces de la détention qui imposent une vie ou des activités en communauté ainsi qu'une surveillance permanente (Vacheret, 2002; Ugelvik, 2014). En prison, plusieurs espaces semblent alors pouvoir prendre cette qualification, comme la salle commune, la cour de promenade, les couloirs, la cafétéria ou encore les salles de cours et les locaux de travail. Les propos des personnes rencontrées se sont concentrés sur deux espaces qui présentent ces caractéristiques, à savoir le secteur de détention et la salle de bain.

Ce chapitre cherche par conséquent à saisir les enjeux entourant l'intimité des détenus au sein des espaces collectifs. Pour ce faire, il se penche successivement sur les dynamiques collectives et les logiques institutionnelles qui traversent le secteur de détention et la salle de bain, semblant en faire des espaces peu propices à la reconstruction d'une intimité, qui n'en est toutefois pas entièrement exclue.

## 1. Le secteur de détention, un lieu de vie en communauté

Les établissements carcéraux au Québec se partitionnent en secteurs de détention – ou unités de vie – susceptibles d’accueillir une population de 14 à 197 détenus<sup>29</sup>. D’architectures différentes, plus ou moins modernes selon les prisons, ces secteurs possèdent une configuration semblable, en tant qu’ils sont composés d’une salle de bain et d’une salle commune centrale, autour desquelles sont disposées les cellules. Ils sont, dans la plupart des cas, reliés directement à une cour de promenade, dont l’accès est limité à certaines périodes de temps dans la journée. Chaque secteur possède sa propre dynamique, qui peut dépendre de sa configuration, de sa taille, de son niveau de sécurité, ainsi que de la diversité de sa population. Dans la partie qui suit, nous nous focaliserons sur les espaces collectifs et ouverts du secteur – la salle commune, les coursives et la cour de promenade – facilitant les visibilitées et s’organisant sur la base d’une vie en communauté.

### 1.1. Un espace de vie à plusieurs

#### *Un espace de rassemblement*

Comme nous l’avons évoqué dans le chapitre précédent, la vie en prison s’organise sur la base d’une « microsociété » dont la salle commune est l’épicentre. Principalement meublée de tables et de bancs, cette salle, aussi appelée « salle de séjour », est l’espace central du secteur, dans lequel se retrouvent les détenus durant le jour, pour converser, manger, cuisiner, regarder la télévision, jouer aux cartes ou aux consoles de jeux mises à disposition, lire, dessiner, écrire, etc. Elle est ainsi divisée, et cela de façon assez commune à chaque prison, avec une zone dédiée à la télévision et un coin-cuisine/repas. Selon la configuration des secteurs, elle est bordée de couloirs de circulation, sur un ou plusieurs niveaux, permettant l’accès aux cellules.

Décrite par Greg (24 ans) comme une « *fourmilière* » rappelant une « *grosse rue principale* », elle est un espace d’interactions et de socialisation, dans lequel les personnes incarcérées se

---

<sup>29</sup> Dans le cas des établissements visités.

rendent afin de s'extraire de la solitude cellulaire, pour « être en groupe » (Edwige, 33 ans), « socialiser » (Fabien, 37 ans), ou encore « être avec du monde » :

*« Y a plus de vie, y a du monde qui bouge, y a du mouvement, y a la Xbox! Juste le fait d'être avec du monde. Et avoir la TV. Parce que la seule chose qu'il y a dans le secteur c'est la TV. »* (Dave, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 1 mois, secteur de petite taille).

### *Un espace bruyant*

La vie en collectivité en prison se caractérise par le bruit constant qu'implique la présence de plusieurs individus dans un même espace. Le volume sonore d'un secteur dépend alors de sa configuration ainsi que de la concentration et du nombre d'individus en son sein, facteurs qui contribuent à amplifier les bruits de diverses origines :

*« Elles sont nombreuses les filles là-bas [dans une autre prison], puis le volume c'est intense. Ici c'est pas mal plus tranquille, c'est plus relax ici. On est 15, 14 filles par secteur, là-bas elles sont 40. Y a vraiment une différence. »* (Claudette, 56 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).

La simultanéité des conversations au sein d'un même espace contribue ainsi à renforcer le brouhaha, lui-même créateur d'un écho qui se répercute dans les moindres recoins de la détention :

*« Dans le même secteur là, on est 20, des fois 22. T'en as quatre, cinq qui parlent ensemble, là t'en as quatre, cinq qui parlent dans l'autre coin, là t'en as trois en avant de la TV qui parlent, ça parle. À un moment donné, y a un écho, tu deviens fou là! »* (Nathan, 22 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).

Bien que certains détenus âgés d'une cinquantaine d'années déplorent une agitation qui serait causée par les personnes les plus jeunes, le rapport au bruit ne semble pas avoir d'âge ni de sexe, l'ensemble des détenus rencontrés soulevant ainsi l'impact négatif du vacarme permanent sur leur vie quotidienne en détention.

Dans tous les cas, l'espace collectif est dominé par un mélange confus de sons, provenant de toutes parts, allant en toutes directions et souvent amplifiés par l'écho qui y règne.

*Un espace partagé, jusque dans les usages de la télévision*

Placée la plupart du temps au cœur de la salle commune, la télévision et les usages qui en sont faits cristallisent les enjeux d'une vie en collectivité marquée par le rassemblement et le bruit incessant. D'une part, notamment du fait de son volume élevé, la télévision est source constante de bruit dans la salle commune. D'autre part c'est parfois au contraire la cacophonie du secteur qui rend la télévision inaudible :

*« Tu peux pas regarder la TV oublie ça, t'es pas capable de suivre une émission au complet. Ça parle trop fort, les murs sont en bétons, y a du métal... Tout ça, ça fait beaucoup d'écho. Ton écœurement il arrive vite. Fait que c'est beaucoup de sons, beaucoup de bruit et beaucoup de voix. »* (Monique, 50 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenue depuis 1 semaine, secteur de petite taille).

Enfin, elle favorise le rassemblement autour de la diffusion d'émissions télévisées. Rarement présente en cellule, où elle est un privilège, elle tient une place omniprésente au sein de la routine carcérale, permettant de passer le temps au rythme des programmes journaliers :

*« On se lève le matin, on déjeune. On regarde une ou deux émissions à la télé, on attend que le monde se réveille. Après ça on dîne. On rentre en cellule, y a du monde qui font du ménage. Après ça on écoute quelques émissions à la télé, le monde il arrive, tout le monde est réveillé, tout le monde commence à jouer, là y a plus de bruits, y a plus d'action, ça bouge plus. Après ça on est enfermés une heure de temps l'après-midi. Puis après ça on écoute une ou deux émissions, on lit ou on se promène à gauche à droite, on parle. On soupe, après ça recommence. Deux, trois émissions, on fait un appel. C'est la même chose tous les jours ».* (Greg, 24 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 3 semaines, secteur de moyenne taille).

Ainsi, plus qu'un objet de divertissement, la télévision est de celle qui réunit à l'intérieur et qui favorise la création d'une ferveur commune, semblable à celle que l'on retrouverait au sein d'un foyer familial ou d'un groupe d'amis. Le hockey notamment est un incontournable des unités de vie. De même, certaines émissions de télévision initient ainsi la discussion, les rires et la passion, comme c'est le cas de certaines femmes, qui ne ratent aucune rediffusion de « C.S.I. : Les Experts », ou de ces hommes qui se réunissent pour le rendez-vous hebdomadaire de « La Voix », afin de soutenir le ou les candidats endossés par le secteur :

*« On a nos émissions, on écoute « La Voix », on écoute « Un souper presque parfait ». On se crée un mode de vie, une petite routine, un horaire. Moi je tripais, quand je suis arrivé, « La Voix », j'avais jamais écouté « La Voix » puis j'avais un préjugé gros comme ça pour « La Voix »! T'écoutes ça c'est parce que t'as pas de vie sociale! Puis finalement ben je me suis laissé prendre à aimer ça. »*  
(Jean-François, 28 ans, primo-incarcération, détenu depuis 8 mois, secteur de petite taille).

Cependant, tous ne sont pas adeptes de sports ou d'émissions télévisés et le choix des programmes fait régulièrement l'objet de conflits, comme le souligne Alice (41 ans) qui rappelle qu'il n'existe qu'un seul poste pour l'ensemble des femmes regroupées dans la salle commune. Certains sont alors contraints de faire des concessions, comme Joël (56 ans), qui ne peut écouter les documentaires de la chaîne « *Historia* » ou Gaël (23 ans), qui explique ne pas pouvoir regarder de film humoristique quand il est triste, comme ils en avaient l'habitude chez eux.

Stéphane (42 ans) exprime ainsi une forme de résignation face à l'obligation de tout partager en prison, jusqu'aux émissions de télévision. En ayant très peu de latitude sur la sélection des programmes diffusés, les détenus sont soumis à l'impossibilité de faire des choix pour eux, face à une vie en communauté qui prévaut :

*« On est 24, pour essayer de s'ajuster... c'était tout un combat pour écouter les game de hockey, fallait s'obstiner avec les plus vieux qui voulaient pas, fait que la majorité l'a emporté là, à main levée. Des fois, moi j'avais le goût d'écouter des affaires puis les autres ils veulent pas écouter. Fait que là je peux pas écouter mon émission parce que y en a plus qui veulent écouter d'autres choses. »*  
(Stéphane, 42 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 12 semaines, secteur de petite taille).

## **1.2. Un espace de visibilité**

Lieu de rassemblement, l'unité de vie fait en outre l'objet d'une visibilité constante. En son sein, tout est perceptible par l'ensemble de la communauté carcérale, qu'elle soit captive ou intervenante. Le regard d'autrui y est omniscient et permanent, comme l'expriment Fabien (37 ans) : « *les gens te voient* » et Edwige (33 ans) : « *ils voient tout* ».

Cette visibilité, favorisée par un espace ouvert, est la conséquence d'une observation active, de la part des autres détenus ou des surveillants :

*« Y a toujours quelqu'un qui te regarde. Si c'est pas le gardien, c'est un détenu. Y a pas un truc qui me voit pas ici. »* (Sam, 30 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 3 mois, secteur de petite taille).

La surveillance institutionnelle de la plupart des espaces collectifs du secteur est assurée depuis un poste aux vitres sans tain, possédant une vue d'ensemble sur la salle commune et les coursives. Dans cet « *aquarium* », comme l'appellent certains, un tableau de commande permet l'ouverture ou la fermeture automatique des portes<sup>30</sup>, tandis que des écrans retransmettent les images enregistrées par les caméras de vidéosurveillance, lorsque le secteur en est doté. Ce système de surveillance à distance garantit alors aux agents correctionnels un regard qui semble panoptique, circulaire et englobant, sur l'ensemble du secteur, en tant qu'ils peuvent tout voir, sans être vus.

Le regard institutionnel constant semble toutefois relativement accepté par les personnes rencontrées. Pour plusieurs, tel que Philippe (49 ans), cette surveillance fait partie intégrante de la prison, et bien qu'elle soulève des enjeux répressifs, son utilisation est justifiable du fait de son aspect sécuritaire :

*« Elle [la surveillance] est basée beaucoup sur la répression. Mais je dis pas qu'ils ont tort. Je veux dire, il y a toute sorte de monde en prison. Fait que c'est sûr que ça exige une surveillance. En général je trouve que, bon, ça fait partie de la prison aussi, ça fait partie des restrictions à subir. »* (Philippe, 49 ans, antécédent d'incarcération au fédéral, détenu depuis 15 mois, secteur de petite taille).

Carl (65 ans), évoquant son passage dans une autre prison, exprime par exemple un sentiment ambivalent envers les caméras, qui privent d'intimité en faveur d'une plus grande sécurité :

*« À X il y a des caméras partout, partout, dans les dortoirs, partout. Le seul endroit où il n'y a pas de caméras c'est dans la douche ou dans la toilette. À part ça, ils ont une vue sur tout, tout, tout, tout, partout. C'est une sécurité. Mais d'un autre côté, c'est sûr que de l'intimité y en a plus. »* (Carl, 65 ans, antécédent d'incarcération au provincial, prévenu depuis 9 mois, secteur de petite taille).

---

<sup>30</sup> À l'exception de certains secteurs où l'ouverture des portes n'est pas automatisée.



Un certain besoin de sécurité se fait particulièrement ressentir chez certaines femmes rencontrées, qui expliquent ainsi que les caméras ont tendance à les rassurer, car les images produites permettent d'alerter les agents en cas de débordements ou servent de preuve dans des situations de vols ou de violences physiques :

*« Des fois c'est mieux comme ça parce que les gardes peuvent voir d'eux même ce qui se passe. Techniquement, ils ont pas vraiment besoin de personne qui aille leur conter, parce qu'ils voient tout. Ils sont capables de voir comment les gens se comportent, fait que je trouve ça correct, parce que s'il n'y en avait pas je pense que ce serait vraiment dangereux pour certains, parce que y a quand même de l'intimidation qui se passe souvent. Je crois vraiment qu'il faut qu'ils gardent un œil sur nous, c'est mieux comme ça, honnêtement. Je me sens plus en sécurité. Vraiment. De savoir qu'il y a des personnes qui peuvent intervenir s'ils voient que les choses sont décontrôlées. C'est sûr qu'il faut l'accepter, faut vivre avec. C'est sûr que y a des gens qui essaient de voler puis d'intimider les gens, fait que c'est correct qu'il y ait des caméras. »* (Edwige, 33 ans, primo-incarcération, détenue depuis 6 mois, secteur de moyenne taille).

L'invisibilisation d'une pratique de surveillance réalisée derrière une vitre visuellement impénétrable conduit certains détenus à ignorer ces regards qui les scrutent à priori de façon constante. En effet, la vitre sans tain qui entoure le poste de contrôle renvoie leur propre image aux détenus, qu'ils cherchent à saisir les actions qui s'y jouent ou qu'ils ne fassent que circuler en avant. Créant un autre niveau de visibilité en reflétant sur sa glace la vie de l'unité, cet effet miroir ne permet pas aux détenus de voir au-delà des vitres de l'aquarium. Ainsi, interrogé sur sa perception de cette surveillance permanente, la réaction de Greg (24 ans) fut la suivante : *« J'en ai aucune idée. C'est la première fois que je pense à ça »*. En ce sens, l'état conscient qu'un regard panoptique permanent est censé induire chez le détenu, selon la conception de Bentham, n'est pas nécessairement atteint, les détenus rencontrés affirmant de façon récurrente ne pas se soucier de cette surveillance. Dave (30 ans) préfère lui s'imaginer dans un *« camp de vacances avec les autres gars »*. Pour d'autres, l'acceptation de la surveillance permanente découle d'une forme d'acclimatation, comme c'est le cas de Fabien (37 ans) : *« moi ça me dérange pas, vu que ça fait cinq mois que je suis là, je suis habitué de me faire surveiller. »*. Ce phénomène peut notamment s'expliquer par le temps passé en détention, puisque les détenus affirmant s'être habitués à l'observation à laquelle ils sont soumis étaient, au moment de l'entrevue, incarcérés depuis plus de 5 mois.

### 1.3. Un espace qui fait l'objet d'appropriations

Les espaces communs de l'unité de vie se caractérisent par conséquent par la présence constante des autres et le regard permanent de l'institution, ce qui, pour certains détenus rencontrés, y rend impossible toute prétention intime :

*« Y en a pas d'intimité ici. Y a pas bien d'intimité, t'es tout le temps avec du monde, t'es tout le temps surveillé. T'as pas bien d'intimité ici. »* (Damien, 25 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 5 mois, secteur de moyenne taille).

Cependant, les personnes incarcérées parviennent malgré tout, à l'aide de pratiques spatiales diverses, à construire des moments ou espaces à eux, afin de retrouver une forme d'intimité pour soi ou avec les autres.

#### *S'indifférencier dans l'espace collectif*

Nombreux sont les détenus rencontrés qui indiquent passer leur journée dans la fourmilière que sont la salle commune et les coursives du secteur. Malgré l'effervescence qui y règne de façon quasi constante, certains expliquent alors s'y « retirer », notamment dans les plus grands secteurs, dont la configuration favorise l'indifférenciation des corps et une mobilité plus importante :

*« Au début j'étais dans le secteur X, en prévention. 190 détenus approximativement. C'est grand, t'as de l'espace. T'es plus libre, t'as trois étages, puis t'as le sous-sol au complet qui a un gym dedans, une table de ping-pong. C'est beaucoup plus grand, donc tu te sens moins emprisonné, moins claustrophobe. »* (Louis, 30 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 1 an et 6 mois, secteur de petite taille).

Pour Stéphane (42 ans), les secteurs de taille plus importante et accueillant une population plus nombreuse permettent en outre de se cacher plus facilement et de se soustraire au regard des autres, contrairement aux plus petits secteurs moins peuplés dans lesquels tout se sait et tout est visible :

*« J'ai déjà été à X, ils sont mille là. Tu peux te faire passer plus facilement au travers, tu peux te cacher plus, tandis qu'ici, tout se sait, même que ce soit les gardiens, que ce soit tout le monde. »* (Stéphane, 42 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 12 semaines, secteur de petite taille).

Par ailleurs, les détenus rencontrés expliquent trouver dans ces espaces collectifs des possibilités d'isolement, que ce soit dans la salle commune, ou par extension dans la cour de promenade :

*« On a nos moments à nous. Puis même dehors, quelqu'un qui va dans la cour, on peut s'asseoir sur un banc ou sur une table et avoir son moment. Même si les autres sont là, on a nos moments à nous. »* (Claudette, 56 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).

De fait, certains détenus se retirent dans l'espace qui les entoure, en prenant ou en créant un moment pour soi. Par ailleurs, ce type de retrait est favorisé par les détenus qui se perçoivent eux-mêmes sociables et qui ont donc peut-être plus d'aisance à composer avec la vie en communauté.

Pour d'autres, c'est en eux-mêmes que le retrait se réalise. Ainsi, à défaut de pouvoir se soustraire au regard d'autrui, Lionel (53 ans) se positionne dans l'espace de manière que les autres lui soient invisibles. Retiré dans sa bulle grâce au déploiement de cette pratique spatiale, il indique avoir le sentiment d'être seul :

*« Je suis accoté devant la télé. Je regarde la télévision, mais il n'y a personne devant la télévision. Je suis pas là, tu pourrais passer devant moi là et ça changerait pas grand-chose. C'est pour ça que moi j'ai mon moment privilège que je prends ma chaise, je me retire de tout le monde. Parce qu'il n'y a pas de banc où je vais m'asseoir, moi je m'assis devant la télé comme ça et ils sont tous en arrière de moi. Je me retire, je me retire. Mais je suis toujours là. »* (Lionel, 53 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, détenu depuis 33 mois, secteur de petite taille).

Enfin, plusieurs indiquent profiter des moments d'accalmie, le matin ou lorsque les autres sortent du secteur, afin de prendre possession à leur manière de l'espace collectif. Certains mobilisent l'espace en arpentant les coursives par la course ou la marche, ce qu'ils appellent *« faire de la wing »* :

*« Je marche aussi, je marche sur la mezzanine, mais c'est pas long, elle fait peut-être 15-20 mètres. Je fais des allers-retours beaucoup, je marche environ 1h30-2h par jour, par coup de 30 minutes. »* (Fabien, 37 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).

Ils y pratiquent ainsi de l'activité physique, notamment grâce à la fabrication de poids et altères en bouteilles de plastique :

*« Ici c'est bien parce que la wing est assez grande. Fait que je marche, je fais mes affaires, je suis quasiment à l'aise. La salle commune c'est comme... moi je tripe, je pogne des bouteilles d'eau, je m'entraîne, je m'accroche après des marches puis je tire... [...] Moi la salle commune je me la suis appropriée ça n'a pas été trop long. Je me sens chez nous, je sens qu'il y a personne qui peut me faire du mal. »* (Christian, 34 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 9 mois, secteur de moyenne taille).

La pratique sportive au sein des espaces communs permet ainsi à certains de prendre soin d'eux-mêmes, de penser, ainsi que de s'isoler des autres dans leur propre corps. Dans ces moments, l'imagination et les pensées sont autant de passerelles vers l'extérieur, comme en témoigne le discours d'Étienne (51 ans) qui explique parvenir à se retrouver en intimité dans la cour de promenade, où ses réflexions l'emportent au-delà des barbelés :

*« Dans la cour, on marche, on tourne en rond. C'est à peu près la seule chose qu'on peut faire. On met les écouteurs et on tourne en rond. Si on pouvait fermer les yeux, je me dis que je marche ailleurs. Mais on voit toujours la clôture passer à côté, alors on essaie de regarder le sol... la musique, on marche, le sol, puis là je me dis « ben je marche jusqu'à Montréal! ». C'est carrément ça que je me dis. Combien de fois je me dis 'j'aurais un bon bout de chemin de fait!'. Là je marche, je suis rendu au coin de la rue là-bas, je suis en train de monter la côte, je tombe sur l'autoroute 20... des fois on se fait des scénarios comme ça. »* (Étienne, 51 ans, primo-incarcération, prévenu depuis 17 mois, secteur de petite taille).

#### *Se retrouver autour de la table*

Les personnes incarcérées ont alors la possibilité de mobiliser l'espace qui les entoure afin de créer de l'individualité dans un lieu partagé. D'autres pratiques permettent aussi une forme d'appropriation de l'espace commun, tout en soulevant des enjeux collectifs. C'est le cas des

usages que font les individus des tables meublant les unités de vie, autour desquelles ils retrouvent une forme d'intimité relationnelle.

Objet anodin du décor de la salle commune, inévitable tant il en constitue le meuble principal, la table se multiplie en fonction de la capacité d'accueil du secteur. En acier inoxydable, circulaire et imposante, elle rappelle la table d'une cafétéria quelconque, de réfectoire scolaire ou de centre commercial. En général, quatre tabourets la complètent, rattachés à son centre ou ancrés dans le sol. Possédant une configuration qui semble neutre à premier abord, la table meublant la salle commune ne peut pour autant être réduite à l'état d'objet inerte visant un seul objectif : celui d'accueillir les détenus pour les repas ou les activités de la journée. Au contraire, elle est le théâtre de nombreux enjeux de la vie en milieu carcéral. Elle est ainsi lieu d'interaction, d'échange et de partage, où se retrouvent les individus durant le jour pour converser ou jouer. La table joue en effet un rôle important dans les dynamiques interactionnelles qui se créent au sein de la salle commune.

Meuble de rassemblement par excellence, la table est l'endroit autour duquel se retrouvent des individus qui ont un lien privilégié. Joël (56 ans) explique ainsi qu'elle est la place – avec la cellule – où il favorise les discussions avec ses amis du secteur, auxquels il n'hésite pas à se confier, malgré la présence d'autres personnes à proximité. En ce sens, la table prend la forme d'un îlot protecteur, créant un espace à part en plein cœur d'un milieu partagé, permettant de retrouver une forme d'intimité relationnelle. La table est en effet soumise à un système d'assignation basé sur l'ancienneté à l'intérieur du secteur et sur les affinités entre détenus :

*« Dans la cafétéria, on a notre place. On s'assit toujours à la même place. Quand il y a un nouveau qui arrive, il peut pas s'asseoir n'importe où, il faut qu'il demande. Là on sait qu'il y a une place qui est vide, on va lui dire « tu t'assis là, ça c'est ta place ». Parce que ça fait des années qu'ils mangent ensemble à côté de l'autre, fait que là en mangeant tu parles, fait que tu veux pas quelqu'un que tu connais pas là. » (Stéphane, 42 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 12 semaines, secteur de petite taille).*

Cette règle voulant que chaque individu ait une table et un siège assignés est fondamentale à l'intérieur des murs, où son irrespect est traité avec intransigeance. Tandis que bien souvent les secteurs de détention dépassent leur capacité d'accueil, certains détenus se retrouvent sans place

à une table et sont contraints de manger leur repas à même leur plateau, assis sur les marches des escaliers ou à l'intérieur de leur cellule. Se met alors en place un jeu de chaises musicales, initiant un circuit rotatif de personnes autour d'un objet donné :

*« On s'assit à une table, c'est ma place, tu t'assis pas là. Sauf quand les nouveaux arrivent. On est 22 dans la wing, mais il y a 20 places. C'est sûr qu'y en a deux qui n'ont pas de place. Ils mangent dans leur cellule jusqu'à tant qu'il y en ait un qui soit libéré ou un transféré. Là, lui il prend sa place et l'autre nouveau qui arrive il fait pareil que lui il a fait, il rentre dans la cellule et il mange là. On n'a pas le choix, on est 22 et il y a 20 places. Ils ont pas calculé ça. C'est sûr, c'est chien de manger dans ta cellule ou de s'asseoir sur les escaliers, tu mets ton cabaret sur les genoux, puis tu manges. »* (Marc, 50 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 2 mois, secteur de petite taille).

Les nouveaux arrivants dans le secteur sont par conséquent tenus à l'écart du groupe ainsi qu'exclus d'un meuble – la table – facilitant la socialisation. Le « nouveau » ne gagnera entièrement sa place de membre du secteur que lorsqu'un emplacement lui sera assigné à l'une des tables.

Enfin, par extension, tout ce qui se retrouve placé sur la table fait partie du domaine de la possession et tout contact avec un objet qui y est posé – tels que des condiments, des couverts ou des documents – que ce soit afin de le déplacer ou dans le cas d'un emprunt ou d'un vol, sera considéré comme une intrusion par la personne qui y a sa place :

*« Notre place à la table, c'est sacré là. S'il arrive une nouvelle, elle s'assit à notre place 'oh ben ciboire, enlève-toi de là! »', c'est comme ça tu sais. Ta place elle est là. Si t'arrives, la tasse de café attend pour avoir l'eau chaude, tu tasses la tasse un peu 'hé ciboire!', une chose à pas faire non plus. Pour toutes les choses, les filles ont leurs petites places. C'est primordial pour elles. C'est comme un instinct de survie. C'est comme leur petite bulle, leur petite affaire. Tu sais on a tellement peu de choses, qu'on n'aime pas trop se faire déplacer nos affaires. On tient à notre tablette, on tient à notre petite couverture, on tient à nos affaires. À nos places, comme je te dis. 'Si c'est ma table, prend pas ma place parce que ciboire, tu vas le savoir'. »* (Lise, 54 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).

## 2. La salle de bain : un espace commun

Pièce située au sein du secteur de détention, la salle de bain possède en général deux douches ou plus, une toilette et fait aussi office de buanderie. Partagé par l'ensemble de l'unité de vie, cet espace est accessible à tout moment par les autres détenus. Pour autant, il apparaît dans le discours des personnes rencontrées comme un espace où il est possible de s'isoler. En effet, la salle de bain prend la forme d'une zone mixte, accueillant des prétentions aussi bien collectives qu'individuelles. Ainsi, les personnes incarcérées s'y retrouvent à plusieurs, afin d'échanger à l'abri des bruits et des oreilles indiscrettes de la salle commune. Elles s'y isolent aussi, dans la douche ou la toilette, qui représentent alors des espaces dans lesquels il est possible de se retirer. C'est notamment le cas d'Armand (39 ans), dont le discours témoigne d'une bulle qui peut s'y reconstruire, bien que soumise aux aléas de la vie en communauté qui viennent alors parfois l'éclater :

*« Quand on est en prison, les douches c'est un peu un moment de répit qu'on a. On vient seul avec nous, on est relax, on n'a pas personne qui nous colle... C'est vraiment un moment de paix qu'on peut se retrouver, c'est comme... c'est notre bulle là, puis les gens des fois ils la pètent. »* (Armand, 39 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 15 mois, secteur de grande taille).

L'intégrité du contour de la bulle personnelle dépend ainsi de son opacité protectrice, en l'occurrence matérialisée par une barrière à la fois physique et visuelle entre la toilette/la douche et les autres détenus, qui permet de réaliser des gestes dans la discrétion qu'ils requièrent. Or, la nature des séparateurs employés dans la salle de bain varie d'une prison à l'autre, allouant des degrés d'intimité différents selon le secteur d'incarcération. Il est alors possible de dégager du discours des personnes rencontrées une sorte d'échelle dans les niveaux de protection, dépendamment du type de séparation existant. Ainsi, lorsque la douche possède un espace vestibule qui permet de se changer à l'abri des regards, offrant une double séparation entre la cabine et l'espace commun de la salle de bain, les détenus rencontrés précisent avoir la possibilité de s'y isoler, sans craindre les intrusions externes. Le dispositif de séparation qui a le plus fréquemment été mentionné par les personnes rencontrées est le rideau de douche. Pour certains, il constitue une barrière visuelle suffisante, Fabien (37 ans) soulignant notamment que le rideau confère un caractère « privé » à la cabine. Cependant, principalement chez les femmes

rencontrées, chez les détenus les plus âgés ou chez ceux qui se considèrent comme réservés et pudiques, la nature physique de la barrière matérialisée par le rideau reste trop fragile, n'étant pas à l'abri de son ouverture par un autre détenu et par conséquent, de l'exposition de leur nudité :

*« Tu sais, si je veux prendre ma douche, côté nudité, intimité, n'importe qui peut venir checker de l'autre bord du rideau de douche. » (Annick, 37 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois, secteur de moyenne taille).*

De plus, la salle de bain n'est pas une zone d'exclusion de la surveillance institutionnelle. Les personnes rencontrées partagent ainsi couramment voir le caractère privé de leurs gestes intimes réduit à néant par l'ouverture du rideau par un agent correctionnel réalisant le décompte routinier :

*« T'es sur la toilette puis tu peux être vu par les gardiens. Les gardiens passent à tout moment, ils ont décidé de faire le décompte, ouvrent la porte puis tombent sur le rideau, « y a quelqu'un? ». Ils ouvrent le rideau pour regarder. » (Carl, 65 ans, antécédent d'incarcération au provincial, prévenu depuis 9 mois, secteur de petite taille).*

En outre, les détenus expliquent avoir dû, dans certains cas, faire face à l'absence de séparation entre l'espace collectif de la salle de bain et la douche, voire la toilette commune. C'est notamment le cas de certaines femmes qui, transférées dans une nouvelle prison, ont découvert à leur arrivée que leurs douches étaient dépourvues de rideaux, comme en témoigne Leïla (27 ans), qui mentionne en plus la visibilité directe qu'avaient les agents sur l'intérieur du secteur à ce moment :

*« Au début, quand on est venues, il n'y avait pas de rideaux de douche. Puis nous, les secteurs donnent sur le contrôle. Au début, on a au moins passé un mois, les agents pouvaient nous voir. [...]. Ah non c'était l'enfer au début, tu peux pas... penses y deux secondes : rideaux, douches, t'as des agents gars puis... non faut que tu mettes un rideau minimum. » (Leïla, 27 ans, primo-incarcération, détenue depuis 13 mois, secteur de moyenne taille).*



De plus, c'est parfois entre les cabines de douches que la séparation n'est pas suffisante. Ainsi, il arrive que les détenus ne soient pas visibles depuis le reste de la salle de bain, mais qu'ils le soient de la douche d'à côté, dépendamment de la cloison qui les sépare :

*« Moi, dans la douche, je mesure 6 pieds 4. Les panneaux ils arrivent à peu près ici [me montre : au niveau de sa poitrine]. Moi, si je me tourne, je le regarde dans les yeux dans sa douche! Fait que les panneaux sont là, tu peux voir le gars de l'autre côté. Fait qu'il y a pas vraiment d'intimité... moi je te dirais qu'il y en a pas pantoute. »* (Dave, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 1 mois, secteur de petite taille).

L'usage de la salle de bain est alors soumis à la proximité des corps et des installations, qui est particulièrement difficilement vécue par les personnes plus âgées :

*« Tu vas dans la douche, t'as une autre douche à côté, t'as la salle de lavage. Il y a pas d'intimité que tu peux avoir là. »* (Marc, 50 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 2 mois, secteur de petite taille).

*« Toi t'es dans la douche et l'autre il est en train de faire caca à côté de toi. Fait que si t'aimes pas ça... du côté de l'intimité... »* (Lionel, 53 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, détenu depuis 33 mois, secteur de petite taille).

Cette contiguïté contribue en outre à la propagation des bruits et des odeurs, qui viennent alors menacer la tranquillité recherchée. Cependant, cette proximité est relativisée dans le discours de certains par la comparaison fréquente qu'ils effectuent avec le système de douches ouvertes, qui relève selon eux de la fiction ou de l'image qu'ils se font des pénitenciers et des prisons américaines :

*« C'est pas comme dans les films là, non, non. Les douches c'est des demi-murs comme ça, c'est comme toutes des sections séparées, individuelles. Il y a pas d'histoire de partage de douche puis d'échappage de savon... »* (Julien, 38 ans, antécédents d'incarcération au provincial, détenu depuis 2 mois, secteur de grande taille).

*« Il y a deux petites douches l'une à côté de l'autre, séparées. C'est pas comme dans les films là [rires]. C'est pas tout le monde en même temps, c'est chacun sa*

*douche [rit]. Les films ça c'est plus au pénitencier d'après moi. J'ai jamais été au pénitencier, mais je pense que le pénitencier c'est tout le monde en même temps. » (Pascal, 33 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 2 mois, secteur de petite taille).*

## **Conclusion du chapitre 5**

Ce chapitre avait pour objectif de comprendre l'expérience de l'intimité des détenus, dans des espaces qui présentent la particularité d'être partagés en tout temps avec l'ensemble du secteur de détention. Les espaces collectifs abordés par les personnes rencontrées sont traversés par des dynamiques semblables, étant des espaces de proximité des corps et de visibilité, qu'elle soit du fait des autres détenus ou de l'institution. Cependant, ils se distinguent quant à leur vocation initiale. En effet, tandis que le secteur de détention prend la forme d'un espace de rassemblement à l'environnement bruyant, à priori peu propice à l'intimité, la salle de bain est normalement destinée à accueillir des prétentions intimes, qui sont dans ce contexte mises à l'épreuve de la collectivité. De ce fait, la possibilité de retrouver une intimité dans ces espaces témoigne de processus différents, notamment selon les perceptions que les détenus se font des contraintes subies, qu'ils les tolèrent, les ignorent, les déplorent, s'y habituent ou cherchent à les contourner.

Dans le secteur de détention, les détenus ont la possibilité de retrouver une forme d'intimité, que ce soit à travers une mobilisation de sa spatialité ou des objets qui la composent. Ainsi, les personnes incarcérées s'isolent, se retirent, se retrouvent, seules ou à plusieurs, au sein même d'un espace se caractérisant par une vie en communauté où tout est vu et entendu. Dans la salle de bain, la possibilité de faire un usage intime de cet espace dépend de la nature et de l'opacité du dispositif de séparation entre les douches, qui protège alors des irrptions externes.

À partir d'une analyse du point de vue des détenus sur certains espaces collectifs, ce chapitre souligne différentes modalités d'occupation de l'espace qui traduisent la multiplicité des significations qui peuvent lui être attribuées d'une personne à l'autre. En définitive, ce n'est pas tant la vocation initiale d'un espace qui compte que les usages qui en sont faits. En effet, les détenus ont la possibilité de transformer les espaces de la détention ou d'en produire de nouveaux, à partir d'efforts collectifs ou d'actions individuelles visant à s'appropriier l'espace.

Ainsi, et malgré une bulle intime parfois éphémère, menacée, fragilisée, voire pénétrée et éclatée, les détenus ont la capacité de jouer avec les espaces communs de la détention et de négocier ses contraintes pour tenter de la reconstruire.

Ce chapitre dessine par conséquent la complexité de la spatialité de la prison, dont l'étude nécessite de prendre en compte les dynamiques qui la traversent ainsi que l'action des détenus, comme en témoigne des espaces communs dont la compréhension ne peut se réduire à des lieux hermétiques à toute intimité.

# **CHAPITRE 6 : LA CELLULE, UN REFUGE DE L'INTIME?**

Le chapitre 6 poursuit l'approche spatiale amorcée dans la partie précédente, visant à comprendre l'expérience de l'intimité des détenus dans les espaces carcéraux. La partie précédente s'étant intéressée aux espaces collectifs, celle qui suit se penche sur l'intimité au sein de spatialités qui semblent être plus propices à sa reconstruction. C'est le cas des cellules, qui composent aussi le secteur de détention, mais s'en distinguent par le caractère plus « privé » qu'elles semblent aux premiers abords présenter (Vacheret, 2002; Ugelvik, 2014), car accueillant un nombre restreint de détenus. Cependant, la cellule de prison reste un espace partagé et soumis à la surveillance institutionnelle, ce qui conduit certains auteurs à discuter de l'ambivalence de sa vocation (Scheer, 2014 a; Milhaud, 2017; Solini et Basson, 2017). Ce chapitre s'interroge alors sur l'intimité au sein de l'espace cellulaire : peut-elle s'y reconstruire? De quelle(s) façon(s)? Quelles sont les entraves qu'elle y subit? En somme, peut-on qualifier la cellule d'un refuge de l'intime?

Dans le but de répondre à ces questionnements, ce chapitre discute des différentes caractéristiques de la cellule afin d'interroger leur implication sur le vécu des détenus, en termes d'intimité. Notre démarche s'effectue en trois temps et s'intéresse successivement à la matérialité de la cellule; à ses modalités de partage avec un ou plusieurs détenus, ainsi qu'aux modes d'appropriation qui y sont mis en œuvre. Cependant, nous verrons que cet espace, potentiel refuge de l'intimité, n'est pas nécessairement un acquis en prison.

## **1. Portrait et perceptions de l'espace cellulaire**

Avant de nous intéresser plus spécifiquement au vécu de l'intime au sein de la cellule, il nous paraissait au préalable nécessaire d'une part, de nous faire une idée de leur matérialité, et d'autre part d'accéder aux perceptions que les détenus s'en font, afin de pouvoir visualiser, à travers leurs paroles, les représentations qu'ils se font de cet espace particulier de la détention.

### **1.1. Configurations**

La plupart du temps partagée, la cellule de prison se caractérise par son austérité et son exigüité, ses dimensions étant, selon les personnes rencontrées, d'en moyenne 6 à 8 pieds par 10 à 12. Spartiates, elles sont en général meublées d'un lit superposé ou d'un lit simple. Dans un coin,

près de la porte, se trouvent une toilette en inox sans séparation visuelle, un lavabo et un miroir incassable, tandis qu'une ou deux tablettes complètent l'espace. Deux ouvertures donnent sur l'extérieur : une porte ouvrant sur le reste du secteur, ainsi qu'une fenêtre qui, selon l'emplacement de la cellule, offre une vue intra ou extramuros du dehors. L'étroitesse de la cellule, particulièrement lorsqu'elle est partagée, favorise la proximité des corps dont découle une sensation de claustrophobie pour certains.

Dans les établissements visités, différentes formes d'encellulement existent, selon leurs modalités d'occupation et le nombre de détenus y étant assignés. Ainsi, dans les « cellules camping », un matelas est installé au sol, auprès du lit fixe. Les « *condos* », appelés ainsi en raison de leur superficie plus grande que les cellules régulières, accueillent jusqu'à trois détenus. Finalement, certains détenus sont hébergés dans des dortoirs, dans lesquels ils vivent à plusieurs, comme c'est le cas de Lionel (53 ans), qui partage cet espace cellulaire avec neuf autres détenus.

## 1.2. Des représentations ambivalentes

Les représentations que les détenus rencontrés se font de leur cellule se caractérisent par un discours ambivalent, partagé entre ceux qui l'apprécient comme un refuge et ceux qui l'appréhendent au même titre que les autres espaces de la détention. Ainsi, on peut distinguer trois formes de représentations de la cellule dans les propos des personnes rencontrées.

D'une part, certains expriment un ressenti particulièrement négatif à l'égard de l'espace cellulaire, évoquant un « *motel cheap* » et une « *crack house* » à cause de son insalubrité; ou ayant l'impression de « *vivre dans une toilette* », tant l'exiguïté de la pièce contribue à donner une place prépondérante au sanitaire. Philippe (49 ans), confie que pour lui, la cellule n'est rien d'autre qu'une « *prison dans une prison* », en tant qu'espace imposé et soumis aux mêmes régulations et contraintes que le reste de la détention. Pour ces détenus ayant une perception négative de la cellule, il est important de maintenir une distance avec l'espace cellulaire et de ne pas y associer de sentiments positifs :

*« C'est une cellule. C'est pas ma maison, puis c'est pas ma chambre. Moi le monde qui vont dire 'je m'en vais dans ma chambre ou dans mon penthouse', non. Je me trouve pas de raison à être heureuse ici. Moi je vois ça comme quand*

*tu vas à l'armée ... Quand ils te disent 'tu te lèves puis ton lit est fait', puis t'es spick and span, je le vois comme ça. » (Catherine, 36 ans, primo-incarcération, prévenue depuis 3 mois, secteur de petite taille).*

Ensuite, plus nombreux sont ceux qui lui attribuent des qualificatifs résidentiels et parlent de la cellule comme de leur chambre, de leur appartement ou de leur maison, en tant qu'espace habité. L'emploi récurrent de l'expression « chez nous » pour désigner la cellule marque une relation particulière entre ce lieu et l'individu qui y investit alors une part de soi. Pour Serfaty-Garzon (2003 a, 2003b), le chez-soi est un concept aux significations fortes, le « chez » désignant la maison et le « soi », renvoyant à l'individu et à sa manière subjective d'habiter. Pour cette auteure, le chez-soi correspond ainsi à l'espace qui abrite l'intimité de l'habitant. De fait, la perception, répandue au sein de la population rencontrée, d'une cellule à la fois lieu intime et espace habité, témoigne d'une intimité qui se construit à travers un processus d'appropriation de l'espace et qui réciproquement modèle le territoire du « chez-soi » ainsi créé. Pour certains, ce « chez nous » temporaire représente sécurité et protection, de la même façon qu'un foyer. Les qualificatifs employés pour décrire cet espace particulier sont alors forts tant ils contrastent avec la perception négative du reste de la prison. Certains parlent ainsi de la cellule comme d'un « *havre de paix* », d'un « *temple* », de leur « *royaume* » ou encore d'un « *coffre au trésor* », en tant que place où sont conservées les rares affaires personnelles :

*« C'est ton chez vous là, c'est tes affaires. Parce qu'on n'a pas le droit à grand-chose ici, fait que tout ce qu'on a, on veut le garder pour nous. C'est mon coffre au trésor ma cellule, c'est là où je cache toutes mes choses, des photos, des choses comme ça, mes livres, mes notes, parce que j'écris beaucoup, mon livre de cours de construction, des choses comme ça... c'est mon coffre aux trésors ! » (Jean-François, 28 ans, primo-incarcération, détenu depuis 8 mois, secteur de petite taille).*

Enfin, l'ambivalence intrinsèque à l'espace cellulaire n'est pas seulement de celle qui divise la population carcérale en deux groupes – l'un ayant des propos positifs sur la cellule et l'autre des perceptions négatives. Elle peut aussi se retrouver chez un même individu, dans des représentations mitigées de la cellule, comme en témoignent les propos de Marc (50 ans). Ce dernier considère ainsi l'espace cellulaire comme un « chez nous », qu'il tient cependant à distinguer de son lieu de vie à l'extérieur :

*« Moi je me dis « t'es chez vous là ». C'est ton chez vous carrément, tu vis 24/24 là... [...] Mais c'est pas mon chez nous. C'est pas ici que je veux vivre. Moi c'est à l'extérieur. » (Marc, 50 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 2 mois, secteur de petite taille).*

On perçoit dans les propos de Marc (50 ans) deux espaces qui, sous la même dénomination, ne sont pas investis des mêmes significations, l'un étant le résultat d'un habitat purement situationnel – la cellule est un chez-soi imposé, car les détenus sont contraints d'y vivre – et l'autre étant érigé en lieu de vie choisi. Cette ambivalence apparente dépend en outre, le cas échéant, de la relation avec le codétenu, comme l'explique Laura (31 ans), qui distingue la « cellule chambre » du « trou » qu'elle peut représenter, lorsque la cohabitation est difficile :

*« C'est ta maison. C'est ma maison. C'est ma chambre. Nous les femmes des fois on dit 'des chambres', on est tannées de dire, 'une cellule'. C'est ta seule place que t'es tout seul. Mais t'es pas vraiment tout seul parce qu'y en a un autre là, mais quand on est deux c'est bien, c'est peaceful l'ambiance. Quand t'es avec quelqu'un que t'aimes pas, ça représente ton trou, où est ce que t'es pas bien. Ça dépend c'est quoi la situation. Dépendant de qui est avec toi. » (Laura, 31 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de moyenne taille).*

## **2. Un espace paradoxal**

Qu'elle soit considérée comme un « chez-soi » ou non, la cellule est un espace marqué par l'ambivalence des sentiments à son encontre. Ces différentes perceptions témoignent de la place particulière qu'elle occupe au sein de la détention et des paradoxes qui l'entourent, en tant qu'espace à la fois habité et imposé, espace de captivité et espace à soi. En permettant de s'isoler d'un quotidien collectif, elle permet le développement d'un sentiment d'intimité. Toutefois la porosité de ses murs en restreint parfois l'expression.

### **2.1. La cellule-refuge**

Dans le discours des personnes rencontrées, la cellule apparaît comme l'endroit où elles se retirent lorsqu'elles recherchent de la tranquillité et une certaine paix en s'émancipant du bruit, de la négativité et des conflits qui peuvent régner dans le secteur :



*« Moi des fois je suis pas capable d'endurer ça le monde, le fait que ça crie partout en même temps, je m'en vais dans ma cellule. Et je fais des mots croisés ou je dessine ou je me couche sur mon lit, puis j'écoute la radio. Puis là au moins c'est moins bruyant, tu peux penser un peu plus... oh non des fois je viens à bout bien raide moi! C'est par moment. Puis là quand je viens à bout de même, je m'en retourne dans ma cellule puis je veux avoir la paix comme on dit. »* (Nathan, 22 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).

Elle est alors espace d'isolement et autorise les instants pour soi-même, qui, lorsque la cellule est partagée, peuvent être trouvés lorsque le codétenu s'absente :

*« On a nos moments, nos moments privés. Parce que souvent là, je me retrouve toute seule dans ma cellule. Comme là ce matin, ma coloc elle était partie travailler, j'étais toute seule dans ma cellule, très tranquille. Il n'y a pas d'action, quasiment tout le monde sont partis du secteur. Les agents passent, ils donnent un petit bonjour. On a nos moments à nous. »* (Claudette, 56 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).

La cellule est également espace de confidences, lieu où se tiennent les discussions plus privées que l'on souhaite partager qu'avec certains, loin du tourbillon incessant de la salle commune et des informations qui y circulent.

Elle est enfin l'espace où les détenus disparaissent temporairement du balayage visuel institutionnel. Ainsi, lorsqu'une tension est palpable, que des détenus ressentent le besoin de s'expliquer ou encore lors de transactions interdites entre les murs, les personnes incarcérées s'éloignent de la salle commune, pour se rendre dans les cellules, à l'abri des regards des agents positionnés dans la guérite : *« Quand on a de quoi à se dire on se le dit pas devant la guérite, on s'amène dans les cellules puis on se parle de ça. »* (Pascal, 33 ans).

La cellule est de surcroît un espace d'expression de ses émotions, constituant l'arrière-scène du théâtre de la détention, où les détenus ont la possibilité de retirer le masque qu'ils arborent dans les espaces communs (Crewe et al., 2014) :

*« Mes émotions je les garde pour moi. Je vais pas pleurer d'un bord puis de l'autre sur comment je me sens. Je garde ça pour quand je suis toute seule dans ma cellule le soir, que ma porte est barrée. Parce que même dans le jour, tant que ma porte est pas barrée, je me fais une barrière pour pas que mes émotions sortent. C'est comme quand on a un travail, puis que ça va pas bien à la maison.*

*Quand on arrive au travail, il faut sourire, faire comme si de rien n'était. C'est ça que je fais ici. C'est pas mal comme ça à l'extérieur aussi. » (Annick, 37 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois, secteur de moyenne taille).*

Qu'ils aient connu la cellule simple ou non – et à l'exception de rares individus préférant la socialisation de l'encellulement collectif – les détenus érigent ainsi l'encellulement individuel en refuge idéal, où il est possible de se retrouver seul.

À l'intérieur d'une cellule permettant de se retirer des autres, les personnes incarcérées ont la possibilité de créer un second niveau d'isolement, alors refuge dans le refuge, en se livrant à diverses activités de lecture, d'écriture, de dessin, ou encore à travers l'entraînement physique. L'écoute de musique est particulièrement ressortie des propos des personnes rencontrées, en tant qu'elle permet d'atténuer les sons extérieurs :

*« C'est vraiment la cellule la place pour être en intimité. Je fais juste écouter de la musique, fait que ça me bloque... C'est vraiment pour moi le truc, c'est de bloquer les sons, la négativité beaucoup. Fait que je mets mes écouteurs puis je fais mes sit-ups dans mon lit puis c'est ça qui m'aide à bloquer la zone. » (Edwige, 33 ans, primo-incarcération, détenue depuis 6 mois, secteur de moyenne taille).*

*« Quand tu te retrouves dans ta cellule t'as la paix au moins. Fait que moi je me mets ma musique, je me suis arrangé une radio, j'ai un lecteur CD qui est AM/FM. Il joue assez fort avec les écouteurs que je me suis machiné, des cônes avec des feuilles de papier et du tape, puis ça joue assez fort pour que je l'entende partout dans la chambre, n'importe où est ce que je suis. Fait que je peux m'entraîner dans la chambre, avec la musique, je peux... juste faire mes devoirs avec la musique. Ou lire ou peu importe. Souvent même avant de me coucher je lis un livre, puis j'écoute la musique en même temps. » (Louis, 30 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 1 an et 6 mois, secteur de petite taille).*

Finalement, le sommeil est aussi particulièrement protecteur, en tant qu'il permet de créer un troisième niveau d'isolement. Les rêves favorisent ainsi une évasion temporaire et imaginaire au-delà des murs de la cellule, permettant à la fois d'oublier l'incarcération et de se retrouver dans une bulle protectrice :

*« L'intimité c'est quand t'es dans tes rêves, puis que tu dors. Ben moi en tout cas je vois ça de même. Puis quand tu te réveilles ben c'est le cauchemar. T'es en prison. »* (Dave, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 1 mois, secteur de petite taille).

L'aspect refuge de la cellule se retrouve jusque dans les propos de détenus qui ont une vision négative de cet espace, comme c'est le cas de Philippe (49 ans), qui la considère comme une prison, tout en affirmant que *« ton intimité, c'est ta cellule »*.

## **2.2. Un espace aux murs poreux**

Malgré une cellule-refuge qui permet de s'éloigner temporairement des vibrations et mouvements perpétuels qui traversent le secteur, les murs fins de l'espace cellulaire restent perméables aux bruits extérieurs, fragilisant alors la bulle d'intimité reconstituée, qui risque à tout instant d'être percée :

*« Ici tu l'as jamais ta bulle. T'es jamais dans ta bulle parce que si t'es dans ta cellule ben t'entends crier en bas, t'entends du bruit, t'as jamais de moment où tu peux relaxer vraiment à part quand tu te mets des écouteurs. Mais même encore là, à 20 gars, c'est difficile de relaxer. Mais c'est normal aussi là, tu peux pas demander aux gars de ne pas bouger parce que toi tu veux relaxer hein! Malheureusement c'est ça la prison. »* (Laurent, 36 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 4 mois 1/2, secteur de petite taille).

De plus, le ballet incessant de détenus cognant à la porte constitue un élément perturbateur de la tranquillité des personnes cherchant à s'isoler dans leur cellule. Cette sollicitation constante a pour conséquence l'impossibilité de pouvoir réellement se retrouver seul, qui peut notamment déboucher sur des situations gênantes lorsque la personne à l'intérieur de la cellule n'est pas avertie de l'intrusion d'une autre et qu'elle est alors surprise en train de se changer ou d'utiliser la toilette, révélant à son insu une part de son intimité. Le codétenu invitant d'autres détenus dans la cellule peut de la même façon être vécu comme un envahissement de l'espace intime. Alice (41 ans), qui a eu des relations délicates avec une ancienne codétenue, évoque l'impact sur son intimité que représentaient ces immixtions externes :

*« Elle venait tout le temps me rejoindre, mais y en avait d'autres qui venaient, ça s'attroupait dans ma cellule, donc l'intimité il y en avait pas plus non plus hein, on est déjà deux dans pas grand-grand là. Quand ça se remplit, pour une raison ou une autre, c'est pas facile non plus. »* (Alice, 41 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenue depuis 1 semaine, secteur de petite taille).

Enfin, les détenus ont exprimé un sentiment de violation du caractère intime de leurs affaires personnelles, par le regard et le toucher, dans le cas des fouilles de cellule. En effet, en tant qu'espace carcéral, la cellule est aussi soumise au contrôle institutionnel. Les agents correctionnels réalisent ainsi des fouilles de cellule, notamment lorsqu'il est suspecté qu'un détenu détient et cache des objets illégaux. Aléatoires et imprévisibles, ces fouilles sont la plupart du temps opérées à travers un retournement complet de la cellule : les affaires sont jetées et éparpillées au sol ou renversées sur les lits, eux-mêmes complètement défaits. Alors que les détenus rencontrés ont exprimé une certaine compréhension et une tolérance envers ces fouilles, en tant qu'elles correspondent à une tâche attribuée aux gardiens, ils n'acceptent pas le désordre qui en résulte, considéré comme une marque d'irrespect. Par conséquent, certains considèrent les fouilles comme de la provocation et les vivent comme de véritables agressions :

*« Moi ça m'agresse. C'est comme si j'irais chez toi puis que je déciderai de fouiller. Je m'en vais fouiller dans ton intimité. »* (Philippe, 49 ans, antécédent d'incarcération au fédéral, détenu depuis 15 mois, secteur de petite taille).

Les personnes incarcérées vivent alors les fouilles de cellule comme des intrusions dans leur intimité, réalisées à travers le contact visuel et physique avec leurs affaires personnelles, sur lequel ils n'ont aucun contrôle :

*« Il y en a qui rentrent dans la cellule puis ils revirent tout à l'envers pour absolument rien, ça c'est harcelant. Ça viole le minimum de vie privée qu'on a. »* (Pascal, 33 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 2 mois, secteur de petite taille).

Le caractère intrusif de ces fouilles touche l'ensemble des personnes rencontrées, quel que soit le rapport qu'elles entretiennent envers leur cellule. En effet, Philippe (49 ans), fait partie de ceux qui ont une perception négative de leur espace cellulaire et qui cherchent à s'en détacher.

Cela ne l'empêche pas de vivre les fouilles institutionnelles comme des violations de son chez-soi.

### **2.3. Le rôle de la porte, entre protection et visibilité**

Si la cellule peut permettre de s'isoler du bruit, de la présence des autres, voir du regard constant auxquels les personnes incarcérées sont soumises dans les espaces collectifs, la porte de la cellule revêt un rôle important dans ce phénomène. Rythmant la vie en détention au gré de ses ouvertures et fermetures (Marchetti, 2001), la porte de la cellule est le théâtre d'enjeux fondamentaux en prison, son seuil étant lieu d'interactions tout autant qu'objet de l'assise institutionnelle. Faisant office de frontière physique entre l'intérieur et l'extérieur, elle est à la fois la barrière protectrice à travers laquelle l'isolement se retrouve et un instrument par lequel l'intrusion se réalise.

#### *Une porte frontière*

La porte est ainsi gardienne de l'intimité des détenus, en tant qu'elle représente la limite à ne pas franchir pour les autres personnes incarcérées dans le secteur. Elle prend alors la forme d'une « frontière », au-delà de laquelle le locataire de la cellule a la possibilité de décider quel autre détenu peut y pénétrer et par conséquent de choisir avec qui il partage son intimité. Le seuil de la porte marque alors le début de l'espace intime, comme l'exprime Annick (37 ans) :

*« Moi j'en laisse pas beaucoup rentrer dans ma cellule. Puis y en a une que justement on soupçonnait qu'elle pouvait avoir volé, parce qu'y avait des affaires qui avaient disparu. On peut pas accuser quelqu'un sans le pogner sur le fait, mais on pensait que c'était elle, puis elle je la laisse plus... l'autre jour elle est arrivée pour rentrer dans ma cellule, parce que moi je donne les serviettes sanitaires, puis les papiers de toilette aux filles, fait que j'ai ça dans ma cellule, elle est arrivée pour rentrer, puis j'ai mis le pied devant ma porte, j'ai dit ' non, non, ma bulle elle commence là, tu rentres pas' » (Annick, 37 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois, secteur de moyenne taille).*

Lorsqu'elle est fermée, la porte clôt et forme les contours du refuge que les détenus retrouvent dans leur cellule. Elle protège celui qui y cherche un abri, en réalisant une séparation entre

l'espace cellulaire et l'agitation de la salle commune, coupant, même partiellement, l'intérieur du bruit environnant :

*« J'aime ça être dans ma petite bulle, je fais mes affaires... C'est sûr c'est difficile des fois, par bouts, c'est difficile. Des fois ça fait du bien quand la porte ferme, t'entends plus un son. Ça fait du bien, ma tête elle se repose, ça fait du bien. Après ça le matin ça recommence, le bruit recommence, des fois j'ai hâte que les portes ferment... Juste pas entendre un son, la paix. Ça fait du bien. »* (Jérôme, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 14 mois, secteur de petite taille).

### *Une porte qui enferme*

Toutefois, la porte reste contrôlée par les agents correctionnels – manuellement ou automatiquement, selon les prisons et leur ancienneté. Pour certains détenus rencontrés, l'absence de maîtrise sur l'ouverture ou la fermeture de la porte en fait une intruse dans la cellule, comme en témoigne l'expression employée par Sam (30 ans) qui la qualifie de « *porte des gardiens* », en tant qu'objet contrôlé physiquement et visuellement par eux.

Un mode de confinement cellulaire mis en œuvre en prison, illustre bien ce paradoxe de la porte de cellule, entre protection et contrainte : le « *deadlock* ». Le *deadlock*, terme qui pourrait se traduire par blocage ou impasse en français, consiste ainsi à enfermer les détenus dans leur cellule, pendant approximativement une heure, et cela deux à quatre fois par jour, dépendamment des prisons. Il se justifie en général comme un moment employé par les gardiens pour faire le compte ou le temps nécessaire pour procéder au ménage du reste du secteur. Les *deadlock* sont en outre utilisés comme sanction : le détenu qui en est destinataire peut ainsi être placé en isolement dans sa propre cellule pendant plusieurs heures ou jours, punition qui peut s'étendre à son codétenu, voire, selon les témoignages recueillis, à l'ensemble du secteur.

Certaines personnes rencontrées appréhendent les *deadlock*, matérialisés par la porte fermée, comme des moments qui permettent de se retrouver dans la tranquillité de leur cellule, de se reposer, de s'adonner à de la lecture ou comme un temps privilégié avec le codétenu. En ce sens, les détenus détournent une contrainte institutionnelle qu'ils reprennent à leur compte afin de retrouver des instants de calme :

*« On a deux deadlock par jour, c'est une heure dans la cellule barrée. La semaine c'est avant le souper, la fin de semaine c'est après le souper. Une heure de temps pour relaxer, dormir. » (Pascal, 33 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 2 mois, secteur de petite taille).*

Cependant, d'autres, bien que plus rares, y voient un moment de solitude imposée, générateur de claustrophobie lorsqu'ils s'y trouvent confinés. En imposant une « intimité contrainte », la cellule perd sa fonction de « refuge de l'intime » et devient la « prison dans la prison » évoquée plus tôt, lorsque les détenus y sont enfermés de force :

*« De l'intimité, t'en as si tu décides d'aller en cellule. Sauf que c'est une intimité qui est plate parce que t'es comme contraint à faire un genre de confinement cellulaire obligatoire. Ouais, dans le fond j'ai un peu une intimité, mais quand ils ferment la porte, mon intimité ils me l'enlèvent. Quand la porte embarre. J'en ai plus d'intimité là. C'est comme ça que je le sens. Parce que là je suis embarrassé. C'est plus un choix d'être dans ma cellule et d'être bien. C'est l'autorité, ils me barrent là. » (Gilles, 26 ans, antécédents d'incarcération au provincial, détenu depuis 5 mois, secteur de grande taille).*

### *Une porte poreuse*

La porte de la cellule constitue en outre une fenêtre pour le reste de la détention, participant au processus de visibilisation de l'espace cellulaire, à travers l'ouverture qui y est apposée. Prenant la forme d'une vitre rectangulaire dans les prisons récentes ou d'un carreau percé de petits orifices circulaires dans les plus anciennes, la fenêtre de la porte rend l'intérieur perceptible par tous et laisse place aux intrusions visuelles des agents ou des autres détenus. Les habitants de la cellule doivent être constamment visibles par les surveillants, notamment lors des comptes, qui se réalisent aussi bien le jour que la nuit. À tout moment, un agent peut ouvrir la porte ou regarder à travers la vitre, surprenant le détenu dans son quotidien.

Le sentiment de gêne qui en découle est particulièrement prégnant dans les propos des femmes rencontrées, qui expriment craindre de se faire surprendre, notamment par des agents masculins, alors qu'elles posent des gestes intimes, exposant alors leur intimité corporelle :

*« Côté intimité, les gardiens s'ils font une ronde puis que je suis à la toilette euh... ça peut arriver que je sois en train de m'essuyer aux toilettes puis qu'ils*

*regardent par la petite porte parce qu'ils font leur ronde » (Annick, 37 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois, secteur de moyenne taille).*

Enfin, le refuge qu'ils retrouvent dans le sommeil et les rêves peut être brisé. En effet, la nuit, le recours à une lampe torche à travers la fenêtre de la porte est utilisé pour faciliter le compte, mais sa luminosité surprend les détenus dans leur sommeil :

*« La nuit ils passent une seule fois à l'heure avec des flashlight. C'est tannant ça. Parce qu'il fait noir dans la cellule et eux autres ils veulent voir ce que tu fais, si tu dors. Fait qu'ils te réveillent tout le temps. » (Stéphane, 42 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 12 semaines, secteur de petite taille).*

### **3. Un espace partagé**

En prison, rares sont les détenus qui ont eu la chance de ne connaître que l'encellulement individuel, sans être contraints à un moment donné de partager leur cellule. Ainsi, bien que 10 des 44 détenus rencontrés étaient placés en cellule simple au moment de l'entrevue, tous ont relaté des expériences de cohabitation en prison. Or, la relation avec un codétenu est primordiale en détention, en tant qu'elle module l'ensemble des modalités d'occupation de cet espace particulier, dans lequel les détenus passent une grande partie de leur temps. Par ce partage d'un espace réduit, les moments d'intimité se retrouvent soumis à une présence constante et nécessitent la mise en place de règles communes afin de les préserver.

#### **3.1. La cohabitation cellulaire**

La singularité de la relation de cohabitation en détention, se lit à travers le terme employé pour désigner le codétenu cellulaire, appelé « *coloc* » par les personnes incarcérées. L'attribution de ce surnom traduit un certain lien entre individus dont la présence est pourtant imposée à l'autre, en les distinguant du reste de la population carcérale. Désigner l'autre comme un colocataire semble alors directement importé d'une pratique de l'extérieur : la colocation.

À l'intérieur de la cellule, on retrouve des dynamiques similaires à celles d'une colocation, qui sont cependant amplifiées par le contexte contraignant ainsi que par le périmètre réduit à



l'intérieur duquel elles naissent. Selon Pastinelli (2005, p. 481) « *vivre à plusieurs, c'est généralement partager l'espace domestique en y traçant différentes frontières, marquant le territoire des uns et des autres* ». Cohabiter en cellule implique en effet de la diviser spatialement et matériellement, afin que chacun possède un espace à soi ainsi qu'une zone pour ranger ses affaires personnelles. Or, cette répartition de la cellule peut s'avérer délicate tant le mobilier et la surface à disposition sont limités :

*« On a une table pour écrire, un banc avec une table, puis lui il s'est approprié la table. Fait que là un jour je me suis tanné parce que dans le fond j'avais écrit une lettre à ma blonde sur la table, puis j'avais laissé mes affaires là comme lui laisse tout le temps ses affaires. Il a pris mes affaires puis il les a tassées sur mon lit comme si genre : 'qu'est-ce que tu fais avec tes affaires sur ma table?', puis là il a crissé ses six livres sur la table. Fait que là je suis rentré et j'ai remis mes affaires sur la table. Là il a pas aimé ça. Il a fallu que je lui explique 'check je te laisse déjà une tablette de plus, peux-tu me laisser la table et pas tasser mes affaires à chaque fois?'. Mettons je mets ma tasse là, il la prend, il la met sur mes affaires. C'est fatigant. »* (Gaël, 23 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 6 semaines, secteur de moyenne taille).

La question du partage des tâches ménagères est en outre centrale à tout système de cohabitation (Pastinelli, 2005). Or, le maintien d'une hygiène jugée convenable ou de la propreté de la cellule n'est pas nécessairement garanti en prison. Ainsi, les différences de rapports à l'hygiène domestique peuvent être mal vécues par certains :

*« Des fois tu vis avec un coloc qui est vraiment un cochon comme on pourrait dire, fait qu'il a une mauvaise hygiène personnelle puis il fout le bordel, il se laisse trainer... J'ai déjà vécu avec un gars qui mangeait en plein milieu de la nuit, puis il laissait tout trainer, ses vieux berlingots de lait qui caillaient, fait que je faisais le ménage. J'ai pas le choix, ça me tente pas de vivre dans un enclos à cochon là. Comme pas le choix de ramasser après, je me ramassais comme une boniche. »* (Louis, 30 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 1 an et 6 mois, secteur de petite taille).

Dans les propos des personnes rencontrées, le manque d'hygiène du *coloc* ressort comme un inconvénient majeur et pourtant fréquent. Les effluves corporels émis par une personne qui se lave peu sont ainsi décuplés lorsqu'ils se retrouvent confinés dans un espace tel quel la cellule, rendant alors la cohabitation difficile :

*« Y en a qui se lavent pas bien, bien. Ouais y en a... c'est terrible. Mon coloc ça faisait 1 mois, 1 mois ½ qu'il s'était pas lavé. Il est parti là. Y en a qui se lavent pas pantoute. C'est dégueulasse. Y en a toute sorte de même. Y a des gars de la rue, y a du monde qui sont pas propre. Faut que tu vives avec ça pareil. »* (Damien, 25 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 5 mois, secteur de moyenne taille).

Un rapport difficile avec le *coloc* peut ainsi avoir de nombreuses incidences sur la dynamique intracellulaire. Car poser certains gestes en présence d'un étranger et dans un espace favorisant la promiscuité s'avère être une épreuve quotidienne, notamment de l'intime :

*« T'as vraiment pas d'intimité. Tu sais, quand t'es obligée de faire pipi puis d'aller à la selle devant une autre personne, quand t'es obligée de t'habiller puis te déshabiller devant une étrangère c'est comme... l'estime de soi elle descend en tabarnouche! »* (Samantha, 38 ans, primo-incarcération, détenue depuis 4 mois, secteur de petite taille).

Un des enjeux principaux du partage de la cellule concerne en effet les toilettes et leurs usages. À partir d'une description de la toilette cellulaire, tentons le temps d'un instant de nous mettre à la place d'un détenu dépossédé de la possibilité de faire ses besoins dans un environnement clos et à l'abri des regards. Ainsi, cet acte banal et courant prend une toute autre dimension lorsqu'il est réalisé en milieu carcéral.

Trônant dans un coin de la cellule, les toilettes ne sont protégées d'aucun mur ou paravent<sup>31</sup>, exposant les personnes l'utilisant à la vue de tous et aux regards indiscrets, à la fois externes et internes. En raison de l'étroitesse de la pièce et de l'occupation maximale de l'espace, elles sont souvent situées à proximité du lit ou du matelas au sol. La place prépondérante de la toilette dans la cellule contribue à la diffusion des odeurs émises lors de son utilisation, renforcée par la règle voulant que la chasse d'eau ne soit pas tirée pendant la nuit. Les détenus n'ont pas le choix que de se résoudre à les utiliser devant le *coloc*, ce qui constitue une atteinte à leur dignité et à la pudeur corporelle, engendrant des sentiments de gêne, de honte et d'humiliation :

---

<sup>31</sup> Certaines prisons visitées disposaient encore il y a peu de temps de paravents, qui permettaient de séparer la toilette du reste de la cellule et qui ont progressivement été retirés, comme nous l'ont rapporté certains détenus rencontrés.

*« C'est pas fermé, la toilette elle est là, puis les lits sont là puis... c'est ça la cellule, puis si tu veux... ben bouche tes oreilles puis bouche ton nez, t'as pas le choix vraiment... puis c'est la première fois que j'allais aux toilettes puis qu'il y avait quelqu'un qui me regardait. C'est un peu gênant là, ça sort pas tout de suite! Ça c'est plate, j'aime pas ça, c'est des choses que j'aime faire seul! Je pense que c'est un peu pareil pour tout le monde... »* (Jean-François, 28 ans, primo-incarcération, détenu depuis 8 mois, secteur de petite taille).

Dans ce contexte, les détenus n'ont d'autres choix que de s'adapter, comme le font d'ailleurs ressortir nos entrevues, qui distinguent, en fonction de leur expérience de détention, les individus qui soulignent le caractère humiliant de cette situation, de ceux qui déclarent s'y être habitués. Ainsi, alors que les premiers font face à une situation récente, étant incarcérés depuis moins de cinq mois ou n'ayant pas d'antécédent d'incarcération, les seconds, détenus depuis plus de cinq mois et ayant eu des expériences similaires lors de l'exécution de sentences antérieures, reconnaissent s'être habitués et adaptés :

*« Tu t'habitues. À cette heure je peux m'asseoir, faire caca, puis je peux parler à mon coloc en même temps puis je m'en fous. Au début j'étais plus prude. À un moment donné tu t'acclimates à ça »* (Christian, 34 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 9 mois, secteur de moyenne taille).

### **3.2. Les règles de vivre ensemble**

Le partage de l'espace cellulaire est alors facilité par la mise en place de règles de vivre ensemble. La cohabitation en détention est en effet soumise à un équilibre précaire, dépendant notamment de la nature de la relation sociale entre les colocataires. Ainsi, une entente cordiale, voire amicale entre codétenus cellulaires, un respect de l'autre et de ses affaires personnelles, sont renforcés par la mise en œuvre de règles de la vie en cellule, pouvant favoriser la création d'un environnement propice à l'échange et à la discussion ainsi que contribuer à la création d'un espace sûr et salubre :

*« Il faut un coloc avec qui tu t'entends bien. Ça c'est numéro 1. Numéro 2 la confiance, parce que tu sais, moi je vais pas commencer à aller fouiller dans ses affaires ou que lui vienne fouiller dans mes affaires, ça se fait pas. »* (Javier, 35 ans, primo-incarcération, prévenu depuis 38 mois, secteur de moyenne taille).

Des normes de cohabitation basées sur un respect mutuel sont en effet érigées, qu'elles soient générales et étendues à chaque cellule du secteur, ou spécifiques à un espace cellulaire donné et aux individus y étant affectés.

Une règle répandue consiste par exemple à ne pas claquer la porte de la cellule, afin d'éviter le bruit assourdissant qui en découle et de conserver la tranquillité de sa propre cellule, ainsi que de celles environnantes.

Les personnes rencontrées ont également indiqué mettre en place des règlements internes à la cellule, qui sont la plupart du temps édictés selon une échelle d'ancienneté : le détenu étant déjà dans la cellule les transmet au nouvel arrivant, instaurant ainsi un rapport d'autorité. Antoine (39 ans) confirme ce rapport hiérarchique en évoquant sa relation avec son *coloc*:

*« Quand il est rentré, j'ai vu qu'il était propre, il a pas la tête d'un criminel, fait que j'ai dit 'viens t'en avec moi. C'est simple, tu fais ton lit tous les matins, puis moi je m'occupe de torcher la bol de toilette, toi tu t'occupes du plancher. C'est un deal ça? Bon ben c'est parfait, on va y aller comme ça'. »* (Antoine, 39 ans, primo-incarcération, détenu depuis 31 mois, secteur de moyenne taille).

Ces règles permettent alors aux colocataires de composer au mieux avec l'obligation de partager la même cellule. La régulation de la vie cellulaire entre colocataires vise en outre à garantir le respect de l'espace personnel ou le désir de retrait de chacun. Les détenus doivent ainsi en général éviter de réveiller le *coloc*, ou encore ont l'obligation de veiller à la tranquillité de l'autre :

*« On a fait nos règles, nos règlements. C'est 'respecte qu'est-ce que je t'ai dit, puis moi je respecterai qu'est-ce que tu dis'. Puis ça va bien aller de même. Ça fait depuis le mois de décembre que je suis ici et à date ça va super bien. Je vais à la toilette le soir puis je m'assois sur la toilette comme une femme pour pas faire de bruit pour pas... Fait que je flushe pas. Lui, le matin il se lève de bonne heure fait qu'il allume pas la lumière pour pas me déranger. »* (Marc, 50 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 2 mois, secteur de petite taille).

Ces règles de bienséance et de vivre ensemble consistent en outre à sortir de la cellule lorsqu'un des colocataires utilise les toilettes quand cela est possible, et dans le cas contraire à se tourner

pour éviter une intrusion visuelle embarrassante. De plus, un accord tacite entre colocataires prohibe l'usage de la toilette cellulaire pour la défécation, afin de limiter la propagation des odeurs :

*« Quand t'as envie de faire caca puis que les cellules sont ouvertes, tu vas dans la toilette où est ce que tout le monde peut aller. Parce que là l'odeur dans une cellule c'est désagréable, c'est un manque de respect à ton coloc. Fait que ben plus souvent qu'autrement, j'exige moi que quand t'as envie de faire caca tu vas dans la toilette commune. »* (Philippe, 49 ans, antécédent d'incarcération au fédéral, détenu depuis 15 mois, secteur de petite taille).

Cependant, cette règle ne peut être mise en œuvre quand les détenus se voient imposer un confinement cellulaire obligatoire et qu'ils sont contraints de passer de nombreuses heures entre les murs de leur cellule, sans possibilité d'en sortir. C'est particulièrement le cas les fins de semaine, alors que l'horaire hebdomadaire se trouve modifié, obligeant les détenus à rester en cellule de 22h30 à 11h, soit quatre heures de plus qu'en temps normal, et à se soulager en présence du *coloc* :

*« L'intimité on en a pas beaucoup, vraiment pas beaucoup. C'est dur. Mettons le matin moi, les fins de semaine, j'ai envie d'aller aux toilettes sauf que mon coloc il dort, je fais quoi moi? Je fais quoi? Ben je m'assis puis je chie! On espère qu'il se réveille pas, s'il se réveille 'excuse-moi gars, je suis en train de chier, la neuve poussait la vieille' là, tu sais! Puis ça se fait tout seul puis habituellement les gars on s'entend bien avec ça... on comprend qu'on fait du temps ensemble... »* (Sam, 30 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 3 mois, secteur de petite taille).

#### **4. L'appropriation de l'espace cellulaire**

Espace d'intimité et d'intrusions, espace refuge et contraignant, espace d'isolement et d'interactions, la cellule se définit et se vit à travers son caractère paradoxal intrinsèque. L'ambivalence qui la caractérise peut alors expliquer les différentes représentations que les détenus s'en font et qui se répercutent jusque dans la façon de l'habiter. Certaines formes d'appropriation de l'espace cellulaire se développent, que ce soit à travers une reprise de contrôle sur la porte ou en procédant à la décoration de la cellule.

#### 4.1. Reprendre le contrôle sur la porte

La première étape de l'appropriation de la cellule consiste à reprendre le contrôle sur sa porte, afin de limiter les intrusions qu'elle permet. Bien qu'elle ne semble pas constamment appliquée, une règle informelle de la vie en détention veut ainsi que tout détenu frappe à la porte avant de rentrer dans la cellule d'autrui, afin de limiter les irrptions en son sein :

*« Tu peux pas rentrer dans une cellule. Même si tu sais que la personne est là, tu peux pas rentrer, il faut que tu cognes avant. Ça, c'est dans toutes les prisons, c'est comme ça. C'est notre chez nous ça. On a juste ça. Dans le secteur, quand tu veux la paix, tu vas là. Si la porte elle est fermée comme ça, puis si je réponds pas, que je fais signe « non », c'est parce que je feel pas puis je fais mes affaires. » (Stéphane, 42 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 12 semaines, secteur de petite taille).*

Cette règle, s'appliquant entre détenus, ne permet cependant pas de limiter les intrusions institutionnelles. Les personnes incarcérées s'octroient alors une marge de manœuvre, qui, bien que limitée, leur permet de choisir des moments de retraits à l'intérieur de la cellule. Ainsi, certaines femmes rencontrées ont partagé mettre en place un système qui leur permet de reprendre le contrôle sur leur porte de cellule, grâce à l'utilisation d'un couteau à beurre :

*« Notre cellule elle se débarre avec un couteau à beurre. On fait ça nous autres. Il faut pas qu'elle soit double lockée. Ils ont des grosses clés, il faut vraiment qu'ils fassent ' clic-clic-clic ' pour la barrer. Là je peux plus ouvrir, même pas avec un couteau à beurre. Mais si c'est pas double locké par l'agent ben... parce que des fois on la ferme, c'est des grosses portes en métal, des fois tu t'enfermes sans faire exprès, ben là tu peux pas ressortir. On cogne, puis ça s'ouvre avec un couteau à beurre. Ici notre clé c'est notre couteau! » (Laura, 31 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de moyenne taille).*

Par ailleurs, depuis l'intérieur de l'espace cellulaire, c'est à travers une mobilisation de l'instrument même des intrusions visuelles – la fenêtre de la porte – que les détenus parviennent à préserver l'intégrité de leur cellule. Afin d'éviter d'être visibles de l'extérieur alors qu'ils réalisent des gestes ou des besoins intimes, tels que la masturbation ou l'utilisation de la toilette, les détenus rencontrés confient recourir à des tactiques qui leur permettent de se soustraire aux regards intrusifs. Ils font ainsi preuve d'ingéniosité en utilisant draps, serviettes, chiffons ou cartons qu'ils placent sur la fenêtre de la porte afin d'en obstruer l'ouverture :

*« Je mets une pancarte, un petit morceau de carton devant ma vitre pour avertir que je suis aux toilettes. Ça veut dire que les gars ouvriront pas la porte à tout bout de champ. »* (Carl, 65 ans, antécédent d’incarcération au provincial, prévenu depuis 9 mois, secteur de petite taille).

*« Je dis ‘je m’en va sur la bol’, ça peut durer 25 minutes si je veux. Je fais juste lire, décrocher, mais j’ai la paix. Pendant ce temps-là, je mets un genre de petit rideau en feuille papier sur ma vitre, puis je fais semblant que je suis aux toilettes! J’ai la paix! Je suis pas obligé d’aller sur la toilette, mais je fais semblant. »* (Louis, 30 ans, antécédent d’incarcération au provincial, détenu depuis 1 an et 6 mois, secteur de petite taille).

Certains se fabriquent même des panneaux, sur lesquels on retrouve des inscriptions telles que : « on dort, ne pas déranger », « toilettes » ou encore « crissez la paix », qui témoignent assez explicitement de la recherche d’isolement des locataires de la cellule.

C’est donc à travers l’usage particulier qu’ils font de la porte que les détenus renversent le processus de visibilisation qui y est associé, afin de se dérober à la vue d’autrui. Cette soustraction visuelle reste toutefois limitée, puisque la tolérance des gardiens à l’égard de l’obstruction de l’ouverture ne dépasse rarement que quelques minutes, agissant alors comme un rappel d’une cellule qui ne peut être refuge que pour un certain temps, et d’une intimité qui y est chronométrée :

*« Il y a pas de moment où tu peux avoir vraiment une intimité le temps que tu voudrais... Mettons tu mets ta serviette, tu peux avoir dix minutes d’intimité, fais que si tu as de la peine c’est chronométré, dix minutes de peine puis après ça faut que la vie soit belle. »* (Fabien, 37 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).

#### **4.2. Décorer ou non la cellule**

Objet de passage, la porte de la cellule pose des questions d’appartenance, particulièrement lorsque l’un de ses bords fait l’objet d’un contrôle officiel, tandis que de l’autre côté se jouent des appropriations officieuses. Derrière la porte, l’espace cellulaire fait en effet l’objet de diverses modalités d’appropriation, qui permettent aux détenus de recréer un espace personnel,

mais également de désappropriation, à travers lesquelles ils se mettent à distance du stigmaté carcéral.

#### 4.2.1. Recréer un espace personnel

Dans la cellule, les personnes incarcérées recherchent une forme d'intimité à travers la décoration et l'aménagement de l'espace. Les détenus déploient ainsi leur créativité, permettant de renforcer le caractère intime de la cellule, que ce soit en la décorant de photos ou en la meublant d'objets fonctionnels fabriqués, qui permettent d'améliorer leur quotidien et d'en faire un « chez-soi » temporaire. Certaines de ces empreintes visuelles, pour reprendre l'expression de Baer (2005), sont vestiges du passé, témoins du passage d'autres détenus conservés au fil des mouvements et transitions. D'autres sont le résultat d'un affichage opéré par les locataires actuels de la cellule et sont porteuses de significations propres et d'histoires personnelles.

##### *Décorer l'espace*

Afin de recréer un espace personnel dans leur cellule, certains détenus choisissent d'en habiller les murs. Le plus souvent, ces décorations prennent la forme de photos issues de magazines ou reçues de l'extérieur. Dans ce dernier cas, les photographies sont investies d'une double signification émotionnelle par les détenus, puisqu'elles sont à la fois passerelles entre l'intérieur et l'extérieur et représentations de ce même dehors. Car ce sont principalement des photos de la famille ou encore des animaux de compagnie qui sont affichées aux murs des cellules, permettant de retrouver une forme d'intimité avec les siens, malgré la séparation :

*« J'ai des photos de ma blonde, des photos de la petite, des photos de choses personnelles que ça me dérange pas de partager avec mon coloc [...] J'essaie de la mettre un peu à ma main, que moi je sois confortable un peu là-dedans, sinon elles se ressemblent toutes de l'une à l'autre... il faut que tu mettes ta petite touche personnelle... C'est important, toutes les fois où je rentre puis que je regarde les photos je me dis, 'caline, j'ai fait le con, je suis loin d'eux autres, c'est le monde que j'aime.' » (Jean-François, 28 ans, primo-incarcération, détenu depuis 8 mois, secteur de petite taille).*

Particulièrement lorsqu'elles sont célibataires et sans enfants, les personnes rencontrées remplacent les photos de famille par des images ou des dessins. Le choix de ces ornements est



alors souvent représentatif de l'identité des détenus en tant qu'ils témoignent de leurs centres d'intérêt, comme le sport, les voitures, les animaux, ou encore des prières et images à caractère religieux.

Certains détenus affichent des cartes postales ou des pages de journaux représentant des paysages, images leur permettant de s'évader au-delà des murs ternes de leur cellule. Pour eux, remplir les murs de dessins, tels que des mandalas, ou encore de capteurs de rêve bricolés, permet de mettre de la couleur et de la vie dans leur cellule et contribue à égayer l'espace dans lequel ils sont amenés à vivre. La décoration de l'espace cellulaire permet de cacher ses murs et de faire disparaître l'institution à travers son habillage, comme l'exprime Armand (39 ans) :

*« Ça permet un peu de ne pas voir les murs de la prison. Puis quand je regarde les murs ça me rappelle qu'y a le monde extérieur. Les couleurs, des souvenirs, la beauté du monde, la diversité, la culture... je sais pas. C'est moins maussade, c'est plus égayant que de voir juste des murs. »* (Armand, 39 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 15 mois, secteur de grande taille).

La mise en couleur de la cellule réalisée par les personnes incarcérées, contraste en effet de sa peinture originelle, aux nuances austères de gris, de beige et de brun, ces « *couleurs de prison* » selon Monique (50 ans), que Philippe (49 ans) décrit comme « *désagréables et agressives* ». En opérant un détachement entre la cellule et l'institution, les personnes incarcérées mettent alors à distance cet espace particulier du reste de la détention, ce qui permet l'émergence d'un sentiment de chez-soi, comme l'exprime Leïla (27 ans), ses propos témoignant du masque qu'elle appose sur les murs de sa « chambre » :

*« Moi j'appelle ça 'chambre', j'appelle pas ça 'cellule' ! Pour moi le terme « cellule » ça fait trop prison! mais je dis 'chambre' parce que j'ai une chambre assez colorée, je fais beaucoup de peinture, c'est vivant, c'est mon seul bonheur quand je rentre dans ma chambre puis que c'est coloré. »* (Leïla, 27 ans, primo-incarcération, détenue depuis 13 mois, secteur de moyenne taille).

En ce sens, les affiches murales ne sont plus seulement un rappel de l'extérieur, mais sont le résultat d'un véritable processus de décoration, guidé par la volonté de contraster le sentiment de vide qui en émerge :

*« Mon petit cocon moi c'est un peu comme quand j'ai été appelé là [pour l'entrevue], j'étais en train de me coller des petites photos. Je lis le journal fait que chaque photo qui m'inspire je la découpe, dépendamment de la grosseur. Sur le petit mur, j'ai vraiment fait une mosaïque avec des acteurs ou beaucoup de vedettes, de stars, d'animaux, des choses cute, comme un petit bébé... J'ai des films, parfois ça va être une photo d'un film, beaucoup de vedettes. Moi je l'appelle 'le mur des stars'. J'avais 'le mur des bijoux', 'le mur des maisons'... Puis là j'ai le grand mur aussi avec les grandes photos. J'en ai une avec une fille qui fait un selfie avec la tour Eiffel. Des choses comme ça, des choses qui m'interpellent un peu. J'aime le voyage, j'aime la culture en général, les animaux... J'aime beaucoup les couples aussi, ça me rappelle que j'ai déjà été en couple puis qu'y a des chances que je retourne en couple un jour puis que je serai pas pogné en prison toute ma vie. » (Armand, 39 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 15 mois, secteur de grande taille).*

Les images qui habillent les murs de l'espace cellulaire peuvent être très variées d'une personne à l'autre, d'une cellule à l'autre, en tant qu'elles sont choisies par les locataires pour être à leur image et afin qu'elles les représentent sur les plans individuels et personnels. En décorant l'espace cellulaire, les personnes incarcérées mettent alors en œuvre un procédé de personnalisation, voire de différenciation des autres comme en témoigne Gilles (26 ans) : *« je la personnalise, elle ressemble pas à toutes les autres cellules »*.

### *Rendre l'espace fonctionnel*

Pour certains détenus, la personnification de la cellule ne s'opère pas qu'à travers l'affichage, mais aussi à travers ce que Louis (30 ans) appelle un *« aménagement fonctionnel »*. Car c'est en déployant leur ingéniosité que les détenus vont combler l'austérité de la cellule en la meublant de divers objets qu'ils ont fabriqués eux-mêmes. Ainsi, à défaut de tiroir dans sa « chambre », Edwige (33 ans) s'en est fabriquée avec des caisses de soda afin d'y disposer ses papiers ainsi que son linge. Louis (30 ans) s'est construit une bibliothèque à partir de boîtes de boissons. Gilles (26 ans) a mis son diplôme d'ébénisterie au profit de sa cellule, dans laquelle il a installé des étagères soutenues par des cordes ainsi qu'une pharmacie, construite à partir de boîtes de soupe. Les détenus font aussi preuve de créativité dans la façon d'apposer leurs bricolages ou photos aux murs, puisqu'à l'interdiction d'affichage, s'associe logiquement l'absence de fourniture permettant de les fixer. Les personnes incarcérées mettent alors en place des tactiques

de collage, à l'aide de gruau, dentifrice ou encore ruban collant entourant les boîtes de sodas, recourant aux moyens du bord :

*« Je me suis acheté une boîte de peps. Puis autour y a un durex, un ruban qui colle, je l'ai tout défait et puis j'ai collé mes photos après mon lit. »* (Johanne, 51 ans, primo-incarcération, détenue depuis 1 mois, secteur de petite taille).

Malgré le peu de latitude dont disposent les personnes incarcérées quant à l'usage des toilettes cellulaires, elles parviennent aussi à en atténuer les inconvénients grâce à leurs divers bricolages. Ainsi, la création de désodorisants et de couvercle de toilettes afin de limiter les odeurs, ou encore de sièges en carton afin de ne pas avoir à s'asseoir sur le contour froid du sanitaire, sont autant de marques d'ingéniosité visant à préserver, du mieux qu'ils le peuvent, le caractère intime de ce geste.

*Faire de la cellule un « chez-soi »*

La créativité et l'inventivité déployées par les détenus dans l'aménagement de leur cellule ont pour but d'instaurer une atmosphère de réconfort dans l'espace qui constitue un refuge pour eux. Plus que ça, ces « arts de faire » correspondent à la mise en œuvre de véritables tactiques d'appropriation de l'espace cellulaire, dans l'optique de l'habiter et d'y (re) construire une sphère intime, semblablement au logement ou à la chambre en dehors des murs. Par exemple, Louis (30 ans) décrit l'aménagement de sa cellule, portrait à travers lequel on perçoit la volonté de construire une atmosphère résidentielle :

*« J'avais dessiné à la mine un foyer, dans le fond de mon mur, j'avais fait un gros foyer style poêle en bois tout en brique, puis j'avais fait des rideaux pour la lumière, parce que j'avais une grande fenêtre. J'ai fait un grand rideau deux pièces, c'était très fonctionnel. Puis sinon j'avais un tapis. Je m'étais fait un tapis avec une vieille couverture. C'est pas mal ça. Fait que j'arrangeais ça comme je voulais, puis j'avais mis des porte-documents, des choses qui collent au mur. J'ai vraiment fait une petite chambre, vraiment pas pire. »* (Louis, 30 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 1 an et 6 mois, secteur de petite taille).

Certains vont tenter d'y reproduire leur hébergement de l'extérieur :

*« C'est ma maison, moi ma chambre! Tsé j'avais un bel appartement à X, j'avais un estie de bel appartement, puis il était à mon image, ce qui fait que ma chambre c'est à mon image aussi »* (Leïla, 27 ans, primo-incarcération, détenue depuis 13 mois, secteur de moyenne taille).

*« Quand je rentre ça fait comme notre petit chez nous, j'essaie de faire comme une zone, comme dehors. Ça ressemble pas à mon chez-nous dehors là, mais, comme c'est personnalisé, je me sens un petit peu comme dans mon chez-nous. Ouais dans le fond j'ai un peu une intimité. »* (Gilles, 26 ans, antécédents d'incarcération au provincial, détenu depuis 5 mois, secteur de grande taille).

Une double continuité se crée alors entre l'espace cellulaire et le logement précarcéral, afin de conférer au premier un caractère intime en le rapprochant du second. D'une part, et comme l'avait constaté Bony (2015 a) dans les prisons françaises, la « domestication » de la cellule va se réaliser à partir de la reproduction de pratiques importées de l'extérieur. Par exemple, Sam (30 ans) explique s'être fait porter les affaires qu'il a « *d'habitude* » dans sa chambre, afin de se « *familiariser* » avec son espace cellulaire. D'autre part, certains détenus confient leur volonté de meubler leur logement post-carcéral d'objets ou dessins obtenus lors de leur incarceration et qui ornent actuellement leur cellule :

*« J'ai des photos, ça fait comme deux batches de photos que je reçois du chien, en tout cas j'ai mis les plus belles. J'avais même un gars, un artiste, un détenu, je lui ai fait dessiner mon chien au crayon de plomb. Puis j'ai deux photos que j'ai mis dans des cartons, que j'ai tapés. Je vais les afficher chez nous dans un cadre avec la vraie photo puis le dessin. »* (Fabien, 37 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).

On constate alors que plus qu'une continuité, c'est un circuit d'objets (Gill, et al., 2016) émotionnellement investis qui s'initie entre le logement du dehors et celui, temporaire, du dedans.

#### *Prendre à contrepieds les interdictions*

Cependant, les personnes incarcérées qui mettent en œuvre les différents « arts de faire » évoqués d'affichage, de bricolage et d'aménagement, sont limitées dans leurs pratiques par des règles de la détention qui restreignent l'espace de décoration à un babillard aux dimensions

réduites, voire dans certaines prisons, l'interdisent complètement. Les personnes rencontrées confient ainsi qu'il n'est pas rare que les fouilles de cellule réalisées par les agents correctionnels soient l'occasion de procéder à l'arrachage des ornements muraux, notamment ceux représentant des femmes dénudées, leur affichage étant considéré comme dégradant pour les agents féminins. Or, le caractère dénudé de ces photos est à la discrétion des agents qui se basent sur un règlement – considéré flou par les détenus rencontrés – et disposent d'une certaine latitude pour interdire, ou au contraire tolérer, des représentations allant de l'image pornographique à la photo d'une actrice prise dans une revue :

*« Maintenant on n'a plus le droit de mettre des photos de filles. Ouais, c'est dégradant pour les gardiennes. Mais c'est pas les gardiennes qui font le temps, c'est nous autres! Mais regarde, y a certains gardiens qui arrachent tout, ce qu'ils ont pris dans des livres, dans des revues, tout ça et qu'ils ont collé... eux autres ils arrachent pas que des filles toutes nues! Ça n'a pas de sens, des actrices puis tout ça... moi je vois pas pourquoi, mais eux autres ils les arrachent, ça les fait chier... bon. »* (Dave, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 1 mois, secteur de petite taille).

Dans les propos des personnes rencontrées ce n'est d'ailleurs pas tant la charge érotique de ces photos qui ressort, que la beauté du corps de la femme et le manque d'une intimité, pas seulement d'ordre sexuel, avec le sexe opposé.

Les détenus ne sont pas inactifs face à cette interdiction et contournent les règles en perpétuant l'affichage d'images de femmes dénudées, ce qui leur permet de faire face à la privation d'hétérosexualité inhérente à l'incarcération (Sykes, 1958) et de prendre à contrepied les interdictions et contraintes de la prison (Ricordeau et Milhaud, 2012). Car ces photos prohibées font l'objet d'un double circuit interne à la prison, soit en devenant monnaie d'échange entre détenus, soit en voyant transiter les personnes incarcérées : en effet, elles font partie de ces affiches qui, placées à l'abri des regards indésirables, restent aux murs des cellules au grès des passages successifs, comme une sorte d'héritage secret initié dans le cadre d'une sous-culture carcérale commune :

*« Y avait aussi des photos sexy de femme qui étaient déjà dans la cellule, je les ai pas enlevées. Je les ai laissées. Ça, ça vaut de l'argent ça. Les gens se les échangent. Parce que maintenant on a plus le droit d'avoir des photos*

*d'érotiques, mais y a une époque on avait le droit, ben avant mon époque on avait le droit, on avait le droit de rentrer des playboys puis tout ça, puis là on n'a plus le droit. Fait qu'avant il y avait beaucoup de photos nues, puis maintenant elles sont plus rares, parce qu'y a des personnes qui ont réussi à les conserver, à les cacher... je pense que c'est une tradition qui se passe. » (Fabien, 37 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).*

### *Invisibiliser ses décorations*

Dans l'optique de soustraire des images personnelles ou interdites de la vue des agents correctionnels et de celle, parfois inquisitrice, des autres détenus, les personnes rencontrées précisent mettre en place un procédé d'invisibilisation de leurs décorations. Afin de conserver à la fois leur propre intimité ainsi que la nature intime de leurs photos, cartes ou affiches, les détenus les placent au plus près d'eux, créant une zone privée particulière au sein même de la cellule, le plus souvent matérialisée par leur lit. Par exemple, un locataire dormant sur la partie inférieure colle ses photos sous le dessous du lit superposé, les rendant seulement perceptibles par lui :

*« Moi j'ai le lit du bas, c'est des lits superposés, donc j'ai collé mes photos sur le dessous du lit de la personne en haut de moi. Donc quand tu rentres dans la cellule tu les vois pas. » (Fabien, 37 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille)*

*« Mes photos sont toutes au pied de mon lit. Fait que le soir je parle à toute ma famille en allant me coucher. Ça, ça me donne une gaieté avant de dormir. » (Johanne, 51 ans, primo-incarcération, détenue depuis 1 mois, secteur de petite taille).*

Le lit et les murs qui l'entourent permettent alors la reconstruction d'une bulle à soi à travers l'appropriation d'un espace dans l'espace, plus investis que les autres, en raison de la forme d'intimité qu'il permet.

Que ce soit autour du lit, au-dessus du bureau ou sur un pan de mur, afin de les rendre visibles ou au contraire invisibles, l'emplacement des objets ornementaux a donc son importance, en tant qu'il délimite un espace personnel au sein de la cellule. C'est particulièrement le cas lorsque le détenu y est seul et qu'il a la possibilité de compartimenter son espace en plusieurs aires.

Certains se créent ainsi une zone « sanctuaire », un « *petit coin* », comme le décrit Gilles (26 ans), lieu de prière et de réflexion. Adriana (36 ans), par exemple, dépeint son « *bricolage* », composé de quatre chandelles et d'un poème relatif à la paix, la foi, l'amour et l'espoir ainsi qu'à la relation mère-enfant. Elle confie prier devant cette création, dont la chaleur fictive et imaginée des chandelles lui apporte apaisement et tranquillité d'esprit. Sam (30 ans), pour sa part, dessine la place précise et calculée qu'occupent ses affiches dans sa cellule :

*« J'ai mon bureau, j'ai affiché la photo de ma moto, ma maison, mon frère, ma sœur, ma mère, mon père... ben mon père en haut parce qu'il est décédé, puis j'ai fait une pyramide. Ça c'est les photos de ma famille, devant mon bureau. Puis de l'autre bord où est ce qu'il y a ma toilette puis la porte des gardiens est là, puis quand les gardiens ils ouvrent, ils font le compte, tout mon mur ici, y a des plottes<sup>32</sup> partout jusqu'au plafond. Fait qu'ils ouvrent, ils font le compte « 1-2, Sam, c'est beau, fini », ils voient pas. Je voulais vraiment comme, où est ce que j'écris je veux ma famille là. Puis à côté de mon lit quand je dors, ben j'ai comme ma moto, mon char, mon frère, ma mère. Mon père il est mort, j'ai mon beau père, mon beau père il est dans la pyramide. Il est là pareil, mais il est pas à côté de moi là, c'est différent. ».* (Sam, 30 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 3 mois, secteur de petite taille).

On visualise dans l'illustration de la cellule de Sam, les différentes zones qui la délimitent. D'une part, un espace caché et transgressif : l'arrière de la porte où ils apposent les photos de femmes dénudées à l'abri du regard des agents institutionnels. D'autre part, un espace d'écriture, la table, au-dessus de laquelle on retrouve sa pyramide de photos, associée à une représentation élargie de la famille. Enfin une zone particulièrement investie, se situant autour du lit et pour laquelle sont sélectionnées des images encore plus personnelles.

#### 4.2.2. Mettre à distance l'espace cellulaire

S'approprier sa cellule peut alors avoir comme objectif de reconstruire un espace personnel et privé dans un univers de contraintes déniaient par essence toute intimité. À travers le déploiement d'une mise en scène de soi dans les cellules, les détenus réaffirment une identité dont ils se

---

<sup>32</sup> Terme québécois désignant le sexe féminin

sentent dépouillés. Certains individus marquent pour leur part une forme de désappropriation par la mise à distance de l'espace cellulaire (Scheer, 2014a).

Ainsi, alors que certains choisissent d'annihiler la prison et d'invisibiliser ses murs par la décoration, d'autres décident au contraire de faire ressortir la carcéralité de la cellule afin de s'en détacher. Comme évoqué lorsque nous avons abordé les représentations de la cellule, il est ainsi important pour certaines personnes de différencier leur logement à l'extérieur, de la cellule de prison, notamment en refusant de l'habiller de signe distinctif liant leur identité à cet espace carcéral. Pour eux, confiner la cellule à un espace de la détention en conservant ses murs vierges et aseptisés, agit comme un rappel d'une vie, la vraie, qui les attend à l'extérieur. À ce sujet, le discours de François (51 ans) témoigne de sa volonté de dissocier ses proches du lieu de contraintes qu'est la prison, et par extension, la cellule :

*« Je suis pas le gars qui va étendre des photos en travers du mur. Y en a qui étendent leurs photos. Je trouve ça triste... ça me tente pas d'étendre des photos du monde que j'aime sur un mur qui est froid. Un mur qui me dit rien, un mur que je hais. Si je mets des photos de quelqu'un, je vais les mettre à une place qui va être belle, une place qui va être plaisante, que je vais aimer qu'ils soient là! Je vais les mettre dans le salon chez nous, puis je vais les mettre dans ma chambre. Une place que je vais respecter, mais pas un mur de prison! »*  
(François, 51 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 11 mois, secteur de petite taille).

Ainsi, choisir de ne pas s'appropriier la cellule n'est pas représentatif d'un comportement passif, puisqu'on peut y lire au contraire une certaine forme de résistance à l'institution et une mise à distance entre cet espace imposé, le stigmaté de détenu associé et soi-même. Certains détenus rencontrés cherchent à éviter la contamination, physique et morale, tant redoutée dans les espaces carcéraux (Goffman, 1968; Sibley et Van Hoven, 2009) à travers l'effacement des marques laissées par les anciens occupants de la cellule :

*« Moi les écriteaux des autres pff... j'aime mieux une cellule propre qu'une cellule toute sale. Y a du monde qui n'ont aucun respect de leur personne, puis de leur hygiène aussi. Moi rentrer dans une cellule avec des crottes de nez sur les murs puis des crachures... ça m'intéresse pas de vivre là-dedans. Des écriteaux de violence, le monde qui marque leur nom, leur passage « gang de rue » « blue gang » ou « blood gang » pff, moi ça m'intéresse pas de lire ça sur les murs. Fait que moi j'ai nettoyé tout ça. Pour moi c'est important, je suis*



*pogné pour vivre là aussi, fait que... j'aime bien que les choses soient propres. »*  
(Philippe, 49 ans, antécédent d'incarcération au fédéral, détenu depuis 15 mois, secteur de petite taille).

Une cellule aux murs vides et dénués de tout affichage n'est donc pas pour autant synonyme d'une non-appropriation, mais peut au contraire découler d'un processus d'affirmation identitaire qui s'exprime à travers la différenciation.

La mise à distance de l'espace cellulaire peut en outre dépendre du temps passé au sein du système carcéral ainsi que d'expériences de détention passées. Le processus d'appropriation de la cellule à travers sa décoration semble ainsi varier sur un axe spatio-temporel, dépendamment de la nature du lieu dans lequel il se réalise ou encore de la durée de la sentence.

D'une part, plusieurs personnes rencontrées indiquent ne pas nécessairement prendre la peine d'orner leur cellule de photos ou affiches diverses, considérant ne pas y rester assez de temps pour l'habiter réellement, ce qui témoigne de l'investissement particulier accompagnant cet acte. Ainsi, l'absence de décoration des cellules se retrouve particulièrement dans le discours de personnes détenues depuis moins de deux mois.

D'autre part, le caractère intime associé à ce processus conduit certains détenus partageant leur cellule à rejeter une appropriation de l'espace à travers la décoration, refusant de partager les images de leurs proches avec leur *coloc*. Cette forme de résistance s'observe particulièrement chez les individus ayant connu la détention en cellule simple et chez ceux étant passés dans le système fédéral. Pour ces derniers par ailleurs, la durée de la sentence intervient comme un point de référence temporel, justifiant l'appropriation de la cellule dans le cas de longues peines, contrairement aux courtes peines provinciales :

*« Je commencerai pas à décorer la cellule. Je suis pas ici pour assez longtemps. Je m'arrange pour sortir vite, fait que... Au fédéral t'as le temps d'arranger ta cellule. J'avais ma cellule toute seule, j'avais mon lit, j'avais ma TV. »* (Marc, 50 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 2 mois, secteur de petite taille).

Appropriés ou non, décorés ou vierges de tout ornement, les murs de la cellule sont témoins des paradoxes de la cellule et distinguent ceux pour qui la cellule est un simple espace occupé de

façon provisoire, de ceux qui l'habitent pour y retrouver un sentiment de chez soi. Les usages de la cellule et la diversité de ses modes d'appropriation constituent par conséquent autant d'indices sur le rapport à l'institution et à leur sentence qu'entretiennent les personnes incarcérées.

## 5. Un espace non-acquis

Espace paradoxal, tantôt approprié, tantôt mis à distance, la cellule reste malgré tout un potentiel refuge de l'intime en prison. Or, cette zone particulière aux murs protecteurs n'est pas assurée à tous les détenus pénétrants au sein de l'établissement. En effet, les personnes rencontrées ont relaté plusieurs situations dans lesquelles les détenus se retrouvent privés d'un espace cellulaire qui leur soit propre. Sans cellule, les personnes incarcérées se voient par conséquent dénier des formes d'intimité que l'on peut y retrouver, que ce soit pour soi, à travers son appropriation, ou dans l'interaction, avec le *coloc* par exemple.

Ainsi, certains détenus débutent leur séjour dans des gymnases, explicitement appelés « *gymnases surpop* », où ils dorment sur des matelas à même le sol, en raison du manque de places dans les établissements de détention. Gaël (23 ans) livre son expérience alors qu'il a passé 21 jours dans un de ces espaces, vivant dans une promiscuité privant d'intimité, situation qu'il explique par le renouvellement constant de la population, notamment dû aux nombreux transferts :

*« C'est tout le monde qui est en transfert, donc chaque jour y en a 15 qui sortent, 15 nouveaux. C'est dégueulasse dans le secteur. Mais c'est même pas un secteur là... c'est un gymnase, c'est dégueulasse. T'as pas d'intimité, t'as pas de cellule, tu dors à terre, t'as pas de linge, tu peux même pas te faire de cantine donc tu manges juste ce qu'eux autres ils t'amènent. [...] On n'a rien, on n'a pas de table. Si tu veux t'asseoir tu t'assis à terre. T'as pas de cellule. T'as rien, à part une TV dans un coin. Ça c'était plus dur un peu. T'as juste pas d'intimité, t'as pas de cellule et t'es avec tout le monde tout le temps »* (Gaël, 23 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 6 semaines, secteur de moyenne taille).

D'autres se trouvent en position de « *campeurs* », expression utilisée pour décrire la situation temporaire et instable à laquelle ils sont soumis. En effet, les *campeurs* sont placés dans des

cellules accueillant déjà une ou deux personnes et ont pour lit un matelas posé au sol, comblant le peu de surface libre restant dans la pièce, comme l'explique François :

*« Du camping qu'on appelle en prison, c'est que les prisons vont avoir une capacité maximum de lits, un certain nombre de personnes, puis ils peuvent mettre en camping des personnes à terre, entre 7 et 14 jours. Ça veut dire coucher à terre avec un petit matelas à côté des toilettes, avec un autre détenu qu'on connaît pas. C'est comme dire à quelqu'un qu'on rencontre sur le trottoir : 'bon ben demain matin on se loue une toilette à deux, puis on reste dedans pendant un an'. » (François, 51 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 11 mois, secteur de petite taille).*

Jérôme (30 ans), qui regrette de ne pas avoir son propre espace en raison des changements fréquents d'établissement de détention auxquels il est soumis, témoigne d'une situation renforcée par les transferts incessants :

*« Là chaque fois que tu arrives tu dors à terre. T'as un camping, tu dors les deux pieds à côté de la bol de toilette, la tête en dessous de la table. À chaque fois c'est de même. Puis 2 jours après, ils te rechargent de secteur. Puis après ça, une journée ou deux après, je passe en Cour, je retransfère encore dans une autre prison. » (Jérôme, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 14 mois, secteur de petite taille).*

Dans une prison spécifique, les détenus rencontrés ont évoqué un phénomène particulier qui constitue le passage obligatoire pour des nouveaux arrivants : celui des « *dodos* ». Dans cet établissement, sont appelés *dodos* les nouveaux détenus qui ne se voient pas allouer de cellule fixe. Placés dans un secteur durant la journée, ils sont ensuite répartis dans des cellules la nuit, dans lesquelles ils dorment sur un matelas au sol. Le lendemain matin, ils retournent dans le secteur, puis sont placés dans un autre espace cellulaire une fois la nuit venue, bien souvent différent de celui de la veille :

*« Ils nous appellent les dodos, c'est ceux qui n'ont pas encore de cellule. Tous les soirs, à 6h15, il faut qu'on se ramasse à une place. Ils nous donnent une feuille puis faut qu'on aille dans des secteurs différents, ailleurs, pour dormir. Le lendemain on revient dans notre ancien secteur. De jour c'est un secteur, puis de nuit c'est des secteurs différents. » (Pascal, 33 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 2 mois, secteur de petite taille).*

Détenus itinérants, les *dodos* errent dans la détention, de cellule en cellule, de secteur en secteur, transportant avec eux leur sac d'affaires personnelles. Partageant un secteur le jour au sein duquel ils ne font que passer, ils sont contraints, lors des *deadlock*, de pénétrer dans une cellule occupée, afin que les agents procèdent au décompte du secteur. Or, comme nous l'avons évoqué plus tôt, ces *deadlock* sont parfois considérés comme des moments de calme et de retrait. Les détenus qui se voient imposer un *dodo* durant ce temps d'encellulement obligatoire sont par conséquent contraints de partager leur temps de repos avec un inconnu, mais surtout de le laisser rentrer dans leur espace personnel que peut représenter la cellule. Dans ce cas de configuration, c'est à la fois l'intimité des *dodos*, privés d'un espace à eux, et celle des personnes assignées à la cellule qui est entravée. Les détenus rencontrés sont ainsi partagés entre réticence face à l'obligation de les accueillir et solidarité face à une situation qu'ils ont probablement eux-mêmes connue :

*« On a des gens qui viennent dans notre wing juste pour le jour. Ils viennent à 8h30 le matin puis ils repartent à 10 heures le soir. Donc il faut les accepter dans notre cellule. Fait qu'on est trois, mais y a deux lits. Mais les gens les acceptent pas vraiment dans les cellules. Par contre du monde plus agréable comme moi, il va dire 'ben vient dans ma cellule, couche-toi à terre, tu vas être tranquille.' [...] Quand les gardiens ils comptent le nombre, il faut que les dodos aillent dans une cellule. Donc ceux qui ont des cellules on n'a pas le choix d'accepter. »*  
(Benjamin, 35 ans, primo-incarcération, détenu depuis 4 semaines, secteur de petite taille).

La nuit, les *dodos* sont généralement regroupés entre eux dans des cellules. Cependant, les mouvements constants auxquels sont soumis ces détenus itinérants a pour conséquence qu'ils partagent une cellule avec une personne différente chaque nuit, ce qui les prive de surcroît d'une forme de socialisation et de la possibilité de retrouver une intimité relationnelle :

*« C'est double dodo. On est tout le temps des dodos ensemble. Mais c'est tout le temps des différents. Avoir tout le temps la même personne, au moins on s'habitue à la personne puis on apprend à la connaître. Parce que là c'est tout le temps du monde différent qu'on ne connaît pas puis... c'est stressant. »* (Pascal, 33 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 2 mois, secteur de petite taille).

Or, et comme on peut le relever dans les propos de Pascal, cette situation place les *dodos* dans une position instable, dans laquelle ils sont privés d'un refuge protecteur à la fois spatial et relationnel. De plus, lorsqu'ils ne peuvent pas être placés entre *dodos* durant la nuit, ils sont parfois installés sur un matelas au sol dans un espace cellulaire déjà formellement attribué à d'autres détenus, dans lequel ils sont alors perçus comme des « intrus ».

Les *dodos* se retrouvent alors confrontés à une forme de hiérarchie entre détenus, initiée par ce système, n'étant jamais considérés comme appartenant à un secteur. Ces détenus itinérants sont en outre placés en situation défavorable face au reste de la population, puisqu'en plus d'être privés d'une cellule, ils n'ont pas accès aux activités et n'ont pas le droit aux mêmes repas que les autres, comme l'explique Pascal (33 ans) : « *ils ont pas le droit de manger le pain, ils ont le droit juste aux céréales, ils ont pas le droit d'avoir un deuxième repas* ». Bien que temporaire, cette situation peut se poursuivre sur quelques jours, pendant lesquels les détenus n'ont pas d'espace à eux, comme ce fut le cas de Pascal qui est resté *dodo* pendant 12 jours.

Ne pas avoir de cellule fixe a par conséquent une influence sur les relations sociales entre détenus, mises à mal par ces différents mouvements. Or, le réseau social est particulièrement important en prison, que ce soit en termes de stabilité, de protection, de sécurité ou encore sur le plan émotionnel, certains détenus pouvant se confier les uns aux autres et ainsi retrouver une forme d'intimité relationnelle. Comme nous l'avons vu précédemment, le lien qui se crée avec le *coloc* peut être particulièrement précieux et est ainsi négligé lorsqu'un détenu transporté de cellule en cellule est privé de l'opportunité de créer une telle relation. De surcroît, la personne qui reste dans la cellule est également affectée par ces changements constants. En effet, le rapport particulier qui naît avec le *coloc* est constamment mis en danger par les incessants déplacements des personnes incarcérées, ce qui génère un sentiment d'incertitude concernant le futur pensionnaire de la cellule :

*« Il y a des roulements, il y en a qui partent, il y en a qui reviennent, des montées de secteur puis on s'y fait. Mais on a toujours peur aussi, tu sais. On s'attache à notre coloc veut, veut pas! Fait qu'on a toujours peur qu'elle parte, quand il y a des transferts... C'est qui qui va arriver dans notre cellule? C'est qui cette personne-là? On la connaît pas, elle vas-tu fouiller, elle vas-tu voler? C'est toujours une crainte, puis on a toujours une petite épée de Damoclès sur la tête,*

*qu'est-ce qui nous attend, qu'est-ce qui va arriver... » (Lise, 54 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).*

Pour certains, ces changements fréquents les amènent à ne pas s'investir dans une relation de proximité usuellement de mise avec le *coloc*, dû au caractère éphémère de la présence d'un détenu simplement de passage au sein de la cellule :

*« Y a beaucoup de gens qui viennent puis qui repartent, ils sont pas là pour longtemps, pour une semaine, deux semaines, trois semaines. Au début, quand j'étais plutôt seul, je parlais avec ces gens-là et je me suis rendu compte qu'ils disparaissaient rapidement, parce que moi je suis là pour 20 mois. Ça a pas été long, j'ai compris que j'allais pas commencer à essayer d'avoir une relation avec eux parce qu'ils s'en allaient. » (Fabien, 37 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).*

Souffrent ainsi de ces mouvements à la fois ceux qui restent et ceux qui partent. Ces derniers n'ont alors jamais vraiment le temps de se faire leur place au sein d'un établissement de détention.

## **Conclusion du chapitre 6**

Ce chapitre proposait une approche en huis clos de la cellule et de la perception de l'intimité en son sein. Considérée comme l'espace de la détention le plus favorable à l'intimité dans la littérature, la cellule a émergé du discours des personnes rencontrées comme un espace, non pas seulement *de* l'intime, mais aussi dont les murs matérialisent la bulle d'intimité des détenus. Nous souhaitons par conséquent interroger sa qualité de refuge, au sein d'un secteur de détention où prévaut la vie en communauté.

Ce chapitre met en lumière l'espace paradoxal et particulier que représente la cellule dans l'expérience carcérale des détenus. Elle est le lieu où les détenus s'isolent de l'effervescence de l'unité de vie, tout autant que celui qui est partagé à plusieurs, favorisant la proximité dans un espace réduit. Elle est l'espace où les détenus disparaissent afin de se soustraire aux regards d'autrui, tout autant que celui où les gestes les plus intimes sont soumis à la visibilité. Elle est

close par une porte qui facilite les intrusions externes, tout autant qu'elle les limite. Elle est l'espace où il est possible de reconstruire un « chez-soi », tout autant qu'un lieu d'enfermement et d'isolement contraints. Les murs de la cellule ne sont donc pas hermétiques aux intrusions externes qui viennent mouvoir les frontières de la bulle reconstituée, risquant parfois de la déformer, voire de l'éclater complètement. La dimension refuge de la cellule est par conséquent constamment mise à mal par des intrusions qui nient aux détenus des moments de solitude.

Ressortant dans le discours des personnes rencontrées comme le lieu par excellence de l'intimité en prison, la cellule n'est ainsi refuge que temporairement. Les diverses immixtions en son sein constituent un rappel constant de la limite à l'appropriation de la cellule, qui ne peut jamais tout à fait devenir le chez-soi auquel les détenus aspirent, restant part intégrante du dispositif contraignant de la prison.

Cependant, sans nier le caractère éphémère de la cellule-refuge, les modes d'habiter qui y sont déployés ne doivent pas être négligés. Lorsqu'elle fait l'objet d'une appropriation, la cellule est en effet érigée en un « *troisième espace* » (Wilson, 2003), qui ne se trouve ni totalement à l'intérieur de la prison, ni à l'extérieur, mais à cheval entre les deux. Ainsi, tandis que le monde de la détention se heurte au seuil de la cellule dans l'attente de le franchir, certains détenus parviennent à créer une passerelle vers l'extérieur, en reconstruisant au sein de la cellule l'intimité d'un foyer.

Dans la continuité du chapitre 5, cette partie souligne par conséquent la capacité qu'ont les personnes incarcérées à transformer un lieu propre à la domination institutionnelle en un espace intime, animé de leurs « arts de faire ».

# **CHAPITRE 7 : L'INTIMITÉ AU-DELÀ DE L'ENCEINTE CARCÉRALE**



Les deux chapitres précédents avaient pour objectif d'explorer les espaces de la détention et leurs dynamiques intrinsèques, favorables ou non à l'expression de l'intimité entre les murs de la prison. Le chapitre qui suit s'attache pour sa part à mettre en lumière une intimité qui ne se confine pas aux espaces de la détention et aux individus y évoluant. En effet, l'expérience carcérale ne se limite pas à l'enceinte de la prison (Moran, 2015) et l'intimité de personnes détenues peut alors être mise à mal par des enjeux qui transcendent les murs de l'établissement.

Ce chapitre s'intéresse par conséquent à une intimité dont la perception dépasse l'enceinte carcérale, que ce soit du fait des individus, extérieurs au monde carcéral, avec lesquels elle est partagée, ou que ce soit en raison des espaces, situés en dehors de la prison, dans lesquels elle est vécue. Il s'interroge sur les formes qu'elle prend dans des environnements qui initient un lien avec l'extérieur, ainsi que sur les logiques carcérales que l'on y retrouve et qui entravent l'intimité.

Pour ce faire, nous nous intéressons dans un premier temps à certains dispositifs en prison qui permettent aux détenus d'avoir des contacts avec l'extérieur, sans sortir de l'enceinte de la prison. Nous verrons ainsi comment ces dispositifs permettent de préserver une certaine intimité, qui est toutefois mise à mal par de multiples contraintes.

Dans un second temps, nous nous penchons sur les entraves à leur intimité que vivent les personnes incarcérées lorsqu'elles sont amenées à sortir de l'établissement de détention, mettant en lumière un phénomène dont l'étude ne se restreint pas à l'enceinte carcérale.

## **1. Entre dedans et dehors : les dispositifs de l'intime**

Le chapitre 4 met en lumière une intimité qui se retrouve avec les proches et dans les conversations échangées avec eux. En prison, deux dispositifs spécifiques présentent des caractéristiques particulières en tant qu'ils articulent l'extérieur et l'intérieur et qu'ils ont pour vocation centrale de permettre un contact avec les proches. Il s'agit du téléphone, qui meuble une portion du secteur de détention, ainsi que du parloir, qui accueille les rencontres entre les détenus et leurs visiteurs. Deux types de visites peuvent se réaliser dans les prisons provinciales : les visites contacts et les visites dites sécuritaires. Alors que la configuration spécifique à ces

visites dépend de l'établissement dans lequel elles sont réalisées, les premières se caractérisent par la possibilité d'avoir des contacts physiques – bien que limités – avec le visiteur, tandis que les secondes imposent une séparation, par une vitre, entre les deux protagonistes de la rencontre.

À travers les visites ou les appels téléphoniques, les détenus ont ainsi la possibilité d'instaurer une connexion intime, qui s'exprime à la fois dans le fait même d'échanger avec les êtres aimés ainsi que dans la nature de ces conversations, qui peuvent toucher l'expérience de la détention, mais aussi aborder des sujets de la vie privée, ou sexuelle. Or, l'intimité qui s'y retrouve n'est jamais totalement acquise et fait face à différents obstacles et contraintes.

### **1.1. Des formes préservées de l'intimité**

Espace particulier de l'univers carcéral, le parloir a déjà fait l'objet de recherches, qui se sont notamment intéressées aux vécus des familles de détenus ainsi qu'au caractère paradoxal de cet espace (Cardon, 2002; Touraut, 2009, 2013; Ricordeau, 2012; Moran, 2013a, 2013b). Situé dans l'enceinte de la prison, mais accueillant des visiteurs de l'extérieur, le parloir occupe ainsi une place à part au sein de la détention, « entre dedans et dehors » pour reprendre l'expression de Ricordeau (2012). Il est, en prison, le seul espace qui permet de voir ses proches et par conséquent, un lieu où il est à priori possible de retrouver une forme d'intimité avec les siens. Concernant le téléphone, celui-ci est en prison un instrument privilégié du maintien des liens familiaux, principale liaison entre la personne incarcérée et ses proches, permettant des contacts fréquents, voire quotidiens.

Le parloir et le téléphone en tant que dispositifs de l'intime se retrouvent dans le discours de François (51 ans), qui, faisant écho aux propos d'autres détenus rencontrés, affirme que « *l'intimité? C'est surtout au téléphone* » avant de préciser quelques minutes plus tard que « *la seule intimité qu'on peut avoir c'est dans les visites* ».

#### *Échanger avec l'extérieur*

Au parloir comme au téléphone, le contenu des échanges possède une nature intime, qu'il soit confidentiel ou personnel. Ainsi, les personnes incarcérées utilisent parfois ces dispositifs pour la gestion de leur situation actuelle, par l'entremise d'un avocat par exemple, afin d'échanger

sur les affaires immobilières, bancaires ou encore judiciaires en cours. Avec les proches, les discussions partagées tournent autour du quotidien à l'intérieur ou à l'extérieur des murs, de préoccupations familiales ou organisationnelles et sont de nature privée, voire parfois sexuelle :

*« Moi j'aime mieux parler au téléphone, puis on se conte des affaires osées... Des fois y a des 'shows' au téléphone. Fait qu'on ne parle plus, on ne parle plus... [rit] » (François, 51 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 11 mois, secteur de petite taille)*

L'intimité s'exprime aussi au-delà du contenu des discussions. En effet, si la plupart des détenus rencontrés reconnaissent avoir souvent des sujets de conversation redondants en raison de la monotonie de l'incarcération, ils soulignent l'intimité de leurs échanges, qui prend alors forme dans la chaleur de la voix, une parole réconfortante et rassurante, voire dans le partage d'un silence :

*« Je garde un certain contact [avec sa maman], mais on dirait que ça devient redondant parce que c'est tout le temps les mêmes choses. Je l'appelle des fois aux deux semaines plutôt qu'à chaque semaine parce que à chaque semaine, y a pas grand-chose qui s'est passé... J'appelle plus pour me rassurer. Avoir des nouvelles que tout va bien. Puis la minute que je vois dans sa voix qu'elle est correcte, j'ai même plus le goût de lui parler parce que tout ce que j'ai à lui dire c'est plate. Juste d'entendre sa voix puis de voir que c'est correct, ça me rassure. (Armand, 39 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 15 mois, secteur de grande taille).*

En échangeant avec leurs proches, les personnes incarcérées ont également la possibilité d'évacuer leurs émotions et d'exprimer des sentiments de tristesse, de colère, de manque et d'amour :

*« La manière de me confier c'est quand j'appelle mon père ou ma mère. C'est eux autres qui te donnent une tape sur le dos en te disant 'lâche pas mon homme, c'est pour ton bien', puis là tu t'encourages avec ça puis... ils ont raison fait que... Mais ceux qui n'ont pas de famille pantoute, eux autres ça doit être dur... Je sais pas comment eux autres ils se sentent, mais j'aimerais pas ça être à leur place. » (Nathan, 22 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).*

Philippe, l'un de ceux nous ayant confié ne pas pouvoir pleurer en prison en raison de la perception d'une forme de vulnérabilité que cela entraînerait, explique garder ses émotions pour lui, jusqu'à ce qu'il ait l'occasion de les partager à ses proches :

*« Moi je les refoule [mes émotions], puis j'attends. Je vais parler avec ma mère au téléphone ou je vais parler avec mon frère. J'exprime un peu plus ce que je vis »* (Philippe, 49 ans, antécédent d'incarcération au fédéral, détenu depuis 15 mois, secteur de petite taille).

#### *Voir ses proches*

Dans le cadre des visites au parloir, c'est moins la nature intime des échanges verbaux qui est ressortie, que la possibilité de retrouver une intimité familiale avec les êtres aimés, tels que les parents, le ou la conjoint(e), les enfants, les frères et sœurs, ou encore certains amis. Car en plus de pouvoir parler à leurs proches, les détenus ont la possibilité, lors des visites, de les voir et d'être physiquement en leur présence :

*« Ici c'est visite avec la vitre, mais c'est quand même bien... au moins on a la chance de se parler, de se voir, de se regarder. »* (Lise, 54 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).

Les personnes rencontrées ont particulièrement insisté sur l'importance que représente pour eux l'opportunité d'avoir un contact corporel avec les êtres aimés et ont partagé l'émotion qui en découle alors qu'ils ont la possibilité de les toucher, de les serrer dans leurs bras, de les sentir contre eux. Dans ce contexte, ils retrouvent momentanément la capacité de décider qui peut les toucher et avec qui partager leur bulle intime :

*« Ta conjointe arrive, on se prend dans les bras, on se fait la bise... Puis ensuite de ça, après le câlin, elle va s'asseoir en face. Mais mes enfants, elles restent sur moi. On fait des dessins, puis on jase. Puis moi mes enfants je les touche, je les sens, leurs cheveux, leurs odeurs... C'est surtout parce qu'on veut se toucher, puis on veut se donner des bisous, puis on veut se chatouiller, puis je les fais rire parce qu'on se chatouille. Y a un contact, physique là, de peau à peau... pour moi c'est important. »* (Antoine, 39 ans, primo-incarcération, détenu depuis 31 mois, secteur de moyenne taille).

Les visites contact sont par conséquent favorisées par les détenus rencontrés, car considérées comme plus humaines, en tant qu'elles leur permettent de tenir leurs proches dans leurs bras et de créer un lien physique direct entre eux, vecteur de nombreuses émotions :

*« Ça aide beaucoup. Surtout les visites contact, parce que tu peux prendre dans tes bras tes êtres chers. C'est très émouvant. Parce qu'en travers d'une vitre c'est pas la même chose. Le lien direct comme ça, en personne, c'est pas pareil. C'est dur à expliquer pour de vrai. »* (Javier, 35 ans, primo-incarcération, prévenu depuis 38 mois, secteur de moyenne taille).

## **1.2. Une intimité limitée par des contraintes spatio-temporelles**

Bien que permettant de transcender l'enceinte de la prison en érigeant une passerelle vers l'extérieur, le parloir et le téléphone restent soumis à l'environnement carcéral et ses contraintes inhérentes. L'intimité relationnelle recréée à travers ces deux dispositifs est par conséquent limitée par des considérations à la fois spatiales et temporelles.

### **1.2.1. Par l'environnement spatial**

Dans la littérature, la reconstruction d'un espace personnel, sans bruit ni promiscuité, est identifiée comme un préalable indispensable aux échanges intimes (Kotarba, 1979; Moran et Disney, 2018). Or, en prison, le coin téléphone et le parloir sont soumis à l'environnement dans lequel ils se trouvent, créateur d'espaces propices aux intrusions externes.

#### *Des espaces de proximité*

Les visites au parloir et les appels téléphoniques sont tributaires de l'environnement dans lequel ils se réalisent. Ainsi, la spatialité du parloir et la zone réservée aux téléphones ne permettent pas nécessairement de maintenir une distance entre soi et les autres qui puisse satisfaire à l'intimité des conversations.

Placés dans la plupart des configurations en plein cœur de la salle commune, les téléphones sont soumis aux aléas de la vie en communauté, comme l'illustre Joël (56 ans), qui souligne que « *au téléphone quand tu parles y a quelqu'un proche de toi, c'est pas intime.* ». Ainsi, l'emplacement des appareils téléphoniques impose une forme de promiscuité aux détenus, sans barrière visuelle

permettant de les isoler des autres et impliquant une atteinte possible aux caractères privé et intime des conversations :

*« On a quatre téléphones dans le secteur, puis les quatre téléphones sont les uns à côté de l'autre. Donc si une fille parle, disons au téléphone de droite, ben l'autre va écouter. C'est comme ça dans tous les secteurs, y a pas de confidentialité en tant que tel. »* (Adriana, 36 ans, primo-incarcération, prévenue depuis 2 ans, secteur de petite taille).

Dans cette configuration, les personnes incarcérées se retrouvent dans une position où tous leurs échanges de nature personnelle, voire sexuelle, sont inévitablement partagés au reste du secteur :

*« Il y a deux téléphones, puis ils sont l'un à côté de l'autre et ils sont en plein milieu du secteur... donc t'as pas vraiment d'intimité. Faut pas penser faire du sex phone ou parler de choses trop intimes. Si tu t'ostines, le monde sait pourquoi tu t'es ostiné... »* (Jean-François, 28 ans, primo-incarcération, détenu depuis 8 mois, secteur de petite taille).

Ce sentiment de proximité non voulue est également particulièrement fort dans le cas des visites au parloir. Les visites impliquent dans la majorité des cas d'être entouré par d'autres détenus qui tentent en même temps de discuter avec leur interlocuteur. La plupart d'entre elles se réalisent en effet dans une sorte de couloir, scindé en deux par une longue vitre de part et d'autre de laquelle se trouvent les détenus d'un côté, les visiteurs de l'autre. Dans cette configuration, les détenus sont séparés entre eux par des parois vitrées, formant des box, qui ne garantissent pas pour autant la confidentialité des propos, comme le précise Fabien (37 ans) :

*« Y a beaucoup, beaucoup de monde au parloir. Je dirais qu'il y a 20 petites cabines, mais c'est pas des cabines isolées, c'est juste séparé par un mur de plexiglas, puis en avant de nous aussi. On parle dans un trou qui a l'air bouché, c'est pas comme à la télévision avec les téléphones. Moindrement qu'il y en a un qui se mette à parler fort, tout le monde monte le temps et là t'entends tout le monde parler. »* (Fabien, 37 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).

Cette situation se retrouve aussi dans le cadre de visites-contacts, lors desquelles les détenus et leurs proches s'installent autour d'une des nombreuses tables disposées dans la salle prévue pour ce type de rencontre :

*« Il y a plein de gens. Il y a à peu près une dizaine de tables, peut-être même un peu plus, puis elles sont toutes proches, l'une à côté de l'autre. L'intimité est un petit peu difficile, faut juste pas parler trop fort, sinon c'est sûr que tout le monde nous entend. »* (Edwige, 33 ans, primo-incarcération, détenue depuis 6 mois, secteur de moyenne taille).

Cette proximité constante, que ce soit au téléphone ou au parloir, implique que la confidentialité des propos échangés avec les visiteurs se retrouve soumise à l'environnement dans lequel les conversations se réalisent. Cette situation place par conséquent les personnes incarcérées dans une situation paradoxale, alors qu'ils sont contraints d'avoir des conversations de nature privée dans un espace partagé et que leurs échanges se trouvent exposés aux regards ainsi qu'à la rumeur environnante incessante.

#### *Des espaces bruyants*

Car ces espaces sont aussi animés du bruit permanent qui y règne. Les téléphones sont en effet soumis à la même agitation que la salle commune. Selon leur emplacement, le bruit de la télévision, de l'interphone ou encore des conversations prenant place dans les espaces communs rendent les communications difficiles :

*« Les téléphones étaient proches de la télévision, fait que t'avais toujours la télévision qui te gênait. Sinon t'en avais un en bas dans le gym, puis ils appelaient tout le temps à l'intercom... L'intercom était juste à côté des téléphones, fait que là tu parles au téléphone et toutes les 30 secondes, t'as 'untel, telle chambre, présente-toi en avant, un autre tel, telle chambre, présente-toi en avant'. Toutes les 30 secondes, ça devient fatigant. »* (Louis, 30 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 1 an et 6 mois, secteur de petite taille).

*« Ça crie, ça parle fort, fait que t'entends pas bien. L'autre personne à l'autre bout de la ligne à un moment donné il dit 'coudonc, elle m'écoute pas!'. Ça peut faire des conflits. En plus t'es à côté de la porte de secteur fait que là t'entends les maudites portes. Les portes, les portes, ça me rend agressive, 'bang bang bang!' métal contre métal. Je suis plus capable! »* (Samantha, 38 ans, primo-incarcération, détenue depuis 4 mois, secteur de petite taille).

Lors des visites, c'est la présence de plusieurs détenus et de leurs visiteurs qui participent à la création d'un environnement bruyant, au sein duquel les conversations s'entremêlent les unes

aux autres. La description d'Antoine illustre la situation à laquelle les détenus et leurs proches sont confrontés aux parloirs, où la simultanéité des conversations les rend inaudibles :

*« Le parloir ici c'est atroce. T'es assis sur un petit banc, t'as une fenêtre qui arrive là, puis là t'as une grille. Mais t'entends rien! Puis sur le côté c'est tout en vitre sur le côté. Dès qu'on parle, aussitôt qu'il y a 5 ou 10 gars, on s'entend plus. »* (Antoine, 39 ans, primo-incarcération, détenu depuis 31 mois, secteur de moyenne taille).

Afin de contrer l'écho ou de se faire entendre par son interlocuteur malgré l'opacité du dispositif de séparation, les détenus sont contraints d'élever la voix, ce qui contribue inévitablement à renforcer le tumulte environnant. De plus, les personnes rencontrées expliquent devoir se soumettre à un exercice de contorsion inconfortable, en raison de la configuration de la vitre de séparation, afin de pouvoir faire porter leurs voix parmi celles des autres :

*« À la longue c'est fatigant, le monde à côté ça parle fort, il faut que tu te baisses, parce que tu sais c'est une vitre puis en bas y a comme des petits trous ici, des fois il faut quasiment que tu parles à très haute voix, des fois la personne t'entend pas comme il faut, c'est fatigant. »* (Javier, 35 ans, primo-incarcération, prévenu depuis 38 mois, secteur de moyenne taille).

#### *Des espaces où tout est écouté et entendu*

Le principal problème des communications dans un espace partagé réside alors dans la double intrusion que leur environnement permet : d'une part, les conversations peuvent être écoutées activement, à l'insu du locuteur ; mais réciproquement, elles peuvent être entendues par les autres détenus présents, sans action délibérée de leur part.

Le premier cas de configuration est celui qui paraît le plus évident : en étant contraints de s'exprimer sans pouvoir s'écarter des codétenus, les individus s'exposent à l'écoute potentielle de ceux qui les entourent. Dans le cadre des téléphones, la confidentialité des conversations n'est ainsi pas à l'abri d'oreilles indiscrètes se tendant dans leur direction ou de l'écho transportant les paroles échangées dans les moindres recoins du secteur :

*« Les téléphones c'est dans le secteur, tout le monde t'entend aussi. [...] T'en as pas là, de l'intimité. Tout le monde entend ce que tu dis. Tu parles à ton avocat*



*c'est pareil. C'est la même chose. Ils entendent tout ce que tu dis à ton avocat... des fois tu dis ' bon ben je veux te dire ça, mais... ' » (Michel, 49 ans, antécédents d'incarcérations au provincial et au fédéral, détenu depuis 11 mois 1/2, secteur de petite taille).*

*« Y a toujours du monde qui écoute. Qui écoute ce que tu dis. Elle va s'asseoir là puis elle va écouter. [...] T'as le téléphone là, puis ça écoute. Fait que l'intimité t'oublie ça. Si tu veux pleurer, si tu veux dire de quoi, tu veux parler à ton avocat... c'est difficile. » (Lise, 54 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).*

Pour certains, ce manque d'intimité inévitable est source de taquineries, lorsque les échanges entendus sont commentés, parfois par plusieurs codétenus du secteur :

*« Ils font des jokes parce que des fois je m'obstine avec ma blonde et tout le monde entend. [...] Moi je me gêne pas, si j'ai quelque chose à lui dire je lui dis quand même, mais après les boys ils rient, ils font des jokes un peu de ça... » (Jean-François, 28 ans, primo-incarcération, détenu depuis 8 mois, secteur de petite taille).*

D'autres regrettent cependant le manque de contrôle sur le dévoilement de leur vie privée et de leurs informations personnelles :

*« J'étais au téléphone tantôt puis je parlais avec ma mère. Mais y a tout le temps quelqu'un qui entend. Là je parlais du chalet. Y en a un qui me dit 'oh il est où ton chalet?'. Moi je fais mes choses de banque ici, par téléphone. J'appelle à ma banque, des fois je dois donner des informations personnelles, mais tout le monde les entend. Tu sais, mon numéro d'assurance sociale là, quand ils me le demandent je le dis, ou mon mot de passe, je suis obligé de le dire. [...] Là-dessus, les téléphones c'est quelque chose, c'est une des pires affaires ici pour l'intimité » (Laurent, 36 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 4 mois 1/2, secteur de petite taille).*

Le second cas de figure correspond à l'atteinte à l'intimité que représente le fait d'entendre, à leur insu, les conversations téléphoniques d'autres individus : d'une part, car ils se retrouvent contraints d'ouïr un dialogue qui relève du domaine privé, d'autre part à cause de l'impossibilité de se soustraire à ces conversations qui envahissent alors leur propre espace personnel :

*« C'est arrangé que c'est dans un couloir, puis tout le son se propage jusque dans la wing. C'est surprenant! Moi j'avais la cellule vers la fin. Puis j'entendais vraiment tout, tout, tout dans ma cellule! Ce que la personne disait au téléphone! J'étais surprise de ça! Puis j'en avais rien à foutre moi de...! C'est privé. Mais t'as pas le choix. »* (Lise, 54 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).

De plus, lorsque les individus haussent le ton dans cet environnement ouvert, l'amplification vocale des conversations les impose à tous. Gaël, par exemple, explique ne pas écouter les échanges téléphoniques des autres, sauf quand il n'en a pas le choix, en raison d'une discussion imposée à tous :

*« Si tu commences à te chicaner puis que tu cries, mettons quelqu'un se chicane au téléphone avec sa blonde c'est sûr que tout le secteur se retourne, puis le regarde genre 'crisse qu'est-ce qu'il a à crier de même?'. »* (Gaël, 23 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 6 semaines, secteur de moyenne taille).

De la même façon, la configuration du parloir, en plus de faciliter la propagation des sons, favorise l'écoute involontaire des conversations des individus se trouvant à proximité. Dans ce cas, l'écoute ne résulte pas d'une action délibérée de la part des détenus présents, qui n'ont parfois pas le choix que d'entendre ces conversations :

*« C'est tout à côté de l'autre avec une vitre. On entend tout là. T'essaies de te concentrer... ça en prend juste un qui parle fort là, puis quand c'est full, même quand le monde parle pas trop fort, de temps en temps t'entends 7-8 conversations. C'est pas évident là... »* (Jérôme, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 14 mois, secteur de petite taille).

La vie privée d'autrui peut alors elle-même être à l'origine d'une intrusion dans la bulle intime des personnes également présentes et empiéter sur leur territoire:

*« Encore une fois t'as pas d'intimité, t'entends la conversation de l'autre à côté, puis de celui en arrière »* (Jean-François, 28 ans, primo-incarcération, détenu depuis 8 mois, secteur de petite taille).

Dans ces conditions où les discussions intimes sont inévitablement partagées, qu'elles soient écoutées ou entendues, les personnes incarcérées adaptent leur discours aux intrusions externes.

Ainsi, ils évitent d'aborder avec leur destinataire des sujets personnels ou s'abstiennent de libérer des émotions dont la visibilité risquerait de les placer en position de vulnérabilité. De ce fait, certains détenus réalisent une autocensure de leurs propos, afin de ne pas dévoiler leur nature intime aux autres :

*« Moi je parle avec mon père, le gars il parle avec sa femme, il est à côté de moi! Y a des choses que tu peux pas dire, que tu veux pas dire... Ou y a des choses que tu voudrais régler... C'est pas mon cas, mais des fois il peut y avoir des gens dont la femme a des problèmes financiers étant donné que le mari est là, mais ils oseront pas en parler tu sais... Puis ça crée des problématiques, puis ça devient qu'il capote en dedans parce qu'il peut pas aider sa femme. Et ils peuvent pas en parler, on peut pas parler de ça devant tout le monde. » (Laurent, 36 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 4 mois 1/2, secteur de petite taille).*

*« C'est sûr que le monde t'entend parler avec ta famille, je veux dire, tu peux pas jaser de ce que tu veux... Tu peux pas te plaindre, parce que s'il y en a qui se plaignent tout le temps, c'est sûr qu'ils se feront pas aimer! Au téléphone tu dis pas tout ce que tu ressens, non. C'est sûr que non. » (Nathan, 22 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).*

Alors que les contraintes de la salle commune, telles que le bruit, la proximité et la présence constante d'autrui s'étendent logiquement à la zone téléphonique, des dynamiques similaires se retrouvent au sein des parloirs. Or, tandis que le chapitre 5 a mis en lumière un espace bruyant, une proximité et une présence constante d'autrui entravant la possibilité de retrouver une intimité pour soi, c'est ici l'intimité relationnelle qui est mise à mal. Dans cette configuration, les détenus sont paradoxalement contraints d'exposer une part de soi s'ils veulent avoir un échange intime.

### 1.2.2. Par l'institution

En plus d'être spatiales, les contraintes auxquelles les détenus font face dans la reconstruction d'une intimité au parloir et au téléphone sont d'ordre institutionnel. En effet, l'institution impose plusieurs limites à la création d'un espace personnel avec ses proches, que ce soit à travers les modalités de contrôle qui pèsent sur ces moments d'intimité, ou à cause des restrictions qui les encadrent.

### *Des dispositifs soumis au contrôle institutionnel*

Parallèlement aux échanges intimes avec leurs proches, qu'ils aient lieu lors de visites au parloir ou de conversations téléphoniques, les détenus sont également soumis à une surveillance et à une écoute institutionnelle, opérée par un protagoniste invisible qui pénètre dans l'intimité de ces moments particuliers.

Concernant les conversations téléphoniques, Carl (65 ans) raconte ainsi qu'il lui arrive d'entendre des murmures venant d'une tierce personne – qu'il suspecte être un agent correctionnel – lorsqu'il appelle sa conjointe, ce qu'il vit comme une intrusion dans son intimité :

*« On n'est pas capables de parler, puis d'être assurés qu'on est capables de se faire des confidences, sans être espionnés. C'est choquant, c'est frustrant, c'est désolant, c'est agressant. Je pense que c'est aussi pire que quand t'es en train de faire l'amour dans ta chambre et un moment donné t'entends quelqu'un qui est en train d'écouter à ta porte. Il a pas besoin de te regarder, il a juste à écouter à ta porte ce que tu dis à ton chum. »* (Carl, 65 ans, antécédent d'incarcération au provincial, prévenu depuis 9 mois, secteur de petite taille).

Cette forme d'écoute est à la fois imperceptible et ressentie comme une forme d'espionnage par les personnes incarcérées, qui ne peuvent jamais être assurées de la confidentialité de leurs propos. Face à cette écoute institutionnelle, les personnes rencontrées expriment des sentiments forts, d'agression et de frustration, en raison de la violence de ces intrusions dans l'intimité de leurs conversations.

De plus, il arrive que les communications téléphoniques soient coupées, particulièrement lorsqu'il est suspecté qu'une conférence à trois<sup>33</sup> est en cours :

*« On n'en a pas beaucoup d'intimité. On est écoutées un peu partout. Le téléphone des fois, ils nous disent que non, mais... on a des soupçons, on entend des choses des fois. Puis ils nous coupent le téléphone, ils disent ' une conférence à trois a été détectée ', mais dans le fond on n'a rien fait, puis ça reste à sonner.*

---

<sup>33</sup> Ce système, prohibé en milieu carcéral, consiste à appeler un proche situé localement qui, à l'aide d'un autre téléphone, contacte lui-même un destinataire dans une zone interurbaine – nous y reviendrons plus tard.

*Ça raccroche, puis faut que tu rappelles encore... » (Danielle, 45 ans, primo-incarcération, détenue depuis 5 mois, secteur de petite taille).*

Les personnes rencontrées ont signalé que ces cas d'interruption sont fréquemment injustifiés, se retrouvant alors malgré elles interrompues dans leurs échanges et privées d'une conversation avec leurs proches.

Concernant les parloirs, et bien que cela dépende du règlement propre à chaque établissement, il est fréquent que les visites contacts impliquent la présence d'un ou de plusieurs agents correctionnels, postés dans un coin de la pièce, voire à l'extrémité de la table autour de laquelle se retrouvent détenus et visiteurs. Présents afin de s'assurer du bon déroulement des visites, les détenus les suspectent cependant d'écouter activement leurs conversations et de saisir des échanges au contenu privé et confidentiel:

*« Des fois je parlais avec mon père puis je lui parlais de mon procès. Puis là j'avais la gardienne qui m'écoutait. C'est fatigant, tu sais » (Laurent, 36 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 4 mois 1/2, secteur de petite taille).*

*« Le gardien est assis au bout de la table, puis toi t'es assis comme ça. Fait qu'il écoute tout. Puis ils sont là, ils te regardent, puis ils écoutent tout, tout, tout, tout ce que tu dis. Ça donne quoi d'écouter les conversations? Ce que tu vas dire à ta femme... Tu veux dire de quoi qui se passe à la maison, là, ça te tente plus de le dire. 'Ça me tente pas que t'entendes ce que j'ai à dire à ma femme'. C'est ordinaire. » (Michel, 49 ans, antécédents d'incarcérations au provincial et au fédéral, détenu depuis 11 mois 1/2, secteur de petite taille).*

Enfin, l'influence institutionnelle se fait ressentir à travers les restrictions temporelles imposées dans le cas des parloirs, soumis à une durée de visite limitée. Les personnes rencontrées ont ainsi évoqué des temps de rencontre allant d'une demi-heure à une heure, dont la fréquence dépend de la réglementation interne aux établissements et du type de parloir réalisé. Samantha (38 ans) souligne alors son caractère éphémère et la frustration qui en découle:

*« Mais même au parloir, tu parles avec ta visite, puis là ils viennent te voir 'il reste cinq minutes!'. Aaaaah! Nous on a une journée par semaine et c'est le samedi. Puis ça dure une heure. Mais c'est pas long une heure là! » (Samantha, 38 ans, primo-incarcération, détenue depuis 4 mois, secteur de petite taille).*

### *Des contacts corporels restreints*

Dans le cadre des visites sécuritaires, l'absence de contact corporel avec les êtres aimés est particulièrement difficile à vivre pour certains, Christian (34 ans) les qualifiant de moments de torture face à l'impossibilité d'exprimer physiquement son amour à ses proches :

*« Voir ma famille de l'autre bord d'une fenêtre ça me tente pas vraiment. C'est comme si c'était de la torture, un peu, pour moi... [...] T'as la personne que t'aimes devant toi, tu peux pas la toucher, tu peux pas lui montrer que tu l'aimes. »* (Christian, 34 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 9 mois, secteur de moyenne taille).

Cependant, absence de dispositif de séparation n'est pas non plus synonyme de contacts physiques illimités. Ainsi, dans le cadre des parloirs contacts, la restriction des rapprochements corporels n'est pas due à une séparation physique, mais à la réglementation de l'établissement, qui proscrit tout contact entre visiteurs durant une partie de la visite. La frustration est alors immense pour certains, leurs proches demeurant intouchables tandis qu'aucune barrière tangible ne les sépare d'eux :

*« C'est comme si t'entraînes un voleur à voler, c'est pareil. Ils entraînent le monde à se toucher, mais t'as pas le droit de te toucher. Ça donne quoi là... c'est plus dur que d'avoir une vitre dans un sens. La vitre elle est imaginaire! »* (Michel, 49 ans, antécédents d'incarcérations au provincial et au fédéral, détenu depuis 11 mois 1/2, secteur de petite taille).

Dans ce contexte, l'intimité avec les proches est doublement limitée, à la fois physiquement, mais également temporellement. En effet, le contact corporel tant attendu avec les proches lors des visites-contact, est restreint dans sa durée :

*« Cinq minutes tu peux embrasser puis toucher. Le reste du temps, il faut que tu t'assoies, tu peux prendre les mains. Puis les cinq dernières minutes tu peux encore embrasser et toucher puis c'est fini. »* (Fabien, 37 ans, primo-incarcération, détenu depuis 5 mois, secteur de petite taille).

De surcroît, l'intimité corporelle relative qu'il est possible de retrouver dans le cadre des parloirs contacts n'est pas garantie à tous, leur accès relevant de chaque établissement de détention. Dans

le discours des personnes rencontrées, on comprend ainsi que ce type de visite peut être obtenue comme récompense à des bons comportements, en fonction de la durée de la sentence ou encore après un certain nombre de visites au parloir sécuritaire.

Les personnes incarcérées sont par conséquent placées dans une situation paradoxale, soumises à une proximité non voulue avec les autres détenus, tandis qu'elles ont peu, voire pas, la possibilité d'avoir un contact physique avec les êtres aimés.

Chronométrée, restreinte dans son aspect corporel ou mise à mal dans son caractère privé et confidentiel, l'intimité relationnelle devient alors fictive pour certains et est vécue comme un mirage, une illusion éphémère :

*« Si j'ai deux ans moins un jour à faire, je vais toujours voir mon conjoint à travers une vitre. Ça m'intéresse pas. Ça fait trop mal! Tu fais juste brailleur, t'as le goût de le toucher, tu le vois, mais tu peux pas toucher... c'est comme un mirage. »* (Catherine, 36 ans, primo-incarcération, prévenue depuis 3 mois, secteur de petite taille).

### 1.2.3. Par la distance

Le caractère restrictif de l'intimité relationnelle qu'il est possible de retrouver avec ses proches en prison, est de plus renforcé par la distance qui sépare les individus et qui a des conséquences aussi bien sur les visites au parloir que sur les communications téléphoniques, engendrant des obstacles spatiaux, temporels ou économiques.

#### *L'éloignement géographique*

La bulle intime qu'il est possible de reconstruire avec les êtres aimés au sein du parloir, même temporairement, est conditionnelle à la mobilité de ceux qui souhaitent rendre visite à un proche détenu, ce dernier se trouvant figé dans une immobilité que lui impose son incarcération. Ainsi, il est inévitable que la distance entre le domicile des visiteurs et l'établissement de détention soit parcourue, quelle que soit son étendue, pour que la rencontre ait lieu. Les difficultés d'accès aux parloirs des prisons ont déjà été documentées par une littérature qui met en avant des contraintes d'ordre économiques ou organisationnelles (Christian, 2005; Ricordeau, 2012; Touraut, 2013; Milhaud, 2017). Bien que permettant de mettre en lumière une extension de

l'épreuve carcérale aux proches des personnes incarcérées (Touraut, 2009), ces recherches se placent peu du côté des détenus. Recueillir la parole des personnes incarcérées sur ce thème a notamment permis de révéler une distance qui compte dans leur discours. Dans ce cas-là, l'éloignement géographique entre le point de départ et celui d'arrivée – en l'occurrence l'établissement de détention – a son importance. Ainsi, lorsque les visiteurs vivent à proximité de la prison, les rencontres au parloir peuvent être plus fréquentes. Jérôme (30 ans) explique ainsi avoir reçu des visites plus régulières de la part de ses parents lorsque ceux-ci étaient domiciliés à 45 minutes de son lieu d'incarcération, tandis que Danielle (45 ans) compare la fréquence des visites qu'elle reçoit lorsqu'elle est détenue près de ses sœurs, à celle plus limitée lorsqu'elle est transférée et par conséquent éloignée de sa famille :

*« J'ai une sœur handicapée, puis une autre sœur plus vieille qui viennent, puis celle qui est handicapée, elle pleure tout le temps quand elle s'en va. Elle comprend pas pourquoi je sors pas, pourquoi je suis transférée à Montréal... fait que j'essaie de lui expliquer, mais... Elle vient me voir tout le temps. Mais c'est juste à côté, c'est pas loin où elle reste [de son établissement actuel]. Quand j'étais à Montréal, je leur demandais pas de monter non plus, c'est trop loin. »*  
(Danielle, 45 ans, primo-incarcération, détenue depuis 5 mois, secteur de petite taille).

La mobilité des proches peut notamment dépendre de la distance qui les sépare de l'établissement de détention. La distribution géographique des prisons du Québec sur son vaste territoire peut en effet être créatrice d'un éloignement important entre le lieu de vie de la personne incarcérée ou de ses proches et l'établissement où elle est détenue. Par exemple, Greg (24 ans) indique avoir déjà été incarcéré à plus de 700km de chez lui.

Lors de la réalisation des entrevues, Damien (25 ans) était lui incarcéré à plus de 500km de son domicile et de ses proches. Dans ces conditions, il explique ne pas avoir vu sa famille depuis 5 mois, à l'exception de sa copine, qui a pu faire le trajet une fois :

*« Je viens de loin. J'espère que je vais les voir [sa famille], j'ai hâte d'avoir mes visites. Ça fait 5 mois que je suis ici. Je commence à avoir hâte de me rapprocher de chez nous. La distance c'est pénible [...]. Ma blonde elle est venue me voir. C'est pas long, c'est une heure [de visite] pour 6h de route, c'est pas super long. Elle trouve ça dur. C'est dur pas mal. Je m'ennuie, son petit garçon itou. C'est*



*long.* » (Damien, 25 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 5 mois, secteur de moyenne taille).

Dans les propos des personnes rencontrées, la distance est principalement évoquée dans sa dimension temporelle. C'est ainsi que Christian (34 ans) explique qu'il faut deux heures de route à sa conjointe pour venir lui rendre visite. Carl (65 ans) évoque la durée des trajets réalisés dans un sens par ses proches lorsqu'il était incarcéré dans une autre prison : 4 heures de route pour sa femme, 5h30 pour sa fille.

Cette distance temporelle est exacerbée par le laps de temps de visite au parloir qui sera permis entre les murs. Les personnes rencontrées mettent ainsi en lumière le temps proportionnellement restreint que les proches passent sur place en comparaison de la longueur totale du déplacement :

*« Quand j'étais à X, ça n'avait aucun sens, c'est bien trop loin. Pour qu'ils [ses parents] fassent full de route pour venir me voir ½ heure ou 1 heure. Ça n'a aucun sens. »* (Jérôme, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 14 mois, secteur de petite taille).

La confrontation entre l'éloignement de la prison et le temps de déplacement des familles fait apparaître dans les propos des personnes rencontrées des trajets considérés comme plus ou moins acceptables. Jérôme (30 ans) explique ne pas avoir de visites actuellement, car il est incarcéré à plus de 300km de sa famille, ce qui, en ses propres termes est « *trop loin* ». De plus, il contraste son expérience de détention dans un établissement éloigné de chez lui à son incarcération dans deux autres prisons plus proches. Il déclare à ce sujet que « *Cette prison c'était le fun parce que c'était pas loin. La maison est peut-être à 45 minutes de cette prison.* ». Avec une expérience assez semblable, Étienne (51 ans) compare les 7 heures de route qui le sépare actuellement de ses parents et de sa femme, aux 3 heures et 1h45 lorsqu'il était dans d'autres établissements, se rappelant de cette période en affirmant que « *c'était bien* ».

### *Le coût de l'intime*

Face au poids de cette distance qui pèse à la fois sur le détenu et sur ses proches, le téléphone est l'instrument privilégié afin d'envisager un lien fréquent, possiblement quotidien, avec les êtres aimés. Le téléphone s'appréhende en effet comme une modalité de gestion de la distance

(Lévy, 2009) en tant qu'il permet de la franchir à travers un transfert immatériel. Au Québec, les conversations téléphoniques s'organisent sur la base d'un système d'appel spécifique, nommé système Débitel.

Dans ce système, les appels peuvent s'effectuer à frais virés, c'est-à-dire que le destinataire doit en assumer le coût, ou par l'achat d'une carte d'appel prépayée. Au tarif de base de la communication d'un dollar, s'ajoute un coût à la minute lorsque les appels sont passés en dehors de la zone émettrice. Plus la distance est grande, plus le prix à la minute est élevé (Annexe 5).

Les coûts afférents aux communications téléphoniques peuvent alors être assez importants en fonction de la distance séparant la prison du domicile des destinataires de l'appel. Claudette (56 ans), qui maintient un lien avec son conjoint presque exclusivement par téléphone, car celui-ci habite trop loin pour des visites, explique :

*« On s'appelle, malgré que le téléphone c'est assez couteux, c'est 10-15 \$ le téléphone, pour un 15-20 minutes. Il a un cellulaire lui, puis ça coûte cher, son numéro ne venant pas de la région de Québec, c'est pas local, fait que... »*  
(Claudette, 56 ans, primo-incarcération, détenue depuis 2 mois 1/2, secteur de petite taille).

Incarcéré à plus de 500km de sa conjointe, Thierry (40 ans) affirme de son côté avoir atteint des factures téléphoniques de 100\$ par semaine, à raison de 20\$ l'appel.

Les communications sont par conséquent particulièrement limitées pour les personnes indigentes, lorsque leurs proches ne sont pas en mesure d'accepter les frais virés. Les coûts associés aux appels interurbains posent alors deux contraintes au maintien d'un lien intime avec ses proches, d'une part en limitant les appels lorsque les frais sont assumés par les détenus qui ont un budget restreint, d'autre part en imposant une pression financière sur les familles lorsqu'elles prennent en charge les frais virés.

### **1.3. Des marges de manœuvre restreintes**

Face aux nombreuses entraves qu'elles rencontrent au sein des deux dispositifs de l'intime, qu'elles soient spatiales ou temporelles, d'origine institutionnelle ou du fait des autres détenus,

les personnes incarcérées font preuve d'ingéniosité afin de les contourner. Cependant, les marges de manœuvre qu'elles peuvent déployer sont limitées, les conduisant parfois à préférer couper tout contact avec l'extérieur.

### *Surmonter les obstacles à l'intimité*

Certains détenus parviennent tant bien que mal à surmonter les limitations aux communications téléphoniques en mettant en place d'ingénieuses tactiques afin de détourner ou d'optimiser le coût des appels.

Ainsi, Johanne (51 ans), qui vit à 200km de son lieu d'incarcération, fait réunir toute sa famille dans une pièce afin de parler au plus grand monde en un seul appel. D'autres recourent au système de « conférence à trois », malgré son interdiction et le risque de se voir couper le téléphone à tout moment. Ainsi, afin que le détenu puisse communiquer avec la personne désirée, le premier récepteur de l'appel joint les deux téléphones ensemble ou les met sur haut-parleur, ce qui permet d'éviter les coûts importants associés aux appels interurbains :

*« Quand je veux parler à du monde, des fois on colle les téléphones pour être capables... Parce qu'à un moment donné faudrait que j'achète un téléphone pour chaque personne à qui je voudrais parler... J'appelle par exemple ma mère qui a un téléphone avec un interurbain illimité, pour que ça me coûte 1 piastre et 15 par téléphone. Si je veux parler à quelqu'un d'autre, soit l'autre prend le téléphone, soit les deux téléphones sont sur intercom. Sinon ça revient trop cher, ça n'a aucun sens! Tu montes des bills de téléphone... T'appelles presque pas, puis tu vas avoir un bill en une semaine de 2-300 piastres de téléphone. Ça c'est illogique. » (Jérôme, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 14 mois, secteur de petite taille).*

Ne garantissant pas l'intimité des conversations en tant qu'elle implique la présence d'une tierce personne à proximité des téléphones, cette technique est toutefois un « moindre mal », qui présente l'avantage de rendre ces échanges possibles.

Face aux intrusions sonores, auditives, physiques et visuelles qu'ils subissent au sein des parloirs ou lors de conversations téléphoniques, les détenus tentent également de préserver leur intimité, en déployant notamment leur ingéniosité. Ainsi, dans les cas où l'agitation environnante rend les conversations difficiles lors des visites, certains détenus recourent à des feuilles de papier,

sur lesquelles ils écrivent afin de communiquer avec leur interlocuteur, garantissant par ailleurs la confidentialité des propos. Cette technique est particulièrement utilisée dans les parloirs sécuritaires, la feuille étant alors apposée contre la vitre de séparation :

*« T'as beaucoup de monde. Ça en prend juste un, une personne âgée qui est là puis qui parle fort, qui est sourde. T'as de la misère à entendre. Des fois on pogne des feuilles de papier, un papier puis un crayon, pour être capable, quand ça parle trop fort, de se comprendre par écrit. »* (Jérôme, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 14 mois, secteur de petite taille).

Enfin, un accord tacite entre détenus, basé sur un respect mutuel, veut qu'ils ne cherchent pas à saisir des discours qui ne leur sont pas destinés. Ce comportement, constituant une intrusion dans la bulle intime, pourrait d'ailleurs faire l'objet de sanction notamment lorsqu'il est réalisé à l'intérieur même du secteur, dans le cas des conversations téléphoniques :

*« Les téléphones sont en dessous des escaliers. Il y a une cellule près des téléphones, toutes les autres cellules sont plus loin. Il n'y a personne qui s'amuse à écouter les conversations de l'autre, parce que sinon il se ferait sortir de notre secteur, ça se fait pas, tu rentres dans sa bulle, tu rentres dans son intimité. »* (Marc, 50 ans, antécédents d'incarcérations au fédéral et au provincial, prévenu depuis 2 mois, secteur de petite taille).

#### *Couper les contacts avec l'extérieur*

Face au peu de marges de manœuvre qu'ils possèdent, certains individus en arrivent à couper tout lien avec l'extérieur. Ce phénomène, particulièrement présent chez les hommes rencontrés, découle alors de la décision prise par le détenu de ne pas recevoir de visite ou de ne pas contacter l'extérieur, pour se protéger soi et/ou sa famille des contraintes qui pèsent sur l'intimité relationnelle entre les murs.

Certains choisissent ainsi de limiter les contacts le temps de leur sentence, dans l'optique de protéger leurs proches du monde carcéral. En ne recevant aucune visite ou aucun appel, ils ont le sentiment d'éviter d'imposer le fardeau de l'incarcération à leur famille, au détriment de l'intimité qu'il est possible de retrouver avec eux et quitte à en souffrir personnellement. Danielle (45 ans), lorsqu'elle est incarcérée à Montréal, demande à ses sœurs de ne pas lui rendre visite. Elle complète à ce sujet :

*« C'est moi qui ait fait ça puis c'est à moi de payer pour. C'est pas à eux. Eux autres ils sont occupés, beaucoup, aussi. Elles ont leur vie à vivre. C'est moi qui ait fait l'erreur, c'est à moi de la payer. »* (Danielle, 45 ans, primo-incarcération, détenue depuis 5 mois, secteur de petite taille).

Stéphane (42 ans) choisit pour sa part de ne pas faire porter la charge financière qu'impliquent les appels sur ses parents et coupe toute communication téléphonique dès qu'il entre en prison :

*« Moi quand je rentre, j'appelle mon monde puis je leur dis que je suis là pour tant de temps. Appeler à frais virés c'est quasiment 15 piastres déjà, c'est cher. Quand j'étais ici il y a quatre ans, j'appelais un fois par semaine. J'avais monté un bill de 50 piastres, puis je parlais 5 minutes au téléphone. Fait qu'ils ont pas à payer ça! »* (Stéphane, 42 ans, antécédent d'incarcération au provincial, détenu depuis 12 semaines, secteur de petite taille).

La limitation ou la coupure des relations avec l'extérieur s'observe particulièrement chez les hommes détenus qui ont connu une expérience d'incarcération au sein du système fédéral ou plusieurs sentences provinciales. Par exemple, Philippe (49 ans), qui a été incarcéré 30 ans au fédéral, explique ne pas recevoir de visite en prison, à la fois pour se protéger ainsi que pour éviter de partager le poids de sa détention à ses proches. Pour lui, l'absence d'intimité corporelle lors des parloirs est particulièrement difficile à vivre :

*« Moi je veux que personne ne vienne me voir à la prison. Voir quelqu'un à travers une vitre ça m'intéresse pas. Y a pas de chaleur humaine là-dedans, je vois pas de chaleur humaine, je vois pas de tendresse là-dedans, je trouve ça agressif... Y a pas de contact humain, je trouve ça frette comme ambiance. [...]. Je veux dire, c'est moi qui ait fait pour, c'est à moi de subir mon incarcération, c'est pas à mes blondes que j'ai pu avoir dans ma vie. Elle a pas à vivre l'incarcération à travers mon erreur. »* (Philippe, 49 ans, antécédent d'incarcération au fédéral, détenu depuis 15 mois, secteur de petite taille).

Cette coupure de l'intime est d'ailleurs principalement familiale, puisque la plupart des détenus ayant souligné ne pas souhaiter recevoir de visites ou d'appels en détention sont célibataires. Dans ces cas, la coupure est donc principalement opérée avec les parents ou le reste de la famille. La moitié d'entre eux ont cependant des enfants, avec lesquels la rupture temporaire témoigne d'un objectif de protection et d'une volonté de les tenir à l'écart du monde carcéral.

## 2. Au-delà des murs de la prison : une intimité annihilée

Durant leur incarcération, les personnes détenues sont couramment contraintes de quitter l'établissement carcéral pour un certain laps de temps, que ce soit pour des extractions judiciaires ou médicales et ainsi être conduits à l'hôpital ou à la Cour, ou encore dans le cadre d'un transfert d'un établissement à un autre. Or, les détenus rencontrés nous ont évoqué une intimité meurtrie sur plusieurs de ses dimensions par ces différentes sorties, lors de la phase de transport, durant le passage sur le lieu de destination, ainsi que lors des processus de sortie et de réintégration de l'établissement.

### 2.1. L'intimité éprouvée : les transferts entre établissements

Les personnes incarcérées sont régulièrement transportées d'un point à un autre, que ce soit de la prison à l'hôpital, la cour de justice ou un autre établissement de détention. Or, l'intimité du corps est mise à l'épreuve durant ces voyages-là, particulièrement lors des transferts entre établissements qui peuvent être particulièrement longs. Au Québec, environ 1400 kilomètres séparent les deux établissements les plus éloignés.

Dans le discours des personnes rencontrées, les transferts se caractérisent par leur fréquence, initiant alors un circuit de détenus transportés d'un établissement à l'autre. En guise d'illustrations, Catherine (36 ans) a déjà été transférée deux fois en 4 mois d'incarcération tandis que Jérôme (30 ans) en est à 9 transferts en 14 mois et François (51 ans), 33 en 35 mois de détention. De plus, les transferts possèdent un caractère routinier, Danielle (45 ans) évoquant le « *jour des transferts* », tandis qu'Étienne (51 ans) décrit l'incertitude qu'il génère :

*« Je crains de me faire transférer tous les matins. Ça stresse énormément. La fouille, les transferts, les menottes. »* (Étienne, 51 ans, primo-incarcération, prévenu depuis 17 mois, secteur de petite taille).

Cette pratique récurrente met en jeu l'intimité des personnes incarcérées sur plusieurs de ses aspects, que ce soit durant le déplacement ou dans les conséquences des transferts.

D'une part, à la fois mobile et immobile, le corps du détenu transporté est contraint à la proximité des autres, comme l'illustre Étienne (51 ans) qui raconte ses multiples expériences de transferts à bord de fourgons :

*« On est attachés comme ça [me montre], on est huit, un à côté de l'autre, même pas de place pour bouger. Puis tu vis dans les cases des autres. Puis y en a qui ont envie de pisser. J'en ai vu dans les fourgons moi... parce que juste aller à New Carlisle je pense c'est 11h de route. Y en a qui ont pissé dans le fourgon carrément par terre, devant les autres, ils avaient pas le choix. Y en a même qui ont chié dans leur culotte, pas le choix. C'est pas bien agréable... »* (Étienne, 51 ans, primo-incarcération, prévenu depuis 17 mois, secteur de petite taille).

Dans ces conditions, les personnes transférées font face à l'annihilation totale de leur bulle d'intimité ainsi qu'à la négation de leur espace personnel lors du déplacement, ces dernières devant partager à plusieurs un espace extrêmement restreint. Par conséquent, est dépeint un transport qui met en jeu l'intimité du corps : pieds et mains enchaînés, les détenus sont entassés à plusieurs dans un fourgon dans des cages, parfois pour une dizaine d'heures de route pour de rares pauses. Surnommée la « *run de lait* » pour le parcours qu'elle emprunte – semblable à celui du laitier qui ne s'arrête que pour livrer sa marchandise – la route parcourue par le fourgon peut durer jusqu'à une journée entière.

Durant ce laps de temps, les personnes transportées n'ont pas non plus la possibilité de conserver leur intimité corporelle la plus fondamentale, étant contraintes de se soulager à même le fourgon et à la vue des autres détenus présents, comme certains d'entre eux nous l'ont confié.

François (51 ans) compare lui les conditions de transport à celles des animaux conduits à l'abattoir, soutenant que ces derniers sont mieux traités que les détenus transférés :

*« Un cochon qui va aller se faire tuer, le propriétaire du camion va rouler 4h pas plus. Il faut qu'il laisse 1h de repos à toutes les 4h aux cochons puis aux bœufs qui vont se faire tuer pour se faire manger. Nous autres, non. On va faire 16h de route, sans qu'ils nous donnent jamais 1h de repos. Puis on est attachés. Y a pas un animal ficelé comme nous autres là. »* (François, 51 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 11 mois, secteur de petite taille).

D'autre part, les transferts incessants entre prisons ont parfois pour conséquence d'éloigner les détenus de leurs proches et rendent les visites ainsi que le maintien de relations amoureuses difficiles, voire impossibles, comme l'exprime sans ambiguïté Jérôme (30 ans) :

*« Je suis privé d'avoir des visites à cause que je suis tout le temps transféré [...] c'est dur sur le moral, sur l'intimité. Tsé tu peux pas avoir de relation vraiment non plus »* (Jérôme, 30 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 14 mois, secteur de petite taille).

*« Quand on me demande d'être transférée, je trouve ça très difficile, d'être loin de ma famille. Parce que la seule personne qui est dans ma vie c'est mon conjoint. Il travaille six jours par semaine puis j'ai pas de possibilité de le voir quand on est transférées à [l'autre] prison. »* (Catherine, 36 ans, primo-incarcération, prévenue depuis 3 mois, secteur de petite taille).

De surcroît, les transferts impliquent de constamment repasser par l'étape de « nouvel arrivant », statut qui a plusieurs effets sur l'intimité entre les murs, dont l'incertitude d'avoir une cellule à soi, ainsi que la reconfiguration permanente des relations sociales que nous avons évoquées dans le chapitre précédent. Laurent (36 ans) résume la situation qui découle des transferts de la façon suivante : « *c'est toujours recommencer, tu recommences à zéro* ».

De plus, les détenus transférés vivent la cérémonie humiliante de la fouille corporelle, réalisée à chaque entrée et sortie de la prison, de façon exponentielle en fonction de la fréquence des transferts.

Enfin, les mouvements externes qui nécessitent un transport des affaires personnelles peuvent entraîner leur perte ou leur vol, comme l'explique Pascal (33 ans) : « *en me faisant transporter à gauche puis à droite de même, moi j'ai perdu des effets personnels* ». Or, comme évoqué précédemment, les rares affaires que détiennent les détenus représentent pour eux une forme d'intimité matérielle et leur perte est alors vécue par certains comme un mépris de leurs possessions. Ainsi, à la question de savoir s'il a le sentiment que ses nombreux transferts ont affecté sa bulle d'intimité, Laurent (36 ans) répond :

*« Souvent t'as pas ton linge qui te suit en même temps, ça te prend déjà 2-3 jours avant que... deux jours que t'as pas ton linge, t'as pas tes savons, t'as rien. »*



(Laurent, 36 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 4 mois 1/2, secteur de petite taille).

Ainsi, les détenus peuvent être contraints de porter les mêmes vêtements, en attendant la réception du reste de leurs affaires, ce qui en plus de mettre en jeu leur hygiène corporelle, a des répercussions d'ordre psychologique :

*« Comme on transfère d'une prison à une autre, la moitié de nos effets personnels reste dans notre casier en avant. Fait qu'on fait des demandes pour avoir nos effets. Là ils disent 'non c'est pas conforme'. Mais c'est des mêmes choses qu'ils vendent sur la cantine ici. Ils essaient aussi de jouer avec notre moral. »* (Greg, 24 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenu depuis 3 semaines, secteur de moyenne taille).

De la même façon, Laura (31 ans), qui explique devoir attendre une semaine à chaque transfert pour récupérer ses affaires, partage sa crainte que les chaînes en or de son papa décédé, qui sont investies d'une forte valeur sentimentale, soient égarées au gré de ses nombreuses allées et venues.

## **2.2. L'intimité exposée : les sorties de l'établissement**

Lorsqu'une personne incarcérée est amenée à sortir de l'établissement durant sa peine, elle est de nouveau confrontée, durant ce laps de temps, à l'extérieur. Or, tandis qu'en dehors des murs le monde a suivi son cours, l'individu qui sort temporairement de l'enceinte carcérale est désormais affublé d'une identité nouvelle : celle de détenu. Ce stigma est lui-même visibilisé par les chaînes qui lui entravent les pieds et les mains, ainsi que par les agents correctionnels qui l'accompagnent, ne laissant aucun doute sur sa condition de personne détenue.

Les personnes rencontrées ont exprimé éprouver un sentiment de honte face à l'image que projette leur corps entravé par ces chaînes ainsi qu'une intimité exposée au regard d'autrui lorsqu'ils se retrouvent dans un lieu public :

*« On en parle de l'intimité justement, quand t'es attaché, tu sors d'ici, par exemple quand t'es malade, tu t'en vas à l'hôpital. T'as des menottes aux poignets, t'as des menottes aux pieds, t'as l'air d'un tueur! Puis t'es jugé. Ton*

*intimité t'en as pas, t'as l'air de quoi? » (Laurent, 36 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 4 mois 1/2, secteur de petite taille).*

*« Y a plus d'intimité. Tu te sens mal. C'est toujours la gêne, la honte, la culpabilité, la colère, la peine. Ou la peur de voir du monde que tu connais. Étant donné que t'es menottée à une civière, quelle que soit ta personnalité, même si t'es une fille calme, qui veut en finir, qui veut terminer sa dette envers la société, ils vont te menotter quand même. Fait que, dans ce moment-là, l'intimité on oublie ça. » (Monique, 50 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenue depuis 1 semaine, secteur de petite taille).*

Ainsi, c'est une nouvelle fois les regards indiscrets, déjà présents à l'intérieur de la prison, qui viennent profaner l'intimité des détenus. Alors que selon Jeudy (2007), les individus dans l'espace public ont le choix entre se protéger et s'exhiber, les personnes incarcérées sont, dans cette configuration, inévitablement exposées aux autres et par conséquent vulnérables, leur corps entravé suscitant la curiosité. Tandis que dévisager autrui est en temps normal une indiscretion inconvenante, ici la condition dans laquelle se trouvent les détenus semble justifier une intrusion visuelle. Comme on le relève dans le discours de Monique, le sentiment d'être soumis au jugement d'autrui implique des sentiments variant sur une échelle d'émotions négatives, allant de la gêne, à la honte, la culpabilité, la colère ou encore la peine, autant de réactions face à la violation de sa sphère personnelle.

Parfois, c'est au contraire l'absence de regard qui perturbe les personnes incarcérées, qui ont alors l'impression d'inspirer la méfiance et la peur. À la suite d'une coupure profonde nécessitant des soins plus poussés que ceux prodigués par l'infirmière de la prison, Gaël (23 ans) confie ainsi sa crainte de se rendre à l'hôpital :

*« J'ai été obligé d'aller à l'hôpital, les chevilles enchainées, les poignets avec la chaîne, des pieds jusqu'aux poignets, assis sur la chaise roulante. Le monde osait même pas me regarder à l'urgence. J'étais quand même un peu gêné. [...] Au moins c'était la nuit, fait que j'ai pas vu tant de monde que ça. Mais à chaque fois je voyais que le monde ils regardaient du coin de l'œil, mais ils voulaient pas trop regarder. J'étais comme assis sur ma chaise roulante, avec mes menottes aux poignets et aux chevilles, avec une chaîne qui les reliait, c'était pas trop plaisant. » (Gaël, 23 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenu depuis 6 semaines, secteur de moyenne taille).*

Les regards dérobés plutôt que francs sont ainsi particulièrement difficiles à vivre, en tant qu'ils impliquent un évitement volontaire du contact visuel, tout en atteignant l'enveloppe corporelle du détenu qui n'a aucun moyen de s'y soustraire.

À l'extérieur de la prison, la sphère intime peut alors être mise à mal par le dévoilement de soi involontaire, particulièrement quand l'image projetée n'est pas contrôlable et est analysée à travers des signes visibles, en l'occurrence les chaînes, évoquant le criminel endurci et dangereux :

*« Les autres là, ils nous jugent tout de suite. Même quand on va à l'hôpital là, l'infirmier on dirait qu'il a de la misère à nous toucher. Et il nous regarde pareil comme si on est prêts à lui sauter dessus, on est comme des vraies criminelles. »*  
(Ginette, 57 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, détenue depuis 5 mois, secteur de petite taille).

Car en étant exhibées au regard d'autrui, les personnes incarcérées s'exposent à leur jugement et leurs perceptions. La gêne qui en découle semble ainsi avoir une incidence sur la bulle d'intimité qui entoure et suit les individus, jusque dans les couloirs de l'hôpital:

*« C'est très gênant, t'es très mal à l'aise, parce qu'à l'hôpital y a toute sorte de monde, y a des petits enfants qui te regardent! Comment tu crois qu'ils te perçoivent? Y a des madames qui te regardent, qui ne connaissent aucunement ta personnalité, ni pourquoi t'es là, pourquoi t'es emprisonnée. Fait qu'ils se font toujours des idées puis ils te regardent d'une manière... 'elle doit être très dangereuse, faisons attention', puis tout le kit. (Monique, 50 ans, antécédents d'incarcérations au provincial, prévenue depuis 1 semaine, secteur de petite taille).*

L'enveloppe intime protégeant l'individu se retrouve par conséquent doublée d'une pellicule identitaire stigmatisante, la personne cherchant des soins étant alors avant tout, au regard des autres, détenu et délinquant.

Ainsi, lorsque les détenus sortent de la prison, il leur est difficile, voire complètement impossible de préserver leur intimité, en tant qu'elle est noyée sous le stigmate qui leur est assigné, à la fois pénalement et visuellement. En l'occurrence, la crainte n'est donc pas que les regards indiscrets saisissent une part de soi que l'on tenterait de préserver des autres, mais au contraire qu'ils ne

retiennent qu'une image faussée ou restreinte aux chaînes qui entourent ses mains et pieds. L'intimité n'est alors pas seulement affaire d'intérieur, mais également d'image projetée.

## **Conclusion du chapitre 7**

Le chapitre 7 avait pour objectif de mettre en lumière une intimité qui ne se restreint pas aux murs de la prison et qui transcende l'enceinte carcérale de deux manières : d'une part, elle se vit à travers les relations qui se retrouvent avec les proches à l'extérieur, d'autre part, elle est mise à mal lorsque les personnes incarcérées se déplacent en dehors de la prison.

Dans un premier temps, ce chapitre identifie deux dispositifs particuliers de la détention qui permettent de conserver un lien avec les êtres aimés : le téléphone et le parloir. Plus qu'une passerelle entre l'intérieur et l'extérieur, ils permettent la reconstruction d'une bulle intime entre proches, qui se matérialise alors grâce à un regard, un geste, une parole, un contact physique. Cependant, cette bulle d'intimité est fragilisée par des considérations spatio-temporelles, qui viennent en brouiller les contours. En effet, à l'intérieur des murs, l'intimité retrouvée au téléphone ou lors des visites est temporellement limitée, en plus d'être soumise à un environnement où tout est vu et tout est entendu. De plus, l'immobilité des personnes incarcérées fait peser un certain fardeau sur leurs proches, qui sont contraintes de supporter les frais téléphoniques ou de se déplacer si elles veulent maintenir un contact avec l'être aimé.

Dans un second temps, en s'intéressant à une bulle intime qui s'émancipe des murs de la prison, ce chapitre montre que les personnes incarcérées ne sont pas réduites à un état d'immobilisme, mais sont également mises en mouvement par l'institution, que ce soit dans le cas de transferts routiniers ou d'extractions judiciaire et médicale. Le discours des personnes incarcérées met par conséquent en lumière une bulle d'intimité qui, dans le cadre de l'expérience carcérale, n'est pas exclusive aux espaces carcéraux, mais qui au contraire, s'exporte et est mouvante, au gré des déplacements de l'individu. Or, ce chapitre met en lumière une intimité qui n'est pas seulement éprouvée ni exposée lorsque la personne incarcérée sort momentanément de l'enceinte de la prison, mais qui fait face à une annihilation totale. Dans ces conditions, les

détenus ne possèdent en effet aucune marge de manœuvre sur leur bulle intime, qui, pouvant être tant bien que mal retrouvée entre les murs, est ici complètement éclatée.

# **CHAPITRE 8 : DISCUSSION : UNE RÉFLEXION SUR L'INTIMITÉ DANS L'ESPACE CARCÉRAL**

Les chapitres précédents nous ont permis de mettre en lumière la façon dont l'intimité est vécue au cours de l'incarcération, à partir de l'analyse des 44 entrevues réalisées avec des personnes détenues dans cinq prisons provinciales du Québec. Le chapitre qui suit a pour objectif de discuter les résultats obtenus en apportant un éclairage supplémentaire sur l'intimité dans l'espace carcéral. Cette réflexion se découpe en trois temps et se décentre progressivement. Dans un premier temps, elle explore plus en détail ce que nos résultats nous dévoilent sur l'intimité et plus particulièrement sur ce que le contexte dans lequel elle est vécue nous apprend d'elle. Dans un second temps, notre réflexion renverse la perspective pour se questionner sur ce que l'étude de l'intimité nous dit de l'institution carcérale et des expériences en son sein. Enfin, dans un troisième temps, notre discussion propose une réflexion plus générale et conceptuelle sur les espaces carcéraux et sur ce que recouvre la notion de « carcéral ».

## **1. Les formes de l'intimité en prison**

Le premier chapitre de cette thèse a mis en lumière une notion d'intimité qui se caractérise par l'absence d'une définition universelle permettant de l'encadrer et qui n'est par conséquent pas évidente à saisir, tant elle recouvre des aspects divers. Sans chercher à la circonscrire au sein d'une définition unique et limitative, cette section, dans un premier temps, souligne la similarité entre les dimensions de l'intimité abordées par les personnes rencontrées et celles mises en lumière par la littérature. Dans un second temps, elle dévoile une caractéristique inhérente à l'intimité, mise en lumière par le contexte d'incarcération: la question du contrôle.

### **1.1. Des dimensions persistantes**

Comme évoqué dès les premières lignes de cette thèse, la littérature discute d'une intimité qui peut recouvrir plusieurs dimensions. Une dimension personnelle tout d'abord, l'intimité s'appréhendait comme un désir de se soustraire au regard intrusif et scrutateur d'autrui et s'exprime par le repli sur soi, le besoin de solitude (Ibrahim-Lamrous et Muller, 2005; Meder-Klein, 2005; Coudreuse et Simonet-Tenant, 2009; Montémont, 2009). Une dimension corporelle ensuite, l'intimité étant liée à la corporalité: d'une part, elle est fixée au corps comme « zone de possession de soi » (Meder-Klein, 2005); d'autre part, elle est matérialisée par le corps, qui est

lui-même un bien intime (Laé, 2003). Une dimension relationnelle enfin : on parle de relations intimes, qu'elles soient amicales, familiales, amoureuses ou sexuelles (Giddens, 1992; Kaufmann, 1993; Jamieson, 1998; Bozon, 2001; De Singly, 2003, 2005; Daoust, 2005).

Dans le chapitre 4 de cette thèse, nos résultats dévoilent une intimité, qui, en prison présente des dimensions similaires à celles identifiées par la littérature. Ainsi, les personnes rencontrées, qu'elles soient de sexe féminin ou masculin, ont évoqué une intimité qui se vit pour soi, dans la solitude et le retrait des autres, mais aussi à travers les émotions et leur partage; ainsi qu'une intimité qui se vit avec autrui, dans les relations avec les proches ou avec d'autres détenus. Notre étude met par conséquent en lumière une multiplicité d'acceptions de l'intimité, qui peuvent différer d'un détenu à l'autre en fonction de son vécu et de ses expériences personnelles.

De plus, alors que l'étude de l'intimité en prison a tendance à se focaliser sur ses dimensions relationnelles et sexuelles (Cardon, 2002; Ricordeau, 2004, 2009, 2012; Gaillard, 2009; Ricordeau et Milhaud, 2012; Touraut, 2014; François, 2016; Joël, 2017), notre étude souligne une intimité qui ne se restreint pas à une question de sexualité. La dimension sexuelle de l'intimité est en effet très peu ressortie de nos entretiens. Il serait possible de suggérer qu'en l'absence de question directe sur la sexualité, conformément à notre approche phénoménologique, les personnes rencontrées auraient évité d'évoquer un sujet qui, d'une part, est encore tabou entre les murs et d'autre part, peut-être difficile à aborder avec un inconnu (François, 2016; Joël, 2017). Or, le fait que les détenus rencontrés nous aient partagé volontairement une part de leur intimité et de ce qu'elle représente pour eux, nous conduit à nuancer cette hypothèse. En effet, certains sujets abordés peuvent être considérés sensibles, car impliquant une extériorisation de la vulnérabilité fortement associée à une image de faiblesse en prison (Ricordeau, 2004; Lancelevée, 2011).

Bien que chaque individu puisse avoir des perceptions différentes de ce qu'est pour eux l'intimité, notre étude ne met pas en lumière de réelles divergences quant à sa signification pour les personnes détenues. En effet – et bien que cette étude n'ait pas une vocation comparative – peu de différences sont ressorties entre l'intimité des femmes et celle des hommes détenus. Par exemple, la dimension émotionnelle de l'intimité a été abordée aussi bien par les hommes que par les femmes, qui mettent en avant l'impossibilité de vivre leurs émotions en prison, en raison



de la vulnérabilité qui y est associée. De ce fait, la négation des émotions ne peut se réduire à la projection d'une certaine virilité et à une question de masculinité, comme a tendance à le faire la littérature (Newton, 1994; Sabo, 2001; Jewkes, 2005; Karp, 2010; Cesaroni et Alvi, 2010; Ricciardelli, 2015), puisque ce phénomène se retrouve également au sein des prisons pour femmes.

## 1.2. Une question de contrôle

La littérature met en avant une dimension de contrôle, de choix, inhérente à l'intimité, pour que celle-ci soit pleinement vécue (Bernard, 1993). Autrement dit, tout individu doit avoir le choix des personnes à qui l'intimité est dévoilée (Meder-Klein, 2005; Durif-Varembont, 2009), ainsi que le contrôle sur ce qui est entendu et vu (Thalineau, 2002; Meder-Klein, 2005), sur le lieu et le moment où cette intimité est retrouvée (Bernard, 1993; Thalineau, 2002; Montémont, 2009; Hortonéda, 2010), ou encore sur ce qu'elle représente pour lui et la façon dont il veut la vivre (Thalineau, 2002; Meder-Klein, 2005). Dans cette configuration, la perte de contrôle sur ces éléments extérieurs et environnementaux favorise les brèches dans l'intimité (Thalineau, 2002; Meder-Klein, 2005).

Or, le milieu carcéral est par essence un environnement sur lequel les détenus ont peu de contrôle. En effet, dans la lignée de travaux de Sykes (1958) et de Goffman (1968), la littérature souligne le caractère déresponsabilisant de la prison, qui a pour objectif de rendre les détenus passifs et dépendants. Tout en nuanciant l'étendue des privations identifiées par Sykes (1958), plusieurs auteurs relèvent ainsi la persistance d'une restriction de l'autonomie des personnes incarcérées, dont le manque de contrôle sur eux-mêmes ainsi que sur l'environnement qui les entoure constituerait une menace à leur individualité (Hattem, 1991; Vacheret, 2002; Chantraine, 2004a; Ugelvik, 2014; Crewe, 2016).

Alors que selon Bernard (1993, p. 369) : « *l'élément déterminant dans le sentiment que l'on peut avoir de posséder un espace privé<sup>34</sup> est celui du contrôle: contrôle des nuisances extérieures,*

---

<sup>34</sup> Précisons que dans son article, l'auteure choisit d'analyser l'intime sous l'angle de l'habitat et du chez-soi, associant ainsi intimité et espace privé.

*contrôle des accès, contrôle du choix des interactions sociales* », le milieu carcéral se caractérise par une perte de contrôle généralisée à la fois sur son espace personnel, ainsi que sur l'environnement dans lequel se retrouvent les personnes détenues. Si l'intimité est un phénomène que l'on perçoit dans de nombreux aspects de l'expérience carcérale, c'est alors potentiellement parce que le sentiment de son absence est renforcé par le manque de contrôle que les détenus ont sur leur vie entre les murs, et donc sur leur intimité. C'est par conséquent ce manque de contrôle sur leur quotidien et sur les actions qu'ils réalisent d'ordinaire qui fait d'autant plus ressortir l'intrication entre intimité et capacité de choix, que ce soit concernant la forme d'intimité qui est vécue ou partagée, avec qui, où et quand.

Premièrement, les personnes incarcérées sont doublement limitées quant aux choix des individus à qui elles souhaitent dévoiler une part de leur intimité. D'une part, leur intimité relationnelle est restreinte, la possibilité d'échanger avec leurs proches étant limitée notamment par des contraintes spatiales et temporelles. D'autre part, les détenus sont contraints de vivre dans des espaces partagés avec d'autres individus, situation sur laquelle ils n'ont pas de contrôle. Ainsi, ils ne peuvent se dérober aux présences indésirables, parfois jusque dans leur cellule, que les regards soient internes ou externes à cet espace refuge de l'intime. Cette vie en communauté imposée implique par conséquent une absence de choix quant aux personnes avec qui l'on vit, avec qui l'on partage un même espace ou encore qui nous observent et nous écoutent au quotidien.

Deuxièmement, les personnes incarcérées ont peu de latitude pour choisir leurs moments d'intimité, que ce soit pour la préserver ou la partager. D'une part, leur autonomie est restreinte par l'emploi du temps routinier et quotidien, rythmant la vie en détention, auquel sont soumises les personnes incarcérées. Le programme journalier d'une unité de vie impose ainsi un enfermement cellulaire à des horaires précis – le *deadlock* –, ce plusieurs fois par jour, certains le considérant comme un moment d'intimité contrainte, tandis que d'autres l'appréhendent comme un instant de retrait de l'agitation de la salle commune. D'autre part, les moments d'intimité que les personnes incarcérées peuvent retrouver, que ce soit dans la cellule ou au parloir, sont chronométrés. Ces limitations peuvent être institutionnelles, comme c'est le cas du temps alloué aux visites ou de la tolérance restreinte dont font preuve les agents correctionnels

à l'égard de l'invisibilisation de l'intérieur de la cellule. Elles dépendent aussi des autres détenus du secteur, qui peuvent interrompre à tout instant les moments d'intimité retrouvés.

Troisièmement, les personnes incarcérées ont peu le choix concernant les espaces où elles souhaitent vivre leur intimité. En effet, les détenus ont accès à des espaces qui sont à la fois imposés et restreints dans leur nombre. Bien que leurs mouvements soient libres le jour à l'intérieur des secteurs de détention, les espaces accessibles se restreignent aux cellules, à la salle commune, à la salle de bain commune, à la cour de promenade (durant certaines heures) ou encore à la salle de gym, lorsqu'elle existe au sein même du secteur, laissant peu de choix aux personnes incarcérées. En dehors des unités de vie, les détenus rencontrés ont peu mentionné des espaces pouvant favoriser l'intimité – à l'exception du parloir. En effet, les autres espaces carcéraux tels que l'école, la chapelle, le gym extérieur ou encore les locaux d'activités proposées, ne sont pas ressortis des propos des personnes rencontrées, ce qui pourrait s'expliquer d'une part, par un accès qui n'est pas ouvert à tous et d'autre part, par la prépondérance du temps passé à l'intérieur des secteurs de détention.

Enfin, les personnes incarcérées ont peu de latitude sur ce qui peut relever de l'intimité en milieu carcéral. En effet, des gestes ou activités considérés comme intimes dans la société, ne semblent plus posséder ce caractère une fois les portes de la prison franchies. Même le corps ne semble plus enveloppé de son caractère sacré et protecteur qui font de lui un bien intime (Laé, 2003), alors qu'il est soumis à la proximité des autres, aux touchers et regards non désirés ainsi qu'aux fouilles incontrôlables. Ainsi, se rendre aux toilettes ou se laver sont des gestes qui perdent leur qualification d'intimes en prison. De façon plus inattendue, cette étude fait ressortir le caractère intime de certains gestes du quotidien, tels que laver son propre linge, porter ses propres habits ou encore choisir les émissions de télévision visionnées. Alors que la pratique de visionnage de la télévision dans la cellule a été analysée par certaines études comme un moyen de se retirer psychologiquement des autres et de l'environnement carcéral (Jewkes, 2002; Knight, 2016), ici c'est l'absence de choix dans les émissions regardées dans la salle commune qui est soulevée comme ayant une influence négative sur le sentiment d'intimité des détenus. Le caractère intime attribué à ces actions peut alors s'expliquer à travers la sensation de perte de contrôle sur des

gestes qui se réalisent habituellement dans l'intimité du chez-soi, espace intime par excellence (Serfaty-Garzon, 2003a, 2003b).

Ce qui ressort particulièrement de nos analyses, c'est une intimité qui concerne de nombreux aspects de la vie en prison, faisant de son étude un prisme de choix pour comprendre l'expérience carcérale dans sa globalité. En effet, l'intimité abordée par les personnes rencontrées se caractérise par son aspect quotidien et ordinaire : en prison, tout peut relever de l'intimité, des relations sociales aux instants d'isolement, en passant par le choix des émissions de télévision et les affaires personnelles. Par conséquent, se dessine une intimité qui ne se réduit pas à une question dimensionnelle, mais qui caractérise des éléments de vécu des individus. Ainsi, on peut retrouver une intimité qui vise à protéger l'intégrité corporelle de la contamination externe, agissant comme un périmètre de détection des intrusions physiques, variant selon le degré de proxémie toléré d'un individu à l'autre. Elle est aussi refuge de l'identité et de la personnalité, là où il est possible d'être soi-même, de se retrouver, agissant comme une ressource, un sanctuaire, particulièrement pour des individus soumis à une exposition constante. Elle prend parfois la forme d'une bulle intime, dont le franchissement ou l'éclatement peut engendrer des sentiments de gêne, de honte, d'humiliation, de colère et d'agression.

## **2. Une intimité au cœur d'un jeu d'intrusions et de tactiques**

Les résultats de notre étude dévoilent une intimité constamment mise à l'épreuve d'intrusions de diverses origines et aux multiples effets venant modifier les contours de la bulle intime reconstituée. Cependant, ils mettent aussi en lumière des détenus qui ne sont pas impuissants face à ces immixtions dans leur intimité, qu'ils limitent par la mise en place de tactiques. Nous nous attachons par conséquent dans cette partie à identifier et caractériser les différentes intrusions et tactiques animant l'espace carcéral, ce qui nous amène à discuter de la dialectique au cœur de laquelle se retrouve l'intimité des personnes incarcérées.

## 2.1. Intrusions

En questionnant les personnes incarcérées sur leur intimité en prison, ces dernières ont inévitablement abordé les entraves rencontrées dans la reconstruction d'une bulle intime, qui prennent la forme d'intrusions diverses. Dans un premier temps, la partie qui suit a pour objectif d'identifier l'origine et les contours de ces intrusions. Ces intrusions peuvent cependant être perçues différemment d'une personne à l'autre. En effet, une même intrusion peut être vécue comme une violation par certains, alors qu'elle sera ignorée par d'autres. La prise en compte de l'environnement dans lequel l'intimité est vécue nous permet, dans un second temps, de réfléchir à ces différences de perceptions.

### 2.1.1. Formes d'intrusions

La littérature a identifié plusieurs formes d'intrusions que peuvent vivre les détenus dans leur intimité, qui peuvent être corporelles (Welzer-Lang et al., 1997; Wahidin, 2002; Frigon, 2007; Noali, 2009; Fassin, 2015) ou encore visuelles (Marchetti, 2001; Cardon, 2002; Noali, 2012; Scheer, 2014b). En plus de ces deux types d'intrusions, sont ressorties de nos données les intrusions auditives et sonores que subissent les personnes incarcérées et qui mettent à mal leur intimité entre les murs.

Les différentes intrusions dans l'intimité des personnes incarcérées qui traversent les chapitres de cette thèse se rapprochent des violations des territoires du moi tels qu'identifiées par Goffman (1973). Pour rappel, ce dernier dégage six modes de violation<sup>35</sup>. Elles peuvent prendre la forme d'incursion, d'intrusion, d'empiètement, de présomption, de transgression, de salissure, de souillure ou de contamination de la réserve territoriale d'autrui. Notre recherche a pour sa part mis en lumière trois intrusions particulières dans l'intimité des personnes incarcérées, évoquées transversalement dans nos résultats et que nous systématisons ici.

---

<sup>35</sup> Qui correspondent respectivement à la position écologique du corps par rapport au territoire revendiqué, au corps, aux regards indiscrets, aux interférences sonores, aux adresses verbales ainsi qu'aux excréments corporels

### *Intrusions physiques*

Selon Goffman (1973), certaines violations peuvent s'opérer à travers la position écologique du corps par rapport au territoire revendiqué. L'intrusion se concrétise alors lorsqu'une trop grande proximité non voulue est observée entre les corps. Ce mode de violation, correspondant au non-respect d'une distance physique entre deux individus, aboutit parfois à un autre type d'intrusion, par le corps et le toucher, qui peuvent souiller l'enveloppe ou les possessions d'autrui. Ces deux premiers modes de transgression de l'espace personnel tels qu'identifiés par Goffman (1973), que nous qualifions en l'occurrence d'intrusions physiques, s'observent également en milieu carcéral. En effet, nos analyses nous ont permis d'identifier deux modes de violation physique de la bulle intime: celle par laquelle un individu pénètre dans la sphère personnelle d'autrui, impliquant une proximité des corps indésirable et celle qui s'opère par un toucher direct, du corps ou des affaires personnelles.

La sphère personnelle d'autrui peut se caractériser de plusieurs façons. Elle est immatérielle d'une part, lorsqu'elle est formée par le périmètre protecteur entourant un individu, qui peut prendre la forme d'une bulle intime. Hall (1966), qui a introduit la notion de proxémie, précise que la présence d'autrui et l'annihilation de la distance physique entre individus se font particulièrement ressentir à cause des sens, c'est-à-dire les organes de la perception. Ainsi, pour lui, la vision, la chaleur corporelle, les sons, les odeurs, l'odorat ou encore le souffle de l'autre constituent des « *distance receptors* », particulièrement lorsqu'elle n'est pas respectée. Ce sont par conséquent les récepteurs sensoriels qui avertissent d'une intrusion physique au sein de la bulle intime. D'autre part, elle peut se matérialiser dans un espace, dont les murs formeront alors la frontière. C'est par exemple le cas de la cellule, qui même partagée, représente pour beaucoup un espace personnel, un foyer, au sein duquel sont importés des modes d'habitat résidentiels. Ainsi, et quelles que soient les dynamiques qui se jouent en son sein, avec le colocataire par exemple, toute intrusion physique dans la cellule est vécue comme une offense territoriale, que Goffman (1973) décrit comme l'empiètement d'un individu sur une réserve revendiquée par et pour l'autre.

La forme extrême d'intrusion dans la sphère personnelle d'un individu est celle qui se réalise par le toucher direct avec le corps. Ainsi, les personnes incarcérées subissent des intrusions

physiques directement sur leur corps, notamment dans le cadre des fouilles corporelles, qui sont vécues comme de véritables violations de l'intimité, objectifiant le corps de l'individu fouillé.

Ce type d'intrusion se ressent également lorsque ce sont les affaires personnelles, en tant qu'extension du corps, qui sont touchées sans l'accord de leur propriétaire, que ce soit lors de fouilles de cellule ou d'un contact indésirable réalisé par un autre détenu.

### *Intrusions visuelles*

Les intrusions visuelles telles qu'identifiées par Goffman (1973), sont celles qui se réalisent par le regard d'autrui. En prison, ce regard peut provenir de l'institution, d'autres détenus, voire de toute personne qui peut potentiellement être rencontrée lors de l'incarcération, jusqu'en dehors des murs de la prison.

La littérature s'intéressant à la surveillance en milieu carcéral, qu'elle s'exerce directement par les agents correctionnels ou à travers des dispositifs technologiques, s'inspire notamment des théories de Foucault (1975) pour la considérer comme une extension du pouvoir et du contrôle de l'institution (Farrington, 1992; Dirsuweit, 1999; Hancock et Jewkes, 2011; Chantraine et al., 2012; Scheer, 2013). Bien que certains détenus aient une perception négative de ce regard institutionnel omniprésent, responsable selon eux de l'absence d'intimité entre les murs, le chapitre 5 souligne que plusieurs le considèrent indispensable à leur propre sécurité. Ainsi, et bien que les recherches sur la production d'un environnement plus sûr en milieu carcéral soient rares (Moran et Jewkes, 2015), les détenus rencontrés expriment être rassurés par la surveillance dont ils sont l'objet. On retrouve alors une tension fréquemment questionnée dans la littérature, entre intimité et logique sécuritaire, qui implique souvent que l'une soit sacrifiée ou restreinte au bénéfice de l'autre. Le discours des personnes incarcérées sur la surveillance dont ils font l'objet au sein du secteur, constitue en effet une illustration parfaite du paradigme sécurité-vie privée, selon lequel certains individus sont consciemment disposés à sacrifier une part de leur intimité pour une plus grande impression de sécurité<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> Voir à ce sujet Mironenko (2011) ainsi que Valkenburg et Van der Ploeg (2015) sur la question des scanners corporels utilisés dans les aéroports

### *Intrusions auditives et sonores*

Peu abordées par la littérature, notre étude dévoile les intrusions sonores que les personnes incarcérées subissent entre les murs et qui peuvent à tout moment endommager la bulle d'intimité retrouvée. Érigées en violation des territoires du moi par Goffman (1973), qui les décrit comme des « *bruits qui envahissent et s'imposent* », les interférences sonores sont incessantes en prison. Ainsi, notre recherche met en lumière l'environnement bruyant de l'enceinte carcérale ainsi que l'agitation permanente qui y règne. Dans ce contexte, l'intimité peut être difficile à retrouver, qu'elle s'exprime à travers les conversations entre détenus ou avec les proches, dans le sommeil ou encore dans des activités favorisant le retrait des autres.

Ces intrusions sont également auditives, lorsqu'un individu, agent correctionnel ou détenu, saisit des conversations qui ne lui sont pas adressées, que cela résulte d'une écoute active ou non. Cette dimension, qui ne fait pas partie de celles identifiées par Goffman (1973) comme violations des territoires du moi, est particulièrement ressortie des propos des personnes rencontrées comme mettant à mal leur intimité relationnelle.

#### 2.1.2. Un sentiment d'intrusion conscient

En prison, ces différentes intrusions dans l'intimité se cumulent les unes aux autres, créant un environnement où tout est vu, tout est entendu et tout est exposé à la proximité de l'autre. Elles présentent une double origine. D'une part, elles sont institutionnelles, résultant directement des modalités de contrôle et de surveillance propres au milieu carcéral, telles que la surveillance, l'écoute ou encore les fouilles, corporelles ou cellulaires. D'autre part, elles sont le fait d'autres détenus qui occupent une place prépondérante dans les dynamiques intrusives identifiées ci-dessus.

Le rôle de premier plan que détiennent les détenus dans ces intrusions est cependant peu abordé par la littérature qui a tendance à favoriser une analyse de l'institution sous un angle dominant/dominé, éludant par conséquent les dynamiques intra-détenus, lorsqu'elles n'impliquent pas de relations de domination entre eux. Or, cette place prépondérante dans l'émergence d'intrusions que semblent occuper les personnes incarcérées peut s'expliquer par le caractère conscient qui est associé à la perception des formes de violation de l'intimité. Ainsi,



les intrusions sont vécues comme telles lorsqu'elles sont perçues et ressenties ou qu'elles se matérialisent à travers des gestes intrusifs. Par conséquent, si les intrusions identifiées ont pour principale origine les autres détenus, c'est du fait d'une institution qui impose une vie en communauté permanente, créant un univers propice aux proximités et aux envahissements quotidiens de l'espace d'autrui.

À l'inverse, la présence des agents correctionnels est plus diffuse et les contacts moins fréquents, ce qui peut expliquer que des actions qui pourraient être perçues comme intrusives ne ressortent que très peu dans les propos des personnes incarcérées, car invisibles ou peu manifestes. Dans le cas des intrusions visuelles, ce n'est donc pas tant la surveillance à distance, réalisée à l'arrière de vitres teintées ou par l'entremise de la vidéosurveillance, qui met à mal le sentiment d'intimité des personnes incarcérées, que les regards indiscrets et visibles, qu'ils se réalisent à l'intérieur du secteur ou en dehors de la prison.

Ne pas avoir conscience qu'une intrusion se réalise ne signifie pas pour autant que celle-ci n'ait pas lieu. Seulement, les individus n'ont pas le sentiment que leur intimité est entravée ou violée lorsqu'ils n'ont pas conscience des intrusions qu'elle subit. Cet aspect peut par conséquent expliquer pourquoi le caractère intrusif de cette surveillance institutionnelle ainsi que la question des dispositifs de contrôle sont peu ressortis de nos entretiens, contrairement à ce que nous laissait entrevoir la littérature.

## **2.2. Tactiques**

En nous inspirant des concepts de de Certeau (1984), cette étude s'était donné pour objectif d'identifier les tactiques de l'intime en milieu carcéral, c'est-à-dire les pratiques permettant aux personnes incarcérées de (re) construire des espaces ou moments d'intimité en dépit d'un milieu qui semble leur dénier cette possibilité. Ces tactiques, intervenant en réponse à la situation dans laquelle les détenus sont placés, sont mises en place par les personnes incarcérées en réaction des contraintes auxquelles elles sont soumises et plus particulièrement, afin de reprendre une forme de contrôle sur les intrusions qu'elles subissent. Ces tactiques et pratiques de résistance ont été latentes et transversales à l'ensemble de nos chapitres de résultats, apparaissant de façon plus ou moins explicite afin de mettre en lumière les procédés à travers lesquels les personnes

incarcérées trouvent des formes d'intimité en détention. Nos analyses nous ont par conséquent permis d'identifier différentes formes de tactiques mises en œuvre par les détenus au sein de l'espace carcéral, qui peuvent être individuelles ou collectives, spatiales ou matérielles, s'exprimant par l'adaptation, la résistance ou encore la reprise de contrôle active.

### 2.2.1. Tactiques d'invisibilisation

Comme évoqué précédemment, la visibilité à laquelle les détenus sont soumis en milieu carcéral représente un des principaux obstacles à l'intimité en prison. Cependant et comme l'ont montré nos résultats, les détenus ne sont pas impuissants face aux diverses intrusions visuelles qu'ils subissent. Au contraire, ils jouent avec l'espace les entourant afin de se soustraire aux regards indiscrets et de se rendre invisibles, même le temps d'un instant. À travers ce processus, les personnes incarcérées cherchent à protéger leur intimité. D'une part, en rendant invisibles certaines pratiques privées, comme la masturbation ou l'utilisation des douches et des toilettes. D'autre part, en se déroband à la présence des autres, que ce soit afin de cacher ses émotions et ses pleurs, ou de protéger son corps des regards envahisseurs. Enfin, ce sont parfois des objets et affaires personnelles qui vont être mis à l'abri de la vue d'autrui. C'est notamment le cas lorsque les personnes incarcérées placent les photographies de leurs proches à des endroits peu visibles par les autres, par exemple dans la zone périphérique du lit ou lorsqu'ils placent des représentations prohibées de femmes dénudées dans des angles morts de la surveillance institutionnelle. Dans ce cas, ce procédé d'invisibilisation peut notamment être perçu comme un acte de résistance face aux interdits d'affichage que les détenus contournent alors (Milhaud et Moran, 2013).

Parfois, ce processus d'invisibilisation résulte paradoxalement de pratiques ostensiblement visibles, qui prennent la forme d'instances à l'intimité, particulièrement lorsque les détenus recourent à des procédés matériels qui permettent de se cacher, par exemple afin d'obstruer la vue sur l'intérieur de la cellule. Il peut également s'exprimer à travers des pratiques discrètes, s'opérant par une mobilisation de certains espaces de la détention, dans lesquels les détenus se retirent afin de se rendre invisibles. Ainsi, bien que toute tactique d'invisibilisation ne réponde

pas à un impératif d'intimité<sup>37</sup>, il est en revanche possible de penser que dans la plupart des cas, ce qui est intime nécessite d'être caché, comme le soutient Jeudy (2007, p. 13), pour qui « *l'intimité se vit comme une cachette dans laquelle nous croyons mettre tout ce qui n'est pas donné à voir* ». Ces tactiques d'invisibilisation sont alors celles qui permettent de recréer une « coulisse » en arrière de la scène principale (Goffman, 1973), dans laquelle il est possible d'être soi, de vivre ses émotions et de soustraire ses affaires personnelles du regard des spectateurs.

### 2.2.2. Tactiques d'appropriation de l'espace

Une forme de tactiques employée par les détenus afin de recréer de l'intime en milieu carcéral s'exprime à travers la mobilisation de l'espace qui les entoure ainsi que par la mise en œuvre de diverses pratiques spatiales qui leur permettent de s'approprier l'espace au sein duquel ils sont contraints de vivre.

#### *Par la pratique de l'espace*

Dans les chapitres précédents, nous avons mis en lumière des détenus qui prennent possession de leur secteur de détention à travers différentes pratiques de l'espace, que ce soit à travers leurs déplacements et mouvements, lorsqu'ils en arpentent les coursives en marchant, en courant, ou bien en y déployant des activités physiques, à travers le sport.

Ces pratiques de l'espace évoquent « les énonciations piétonnières » décrites par de Certeau (1984) qui forment ce qu'il appelle le « parler des pas perdus ». La marche serait une forme de langage, un espace d'énonciation à travers lequel un individu peut s'approprier une ville, dans l'exemple qu'il en donne. Par cette pratique, « *le marcheur transforme en autre chose chaque signifiant spatial* » (De Certeau, 1984, p. 149). En milieu carcéral, c'est donc à travers cette pratique visible que certains détenus convertissent une simple coursive ou une salle commune partagée et bruyante en espace pour soi et à soi, au sein duquel il est possible de se retirer. L'occupation de l'espace grâce au conditionnement physique et à la marche, témoigne alors

---

<sup>37</sup> Par exemple, des tactiques d'invisibilisation peuvent être mises en place pour éviter qu'une situation transgressive soit visible. C'est notamment le cas lorsque les détenus expliquent connaître les angles morts de la surveillance institutionnelle et se rendre en cellule pour l'éviter.

d'une reprise de contrôle par les personnes incarcérées visant à mettre à profit leur temps, trop souvent creux et vide de sens entre les murs.

Par cette tactique particulière, les personnes incarcérées parviennent ainsi à s'appropriier un espace carcéral collectif et à le détourner de sa vocation strictement fonctionnelle en l'occupant de leurs mouvements. La publicité de ces pratiques de l'espace ne répond donc pas exclusivement à un souci de façade ou de paraître, angle sous lequel ont tendance à être analysées les pratiques sportives en détention (Sabo, 2001; Jewkes, 2005; Ricciardelli, 2015), mais est animée par deux enjeux complémentaires : l'appropriation d'un espace comme préalable au retrait en soi et à la reconstruction d'une bulle intime.

### *Par les objets*

Les objets architecturaux qui habillent les espaces carcéraux, tels que les portes, les grilles et barreaux, les fenêtres ou encore les murs de la prison, suscitent de plus en plus l'intérêt de la recherche. Ceux-ci lisent en eux des éléments de compréhension de la reconfiguration des relations sociales et des rapports de pouvoir en prison (Fludernik, 1999; Rebut, 2008; Scheer, 2014b). La littérature qui s'est intéressée aux objets de l'enfermement s'attache à les comprendre comme des marqueurs du fonctionnement contraignant de la prison ainsi que comme une matérialisation du pouvoir de l'institution (Bruslé et Morelle, 2014). Scheer (2014b), par exemple, s'intéresse à ce qu'il appelle les « objets communs » de l'enfermement tels que les portes et fenêtres de la prison. Expliquant que la porte contraint les conduites, il affirme que « *le seuil de la porte combine tous les éléments constitutifs de l'expérience carcérale : fermeture, isolement, solitude, tension relationnelle, proximité de contact, incertitude, non maîtrise, infantilisation...* ». Cependant, ces auteurs se questionnent aussi sur des objets pouvant s'appréhender en termes d'adaptation, de résistance et d'affirmation de soi. Ainsi, ils soutiennent que certains objets, quelle que soit leur vocation originelle, contraignante ou simplement fonctionnelle, peuvent être métamorphosés par les usages qui en sont faits.

C'est en effet ce que suggèrent nos résultats qui montrent que les tactiques mises en place par les détenus à travers l'usage qu'ils font d'objets de la détention, témoignent de différents modes d'appropriation de l'espace. La porte de cellule, par exemple, n'est pas un objet inerte en prison,

simple partie du décor, mais est animée par les usages qui en sont faits, support de logiques carcérales diverses tout autant qu'elle permet de les remodeler. Alors que cet objet commun de la détention peut favoriser les intrusions, il est en retour mobilisé par les personnes incarcérées afin de construire un espace d'intimité. L'usage des tables de la salle commune témoigne pour sa part d'un mode d'appropriation relationnel. Les dynamiques qui se jouent autour de ce meuble aussi singulier et banal soulignent en effet un objet qui dépasse sa fonction utilitaire pour faire partie intégrante du dispositif carcéral, notamment à travers les usages et représentations dont il est investi par les personnes incarcérées. Enfin, certains objets du quotidien, comme le lecteur de musique, les livres ou les mots croisés, permettent également de reconstruire une bulle intime au sein même de l'espace collectif.

#### *Par la décoration*

Les objets sont parfois mobilisés à travers des tactiques de décorations ou de bricolage et dans des configurations spécifiques. Les résultats du chapitre 6 mettent ainsi en lumière la place particulière qu'occupe la cellule au sein du secteur de détention ainsi que son caractère paradoxal, en tant que lieu qui fait l'objet d'enjeux multiples. Bien que l'espace cellulaire fasse partie intégrante du dispositif contraignant de la prison, nos analyses ont révélé les pratiques qui y sont mises en œuvre afin de s'approprier cet espace carcéral. Ainsi, les personnes incarcérées tentent de s'aménager un espace à soi au sein de leur cellule, qu'ils agrémentent à travers le déploiement de tactiques de décoration et de bricolage. À travers la construction de meubles fonctionnels, les détenus parviennent à dépasser les lacunes mobilières de leur espace cellulaire et à apporter une forme d'amélioration de leur vie quotidienne grâce à leurs propres créations. La décoration, qu'elle soit faite à partir de collages ou de bricolages, de photographies, d'affiches, de cartes ou de dessins, permet aux personnes incarcérées de personnaliser leur cellule et d'affirmer leur identité.

Pour reprendre la distinction opérée par de Certeau entre lieu et espace, c'est à travers leurs pratiques spatiales que les personnes incarcérées transforment un lieu propre à la domination institutionnelle en un espace intime, animé de leurs « arts de faire ». Ces résultats se rapprochent par conséquent de ceux obtenus dans des recherches similaires, qui se sont intéressées à la pratique décorative de la cellule. Ainsi, la littérature, qu'elle parle de personnalisation (Baer,

2005), de domestication et de différenciation (Bony, 2015a) ou encore d'individualisation (Milhaud, 2017), associe la décoration de la cellule à une forme d'expression de son identité et de sa personnalité. À travers l'aménagement de leur cellule, les personnes incarcérées importeront leur histoire personnelle au sein de l'enclave cellulaire et reproduiront des pratiques associées à leur logement pré-carcéral. Mais plus qu'un déploiement de soi ou qu'un mode d'habiter, notre recherche montre que la décoration cellulaire permet de transformer un espace carcéral en un espace personnel et intime. Ainsi, les diverses formes d'affiches murales qui habillent les cellules représentent une fenêtre sur l'extérieur, qui permet aux détenus de conserver un lien avec les proches qui les attendent dehors et agissent comme rappels de l'existence d'une vie au-delà des murs de la prison, mise en suspens par le temps d'incarcération. Par conséquent, les tactiques décoratives déployées vont plus loin qu'une mise en scène de soi dans l'espace carcéral, leur placement ne relevant pas d'un hasard, comme en atteste la mobilisation du lit comme zone particulière d'affichage. Comme nous l'avons évoqué plus tôt, le choix d'apposer des images personnelles au plus près de soi peut découler d'une tactique d'invisibilisation. Or, nos résultats montrent que cet affichage autour de la zone plus discrète qu'est le lit, n'est pas uniquement l'apanage de détenus partageant leur cellule qui souhaiteraient soustraire des reproductions privées au regard du colocataire. Ainsi, plus que de les cacher, les personnes incarcérées recherchent une proximité avec les individus, lieux ou objets de passion représentés sur ces affiches, en les plaçant au plus proche d'eux. De ce fait, et comme avancé par Bruslé et Morelle (2014) et Bony (2015 a), le lit prend la forme d'une zone à part, l'une des plus intimes de la détention, grâce à la concentration de représentations personnelles autour de lui.

### 2.2.3. Tactiques collectives et règles de vivre ensemble

Bien qu'elles puissent s'étendre à l'ensemble de la détention, la plupart des tactiques énoncées précédemment sont de nature individuelle. Chacun peut ainsi les mettre en œuvre afin de protéger sa propre intimité. Cependant, certaines tactiques peuvent être collectives, en tant qu'elles dépendent directement de normes informelles régissant le fonctionnement interne du secteur de détention. Les chapitres précédents sont ainsi traversés par la mise en place de règles communes au sein des secteurs de détention qui favorisent le vivre ensemble et qui,

indirectement, participent au respect de l'intimité de chacun. Ces règles, qui semblent répandues d'un secteur à l'autre, voire d'une prison à l'autre, s'érigent sur la base du respect entre individus. Elles se retrouvent aussi bien dans les espaces collectifs que dans ceux plus individuels, tels que la cellule ou la salle de bain. Cette régulation de la vie au sein d'un secteur de détention peut alors prendre plusieurs formes, par exemple celles d'éviter les bruits indésirables, notamment en conservant le silence de 22 heures à 8 heures, de ne pas toucher les affaires des autres, ou encore de respecter la règle d'assignation des tables. En ce qui concerne la cellule, pénétrer en son sein sans l'autorisation de son locataire est proscrit, tandis qu'existe une obligation implicite de frapper à la porte. De plus, il est exigé de se tourner lorsque le *coloc* utilise la toilette.

Permettant de réguler la vie en communauté à laquelle sont soumises les personnes incarcérées, ces modalités de vivre ensemble participent à la protection de l'intimité, en limitant les intrusions sonores, visuelles et physiques, qui peuvent mettre à mal la bulle intime reconstruite.

### **2.3. Une intimité négociée : entre capacité d'action et renforcement de l'institution**

En s'attachant à mettre en lumière les tactiques mobilisées par les détenus afin de retrouver ou de reconstruire une intimité en prison, nos analyses montrent la place inévitable et prépondérante des intrusions dans leur émergence. Elles soulignent par conséquent les contours d'un jeu perpétuel d'intrusions et de tactiques qui se répondent les unes aux autres.

La cellule et les dynamiques qui s'y jouent sont l'exemple type de cette dialectique, entre intrusions et tactiques, qui encadre l'expérience carcérale. Occupant une place primordiale dans la vie en communauté et la recherche d'intimité en milieu carcéral, la cellule est un espace contraignant, mais modulable. À partir de tactiques d'appropriation de l'espace, les détenus parviennent d'une part à empiéter sur le pouvoir institutionnel en reprenant le contrôle de leur espace cellulaire, même si c'est de façon microbienne et temporaire, et d'autre part à créer une passerelle vers l'extérieur en reconstruisant au sein de la cellule l'intimité d'un foyer. Ainsi, tandis que le monde de la détention se heurte au seuil de la cellule dans l'attente de le franchir, certains détenus reconstruisent en son sein l'intimité d'un foyer.

Se dessine alors une dynamique qui dépasse l'action unilatérale d'un dominant sur un dominé et qui s'inscrit plus largement dans un dispositif carcéral qui, d'une part, génère des intrusions à travers le pouvoir qu'il distribue et les modes de cohabitation et de visibilité qu'il crée, mais qui, d'autre part, n'est pas étanche à des pratiques de l'espace qui viennent renverser ces offenses territoriales. Ces résultats nous éclairent à la fois sur l'institution carcérale, ainsi que sur la capacité d'action des personnes incarcérées.

### *Une institution qui conserve des caractéristiques totales*

La littérature a longtemps dépeint le milieu carcéral comme un lieu de privations (Sykes, 1958), une institution totale (Goffman, 1968) et disciplinaire, productrice de corps dociles (Foucault, 1975), soumis à un contrôle et une surveillance constants (Johnson, 2005; Vacheret, 2005; Van Hoven et Sibley, 2008; Hancock et Jewkes, 2011). Bien que ces concepts aient depuis été discutés et remis en cause à l'aune de l'évolution et de la modernisation des établissements de détention (Farrington, 1992; Chauvenet et al, 1994; Dirsuweit, 1999; Rostaing, 2001, 2009; Chantraine, 2006; Van Hoven et Sibley, 2008; Moran et Jewkes, 2015; Milhaud, 2017), plusieurs auteurs s'attachent à démontrer que l'institution carcérale conserve certaines de ces caractéristiques (Combessie, 2000; Vacheret, 2006; Schliehe, 2016).

L'identification des différentes formes d'intrusions dans l'intimité des personnes incarcérées témoigne de la persistance de certains concepts abordés par la littérature pour décrire la prison et l'expérience des détenus.

En effet, plusieurs caractéristiques de l'institution totale telles qu'identifiées par Goffman (1968) se lisent à travers l'analyse des propos des personnes rencontrées. L'institution carcérale conserve son caractère enveloppant à travers son cadre spatio-temporel précis ainsi que l'imposition d'une proximité et d'une promiscuité constantes, qui facilitent les intrusions à la fois physiques, visuelles et auditives. De plus, les détenus sont toujours, et sur base régulière, soumis à des fouilles corporelles, dont nos interviewés mettent en avant le caractère dégradant et humiliant, représentant une véritable atteinte à leur dignité.

Les « privations » et « pertes » évoquées par Sykes (1958) semblent également subsister à l'intérieur de l'enceinte carcérale, bien qu'il serait plus pertinent dans la configuration actuelle



de parler de « limitations ». Ainsi, les personnes incarcérées font face à une autonomie restreinte, leurs comportements et leurs conduites étant soumis à une forme de régulation. Surtout, cette étude met en lumière des intrusions érigeant la limitation de l'intimité en véritable « *pain of imprisonment* », problématique qui touche à de multiples sphères de l'expérience d'incarcération, telles que la vie en communauté, la toilette personnelle, le sommeil, les liens avec l'extérieur, etc. Or, les intrusions constantes dans l'intimité des détenus renforcent le besoin d'en retrouver, l'érigeant par conséquent en l'un des aspects les plus difficiles à vivre entre les murs, comme le soulignait déjà Schwartz en 1972.

*Des détenus qui possèdent une capacité d'action*

Cependant, la portée totalitaire et disciplinaire de la prison est à nuancer, non pas seulement à travers son décloisonnement<sup>38</sup>, mais également à travers les marges de manœuvre des personnes incarcérées qui modèrent l'effet contraignant des institutions carcérales. En effet, et sans toutefois en minimiser les implications sur le vécu des détenus, comme le précise Rostaing (2001), les détenus ne sont pas impuissants face aux contraintes qui pèsent sur leur intimité en milieu carcéral. Au contraire, ils mettent en œuvre des tactiques, qui leur permettent de s'émanciper de la situation dans laquelle ils sont placés en trouvant, créant ou s'appropriant des espaces d'intimité, virtuels ou réels.

Ces tactiques dépassent le cadre des adaptations secondaires évoquées par Goffman (1968). Elles ne visent pas une reprise de pouvoir consciente de détenus jouant avec les rouages de l'institution, visant activement à contrer la domination institutionnelle subie. Elles ne sont pas non plus nécessairement des actes de résistance qui s'expriment à travers des messages provocateurs, des actions collectives ou le non-respect des règlements (Bosworth, 1999; Bosworth et Carrabine, 2001; Crewe, 2007; Noali, 2012; Ugelvik, 2014), nés de l'émergence d'une infrapolitique des groupes subalternes (Scott, 2008).

---

<sup>38</sup> Comme de nombreuses études préalables (Vacheret, 2004; Schliehe, 2016; Milhaud, 2017), notre recherche revient sur la porosité entre l'extérieur et l'intérieur de la prison, d'une part à travers les visites au parloir, d'autre part sous l'angle des sorties des détenus, bien qu'elles s'inscrivent pleinement dans les modalités contraignantes de l'institution carcérale.

En effet, les tactiques identifiées dans cette recherche visent à la fois la reconstruction d'une intimité semblable à celle de l'extérieur ainsi que la protection et la préservation de cette bulle à soi retrouvée. Dans la lignée des travaux de de Certeau, elles sont microbiennes et quotidiennes, dans le sens où elles peuvent être quasiment imperceptibles et potentiellement non conscientes. Elles n'ont pas pour objectif le renversement conscient des dynamiques de domination et la reprise d'un contrôle absolu sur leur environnement, face aux intrusions subies, mais elles permettent aux personnes incarcérées de négocier certaines modalités de leur vie en détention. Par exemple, il est possible de supposer que si une forme d'acceptation de la surveillance institutionnelle au détriment de l'intimité ressort des propos des personnes rencontrées, c'est car ils parviennent tant bien que mal à recréer une bulle intime en jouant ou composant avec l'espace qui les entoure. Dans cette optique, reconstruire une intimité peut elle-même s'analyser comme une tactique visant à s'émanciper, le temps d'un instant, de l'institution et de ses contraintes, ainsi que de retrouver son individualité.

Dans la lignée des travaux de Rubin (2015, 2017a, 2017b), cette étude suggère de se dégager d'une tendance à la labellisation systématique des marges de manœuvre déployées par les personnes incarcérées en actes de résistance. Elle invite également à sortir d'une approche qui considère les détenus comme des corps rendus dociles par la contrainte disciplinaire, dans la lignée des travaux de Foucault (1975). Car malgré les intrusions subies, les personnes incarcérées conservent une capacité d'action et font de leur expérience d'incarcération contraignante, une expérience modulable, au cours de laquelle ils peuvent négocier une forme d'intimité en s'aidant de la matérialité et de la spatialité de la prison. Dans la lignée des travaux de Rostaing (2001) et de Milhaud (2017), notre étude s'ajoute par conséquent aux recherches qui proposent une vision nuancée de l'institution carcérale.

*Des tactiques qui naissent des contraintes carcérales tout autant qu'elles les renforcent?*

Certaines tactiques peuvent permettre aux personnes incarcérées de prendre à contrepieds des modalités de l'incarcération. C'est notamment le cas à travers les tactiques de décoration de la cellule qui renversent le processus de perte d'identité auquel les soumet la prison. Ainsi, dans la lignée des travaux de Goffman sur le stigmaté (1963) et l'institution totale (1968), plusieurs

auteurs ont souligné une identité mise-à-mal, suspendue, altérée, voire gâchée<sup>39</sup> lors de l’incarcération (Schmid et Jones, 1991; Rostaing, 1996, 1997; Lhuilier et Lemiszewska, 2001; Jewkes, 2002, 2005; Wahidin, 2002; Wahidin et Tate, 2005; Crawley et Sparks, 2005; Harvey, 2005, 2012). Cette identité peut cependant être négociée (Schmid et Jones, 1991), ce dont témoigne la reconstruction d’un « chez-soi », à travers des processus d’affichage et de bricolage, qui peuvent être perçus comme des repères identitaires.

D’autres se nourrissent de certaines caractéristiques de la prison. Faisant face à des processus de désubjectivation et d’uniformisation les regroupant sous la même étiquette de « détenus » (Jewkes, 2002), les personnes incarcérées mettent en place des tactiques qui jouent de cette indifférenciation dans la masse groupale, leur permettant de se fondre dans le secteur de détention et de se rendre invisibles au milieu des autres. De plus, certains voient dans les moments d’enfermement contraints, tels que les *deadlock*, des instants où il est possible de s’isoler et de se reposer. Dans cette configuration, la porte de la cellule, objet contrôlé par l’institution, qui à la fois enferme et rend visible à travers son ouverture, est perçue comme un élément qui protège l’intérieur de la cellule des intrusions externes.

Cependant, il est possible de se demander si, plutôt que de remettre en cause le pouvoir de la prison, angle sous lequel la littérature a tendance à analyser les résistances (Hattem, 1991; Bosworth, 1999; Bosworth et Carrabine, 2001; Crewe, 2007; Ugelvik, 2014), ces tactiques ne viendraient pas en réalité renforcer, d’une certaine façon, l’institution carcérale sur certains de ces aspects. Ainsi, les tactiques d’indifférenciation parmi les autres détenus et d’isolement dans la cellule, reflètent, voire confortent, une institution carcérale qui anonymise et enferme. De la même façon, en choisissant de ne pas exprimer leurs émotions afin de ne pas rendre visible un comportement intime, les personnes incarcérées consolident l’image de faiblesse et de vulnérabilité qui y est associée. De plus, le fait qu’elles perçoivent le recours aux caméras comme un gage de sécurité renforce l’institution dans son usage de la surveillance institutionnelle, qui est en définitive intégrée, acceptée et même sollicitée par les individus. Enfin, la mise en place de règles collectives dans le secteur, appliquées et sanctionnées par les

---

<sup>39</sup> Les auteurs anglophones évoquent ainsi une « *spoiled identity* » en prison, se basant sur la formulation de Goffman.

détenus, dont certaines permettent de préserver l'intimité des détenus, conduit à une autorégulation de leurs comportements et de leurs conduites. En s'assurant de l'ordre interne à l'unité de vie, les personnes incarcérées renforcent par la même occasion la position statique de l'institution et des agents correctionnels.

Enfin, il est important de relever que cette capacité d'action reste limitée dans le contexte carcéral. Ainsi, malgré l'inventivité dont font preuve les détenus dans la reprise d'une forme de pouvoir en prison, les contraintes sont parfois trop fortes et empêchent la mise en œuvre de tactiques, comme c'est le cas dès que les personnes incarcérées sortent temporairement en dehors des murs de la prison. Il est également possible que dans ce cycle d'intrusion-tactique-intrusion, les actions contraignantes finissent par l'emporter et annihiler toute prétention à reformer une intimité en prison. Ainsi, les tactiques déployées restent toujours soumises au bon vouloir des agents ou des autres détenus, qui peuvent à tout moment les renverser, par exemple en arrachant les décorations habillant la cellule ou en transgressant les processus d'invisibilisation mis en œuvre.

Par conséquent, les tactiques mises en place par les personnes incarcérées présentent un double aspect. D'une part, elles sont une manifestation de la capacité qu'ont les détenus à se servir de l'environnement dans lequel ils se trouvent, voire à renverser et utiliser les contraintes auxquels ils sont soumis à leur avantage. D'autre part, elles renforcent certains aspects d'une institution qui indifférencie, anonymise, uniformise, isole et enferme.

L'étude des tactiques, résistances, marges de manœuvre déployées par les personnes incarcérées ne peut donc pas se résumer à un travail d'identification, mais doit inévitablement prendre en compte le contexte dans lequel elles sont mises en œuvre. Comme le soulignait de Certeau (1990, p. 66), « *l'étude de quelques tactiques quotidiennes présentes ne doit pas oublier l'horizon d'où elles viennent ni, à l'autre extrême, l'horizon où elles sont susceptibles d'aller* ». Ainsi, afin de ne pas nier une part de l'expérience des détenus, il est essentiel de mettre en lumière la capacité d'action qu'ils conservent, qui témoigne de leur aptitude à s'émanciper temporairement de la situation de domination à laquelle ils sont soumis. Mais il est tout aussi primordial de ne pas ignorer que cette capacité d'action est à la fois restreinte par le carcan carcéral dans ses expressions, mais aussi rendue possible par un environnement qui

permet son déploiement, en créant des opportunités que les détenus saisissent et transforment. En ce sens, en se plaçant dans une perspective inverse, celle des personnes en situation de « domination », nos propos rejoignent ceux de Foucault (1976) et de Scott (2008), selon lesquels le pouvoir réduit les marges de manœuvre, tout autant qu'il les rend possibles.

### **3. L'espace carcéral sous le prisme de l'intimité**

Jusqu' alors, notre discussion a fait l'objet d'une réflexion sur l'intimité, sur ses contours en milieu carcéral, ainsi que sur la dialectique au cœur de laquelle elle se trouve. Cette approche nous a permis d'en apprendre plus sur ce concept, mais également sur l'institution carcérale ainsi que sur l'expérience des personnes incarcérées. La partie qui suit propose pour sa part un nouveau décentrage de l'analyse, afin de chercher à mieux comprendre l'espace carcéral, à travers le prisme de l'intimité. Tout en se dégageant d'une approche figée des espaces de la détention, elle suggère d'étendre la compréhension que nous nous en faisons, à partir la proposition d'un nouveau cadre conceptuel.

#### **3.1. Des espaces vécus et transformés**

Multiforme, l'intimité se vit dans différents espaces de la détention, dont la perception peut varier d'un détenu à l'autre. Ainsi, un même espace peut être pour un individu lieu de violences et d'intrusions, tandis que pour un autre il sera espace d'amitié et d'intimité. Dans nos entretiens, les personnes rencontrées se sont surtout focalisées sur le secteur de détention, en tant qu'il représente leur principal lieu de vie. En est ressortie une vision en huis clos, au sein d'unités de vie qui se partitionnent en plusieurs espaces aux diverses vocations. Les résultats de notre étude ont mis en lumière un espace polymorphe, qui se remodèle en fonction des attributions qui lui sont données ou des usages qui en sont faits. Par conséquent, les frontières de zones à priori privées ou publiques de cet espace, sont plus floues que leur vocation initiale, car fluctuantes en fonction des actions qui s'y jouent. Ainsi, certains retrouvent une forme d'intimité dans les espaces collectifs tels que la salle commune ou le parloir, malgré une visibilité constante qui pourrait leur conférer le caractère de lieux publics (Weintraub, 1997). Inversement, un espace qui pourrait être considéré comme « privé » (Vacheret, 2002; Milhaud et Moran, 2013), tel que

la cellule, est pour certains un lieu où l'intimité est limitée et entravée, du fait de la cohabitation qu'il implique et des intrusions externes qui y sont commises.

Notre étude rejoint par conséquent celles qui mettent en lumière des espaces indifférenciés en détention, dont les frontières entre public et privés sont brouillées, notamment autour de questions d'intimité (Milhaud et Moran, 2013; Moran, Pallot et Piacentini, 2013). Car cette étude révèle en fin de compte une intimité qui, bien qu'étant influencée par la nature de l'espace et les enjeux qui s'y jouent, ne s'y résume pas, mais dépend plutôt de ce qu'en font les détenus. Dans la lignée des travaux de Crewe et al. (2014), nous suggérons donc de sortir à la fois d'une vision binaire et d'une intimité circonscrite au domaine privé, pour approcher les espaces de la détention, non pas à travers leur vocation initiale ou leur qualification publique/privée, mais à travers la façon dont ils sont vécus, appropriés et transformés par les détenus, qui dépasse ces catégorisations spatiales.

### **3.2. L'EspaceTemps carcéral**

Plutôt que de dichotomiser l'espace carcéral entre des zones « privées » et « publiques », notre lecture nous amène à l'envisager comme un « EspaceTemps » carcéral, pour reprendre l'expression de « *carceral TimeSpace* » employée par Moran (2012). Pour rappel, à travers ce concept, l'auteure entend étendre la compréhension de l'incarcération et proposer une approche dynamique de la prison, à travers une étude conjointe des temporalités et spatialités qui la traversent. Considérant que les géographes ont tendance à favoriser une analyse spatiale de la prison au détriment de l'expérience temporelle d'incarcération, Moran (2012) les invite à s'inspirer des études menées en criminologie et en sociologie, qui se penchent sur l'expérience du temps en prison. Visant le même objectif d'une étude conjointe de l'espace et du temps en milieu carcéral, notre démarche souligne inversement l'intérêt que peut représenter une approche spatiale de la prison en criminologie.

Cette recherche met en lumière l'intrication des spatialités et temporalités qui parcourent la prison à la fois dans les contraintes imposées aux personnes incarcérées, mais également dans les tactiques qu'elles mettent en œuvre et qui jouent, autant qu'elles le peuvent, avec le temps et l'espace. L'approche spatiale employée a ainsi indéniablement mis en lumière la place

prégnante que prennent les espaces de la détention dans le vécu de l'intimité des personnes incarcérées. Ceux-ci jouent tout autant un rôle de protecteur de la bulle intime, que de vecteur d'intrusions, dépendamment de leur configuration, mais également des usages ou modes d'appropriation dont ils sont l'objet.

Bien que cette étude ait volontairement pris un angle spatial afin de souligner, à l'inverse de Moran (2012), l'importance d'une prise en compte des espaces de la détention, la question du temps n'est pas occultée et s'est retrouvée en filigrane de nos analyses. En effet, le rapport à l'espace est indissociable de temporalités qui comptent dans l'expérience des détenus. Ainsi, c'est dans les espaces de la détention que les individus recherchent des « moments » d'intimité ou qu'ils voient la reconstruction de leur bulle intime limitée par des contraintes temporelles.

En définitive, il n'existe pas un seul EspaceTemps carcéral, mais autant que d'espaces qui composent la prison, qui présentent des configurations, des vécus, ainsi que des régulations temporelles différentes. Ces EspacesTemps ne se confinent d'ailleurs pas à l'enceinte de la prison, mais peuvent s'étendre à la fourgonnette de transport lors des sorties ou transferts, ou aux couloirs de l'hôpital.

### **3.3. Élargir sa compréhension du « carcéral »**

Cette recherche s'inscrit pleinement dans le courant récent parcourant la littérature qui appelle à étendre notre compréhension du carcéral (Moran, 2012, 2015; Moran, Gill et Conlon, 2013; Moran et al., 2017; Gill et al., 2016). En s'inspirant de la géographie et à partir d'une approche spatiale de l'intimité des détenus, notre étude propose ainsi de s'émanciper d'une vision statique de l'incarcération, qu'ont tendance à favoriser la criminologie et la sociologie de la prison (Mincke et Lemonne, 2014).

Ainsi, notre étude suggère d'appréhender le milieu carcéral non pas seulement à travers l'immobilité qu'il impose, mais également à travers les mouvements, flux et mobilités qui le composent. Pour comprendre dans son ensemble l'expérience carcérale telle que vécue par les personnes détenues, il apparaît ainsi nécessaire de sortir d'une vision de la prison comme dispositif d'immobilisation et de l'envisager comme l'un des rouages d'une forme d'engrenage

carcéral, animé par des questions spatio-temporelles et mis en mouvement par les entrées et sorties – temporaires ou définitives – de l'établissement, les changements de secteurs et la création de détenus itinérants, l'appropriation de l'espace par une occupation dynamique, les transferts inter-pénitentiaires, les appels sortants, les visiteurs entrants, les circuits d'objets initiés entre l'intérieur et l'extérieur, que ces formes de mobilités soient imposées par l'institution ou initiées par les personnes incarcérées.

L'expérience carcérale ne se réduit donc pas à celle d'un espace uniforme, que constituerait la prison, matérialisée par ses quatre murs. Au contraire, elle traverse une multitude d'espaces hétérogènes qu'ils soient internes à l'institution, externes ou qu'ils permettent d'ériger des passerelles entre les deux. Adopter cette perspective permet alors d'élargir notre compréhension du carcéral, en considérant que l'expérience carcérale, durant la sentence, peut s'exporter à l'extérieur des murs, que ce soit dans la cage de transport ou dans le regard des autres, et se diffuser dans les relations avec les proches. En définitive, notre réflexion nous amène à revenir à une conception du « carcéral » qui s'est progressivement restreinte, mais dont Foucault (1975, p. 349) étendait déjà la compréhension : *« les cercles carcéraux s'élargissent et la forme de la prison s'atténue lentement avant de disparaître tout à fait »*.

Le « carcéral » ne se confine donc pas à l'institution qu'est la prison, mais se retrouve dans des pratiques de contrôle et de coercition, des significations attribuées, des corps marqués, des relations formées, qui traversent les murs poreux de l'institution. Une forme de « carcéralité » peut également caractériser d'autres espaces. Foucault (1975) relève ainsi le caractère carcéral des orphelinats, hôpitaux et bataillons de discipline, tandis que des études plus récentes l'attribuent à des camps de réfugiés, des centres jeunesse ou encore des navires marchands (Martin et Mitchelson, 2009; Mountz, Coddington, Catania et Loyd, 2012 ; Moran et al., 2013 ; Turner et Peters, 2017, Sallée et Tschanz, 2018). Il est alors possible de suggérer que l'intimité dont nous avons dressé le portrait jusqu'alors n'est pas propre à la prison, mais peut présenter des caractéristiques similaires quand elle est placée dans toute autre situation contraignante, dans laquelle les individus ont peu de contrôle sur leur intimité. La situation décrite par Duval (1998), dans son ethnologie d'un navire marchand, est d'ailleurs frappante de ressemblance. Il y décrit un espace partagé et rythmé par une vie en communauté, des mouvements restreints, un



isolement de l'extérieur et une intimité limitée spatialement et temporellement. Il est ainsi possible de supposer que dans ce type d'environnement, les individus tenteront de négocier une intimité prise au sein d'une dialectique, entre intrusions et tactiques.

# CONCLUSION

En s'intéressant à l'intimité des personnes incarcérées, cette thèse avait pour ambition de sortir d'une lecture parfois réductrice de ce phénomène afin de mettre en lumière sa complexité ainsi que les façons dont elle est vécue en milieu carcéral.

Notre étude dévoile ainsi l'intimité comme un enjeu prégnant de l'expérience d'incarcération, mis en jeu par de nombreux aspects inhérents à la prison et dont l'importance est renforcée par l'environnement dans lequel elle est vécue. Il est par conséquent essentiel d'une part, de distinguer son étude de celle de la sexualité, qui ne saurait à elle seule permettre de comprendre la globalité de ce phénomène, d'autre part de s'y intéresser comme problématique à part entière.

La place importante qu'occupe l'intimité des détenus dans leur expérience de l'incarcération a été mise en lumière grâce à l'approche théorique façonnée. En s'inscrivant dans la perspective de la sociologie de l'expérience de Dubet (1994), ainsi qu'en proposant de s'intéresser aux marges de manœuvre des détenus, sur la base de concepts développés par de Certeau (1990), il a été possible de développer une compréhension de l'intimité en prison fondée directement sur la parole des détenus, ainsi que sur les significations qu'ils lui attribuent. L'approche phénoménologique favorisée a renforcé cette position consistant à laisser les individus au cœur de l'étude poser les mots sur leur propre vécu.

Le premier objectif de cette thèse visait à répondre à une question, qui peut paraître simple au premier abord, mais qui est en réalité empreinte d'une complexité due à sa nature individuelle et personnelle : qu'est-ce que l'intimité en prison? Le but n'était pas d'apporter une définition de ce phénomène, mais plutôt de saisir les différentes significations qu'il peut recouvrir, ainsi que les dimensions qui le composent en milieu carcéral. Nos résultats nous permettent alors de saisir les formes que peut prendre l'intimité en prison, mais nous permettent également d'apporter une réflexion plus générale et de produire un savoir sur une intimité multiple et complexe, qui dépend de la façon dont sa perception s'est construite, ainsi que de l'espace dans lequel elle est vécue. La signification qui lui est attribuée peut varier d'un individu à l'autre, mais a tendance à s'uniformiser lorsqu'elle est vécue dans un contexte semblable. Par conséquent, notre recherche suggère que le portrait de l'intimité dépeint dans cette étude pourrait probablement s'analyser dans toute autre situation de vie en communauté contraignante, sur

laquelle les individus n'auraient pas ou peu de contrôle et qui présenterait des caractéristiques « carcérales ».

Le second objectif de cette thèse était de comprendre la façon dont les détenus vivent leur intimité en prison. À partir d'une approche spatiale, permettant d'interroger l'intimité des détenus dans les espaces de la détention, notre étude a mis en lumière les limites auxquelles son expression fait face en prison, ainsi que les souffrances qui en découlent. D'un autre côté, la perspective employée permet également de révéler les marges de manœuvre déployées par les détenus pour retrouver une forme d'intimité, à travers la mobilisation des espaces qui les entourent. Cette étude souligne ainsi la dialectique à laquelle l'intimité est soumise en prison, entre intrusions qui l'entravent et tactiques qui permettent de la reconstruire, bien que momentanément. Cette dialectique a pu être mise en évidence grâce à une approche dynamique, qui, en s'intéressant à un vécu, ne s'est pas contentée d'analyser les contraintes subies ou les résistances à l'institution, comme a tendance à le faire la littérature. Au contraire, cette étude ne néglige aucun de ces éléments, nous permettant de saisir l'expérience des détenus tout en la situant dans le cadre dans lequel elle est vécue.

Cette thèse avait pour troisième objectif de décentrer notre analyse, en utilisant l'étude de l'intimité des personnes incarcérées comme lunette sur la prison contemporaine et les dynamiques qui la traversent. Ainsi, en s'intéressant au contexte dans lequel est vécue l'intimité et aux tactiques mises en œuvre pour tenter de la reconstruire, notre étude met en lumière la prison comme un environnement modulable, mais avant tout contraignant. Ainsi, bien que les détenus aient la possibilité de réagir de façon microbienne et quotidienne à leur situation, d'une part, ils restent restreints dans leurs actes par les contraintes spatio-temporelles et intrusives de l'institution, d'autre part, certaines de ces tactiques, en jouant avec leur environnement et les modalités de l'incarcération, les renforcent à certains égards. Le portrait dressé n'est donc ni tout blanc, ni tout noir, mais dépeint un univers plus nuancé que ce qui ressort habituellement de la littérature. Surtout, cette thèse est porteuse d'un message d'espoir, adressé directement aux personnes incarcérées : en manœuvrant dans l'espace carcéral, il est possible d'y conserver son identité et de reprendre le contrôle de sa vie entre les murs, même si ce n'est que de façon temporaire.

Cette thèse souligne par conséquent l'importance de donner la parole à une population qui en est trop souvent dépourvue, afin d'accéder aux perceptions qu'elle se fait d'un phénomène, d'une situation, d'un environnement. Cette approche permet de sortir d'une analyse trop souvent focalisée sur l'institution et les mécanismes de la répression en son sein, comme le regrettait de Certeau (1990). Elle ne les élude pas pour autant, mais prend pour perspective celle des personnes placées en situation de domination.

D'un point de vue conceptuel, la présente thèse propose d'étendre notre compréhension du « carcéral ». Ceci nous paraît essentiel afin de ne pas circonscrire l'expérience carcérale à l'intérieur des murs et par conséquent risquer d'ignorer une partie du vécu des détenus, ce qui semble parfois être le cas. Prenons pour exemple la problématique des transferts de détenus, qui, bien qu'étant courante et routinière, n'a que très peu fait l'objet de recherches scientifiques. Cette lacune de la littérature pourrait en effet s'expliquer du fait que l'étude de l'expérience carcérale a tendance à se questionner sur les dynamiques internes aux établissements, sans prendre en compte son étendue. Une approche sociale et géographique de l'expérience carcérale peut alors permettre d'adresser des questions importantes, mais négligées.

Enfin, cette étude invite la criminologie à poursuivre le tournant spatial qu'elle a pris ces dernières années, ainsi que l'exploration du « carcéral » et de ses ramifications, en soulignant la richesse d'une approche interdisciplinaire, qui permet d'apporter un nouveau regard sur une institution dont l'analyse gagnerait à être renouvelée. Sans remettre en cause leur pertinence, cette étude invite en effet à dépasser les débats sur la persistance ou non des concepts fondateurs. Ceux-ci sont difficiles à contourner, tant ils ont marqué de leur empreinte les études sur la prison, mais peuvent restreindre la façon dont le chercheur l'appréhende. C'est là que la géographie, notamment carcérale, suggère des concepts intéressants, tels que celui de « carcéral », dans son acception étendue, de distance ou encore de mobilité, qui permettent d'élargir notre vision de la prison contemporaine et de l'expérience d'incarcération.

Cependant, il est nécessaire de relever les limites d'une approche spatiale de l'intimité qui ressortent de notre étude. En choisissant d'interroger l'intimité dans les espaces carcéraux, certains de ses aspects qui se retrouvent hors d'enjeux spatiaux ont pu être négligés, ce qui pourrait, d'une part, signifier que toutes les nuances de ce phénomène n'aient pas été saisies et

d'autre part, expliquer que la dimension du genre soit peut ressortie dans nos entrevues et analyses. Nous pensons par exemple aux menstruations des femmes détenues, qui n'ont été abordées que par une personne rencontrée. De plus, en se focalisant sur cette analyse spatiale, ainsi qu'en cherchant à proposer une lecture de l'institution carcérale à travers le vécu de l'intimité, l'influence de variables sociologiques, des caractéristiques sociales et des trajectoires de vie dans la perception de l'intimité a été négligée, voire occultée.

Ces limites constituent cependant des pistes pour de futures recherches, qui pourraient pousser plus loin la réflexion que nous avons amorcée sur l'origine des tactiques de l'intimité : sont-elles importées de l'extérieur ou émergent-elles du contexte carcéral? Résultent-elles de l'importation de modes d'habitat? Comment expliquer que certains détenus mettent en place certaines formes de tactiques et d'autres non? Quelles sont les continuités ou discontinuités qui s'observent entre l'intérieur et l'extérieur?

Un second ordre de limites découle de l'échantillon constitué. D'une part, et comme le met en lumière le chapitre méthodologique, la population carcérale rencontrée était peu variée dans ses représentations culturelles. Ainsi, l'échantillon était principalement composé de femmes et d'hommes blancs et francophones. Ce biais résulte à la fois de la manière dont le recrutement a été réalisé et de notre choix de rencontrer uniquement des individus francophones, afin de ne pas tomber dans des considérations linguistiques. Or, il aurait pu être intéressant d'examiner les différentes acceptions culturelles de l'intimité, ce qui peut également expliquer que les significations qui lui sont attribuées soient assez similaires. De plus, et malgré les demandes formulées lors du recrutement, notre échantillon total présente une proportion assez faible de personnes étant incarcérées dans un grand secteur ou dans une cellule seule, qui sont pourtant des éléments qui se sont avérés particulièrement intéressants dans nos analyses. Heureusement, cet écueil a pu être contourné grâce à la prise en compte des expériences carcérales passées.

Le développement d'un savoir sur l'intimité en milieu carcéral a permis de mettre en lumière plusieurs problématiques dont l'étude mériterait d'être approfondie dans des recherches ultérieures, telles que la fouille corporelle, la production de détenus itinérants ou encore les transferts entre établissements.

Enfin, il est essentiel que l'intimité des personnes incarcérées continue à faire l'objet d'une exploration scientifique, alors que les nouvelles prisons qui se profilent à l'horizon semblent présenter un environnement qui laisse peu d'opportunités aux marges de manœuvre et par conséquent à la possibilité de retrouver une intimité. En effet, pour des raisons que l'on peut supposer sécuritaires et/ou managériales, les institutions carcérales se délestent des paravents permettant une intimité dans la cellule, envisagent le recours à la visioconférence pour remplacer les visites au parloir ou encore se construisent autour de secteurs de petites tailles, qui entravent la possibilité d'une indifférenciation des détenus parmi les autres. Alors que notre étude met en lumière une dialectique entre intrusions et tactiques dont l'équilibre est déjà précaire, l'institution semble progressivement reprendre sa position de dominant, qu'elle n'a finalement jamais totalement perdue. Mais il est possible de penser qu'une nouvelle fois, les personnes incarcérées ne resteront pas impuissantes face aux contraintes déployées.

## BIBLIOGRAPHIE

- Alford, F. C. (2000). What would it matter if everything Foucault said about prison were wrong? Discipline and Punish after twenty years. *Theory and Society*, 29(1), 125-146. doi: 10.1023/A:1007014831641
- Armstrong, S. (2018). The cell and the corridor: Imprisonment as waiting, and waiting as mobile. *Time & Society*, 27(2), 133-154. doi:10.1177/0961463X15587835
- Baer, L. D. (2005). Visual imprints on the prison landscape: A study on the decorations in prison cells. *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 96(2), 209-217. doi:10.1111/j.1467-9663.2005.00451.x
- Baer, L. D. et Ravneberg, B. (2008). The outside and inside in Norwegian and English prisons. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 90(2), 205-216. doi:10.1111/j.1468-0467.2008.00287.x
- Baillette, F. (1997). Corps reclus, corps torturés. *Quasimodo*, 33-46.
- Bauman, Z. (2000). *Liquid modernity*. Cambridge, UK: Polity Press.
- Bawin, B. et Dandurand, R. B. (2003). De l'intimité. *Sociologie et sociétés*, 35 (2), 3-7. doi:10.7202/007917ar
- Bentham, J. (1977). *Le Panoptique, précédé de L'oeil du pouvoir, entretien avec M. Foucault*. Paris, France: Belfond.
- Berger, P. et Luckman, T. (1986). *La construction sociale de la réalité*. Paris, France: Méridiens Klincksieck.
- Bernard, Y. (1993). Les espaces de l'intimité. *Architecture et comportements*, 9 (3), 367-372.
- Bessin, M. et Lechien, M.-H. (2002). Hommes détenus et femmes soignantes: l'intimité des soins en prison. *Ethnologie française*, 32 (1), 69-80. doi: 10.3917/ethn.021.0069
- Bidart, C. (1997). Parler de l'intime: les relations de confiance. *Mana, revue de sociologie et d'anthropologie*, 3, 19-55.
- Bizeul, D. (1998). Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause. *Revue française de sociologie*, 39 (4), 751-787. doi: 10.2307/3323009



- Bony, L. (2015 a). La domestication de l'espace cellulaire en prison. *Espaces et Sociétés*, 3 (162), 13-30. doi: 10.3917/esp.162.0013
- Bony, L. (2015b). La prison, une « cité avec des barreaux » ? Continuum socio-spatial par-delà les murs. *Annales de géographie*, 2 (702-703), 275-299. doi:10.3917/ag.702.0275
- Bosworth, M. (1999). *Engendering resistance: Agency and power in women's prisons*. Aldershot, UK: Ashgate.
- Bosworth, M. (2003). Gender, Race, and Sexuality in Prison. Dans B. H. Zaitzow et J. Thomas (dir.), *Women in Prison. Gender and Social Control* (p. 137-153). Boulder, CO, London, UK: Lynne Rienner Publishers.
- Bosworth, M. et Carrabine, E. (2001). Reassessing Resistance: Race, Gender and Sexuality in Prison. *Punishment & Society*, 3(4), 501-515. doi: 10.1177/14624740122228393
- Bozon, M. (2001). Orientations intimes et constructions de soi. Pluralité et divergences dans les expressions de la sexualité. *Presses de Sciences Po*, 41 (1), 11-40. doi: 10.3917/soco.041.0011
- Braun, V. et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101. doi:10.1191/1478088706qp063oa
- Brinkmann, S. (2013). *Qualitative Interviewing*. Oxford University Press. doi:10.1093/acprof:osobl/9780199861392.001.0001
- Bruslé, T. et Morelle, M. (2014). Objets et enfermement. Une introduction. *Champ pénal/Penal field*, XI. doi:10.4000/champpenal.8884
- Cardon, C. (2002). Relations conjugales en situation carcérale. *Ethnologie française*, 32 (1), 81-88. doi: 10.3917/ethn.021.0081
- Carlen, P. (2005). Imprisonment and the penal body politic: the cancer of disciplinary governance. Dans A. Liebling et S. Maruna (dir.), *The Effects of Imprisonment* (p. 421-441). Cullompton, UK, Portland, OR: Willan Publishing.
- Cesaroni, C. et Alvi, S. (2010). Masculinity and Resistance in Adolescent Carceral Settings. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 52(3), 303-320. doi: 10.3138/cjccj.52.3.303
- Chantraine, G. (2000). La sociologie carcérale: approches et débats théoriques en France. *Déviance et société*, 24 (3), 297-318.

- Chantraine, G. (2004 a). La mécanique du temps vide. Structure sécuritaire et réactions individuelles au temps carcéral en maison d'arrêt. Dans D. Kaminski et K. Michel (dir.), *Sociologie pénale : système et expérience* (p. 257-271). ERES "Trajets".
- Chantraine, G. (2004b). *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*. Paris, France: PUF.
- Chantraine, G. (2006). La prison post-disciplinaire. *Déviance et Société*, 30 (3), 273-288. doi: 10.3917/ds.303.0273
- Chantraine, G. et Bérard, J. (2007). Ai-je le droit d'avoir des droits? *Vacarme*, 3 (40), 52-55. doi: 10.3917/vaca.040.0052
- Chantraine, G., Scheer, D. et Milhaud, O. (2012). Espace et surveillances en établissement pénitentiaire pour mineurs. *Politix*, 1 (97), 125-148. doi:10.3917/pox.097.0125
- Chapoulie, J.-M. (2000). Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie. *Sociétés Contemporaines*, 40 (1), 5-27. doi:10.3406/socco.2000.1811
- Chauvenet, A. (2006). Privation de liberté et violence : le despotisme ordinaire en prison. *Médecine & Hygiène*, 30 (3), 373-388. doi: 10.3917/ds.303.0373
- Chauvenet, A., Orlic, F. et Benguigui, G. (1994). *Le monde des surveillants de prison*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Chauvenet, A., Rostaing, C. et Orlic, F. (2008). *La violence carcérale en question*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Christian, J. (2005). Riding the bus: Barriers to prison visitation and family management strategies. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 21(1), 31-48. doi:DOI: 10.1177/1043986204271618
- Clemmer, D. (1940). *The Prison Community*. New York, NY: Holt.
- Cliquennois, G. (2006). Problèmes méthodologiques inhérents à une recherche sociologique qualitative menée sur les politiques carcérales belges et françaises. *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* (1), 2-10.
- Combessie, P. (2000). Ouverture des prisons... Jusqu'à quel point? Dans C. Veil et D. Lhuillier (dir.), *La prison en changement* (p. 69-99). Toulouse: Erès.
- Cooley, D. (1992). Prison Victimization and the Informal Rules of Social Control. *Forum on Corrections Research*, 4(3), 31-36.

- Costalat-Founeau, A.-M. (1997). *Identité Sociale et Dynamique Représentationnelle*. Rennes, France: Presses Universitaires de Rennes.
- Coudreuse, A. et Simonet-Tenant, F. (2009). *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*. Paris, France: L'Harmattan.
- Crawley, E. et Sparks, R. (2005). Older men in prison: survival, coping and identity. Dans A. Liebling et S. Maruna (dir.), *The Effects of Imprisonment* (p. 343-365). Cullompton, UK, Portland, OR: Willan Publishing.
- Crewe, B. (2005). Codes and conventions: the terms and conditions of contemporary inmate values. Dans A. Liebling et S. Maruna (dir.), *The Effects of Imprisonment* (p. 197-228). Cullompton, UK, Portland, OR: Willan Publishing.
- Crewe, B. (2007). Power, adaptation and resistance in a late-modern men's prison. *British Journal of Criminology*, 47, 256-275. doi: 10.1093/bjc/azl044
- Crewe, B. (2011). Depth, weight, tightness: Revisiting the pains of imprisonment. *Punishment & Society*, 13(5), 509-529. doi:10.1177/1462474511422172
- Crewe, B. (2014). Not Looking Hard Enough: Masculinity, Emotion and Prison Research. *Qualitative Inquiry*, 20(4), 392-403. doi:10.1177/1077800413515829
- Crewe, B. (2016). The sociology of imprisonment. Dans Y. Jewkes, B. Crewe et J. Bennett (dir.), *Handbook on Prisons* (p. 77-100). Abingdon, UK, New York, NY: Routledge.
- Crewe, B., Warr, J., Bennett, P. et Smith, A. (2014). The emotional geography of prison life. *Theoretical Criminology*, 18(1), 56-74. doi: 10.1177/1362480613497778
- Crouch, B. M. (1995). Guard Work in Transition. Dans K. C. Haas et G. P. Alpert, *The dilemmas of Corrections*. Prospect Heights, NY: Waveland Press Inc.
- Daoust, V. (2005). *De la sexualité en démocratie. L'individu libre et ses espaces identitaires*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Davies, W. (2015). Unique Position: Dual Identities as Prison Researcher and Ex-prisoner. Dans J. Sloan, R. Earle et D. H. Drake (dir.), *The Palgrave Handbook of Prison Ethnography* (p. 463-478). Basingstoke, UK: Palgrave Macmillan.
- de Certeau, M. (1990). *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*. Gallimard.

- De Schutter, O. et Kaminski, D. (2002). *L'institution du droit pénitentiaire. Enjeux de la reconnaissance de droits aux détenus*. Paris, France: LGDJ; Bruxelles, Belgique: Bruylant.
- De Singly, F. (2003). Intimité conjugale et intimité personnelle: à la recherche d'un équilibre entre deux exigences dans les sociétés modernes avancées. *Sociologie et sociétés*, 35 (2), 79-96. doi:10.7202/008524ar
- De Singly, F. (2005). *Le soi, le couple et la famille*. Paris, France: Armand Colin.
- Denzin, N. K. et Lincoln, Y. S. (dir.). (1994). *Handbook of qualitative research*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications, Inc.
- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative, guide pratique*. Montréal, QC: McGraw-Hill Éditeurs.
- Dirsuweit, T. (1999). Carceral spaces in South Africa: A case study of institutional power, sexuality and transgression in a women's prison. *Geoforum*, 30(1), 71-83. doi: 10.1016/S0016-7185(98)00030-X
- Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Paris, France: Seuil.
- Duchesne, S. (2000). Pratique de l'entretien dit 'non-directif'. Dans M. Bachir (dir.), *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique* (p. 9-30). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Durif-Varembont, J.-P. (2009). L'intimité entre secrets et dévoilement. *Cahiers de psychologie clinique*, 1 (32), 57-73. doi: 10.3917/cpc.032.0057
- Duval, M. (1998). *Ni morts, ni vivants: marins! Pour une ethnologie du huis clos*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Edgar, K., O'Donnell, I. et Martin, C. (2003). *Prison Violence. The dynamics of conflict, fear and power*. Cullompton, UK: Willan Publishing.
- Erikson, E. H. (1963). *Childhood and Society* (2e éd). New York, NY: W. W. Norton.
- Farrington, K. (1992). The Modern Prison as Total Institution? Public Perception Versus Objective Reality. *Crime & Delinquency*, 38 (6), 6-26. doi: 10.1177/0011128792038001002
- Fassin, D. (2015). *L'ombre du monde: une anthropologie de la condition carcérale*. Paris, France: Seuil.

- Feeley, M. M. et Simon, J. (1992). The New Penology: Notes on the Emerging Strategy of Corrections and Its Implications. *Criminology*, 30(4), 449-474. doi: 10.1111/j.1745-9125.1992.tb01112.x
- Fludernik, M. (1999). Carceral topography: Spatiality, liminality and corporality in the literary prison. *Textual Practice*, 13(1), 43-77. doi: 10.1080/09502369908582329
- Foessel, M. (2008). *La privation de l'intime: mises en scène politiques des sentiments*. Paris, France: Seuil.
- Follis, L. (2015). Power in motion: Tracking time, space, and movement in the British Penal Estate. *Environment and Planning D: Society and Space*, 33(5), 945-962. doi:10.1080/09502369908582329
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris, France: Éditions Gallimard.
- Foucault, M. (1976). *Histoire de la sexualité. I. La volonté de savoir*. Paris, France: Éditions Gallimard.
- Foucault, M. (1994). L'intellectuel et les pouvoirs. Dans M. Foucault, *Dits et écrits* (p. 750-751). Paris, France: Gallimard.
- François, A. (2016). La sexualité en milieu carcéral: au cœur des représentations de personnes incarcérées. *Champ Pénal/ Penal Field*, XIII. doi: 10.4000/champpenal.9415
- Frigon, S. (2001). Femmes et emprisonnement : le marquage du corps et l'automutilation. *Criminologie*, 34 (2), 31-56. doi: 10.7202/027504ar
- Frigon, S. (2007). Corps et prison. Dans M. Marzano, D. Le Breton, J. Benoist, P. Jouannet, C. Dejours et F. Dreifuss-Netter (dir.), *Dictionnaire du corps* (p. 762-766). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Frigon, S. (2010). La danse en prison, une échappée belle hors des murs ? Perspectives des artistes et des détenues. *Criminologie*, 43 (2), 179-197. doi:10.7202/1001774ar
- Frigon, S. (2012). Le corps féminin incarcéré: site de contrôle et de résistance. Dans S. Frigon (dir.), *Corps suspect, corps déviant* (p. 229-253). Montréal, QC: Les Éditions du remue-ménage.
- Gaillard, A. (2009). *Sexualité et prison: Désert affectif et désirs sous contrainte*. Paris, France: Max Milo.

- Gendron, J. (2010). *Vivre entre les murs: l'expérience d'hommes incarcérés pour la première fois*. (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Répéré à [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/4062/Gendron\\_Josiane\\_2010\\_Memoire.pdf?sequence=2](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/4062/Gendron_Josiane_2010_Memoire.pdf?sequence=2)
- Gibson, L. E. et Hensley, C. (2013). The Social Construction of Sexuality in Prison. *The Prison Journal*, 93(3), 355-370. doi: 10.1177/0032885513490503
- Giddens, A. (1992). *The Transformation of Intimacy: Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies*. Cambridge, UK: Polity.
- Gill, N. (2009). Governmental mobility: The power effects of the movement of detained asylum. *Political Geography*, 28(3), 186-196. doi:10.1016/j.polgeo.2009.05.003
- Gill, N. (2013). Mobility versus Liberty? The Punitive Uses of Movement Within and Outside Carceral Environments. Dans D. Moran, N. Gill et D. Conlon (dir.), *Carceral Spaces* (p. 19-35). Farnham, UK: Ashgate Publishing Limited.
- Gill, N., Conlon, D., Moran, D. et Burridge, A. (2016). Carceral circuitry: New directions in carceral geography. *Progress in Human Geography*, 1-22. doi: 10.1177/0309132516671823
- Giorgi, A. (1997). De la méthode phénoménologique utilisée comme procédure de recherche qualitative en sciences humaines : théorie, pratique et évaluation. Dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 341-364). Montréal, QC: Gaëtan Morin.
- Goffman, E. (1968). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux* (traduit par L. Lainé et C. Lainé). Paris, France: Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1973). *La Mise en scène de la vie quotidienne* (traduit par A. Accardo). Paris, France: Les Éditions de Minuit.
- Goodstein, L. (1979). Inmate Adjustment to Prison and the Transition to Community Life. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 16(2), 246-272. doi: 10.1177/002242787901600205
- Goodstein, L., Shotland, R. L. et MacKenzie, D. L. (1984). Personal Control and Inmate Adjustment to Prison. *Criminology*, 22(3), 343-369. doi: 10.1111/j.1745-9125.1984.tb00304.x

- Groulx, L.-H. (1998). Sens et usage de la recherche qualitative en travail social. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, R. Mayer, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative: diversité des champs et des pratiques au Québec* (p. 1-50). Montréal, QC: Gaëtan Morin.
- Hall, E. T. (1966). *The Hidden Dimension*. Garden City, NY: Anchor Books.
- Hammersley, M. (2015). Research 'Inside' Viewed from 'Outside': Reflections on Prison Ethnography. Dans J. Sloan, R. Earle et D. H. Drake (dir.), *The Palgrave Handbook of Prison Ethnography* (p. 21-39). Basingstoke, UK: Palgrave Macmillan.
- Hancock, P. et Jewkes, Y. (2011). Architectures of incarceration: The spatial pains of imprisonment. *Punishment & Society*, 13(5), 611-629. doi: 10.1177/1462474511422171
- Haney, C. (2002). Reforming punishment: Psychological limits to the pains of imprisonment. *National Policy Conference - From Prison to Home: The effect of incarceration and re-entry on children, families and communities*, (p. 77-92). Washington, DC: American Psychological Association
- Harvey, J. (2005). Crossing the boundary: the transition of young adults into prison. Dans A. Liebling et S. Maruna (dir.), *The Effects of Imprisonment* (p. 232-254). Cullompton, UK, Portland, OR: Willan Publishing.
- Harvey, J. (2012). *Young men in Prison*. Cullompton, UK, Portland, OR: Willan Publishing
- Hatem, T. (1991). Vivre avec ses peines: les fondements et les enjeux du contrôle et la résistance saisis à travers l'expérience des femmes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité. *Déviance et Société*, 15 (2), 137-156.
- Hortonéda, J. (2010). Utopie et hétérotopie. En quête de l'intime. *Empan*, 1 (77), 69-78. doi:10.3917/empa.077.0069
- Husserl, E. (1964). *Leçons pour une phénoménologie de la conscience intime du temps*. Paris, France: PUF.
- Ibrahim-Lamrous, L. et Muller, S. (2005). *L'intimité*. Clermont-Ferrand, France: Presses universitaires Blaise Pascal, Centre de recherches sur les littératures modernes et contemporaines.
- Irwin, J. et Owen, B. (2005). Harm and the contemporary prison. Dans A. Liebling et S. Maruna (dir.), *The Effects of Imprisonment* (p. 94-117). Cullompton, UK, Portland, OR: Willan Publishing.

- Jaccoud, M. et Mayer, R. (1997). L'observation en situation et la recherche qualitative. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 211-249). Montréal, QC: Gaëtan Morin.
- Jacobs, J. B. (1980). The Prisoners' Rights Movement and its Impacts, 1960-80. *Crime and Justice*, 2, 429-470.
- Jamieson, L. (1998). *Intimacy. Personal Relationships in Modern Societies*. Cambridge, UK: Polity Press.
- Janesick, V. J. (2000). The Choreography of Qualitative Research Design. Minuets, Improvisations and Crystallization. Dans N. K. Denzin et Y. S. Lincoln (dir.), *Handbook of Qualitative Research* (2e éd, p. 379-399). Thousand Oaks, CA: Sage Publications, Inc.
- Judy, H.-P. (2007). *L'Absence de l'intimité*. Belval, France: Circé.
- Jewkes, Y. (2002). *Captive Audience. Media, Masculinity and Power in Prisons*. Collompton, UK: Willan Publishing.
- Jewkes, Y. (2005). Men Behind Bars. "Doing" Masculinity as an Adaptation to Imprisonment. *Men and Masculinities*, 8(1), 44-63. doi: 10.1177/1097184X03257452
- Jewkes, Y. (2011). Autoethnography and Emotion as Intellectual Resources: Doing Prison Research Differently. *Qualitative Inquiry*, 18(1), 63-75. doi:10.1177/1077800411428942
- Jewkes, Y. (2013). On Carceral Space and Agency. Dans D. Moran, N. Gill et D. Conlon (dir.), *Carceral Spaces: Mobility and Agency in Imprisonment and Migrant Detention* (p. 127-132). Farnham, UK: Ashgate Publishing Limited.
- Jewkes, Y. (2014). An Introduction to "Doing Prison Differently". *Qualitative Inquiry*, 20(4), 387-391. doi:10.1177/1077800413515828
- Jewkes, Y. et Wright, S. (2016). Researching the prison. Dans Y. Jewkes, B. Crewe et J. Bennett (dir.), *Handbook on Prisons* (p. 659-676). Abingdon, UK, New York, USA: Routledge.
- Joël, M. (2017). *La sexualité en prison de femmes*. Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Johnson, R. (2005). Brave new prisons: the growing social isolation of modern penal institutions. Dans A. Liebling et S. Maruna (dir.), *The Effects of Imprisonment* (p. 255-284). Cullompton, UK, Portland, OR: Willan Publishing.



- Johnston, N. (2000). *Forms of Constraint: A History of Prison Architecture*. Urbana, Chicago, IL: University of Illinois Press.
- Karp, D. R. (2010). Unlocking Men, Unmasking Masculinities: Doing Men's Work in Prison. *The Journal of Men's Studies*, 18(1), 63-83. doi: 10.3149/jms.1801.63
- Kaufmann, J.-C. (1993). *Sociologie du couple*. Paris, France: Presses universitaires de France.
- Kaufmann, J.-C. (1996). Portes, verrous et clés : Les rituels de fermeture du chez-soi. *Ethnologie française*, 26 (2), 280-288.
- Kindynis, T. (2014). Ripping up the Map. Criminology and Cartography Reconsidered. *British Journal of Criminology*, 54, 222-243. doi:10.1093/bjc/azt077
- Knight, V. (2016). *Remote Control*. Houndmills, UK: Palgrave Macmillan.
- Kotarba, J. A. (1979). The Accomplishment of Intimacy in the Jail Visiting Room. *Qualitative Sociology*, 2(2), 80-103. doi:10.1007/BF02390152
- Lacan, J. (1938). *Les complexes familiaux en pathologie*. Editions des Grandes Têtes-Molles de notre époque. Récupéré sur <http://aejcpp.free.fr/lacan/1938-03-00.htm>
- Laé, J.-F. (2003). L'intimité: une histoire longue de la propriété de soi. *Sociologie et Sociétés*, 35 (2), 139-147. doi:10.7202/008527ar
- Laé, J.-F. et Proth, B. (2002). Les territoires de l'intimité, protection et sanction. *Ethnologie française*, 32, 5-10. doi:10.3917/ethn.021.0005
- Lafontaine, C. (2003). Nouvelles technologies et subjectivité: les frontières renversées de l'intimité. *Sociologie et sociétés*, 35 (2), 203-212. doi:10.7202/008531ar
- Lamarre, J. (2001). La territorialisation de l'espace carcéral. *Géographie et cultures* (40), 77-92.
- Lancelevée, C. (2011). Une sexualité à l'étroit. Les Unités de Visite Familiale et la réorganisation carcérale de l'intime. *Sociétés Contemporaines*, 3 (83), 107-130. doi: 10.3917/soco.083.0107
- Landreville, P. (1976). Les détenus et les droits de l'homme. *Criminologie*, 9 (1-2), 107-117. doi: 10.7202/017053ar
- Laplanche, J. et Pontalis, J.-B. (1967). *Vocabulaire de la psychanalyse*. Paris, France: Presses Universitaires de France.

- Lemire, G. (1991). Vingt ans de droits des détenus au Québec. *Criminologie*, 24 (1), 63-76. doi: <http://dx.doi.org/10.7202/017303ar>
- Lemonde, L. (1991). Éditorial : les droits des détenu-e-s devant les tribunaux. *Criminologie*, 24 (1), 5-9. doi:10.7202/017299ar
- Lévy, J. (2009). Entre contact et écart: la distance au cœur de la réflexion sur l'espace des sociétés. *Atala*(12), 175-185.
- Lhuillier, D. et Lemiszewska, A. (2001). *Le choc carcéral: survivre en prison*. Paris, France: Bayard.
- Lhuillier, D. et Veil, C. (2000). *La prison en changement*. Toulouse, France: Érès.
- Liebling, A. (1999). Doing research in prison: Breaking the silence? *Theoretical Criminology*, 3(2), 147-173. doi:10.1177/1362480699003002002
- Liebling, A. (2001). Whose side are we on? Theory, Practice and Allegiances in Prisons Research. *British Journal of Criminology*, 41(3), 472-484. doi: 10.1093/bjc/41.3.472
- Liebling, A., Arnold, H. et Straub, C. (2015). Prisons Research beyond the Conventional: Dialogue, 'Creating Miracles' and Staying Sane in a Maximum-Security Prison. Dans J. Sloan, R. Earle et D. H. Draker (dir.), *The Palgrave Handbook of Prison Ethnography* (p. 59-80). Basingstoke, UK: Palgrave Macmillan.
- MacKenzie, D. L., Goodstein, L. I. et Blouin, D. C. (1987). Personal Control and Prisoner Adjustment: An Empirical Test of a Proposed Model. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 24, 49-68. doi:10.1177/0022427887024001004
- Marchetti, A.-M. (2001). *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*. Paris, France: Plon.
- Martin, L. L. et Mitchelson, M. L. (2009). Geographies of Detention and Imprisonment: Interrogating Spatial Practices of Confinement, Discipline, Law, and State Power. *Geography Compass*, 459-477. doi: 10.1111/j.1749-8198.2008.00196.x
- McCorkle, R. C., Miethe, T. D. et Drass, K. A. (1995). The Roots of Prison Violence: A Test of the Deprivation, Management, and "Not-so-total" institution models. *Crime & Delinquency*, 41(3), 317-331. doi:10.1177/0011128795041003003
- Meder-Klein, M. (2005). *L'espace relationnel et les territoires de l'intime*. Journée d'étude "Les frontières de l'intime".

- Medlicott, D. (1999). Surviving in the time machine: Suicidal prisoners and the pains of prison time. *Time & Society*, 8(2-3), 211-230. doi: 10.1177/0961463X99008002001
- Mehl, D. (1994). La "vie publique privée". *Hermès*, 1 (13-14), 95-113.
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 16 (2), 229-247. doi:10.2307/3321036
- Milhaud, O. (2017). *Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises*. Paris, France: CNRS Éditions.
- Milhaud, O. et Moran, D. (2013). Penal Space and Privacy in French and Russian Prisons. Dans D. Moran, N. Gill et D. Conlon (dir.), *Carceral Spaces: Mobility and Agency in Imprisonment and Migrant Detention* (p. 167-180). Farnham, UK: Ashgate Publishing Limited.
- Mincke, C. et Lemonne, A. (2014). Prison and (Im)mobility. What about Foucault? *Mobilities*, 9(4), 528-549. doi:10.1080/17450101.2014.961258
- Mironenko, O. (2011). Body scanners versus privacy and data protection. *Computer Law & Security Review*, 27(3), 232-244. doi 10.1016/j.clsr.2011.03.006:
- Montémont, V. (2009). Dans la jungle de l'intime: enquête lexicographique et lexicométrique (1606-2008). Dans A. Coudreuse et F. Simonet-Tenant (dir.), *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*. Paris, France: Université Paris 13, Centre d'étude des nouveaux espaces littéraires: L'Harmattan.
- Moran, D. (2012). "Doing time" in carceral space: TimeSpace and carceral geography. *Geografiska Annaler: Series B, Human*, 94(4), 305-316. doi: 10.1111/geob.12000
- Moran, D. (2013a). Between outside and inside? Prison visiting rooms as liminal carceral spaces. *GeoJournal*, 78(2), 339-351. doi:10.1007/s10708-011-9442-6
- Moran, D. (2013b). Carceral geography and the spatialities of prison visiting: visitation, recidivism, and hyperincarceration. *Environment and Planning D: Society and Space*, 31, 174-190. doi: 10.1068/d18811
- Moran, D. (2015). *Carceral Geography. Spaces and Practices of Incarceration*. London, UK: Routledge
- Moran, D. et Disney, T. (2018). 'You're all so close you might as well sit in a circle...' Carceral geographies of intimacy and comfort in the prison visiting room. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 1-16. doi:10.1080/04353684.2018.1481725

- Moran, D. et Jewkes, Y. (2015). Linking the carceral and the punitive state: A review of research on prison architecture, design, technology and the lived experience of carceral space. *Annales de géographie*, 2 (702-703), 163-184. doi: 10.3917/ag.702.0163
- Moran, D., Gill, N. et Conlon, D. (dir.) (2013). *Carceral spaces: Mobility and agency in imprisonment and migrant detention*. Farnham, UK: Ashgate Publishing Limited.
- Moran, D., Pallot, J. et Piacentini, L. (2009). Lipstick, lace, and longing: constructions of femininity inside a Russian prison. *Environment and Planning D: Society and Space*, 27, 700-720. doi: 10.1068/d7808
- Moran, D., Pallot, J. et Piacentini, L. (2013). Privacy in penal space: Women's imprisonment in Russia. *Geoforum*, 47, 138-146. doi:10.1016/j.geoforum.2013.01.002
- Moran, D., Piacentini, L. et Pallot, J. (2012). Disciplined mobility and carceral geography: Prisoner transport in Russia. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 37(3), 446-460. doi:10.1111/j.1475-5661.2011.00483.x
- Moran, D., Turner, J. et Schliehe, A. K. (2017). Conceptualizing the carceral in carceral geography. *Progress in Human Geography*, XX(X), 1-21. doi:10.1177/0309132517710352
- Mounaud, P. et Vacheret, M. (2008). *L'exécution de la peine privative de liberté au Canada. Mythes et réalités*. Ministère de la Justice (France), Direction de l'administration pénitentiaire, collection Travaux & Documents.
- Mountz, A., Coddington, K., Catania, R. T. et Loyd, J. M. (2012). Conceptualizing detention: Mobility, containment, bordering, and exclusion. *Progress in Human Geography*, 37(4), 522-541. doi:10.1177/0309132512460903
- Moustakas, C. (1994). *Phenomenological research methods*. SAGE Publications. doi: 10.4135/9781412995658.d8
- Mucchielli, A. (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris, France: Armand Colin.
- Newton, C. (1994). Gender Theory and Prison Sociology: Using Theories of Masculinities to Interpret the Sociology of Prisons for Men. *The Howard Journal*, 33(3), 193-202. doi: 10.1111/j.1468-2311.1994.tb00806.x
- Noali, L. (2009). Espaces d'apparition et espaces de disparition dans le champ carcéral. *Champ pénal/ Penal field*, VI. doi: 10.4000/champpenal.7547

- Noali, L. (2012). *Les résistances carcérales, du comment au pourquoi: une approche juridique et pluridisciplinaire*. Paris, France: Éditions L'Harmattan.
- Paillé, P. (2007). La recherche qualitative. Une méthodologie de la proximité. Dans H. Dorvil (dir.), *Problèmes sociaux: théories et méthodologies de la recherche* (p. 409-444). Québec, QC: Presses de l'Université du Québec.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, France: Armand Colin.
- Pastinelli, M. (2005). Seul et avec l'autre: colocataires au quotidien (Québec). *Ethnologie française*, 35 (3), 479-491. doi:10.3917/ethn.053.0479
- Patenaude, A. L. (2004). No promises, but I'm willing to listen and tell what I hear: Conducting qualitative research among prison inmates and staff. *Prison Journal*, 84(4), 69-91. doi: 10.1177/0032885504269898
- Philipps, C. et Earle, R. (2010). Reading difference differently? Identity, Epistemology and Prison Ethnography. *British Journal of Criminology*, 50(2), 360-378. doi:10.1093/bjc/azp081
- Philo, C. (2012). Security of geography/geography of security. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 37(1), 1-7. doi:10.1111/j.1475-5661.2011.00488.x
- Piché, J. (2012). Accessing the State of Imprisonment in Canada. Information Barriers and Negotiation Strategies. Dans M. Larsen et K. Walby (dir.), *Brokering Access. Power, Politics and Freedom of Information Process in Canada* (p. 234-260). Vancouver, BC: UBC Press.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-169). Montréal, QC: Gaëtan Morin.
- Pogrebin, M. (2015). Qualitative research in institutional corrections and parole. Dans J. M. Mitchell et H. Copes (dir.), *The Routledge Handbook of Qualitative Criminology* (p. 296-305). Abingdon, UK: Routledge.
- Potel, C. (2008). Intimité du corps. Espace intime. Secret de soi. *Enfances & Psy*, 2 (39), 106-118. doi: 10.3917/ep.039.0106

- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal: Gaëtan Morin.
- Poupart, J. et Lalonde, M. (1998). La méthodologie qualitative et la criminologie au Québec, de 1960 à 1985. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, R. Mayer, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière, et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative: diversité des champs et des pratiques au Québec* (p. 51-85). Montréal, QC: Gaëtan Morin.
- Rambourg, C. (2009). L'assignation identitaire des unités de visites familiales. *Déviance et Société*, 33 (1), 51-67. doi: 10.3917/ds.331.0051
- Rebout, L. (2008). Le seuil de la porte. Processus de visibilisation et mode d'apparaître en milieu carcéral. *Actes du colloque: «Espaces d'enfermement, espaces clos*, (p. 33-44).
- Register, L. M. et Henley, T. B. (1992). The phenomenology of intimacy. *Journal of Social and Personal Relationships*, 9(4), 467-481. doi:10.1177/0265407592094001
- Reynaert, P. (2004). La prison entre immobilisme et mouvement perpétuel. Dans D. Kaminski, et M. Korkoreff (dir.), *Sociologie pénale : système et expérience* (p. 233-255). ERES "Trajets".
- Rhodes, L. A. (2001). Toward an Anthropology of Prisons. *Annual Review of Anthropology*, 30(1), 65-83. doi:10.1146/annurev.anthro.30.1.65
- Ricciardelli, R. (2014). An examination of the inmate code in Canadian penitentiaries. *Journal of Crime and Justice*, 37(2), 234-255. doi:10.1080/0735648X.2012.746012
- Ricciardelli, R. (2015). Establishing and asserting masculinity in Canadian penitentiaries. *Journal of Gender Studies*, 24(2), 170-191. doi:10.1080/09589236.2013.812513
- Ricordeau, G. (2004). Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention. *Déviance et Société*, 28 (2), 233-253. doi:10.3917/ds.282.0233
- Ricordeau, G. (2009). Sexualités féminines en prison: pratiques, discours et représentations. *Genre, sexualité & société*, 1. doi: 10.4000/gss.830
- Ricordeau, G. (2012). Entre dedans et dehors: les parloirs. *Politix*, 1 (97), 101-123. doi: 10.3917/pox.097.0101
- Ricordeau, G. et Milhaud, O. (2012). Prisons. Espaces du sexe et sexualisation des espaces. *Géographie et cultures*, 83, 69-85. doi:10.4000/gc.2056

- Ricot, J. (2010). De l'intimité à l'intime. *Médecine Palliative: Soins de Support-Accompagnement-Éthique*, 9 (3), 133-136. doi:10.1016/j.medpal.2009.10.002
- Rostaing, C. (1996). Les détenus: de la stigmatisation à la négociation d'autres identités. Dans S. Paugam (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs* (p. 354-362). Paris, France: La Découverte.
- Rostaing, C. (1997). *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Rostaing, C. (2001). Pertinence et actualité du concept d'institution totale: à propos des prisons. Dans C. Amourous et A. Blanc (dir.), *Erving Goffman et les institutions totales* (p. 137-153). Paris, France: L'Harmattan.
- Rostaing, C. (2006). La compréhension sociologique de l'expérience carcérale. *Revue européenne des sciences sociales*, XLIV (135), 29-43. doi:10.4000/ress.249
- Rostaing, C. (2009). Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle. *Tracés. Revue de Sciences humaines* (17). doi:10.4000/traces.4228
- Rostaing, C., de Galembert, C. et Béraud, C. (2014). Des Dieux, des hommes et des objets en prison. Apports heuristiques d'une analyse de la religion par les objets. *Champ pénal / Pénal field*, XI. doi:10.4000/champpenal.8868
- Rouag-Djenidi, A. (2005). Relogement dans l'appartement moderne des grands ensembles: rapports sociaux et intimité. *Revue Sciences Humaines* (24), 21-30.
- Rowe, A. (2014). Situating the Self in Prison Research: Power, Identity, and Epistemology. *Qualitative Inquiry*, 20(4), 404-416. doi:10.1177/1077800413515830
- Rubin, A. T. (2015). Resistance or friction: Understanding the significance of prisoners' secondary adjustments. *Theoretical Criminology*, 19(1), 23-42. doi:10.1177/1362480614543320
- Rubin, A. T. (2017a). The Consequences of Prisoners' Micro-Resistance. *Law & Social Inquiry*, 42(1), 138-162. doi:10.1111/lsi.12158
- Rubin, A. T. (2017b). Resistance as Agency? Incorporating the Structural Determinants of Prisoner Behavior. *The British Journal of Criminology*, 57(3), 644-663. doi:10.1093/bjc/azw003

- Sabo, D. F. (2001). Doing time, doing masculinity: Sports and prison. Dans D. F. Sabo, T. A. Kupers et W. J. London (dir.), *Prison masculinities* (p. 61-66). Philadelphia, PA: Temple University Press.
- Sallée, N. et Chantraine, G. (2014). Observer, consigner, tracer. Les usages d'un cahier électronique controversé en établissement pénitentiaire pour mineurs. *Sociologie du travail*, 56 (1). doi:10.1016/j.soctra.2013.12.021
- Sallée, N. et Tschanz, A. (2018). « C'est un peu la prison, mais c'est pas comme la vraie ». La carceralité d'un centre de réadaptation pour jeunes délinquants à Montréal. *Métropolitiques*.
- Scheer, D. (2013). Le paradoxe de la modernisation carcérale. *Cultures & Conflits* (90), 1-22. doi:10.4000/conflits.18743
- Scheer, D. (2014 a). Jeunes incarcérés en cellules individuelles. De la totalitarisation de l'expérience à l'utopie disciplinaire? *Déviance et Société*, 38 (2), 157-179. doi:10.3917/ds.382.0157
- Scheer, D. (2014b). La prison de murs troués... Essai d'analyse d'une micro-architecture carcérale de l'embrasure. *Champ Pénal/ Penal Field*, XI, 1-12. doi:10.4000/champpenal.8833
- Schliehe, A. K. (2016). Re-discovering Goffman: contemporary carceral geography, the "total" institution and notes on heterotopia. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 98(1), 19-35. doi:10.1111/geob.12087
- Schmid, T. J. et Jones, R. S. (1991). Suspended Identity: Identity Transformation in a Maximum Security Prison. *Symbolic Interaction*, 14(4), 415-432. doi: 10.1525/si.1991.14.4.415
- Schwartz, B. (1972). Deprivation of Privacy as a "Functional Prerequisite": The Case of the Prison. *The Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, 63(2), 229-239. doi:10.2307/1142300
- Scott, J. C. (2008). *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne* (traduit par O. Ruchet). Paris, France: Éditions Amsterdam.
- Sennett, R. (1979). *Les tyrannies de l'intimité* (traduit par A. Berman et R. Folkman). Paris, France: Éditions du Seuil.
- Serfaty-Garzon, P. (2003 a). *Chez soi. Les territoires de l'intimité*. Paris, France: Armand Colin.



- Serfaty-Garzon, P. (2003b). Le Chez-soi : habitat et intimité. Dans M. Segaud, J. Brun et J.-C. Driant (dir.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement* (p. 65-69). Paris, France: Armand Colin.
- Seyler, M. (1985). *La consommation dans les établissements pénitentiaires*. Paris, France: CESDIP.
- Sibley, D. et Van Hoven, B. (2009). The contamination of personal space: boundary construction in a prison environment. *Area*, 41(2), 198-206. doi:10.1111/j.1475-4762.2008.00855.x
- Simmel, G. (1996). *Secret et sociétés secrètes* (traduit par S. Muller). Paris, France: Circé.
- Simon, J. (2000). The 'Society of Captives' in the Era of Hyper-Incarceration. *Theoretical Criminology*, 4(3), 285-308. doi:10.1177/1362480600004003003
- Sloan, J. et Wright, S. (2015). Going in Green: Reflections on the Challenges of 'Getting In, Getting On, and Getting Out' for Doctoral Prisons Researchers. Dans J. Sloan, R. Earle, et D. H. Drake (dir.), *The Palgrave Handbook of Prison Ethnography* (p. 143-163). Basingstoke, UK: Palgrave Macmillan.
- Sloan, J., Earle, R. et Drake, D. H. (dir.) (2015). *The Palgrave Handbook of Prison Ethnography*. Basingstoke, UK: Palgrave Macmillan.
- Snacken, S. (2005). Forms of violence and regimes in prison: report of research in Belgian prisons. Dans A. Liebling et S. Maruna (dir.), *The Effects of Imprisonment* (p. 306-339). Cullompton, UK, Portland, OR: Willan Publishing.
- Solini, L. et Basson, J.-C. (2017). Sortir de cellule/Demeurer en cellule. Une sociologie des expériences paradoxales de la détention en établissement pénitentiaire pour mineurs. *Agora débats/jeunesses*, 3 (77), 67-79. doi:DOI 10.3917/agora.077.0067
- Stastny, C. et Tyrnauer, G. (1982). *Who rules the joint? : the changing political culture of maximum-security prisons in America*. Lexington, MA, Toronton, ON: Lexington Books.
- Svensson, B. et Svensson, K. (2006). Inmates in motion - metamorphosis as governmentality - a case of social logistics. *Working Paper Serien* (2006:5), 2-11. Récupéré sur <http://lup.lub.lu.se/search/ws/files/4826662/625397.pdf>
- Sykes, G. (1958). *The Society of Captives. A Study of a Maximum Security Prison*. Princeton, NJ: Princeton University Press.

- Sykes, G. M. et Messinger, S. L. (1960). The inmate social system. *Theoretical studies in social organization of the prison*, 5-19.
- Thalineau, A. (2002). L'hébergement social: espaces violés, secrets gardés. *Ethnologie française*, 32, 41-48. doi:10.3917/ethn.021.0041
- Tisseron, S. (2011). Intimité et extimité. *Communications*, 1 (88), 83-91. doi:10.3917/commu.088.0083
- Touraut, C. (2009). Entre détenu figé et proches en mouvement. «L'expérience carcérale élargie»: une épreuve de mobilité. *Recherches familiales*, 1 (6), 81-88. doi:10.3917/rf.006.0081
- Touraut, C. (2013). Aux frontières des prisons: les familles de détenus. *Cultures & Conflits* (90), 77-94. doi:10.4000/conflits.18736
- Touraut, C. (2014). Parentalité partagée à distance : rôles parentaux et rapports conjugaux face à l'enfermement. *Champ pénal/ Penal field*, XI. doi:10.4000/champpenal.8759
- Tschanz, A. (2016). Le nouveau BOSS en prison: une alternative technologique à la pratique de la fouille? *Déviance et Société*, 40 (4), 457-475. doi:10.3917/ds.404.0457
- Turner, J. (2016). *The Prison Boundary. Between Society and Carceral Space*. Leicester, UK: Palgrave Studies in Prisons and Penology.
- Turner, J. et Peters, K. (2016). Rethinking mobility in criminology: Beyond horizontal mobilities of prisoner transportation. *Punishment & Society*, 1-19. doi:10.1177/1462474516654463
- Turner, J. et Peters, K. (2017). *Carceral mobilities. Interrogating movement in incarceration*. Abingdon, UK, New-York, NY: Routledge.
- Ugelvik, T. (2014). *Power and Resistance in Prison. Doing Time, Doing Freedom*. Basingstoke, UK: Palgrave Macmillan.
- Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. *Déviance et Société*, 26 (1), 83-104. doi:10.3917/ds.261.0083
- Vacheret, M. (2004). Les dynamiques de pouvoir dans un modèle de primauté du droit. Analyse du système carcéral canadien. *Revue Internationale de la Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 1, 29-42.

- Vacheret, M. (2005). Gestion de la peine privative de liberté. Regards sur la mise en oeuvre concrète d'un modèle rationnel. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique* (3), 259-280.
- Vacheret, M. (2006). Gestion de la peine et maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes. Contrôle, pouvoir et domination : les « réussites » de la prison. *Déviance et Société*, 30 (3), 289-304. doi:10.3917/ds.303.0289
- Vacheret, M. et Lemire, G. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*. Montréal, QC: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Vacheret, M. et Tschanz, A. (2017). Le système pénitentiaire fédéral canadien. Dans J.-P. Céré, et C. E. Japiassu (dir.), *Les systèmes pénitentiaires dans le monde* (3<sup>e</sup> éd). Paris, France: Dalloz.
- Valkenburg, G. et Van der Ploeg, I. (2015). Materialities between security and privacy: A constructivist account of airport security scanners. *Security Dialogue*, 46(4), 326-344. doi:10.1177/0967010615577855
- Van Hoven, B. et Sibley, D. (2008). 'Just duck': the role of vision in the production of prison spaces. *Environment and Planning D: Society and Space*, 26(6), 1001-1017. doi:10.1068/d5107
- Wacquant, L. (2002). The Curious Eclipse of Prison Ethnography in the Age of Mass Incarceration. *Ethnography*, 3(4), 371-397. doi:10.1177/1466138102003004012
- Wahidin, A. (2002). Reconfiguring Older Bodies in the Prison Time Machine. *Journal of Aging and Identity*, 7(3), 177-193. doi:10.1023/A:1019764506372
- Wahidin, A. et Tate, S. (2005). Prison (e) scapes and body tropes: Older women in the prison time machine. *Body & Society*, 11(2), 59-79. doi:10.1177/1357034X05052462
- Warr, J. (2016). The prisoner: Inside and out. Dans Y. Jewkes, B. Crewe et J. Bennett (dir.), *Handbook on prisons*. Abingdon, UK, New York, NY: Routledge.
- Weintraub, J. (1997). The theory and politics of the public/private distinction. Dans J. Weintraub et K. Kumar (dir.), *Public and private in thought and practice: Perspectives on a grand dichotomy*. Chicago, IL, The University of Chicago Press
- Welzer-Lang, D., Mathieu, L. et Faure, M. (1996). *Sexualités et violences en prison. Ces abus qu'on dit sexuels...* Lyon, France: Observatoire International des Prisons - Aléas.

Welzer-Lang, D., Mathieu, L. et Faure, M. (1997). Effets de l'incarcération sur le corps et l'estime de soi. *Quasimodo*(2), 21-25.

Wilson, A. (2003). 'Nike Trainers, My One True Love - Without You I am Nothing': Youth, identity and the language of trainers for young men in prison. Dans J. K. Androutsopoulos et A. Georgakopoulou (dir.), *Discourse Constructions of Youth Identities* (p. 173-196). Amsterdam, Pays-Bas: John Benjamins Publishing. doi:10.1075/pbns.110

# ANNEXES

# **ANNEXE 1 : AFFICHE DE RECRUTEMENT**

## **Recherche de participants**

Je suis Anaïs Tschanz, étudiante en criminologie et je **recherche des candidats** pour participer à une étude universitaire.

Au cours d'une entrevue d'une durée de **1h à 1h30** vous serez invités à parler de votre **expérience du milieu carcéral** et plus particulièrement de votre **intimité** en prison.

Votre participation sera une occasion de **vous exprimer librement, de donner votre opinion et d'exposer vos points de vue** sur votre vie en prison.

Les entrevues sont **CONFIDENTIELLES** et **ANONYMES** !

Merci !

Pour participer, merci de contacter :

## **ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**



## **FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

**Titre de la recherche :** Tactiques de l'intime en espace carcéral: une compréhension de l'expérience des personnes détenues.

**Chercheure :** Anaïs Tschanz, candidate au doctorat de Criminologie, École de Criminologie, Université de Montréal

**Directeur de recherche :** Marion Vacheret, professeure titulaire, Université de Montréal

### **A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS**

#### **1. Objectifs de la recherche.**

Ce projet de recherche vise à connaître et mieux comprendre l'expérience d'incarcération des détenus, à partir de l'étude de leur intimité dans l'espace carcéral. Dans une perspective plus large, cette recherche a pour but d'apporter une réflexion globale sur les prisons provinciales canadiennes.

#### **2. Participation à la recherche**

Votre participation à ce projet consiste à rencontrer la chercheure pour une entrevue d'une durée d'environ une heure à une heure et demie, au cours de laquelle vous discuterez de votre expérience et de votre intimité en prison. Avec votre autorisation, cette entrevue sera enregistrée sur support audio afin d'en faciliter le déroulement et la transcription. Cette rencontre se tiendra à l'endroit désigné par la personne-ressource de l'établissement de détention.

Votre participation à cette recherche n'aura aucune répercussion sur la durée ou les conditions de votre peine d'emprisonnement. En aucun cas elle ne pourra être retenue contre vous. De plus, aucune récompense ne vous sera accordée.

#### **3. Confidentialité**

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seule la chercheure principale aura la liste des

participants et des numéros correspondants. De plus, les renseignements seront conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. Une fois informatisés, les renseignements seront protégés par un mot de passe connu uniquement de la chercheuse. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Les enregistrements seront transcrits et seront détruits, ainsi que toute information personnelle, sept ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période.

La confidentialité est assurée à l'intérieur des limites prescrites par les lois québécoises et canadiennes. En effet, la loi oblige le chercheur à communiquer certaines informations aux autorités compétentes en vue de prévenir un acte de violence, physique ou sexuel, lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort, dont un suicide, ou de blessures graves menace le participant, une autre personne ou un groupe de personnes identifiables. Dans ces cas, l'information divulguée ne pourrait pas demeurer confidentielle.

#### **4. Avantages et inconvénients**

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à une meilleure compréhension du vécu et de l'expérience des personnes incarcérées. Votre participation à la recherche pourra également vous donner l'occasion de mieux vous connaître.

Il est possible cependant que le fait de raconter votre expérience puisse raviver des réflexions ou des souvenirs liés à des expériences émouvantes ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec la chercheuse. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue.

#### **5. Droit de retrait**

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer de la recherche à tout moment sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec la chercheuse, au numéro de téléphone indiqué à la fin du document. À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits.

Cependant, après le déclenchement du processus de publication (où seules pourront être diffusées des informations ne permettant pas de vous identifier), il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

## **B) CONSENTEMENT**

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

**J'accepte que cette entrevue soit enregistrée : Oui  Non**

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de la chercheuse \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Marion Vacheret, professeure titulaire de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone suivant : (514) 343-5677.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel [ombudsman@umontreal.ca](mailto:ombudsman@umontreal.ca). **(L'ombudsman accepte les appels à frais virés).**

## **ANNEXE 3 : PROFIL DES PARTICIPANTS**

<b>Prénom fictif</b>	<b>Âge</b>	<b>Situation familiale</b>	<b>Statut</b>	<b>Antécédents</b>	<b>Temps purgé</b>	<b>Nbre dans le secteur</b>	<b>Coloc<sup>40</sup></b>
<b>Adriana</b>	36	Célibataire sans enfant	Prévenu	Pas d'antécédent	2 ans	23	0 (+1)
<b>Alice</b>	41	Célibataire 2 enfants	Prévenu	Provincial	7 jours	17	1
<b>Annick</b>	37	En couple 5 enfants	Détenu	Pas d'antécédent	2 mois	44	0
<b>Antoine</b>	39	En couple 2 enfants	Détenu	Pas d'antécédent	31 mois	44	1
<b>Armand</b>	39	Célibataire 1 enfant	Détenu	Provincial	15 mois	197	0
<b>Benjamin</b>	35	Célibataire 2 enfants	Détenu	Pas d'antécédent	4 semaines	20	1 (+1)
<b>Carl</b>	65	En couple 3 enfants	Prévenu	Provincial	9 mois	15	1
<b>Catherine</b>	36	En couple 3 enfants	Prévenu	Pas d'antécédent	3 mois	13	1
<b>Christian</b>	34	Célibataire 2 enfants	Prévenu	Provincial/ Fédéral	9 mois	44	1
<b>Claudette</b>	56	En couple sans enfant	Détenu	Pas d'antécédent	2 mois ½	14	1
<b>Damien</b>	25	En couple sans enfant	Prévenu	Provincial	5 mois	44	2
<b>Danielle</b>	45	Célibataire 3 enfants	Détenu	Pas d'antécédent	5 mois	14	1
<b>Dave</b>	30	Célibataire sans enfant	Détenu	Provincial	1 mois	20	1
<b>Edwige</b>	33	Célibataire sans enfant	Détenu	Pas d'antécédent	6 mois	44	0
<b>Étienne</b>	51	En couple sans enfant	Prévenu	Pas d'antécédent	17 mois	20	1
<b>Fabien</b>	37	En couple sans enfant	Détenu	Pas d'antécédent	5 mois	20	1
<b>François</b>	51	En couple 1 enfant	Détenu	Provincial	11 mois	22	1
<b>Gaël</b>	23	En couple sans enfant	Détenu	Provincial	6 semaines	44	1
<b>Gilles</b>	26	Célibataire sans enfant	Détenu	Provincial	5 mois	197	0

<sup>40</sup> (+1) signifie que la personne est susceptible d'accueillir un campeur ou un « dodo » dans sa cellule.

<b>Ginette</b>	57	En couple 2 enfants	Détenu	Provincial	5 mois	14	1
<b>Greg</b>	24	En couple sans enfant	Prévenu	Provincial	3 semaines	44	2
<b>Javier</b>	35	Célibataire 1 enfant	Prévenu	Pas d'antécédent	38 mois	44	1
<b>Jean- François</b>	28	En couple, 1 enfant	Détenu	Pas d'antécédent	8 mois	20	1
<b>Jérôme</b>	30	Célibataire sans enfant	Prévenu	Provincial	14 mois	20	0 (+1)
<b>Joël</b>	56	Célibataire 3 enfants	Prévenu	Fédéral	21 mois	44	1
<b>Johanne</b>	51	Célibataire 2 enfants	Détenu	Pas d'antécédent	1 mois	14	1
<b>Julien</b>	38	En couple 2 enfants	Détenu	Provincial	2 mois	197	0
<b>Laura</b>	31	Célibataire sans enfant	Détenu	Pas d'antécédent	2 mois ½	40	1
<b>Laurent</b>	36	Célibataire 1 enfant	Détenu	Provincial	4 mois ½	20	1
<b>Leïla</b>	27	Célibataire sans enfant	Détenu	Pas d'antécédent	13 mois	40	0
<b>Lionel</b>	53	En couple 3 enfants	Détenu	Provincial/ Fédéral	33 mois	20	12
<b>Lise</b>	54	En couple 1 enfant	Détenu	Pas d'antécédent	2 mois ½	14	1
<b>Louis</b>	30	Célibataire 1 enfant	Détenu	Provincial	1 an 1/2	20	1
<b>Marc</b>	50	Célibataire 1 enfant	Prévenu	Provincial/ Fédéral	2 mois	22	1
<b>Michel</b>	49	Célibataire 1 enfant	Détenu	Provincial/ Fédéral	11 mois ½	20	1
<b>Monique</b>	50	Célibataire 1 enfant	Prévenu	Antécédent au provincial	1 semaine	14	1
<b>Nathan</b>	22	Célibataire sans enfant	Détenu	Pas d'antécédent	5 mois	20	1
<b>Pascal</b>	33	Célibataire sans enfant	Détenu	Provincial	2 mois	20	1
<b>Philippe</b>	49	Célibataire sans enfant	Détenu	Fédéral	15 mois	20	1
<b>Sabrina</b>	20	Célibataire 1 enfant	Détenu	Provincial	1 mois ½	14	1
<b>Sam</b>	30	En couple 1 enfant	Détenu	Provincial	3 mois	16	0 (+1)

<b>Samantha</b>	38	En couple 2 enfants	Détenu	Pas d'antécédent	4 mois	23	0
<b>Stéphane</b>	42	En couple 1 enfant	Détenu	Provincial	87 jours	20	1
<b>Thierry</b>	40	En couple sans enfant	Détenu	Provincial	8 mois	23	1

## **ANNEXE 4 : MÉMO DE L'INTIMITÉ**



## Mémo intimité Philippe

### 1. Signification

❖ Intimité : « t'en as pas, ça n'existe pas »

➤ À cause de la double occupation cellulaire

- Toujours deux dans la cellule
- Dans un espace restreint

➤ Pas la possibilité de se confier, de pleurer, de vivre ses émotions : signes de faiblesse dans l'univers carcéral.

➤ Pas la possibilité de s'isoler : lien avec la surpopulation et la promiscuité constante.

❖ Seule intimité :

➤ Durant le sommeil. Mais intimité chronométrée : entre 10h30 et 8h du matin.

➤ S'isoler dans sa tête : pense à ses moments heureux dans le passé, pense à l'extérieur. Permet de s'émanciper de l'espace dans lequel il se trouve.

❖ Également lien entre intimité et relation amoureuse

➤ Relations intimes amoureuses avec l'extérieur : préfère interrompre les relations amoureuses qu'il a pour éviter à sa compagne de subir l'incarcération.

- Référence 1 : Fait que l'intimité en prison t'en as pas. Ça n'existe pas. La seule intimité que t'as, c'est quand tu dors le soir. Entre 10h30 et 8h du matin t'as ton intimité, mais encore là tu l'as pas parce que t'es deux en cellule. Fait que t'en as pas de l'intimité. Ça n'existe pas.

- Référence 2 : Au fédéral, t'as plus d'intimité aussi. Parce que t'as une cellule seule au fédéral.

- Référence 3 : Je trouve ça difficile de vivre à deux, dans une cellule de 6 pieds par 10 pieds là. Je trouve ça dur parce que t'as pas aucune intimité. Puis tu peux pas te confier, tu peux pas te confier à un gars que tu connais pas, je veux dire... même si ça fait 1 mois, même si ça ferait 6 mois qu'il serait dans ma cellule, je me confierai jamais à un gars comme ça. Fait que je peux pas me confier, je peux pas pleurer, je peux pas vivre mes émotions là... parce que en prison tu vas passer pour un faible.

- Référence 4 : Tu peux pas t'isoler. Mais je suis souvent dans ma tête par exemple. Donc je m'isole dans ma tête. Je suis capable de faire ça. Je m'évade, je m'évade. Mon corps est ici, mais mes pensées, mon esprit est ailleurs. Puis y a juste moi qui peut savoir où je suis.

- Référence 6 : de toute façon ça m'intéresse pas d'avoir des relations intimes à l'intérieur des murs... mes blondes je les ai toutes calissées, moi quand je suis en prison je suis en prison, tu fais ta vie puis... Elle a pas à subir ça, je veux dire... elle a pas à subir mon incarcération.

## **ANNEXE 5 : TARIFS DU TÉLÉPHONE**

Distance d'appel (miles)	Tarifs à la minute (Heures de pointe : 8h à 18h)	Tarifs à la minute (Hors pointe : 18h à 8h)
0 à 10 (0 à 16 km)	0,19 \$	0,16 \$
11 à 22 (18 à 35 km)	0,63 \$	0,54 \$
23 à 40 (37 à 64 km)	0,88 \$	0,75 \$
41 à 80 (66 à 128 km)	1,12 \$	0,95 \$
81 et plus (130 km et plus)	1,33 \$	1,13 \$